This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

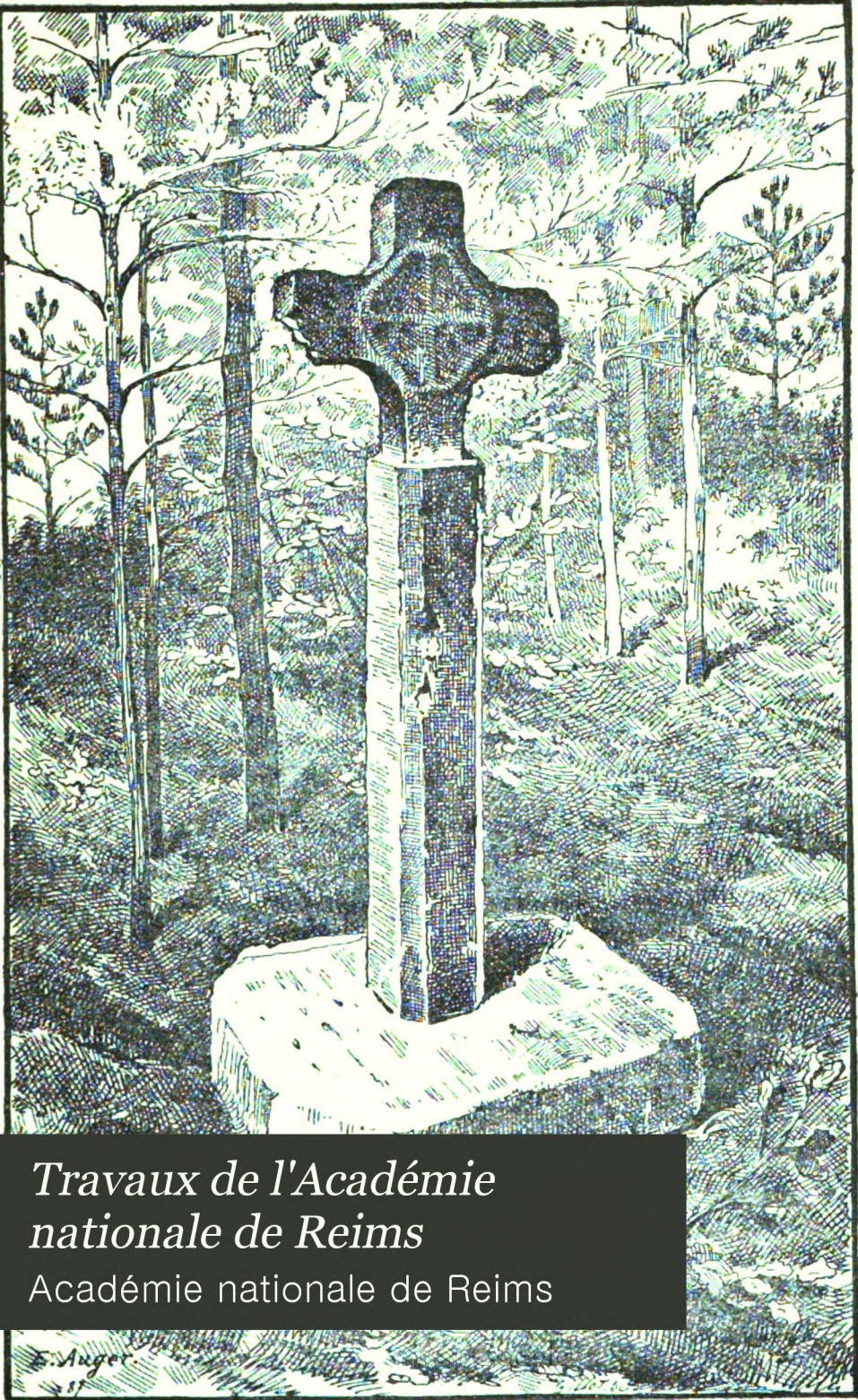

Travaux de l'Académie nationale de Reims

Académie nationale de Reims

BIBLIOTHÈQUE
MUNICIPALE
REIMS

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

As
162
.R363
V.81-92

Digitized by Google

Digitized by Google

TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE

DE REIMS

Digitized by Google

Digitized by Google

TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE DE REIMS

QUATRE-VINGT-UNIÈME VOLUME

ANNÉE 1886-1887. — TOME Ier

DEUX VOLUMES SEMESTRIELS CHAQUE ANNÉE

PAR ABONNEMENT : 12 FRANCS

PRIX DE CE VOLUME : 8 FRANCS

REIMS

CHEZ F. MICHAUD, LIBRAIRE DE L'ACADÉMIE

23, rue du Cadran-Saint-Pierre, 23

M DCCC LXXXVIII

Digitized by Google

NOTA

La responsabilité des opinions et assertions émises dans les Ouvrages publiés par l'Académie appartient tout entière à leurs auteurs.

Digitized by Google

Dunning
Nijhoff
8-22-30
22443

TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE DE REIMS

Séance publique du 28 Juillet 1887 (1)

DISCOURS D'OUVERTURE

PRONONCÉ

Par M. le Dr LEMOINE, Président annuel

Éminence, Messieurs,

Parmi les problèmes les plus intéressants que la science moderne s'applique à résoudre se trouve l'étude des êtres infiniment petits et infiniment anciens.

Longtemps l'homme, par suite de la brièveté de son existence et du champ si restreint où pouvaient s'exercer ses recherches scientifiques, a paru condamné à se con-

(1) La Séance publique s'est tenue avec la solennité habituelle dans la grande galerie de l'Archevêché, en présence d'une assistance assez nombreuse. La plupart des Membres titulaires étaient réunis sur l'estrade ainsi que plusieurs Membres honoraires et correspondants. Un groupe d'Élèves du Lycée avait pris place au fond de la salle. — Une lecture de M. Barbat de Bignicourt, intitulée *Simples rectifications*, eut lieu à la suite des Rapports, et la proclamation des récompenses termina la Séance, qui fut levée à quatre heures et demie.

Digitized by Google

tenter de simples hypothèses pour ces objets qui lui échappaient soit par leur éloignement dans le temps, soit par leur ténuité excessive. Et pourtant la recherche de ces objets et de ces faits a toujours constitué le suprême attrait pour son esprit anxieux de comprendre les premières phases de l'évolution de ce globe, où se passe son existence, si éphémère soit-elle, avide d'approfondir l'organisation intime de ces êtres qui l'entourent de toute part et qui constituent pour lui parfois des alliés et souvent des ennemis d'autant plus dangereux qu'ils semblent inaccessibles.

L'immense progrès qui s'accomplit chaque jour dans les procédés d'investigation des sciences physiques et naturelles, la possibilité de se transporter sur tous les points du globe pour y étudier sur place les grands phénomènes météorologiques ainsi que la faune et la flore spéciales à chaque région, les relations qui se sont établies entre les chercheurs du monde entier, tendent chaque jour à faire disparaître ces obstacles, et nous commençons à pouvoir pénétrer les mystères des êtres infiniment petits et infiniment anciens.

Tout semblait devoir s'opposer aux recherches sur les êtres infiniment petits. Non seulement leur ténuité est excessive, mais leur transparence empêche le plus souvent de préciser les contours de leurs organes, et la délicatesse de leurs tissus explique avec quelle rapidité ils se détruisent, pour ne plus laisser sous nos yeux que des débris informes qui ne permettent guère de soupçonner leur élégance primitive.

La physique a mis entre nos mains des instruments merveilleux, les uns par leur pouvoir grossissant, par la netteté et la profondeur des images qu'ils nous permettent de saisir ; les autres par les sections si minces,

Digitized by Google

si régulières et si méthodiques qu'ils nous mettent à même de pratiquer dans les tissus. La chimie nous a fourni la plus riche série de matières colorantes, qui non seulement font perdre aux corps leur transparence uniforme, mais qui teignent chaque tissu d'une façon si spéciale, si déterminée, que la seule appréciation de cette nuance fixe les doutes du naturaliste.

N'y a-t-il pas là, pour les infiniment petits, une méthode d'investigation qui rappelle singulièrement les recherches actuelles sur la composition intime des corps infiniment grands? N'est-ce pas en étudiant les rayons lumineux émis par les astres que l'on a pu comparer leurs éléments constituants à ceux que la minéralogie nous a révélés dans la composition de l'écorce terrestre?

Non seulement nous colorons les organes des êtres infiniment petits, mais nous sommes actuellement possesseurs de réactifs d'une puissance telle que ces organes sont pour ainsi dire saisis, immobilisés, et conservent à tout jamais l'aspect et la structure qu'ils présentaient quand ils étaient en pleine manifestation vitale.

Nous pouvons, par suite, comparer sur les éléments voisins les uns des autres ces mille modifications qui traduisent leur mode d'évolution, et l'on peut dire qu'actuellement nous pénétrons un des mystères les plus merveilleux et les plus inaccessibles de la nature, nous voyons se développer l'animal, nous voyons pousser la plante.

En même temps que naissait et se perfectionnait si rapidement la micrographie, qui devait imprimer de si profondes modifications aux vues transmises par nos devanciers, on voyait surgir une science nouvelle, non moins étrange dans ses procédés d'investigation, non moins puissante dans ses résultats, la science des vieux

Digitized by Google

êtres qui ont peuplé notre globe, la Paléontologie, science éminemment française, car elle a été devinée par un de nos savants de génie : vous avez tous nommé Georges Cuvier.

Le domaine embrassé par la Paléontologie est déjà tellement vaste que je dois me borner à ce qui concerne les environs immédiats de notre ville.

Ces monticules si humbles, si modestes d'allure qui entourent Reims vont pouvoir répondre à bien des questions que se pose l'esprit curieux de l'histoire du passé.

Nous pouvons dire jusqu'où s'étendaient alors les limites de la mer, car à Brimont nous voyons encore les traces laissées par les vagues.

La pleine mer est accusée par les restes des animaux essentiellement marins, et de même que les draguages modernes nous montrent des espèces différentes selon les profondeurs des couches marines explorées, de même les coquilles si diverses observées à Brimont, à Thil, à Merfy, à Jonchery nous indiquent des niveaux différents comme profondeur.

Nous trouvons à Châlons-sur-Vesle, à Cernay la trace indubitable des cours d'eau qui venaient se jeter dans cette mer si ancienne, car ils ont entraîné et mélangé les matériaux encore distincts et isolés sur leurs rives, et leurs eaux chargées de substance calcaire ont profondément incrusté les corps contenus dans leur lit.

A Cernay et à Rilly, l'eau se mouvait en tourbillonnant; en effet, les couches calcaires d'incrustation sont circulaires et s'emboîtent réciproquement.

Sur d'autres points de ces localités, l'eau également chargée de carbonate formait une nappe immobile sous laquelle les incrustations ont pu s'effectuer avec une lenteur et une régularité parfaites, et il en est résulté de

Digitized by Google

merveilleuses empreintes de plantes et d'insectes. C'est ainsi qu'a pu être constaté l'existence à cette époque d'un scorpion dans le pays rémois.

Ces procédés de conservation mis en œuvre par la nature sont parfois d'une perfection telle qu'ils défient la main de l'artiste le plus habile. Ce ne sont pas seulement des parties dures et résistantes, comme un fragment de tige ou l'enveloppe chitineuse d'un insecte, qui nous ont été ainsi transmises, mais nous pouvons étudier la feuille la plus délicate, la fleur avec toutes ses parties si fragiles, le fruit au moment où il s'ouvre, la graine en train de germer, l'insecte enfin subissant ses métamorphoses.

Le paléontologiste paraît maintenant pouvoir tout espérer du résultat de ses recherches.

Dans le Midi de la France, on trouvait naguère des empreintes de plumes d'oiseau, des ailes de papillons fossiles.

J'ai pu pour ma part extraire, non sans étonnement, une empreinte de cerveau de reptile muni encore de tous ses nerfs, et des plantes non plus à l'état d'empreintes, mais conservées en nature et susceptibles, malgré leur antiquité prodigieuse, d'être soumises comme nos végétaux actuels à l'étude sous le microscope.

A Cernay, à Berru, à Verzenay, à Chigny, à Rilly, dans la localité des Voisillons, se trouvait un cordon littoral rappelant ces accumulations de débris animaux et végétaux qu'on observe encore à l'embouchure de certains grands fleuves de l'Amérique.

A Rilly, nous pouvons de plus étudier les caractères d'une dune de sable blanc qui dominait la mer de cette époque. Ce sable s'est transmis jusqu'à nous avec toute sa pureté, et l'on sait quels services il rend pour la con-

Digitized by Google

fection des plus belles glaces et des plus précieux cristaux.

De même que les coquilles marines d'eau saumâtre et d'eau douce ne peuvent nous laisser aucun doute sur la nature des couches où nous les rencontrons, de même les coquilles terrestres nous indiquent bien que nous sommes sur un ancien rivage, bien souvent submergé il est vrai par les vagues voisines.

C'est ainsi qu'une forêt dont la présence est accusée par des troncs d'arbres contenus dans les grès de la localité des Chauffours a été envahie par les flots, car les arbres sont perforés par les tarets, animaux marins qui s'attaquent encore actuellement aux pièces de bois abandonnées sur les bords de l'Océan.

Quel était, à cette époque, le climat du pays rémois ? La riche flore dont les empreintes ont pu être recueillies dans nos environs, contient à la fois des plantes analogues aux plantes actuelles des régions tempérées et des plantes des pays chauds ; ce qui nous indique bien que nous n'avions ni les froids rigoureux de nos hivers actuels, ni la chaleur excessive des régions intertropicales.

Certainement les saisons étaient à cette époque peu accentuées, sinon indistinctes, et l'on se prend à songer à cette vieille tradition d'un printemps perpétuel.

Ce printemps devait régner sur l'ensemble de notre globe, car, en même temps qu'était mise au jour cette ancienne flore rémoise, des plantes analogues comme forme et comme âge étaient découvertes près de l'équateur et près du pôle dans le Groënland, d'où cette conclusion, admise par les auteurs les plus compétents, d'un climat uniforme s'étendant sur les divers points de la terre.

Digitized by Google

Si le fait lui-même ne peut plus être contesté, l'explication reste encore dans le domaine des hypothèses.

Faut-il admettre qu'alors l'inclinaison de l'écliptique était nulle ou beaucoup moins prononcée que maintenant?

En effet, on sait que c'est cette inclinaison actuelle de l'axe de rotation de notre globe qui explique les différences si tranchées des saisons.

Faut-il penser que le soleil des temps tertiaires, moins condensé dans sa masse, présentait une plus grande surface dont les divers points étaient par suite animés d'une puissance calorifique moindre?

Quelques-unes des plantes de la flore tertiaire rémoise vont nous fournir d'autres indications non moins inattendues. Je me bornerai à citer les feuilles d'une vigne fossile qui s'éloigne complètement des types actuels de la Champagne pour rappeler d'une façon indubitable les vignes américaines.

Pour parfaire le rapprochement, ces feuilles de vigne anciennes portaient des bosselures comparables en tous points aux galles phylloxériques que l'on rencontre actuellement sur les feuilles de vignes américaines.

Nous voici donc amenés à admettre des relations de continuité entre la France à l'époque tertiaire et l'Amérique.

L'existence de l'Atlantide tendrait, par suite, à sortir du domaine des pures hypothèses.

Ces rapprochements se trouvent, d'autre part, confirmés par l'étude des poissons fossiles recueillis dans les environs de Reims.

A côté de nombreuses espèces marines se trouvent des poissons d'eau douce qui vivent encore actuellement dans les grands fleuves de l'Amérique.

Certaines espèces, éteintes depuis longtemps en Europe,

Digitized by Google

persisteraient dans le nouveau continent, qui se trouverait ainsi retardé dans son évolution biologique, étrange rapprochement entre l'évolution purement matérielle et l'évolution intellectuelle.

Mais si l'ancien monde peut revendiquer une grande part dans la civilisation actuelle du nouveau monde, quels progrès incessants et véritablement vertigineux s'accomplissent chaque jour dans ce merveilleux pays, n'est-ce pas de là que nous vient actuellement l'idée première de beaucoup des plus étonnantes découvertes modernes !

Les reptiles abondaient à l'époque tertiaire dans le pays rémois, et leur étude prouve la prodigieuse force vitale qui semble avoir été l'apanage de ces temps reculés.

Pour ne citer que les animaux du groupe des crocodiles, on a rencontré dans notre région à la fois le crocodile actuel du Nil, le caïman d'Amérique, le gavial du Gange et des formes intermédiaires aujourd'hui disparues.

Le squelette de ces reptiles anciens se rapprochait encore singulièrement du type primitif. Par suite, il a pu souvent fournir des explications vainement demandées aux squelettes actuels, si modifiés sous l'influence de la longue série évolutive qu'ils ont dû successivement parcourir. Certaines théories jusque-là fort discutées ont pris un caractère de démonstration qui s'affirme chaque jour.

Les anomalies, les monstruosités constatées chez les êtres actuels ne sont souvent autre chose que des états ataviques, autrement dit que le rappel d'états qui ont été autrefois normaux. Permettez-moi de vous citer la singulière coïncidence suivante.

Digitized by Google

L'étude du crâne d'un des reptiles anciens du sol rémois m'avait permis de reconnaître l'existence d'un os nouveau, fusionné depuis avec les autres os de la tête.

A la même époque, un savant étranger découvrait le même os isolé sur le crâne d'une femme atteinte d'idiotie, la soudure, dans ce cas, n'ayant pas pu s'opérer par suite d'un arrêt de développement.

Certains oiseaux tertiaires de notre région étaient bien remarquables par leur taille prodigieuse, et tout semble indiquer que, faisant mentir un dicton ancien, ils avaient des dents.

Au point de vue évolutif, ces oiseaux viennent combler une lacune jusqu'ici persistante entre les derniers grands reptiles de la période secondaire, qui paraissaient avoir subitement disparu, et les grands oiseaux actuels, autruche, casoar, dont on n'avait pu encore saisir les premiers modes d'apparition.

Un autre résultat de ces études paléontologiques serait la nécessité de comparer les types anciens aux types modernes, non pas adultes, mais tout à fait jeunes.

Le gigantesque Gastornis Rémois, étudié dans ses divers caractères, serait comparable à un oiseau actuel sortant de l'œuf.

Voici encore une déduction non moins étrange et non moins précise des études paléontologiques. Les êtres actuels franchissent, dans le cours d'une seule existence, une série d'états qui ont été l'état permanent, non seulement d'individus isolés, mais encore de générations entières.

C'est ainsi que M. le professeur Gaudry a démontré que les premiers représentants du groupe des cerfs ont eu toute leur vie une simple dague ; une génération consécutive a présenté des bois simplement bifurqués, puis

Digitized by Google

sont arrivées des formes où ces parties se sont de plus en plus compliquées.

Les mammifères de la faune tertiaire rémoise présentent cet intérêt tout spécial, qu'ils offrent les premières formes bien authentiques de ce type qui a été depuis appelé à jouer un rôle si prépondérant.

Parfois leur découverte s'est faite dans des circonstances bien bizarres. C'est ainsi qu'un de ces animaux se trouvait inclus dans une des marches d'un escalier de notre Hôpital Général. Le passage successif des vieillards de cet établissement, après l'avoir véritablement mis au jour, l'a depuis en grande partie fait disparaître.

Le plus souvent, c'est au prix des efforts les plus persévérants et des précautions les plus minutieuses que ces précieux restes d'un monde éteint peuvent être recueillis. A peine entrevus ils tombent en poussière; il faut les durcir, les consolider et souvent même recourir aux grands froids de l'hiver, qui emprisonnent dans de larges blocs glacés des ossements et parfois même des crânes qui jamais, sans cela, n'auraient pu être extraits du sol.

C'est par une méthode analogue que, dans ces dernières années, on a pu établir des fondations dans les terrains les plus mouvants, en faisant intervenir le froid qui donne momentanément à ces terrains la consistance des roches les plus compactes.

Mais revenons aux déductions résultant de l'étude de ces espèces disparues depuis si longtemps. L'examen de leur crâne démontre tout d'abord une exiguité et par suite une infériorité absolue des centres nerveux. C'est à peine si le type mammifère de cette époque égalait à ce point de vue nos reptiles actuels, pourtant si peu doués. En revanche, les muscles avaient une grande puissance accusée par les saillies des parties du squelette où ils se fixaient.

Digitized by Google

Le régime alimentaire de ces divers mammifères, indiqué par leurs dents, était mixte, c'est à dire que la séparation entre les types carnivores et les types herbivores ou frugivores était loin d'être aussi prononcée qu'actuellement.

Les grosses espèces avaient des membres puissants, à doigts larges, épais, leur permettant de se soutenir et de se mouvoir dans les terrains les plus marécageux; les petites espèces étaient toutes conformées pour grimper sur les arbres, ce qui indique bien que la vie aurait été impossible pour elles sur un sol constamment susceptible d'être submergé.

Cette appréciation acquiert d'autant plus de valeur qu'une de ces forêts bordant le rivage a été découverte dans nos environs.

De l'étude attentive de l'ensemble des caractères des mammifères de cette époque, résulterait l'impossibilité de les faire rentrer dans aucun des groupes de nos classifications actuelles.

Ces animaux étaient éminemment complexes, confondant tous les caractères actuellement si spéciaux. De ces types se seraient plus tard et successivement dégagées nos formes actuelles si spécialisées.

C'est ainsi que le premier représentant du groupe des chevaux avait à chaque pied cinq doigts, puis trois portant également sur le sol; de ces trois doigts, les deux latéraux se seraient raccourcis, puis atrophiés, pour ne plus laisser comme base de sustention que le doigt du milieu qui seul existe actuellement.

L'évolution du groupe des mammifères procèderait donc du complexe au simple, ces êtres se spécialisant de plus en plus pour un but défini.

N'est-ce pas le mode d'évolution de nos sociétés ac-

Digitized by Google

tuelles, où chaque membre se trouve appelé à jouer un rôle d'autant plus parfait et plus utile qu'il est plus spécialisé.

Ainsi s'affirmeraient ces grandes lois qui se trouvent être applicables à l'ensemble des modifications successives qui constituent l'essence même de la vie de notre globe.

Si les recherches scientifiques actuelles nous permettent de comprendre quelques-uns de ces faits qui semblaient devoir toujours nous échapper, un résultat non moins précieux de cette simultanéité d'efforts intellectuels consiste dans les rapports de bienveillance et d'estime qui se sont établis peu à peu entre les chercheurs du monde entier, tous suivant d'un œil attentif les découvertes qui s'effectuent dans les contrées les plus éloignées, et ressentant une véritable reconnaissance pour chaque vérité nouvelle ainsi mise au jour.

L'ignorance, n'est-ce pas là la grande souffrance, le grand mal et trop souvent le grand danger? La dissiper peu à peu, c'est beaucoup faire à coup sûr pour la conservation de cette harmonie universelle vers laquelle doivent tendre tous nos efforts.

Que la France ne se laisse donc jamais détourner de ce noble but: maintenir sa suprématie dans le domaine des lettres, des arts et des sciences! et que notre patriotisme se manifeste chaque jour davantage par notre culte pour ce qui est beau, ce qui est bon et ce qui est vrai.

Digitized by Google

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

pendant l'Année 1886-87

par M. H. JADART, Secrétaire général

SOMMAIRE

Congrès et réunions savantes, séances de quinzaine, projets, résolutions. — Travaux scientifiques de MM. Lemoine et Bertinet, agronomiques de M. Maldan, médicaux de M. Guelliot. — Travaux littéraires de MM. Soullié, Piéton, Barbat de Bignicourt. — Une chanson de geste, par M. Demaison. — Jeanne d'Arc, sa statue. — Travaux historiques de MM. Durant des Aulnois, Péchenard, Gillet (sur le *Mont-Dieu*), Contant et Ponsinet. — *Armorial des Lieutenants*, par M. Ch. Givelet. — Les Archives de l'Académie. — ARCHÉOLOGIE : E. Leblan et ses successeurs ; travaux de MM. Cerf et Gosset ; suite du *Répertoire archéologique ;* création d'un Musée. — La statue d'Urbain II. — Envois des membres honoraires et correspondants. — NÉCROLOGIE : MM. Natalis de Wailly, Hachette, Genet, Sénemaud et Jean Hubert, leurs œuvres.

MESSIEURS,

S'il fallait, cette fois encore, caractériser l'année académique qui vient de s'écouler, nous pourrions dire qu'elle fut celle des voyages, non de ceux qui entraînent des

Digitized by Google

absences sans excuses, mais des voyages fructueux, entrepris avec esprit de retour et sans perdre de vue le clocher. Notre président, M. le Dr Lemoine, en séjournant à Paris, a communiqué ses découvertes aux corps savants les plus élevés, et nous avons retenu parmi nos meilleurs souvenirs la mention de l'intérêt qu'elles y provoquèrent. Notre vice-président, M. Gosset, en visitant tour à tour Constantinople, Athènes et Rome, a rapporté une ample moisson d'études, de plans et de croquis : il nous a fait parcourir leurs célèbres monuments dans une causerie pleine d'attraits, et il les a ensuite expliqués avec ampleur et méthode dans une conférence à laquelle vous aviez convié une nombreuse et attentive réunion. Notre secrétaire-archiviste, M. Demaison, n'a point scruté les musées et les bibliothèques de Londres sans comparer quelques-unes de leurs richesses à nos chroniques ou à nos antiquités. Enfin, Messieurs, votre bureau presque en entier a pris part au Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne, et il participa également au Congrès archéologique de France, dont la cinquante-quatrième session se tenait à nos portes, dans les villes hospitalières de Soissons et de Laon.

Si nous avons visité, Messieurs, nous avons été visités à notre tour, au profit de nos propres travaux et à l'honneur de nos monuments. Le 24 août 1886, la Gilde belge de Saint-Thomas et de Saint-Luc, dont le siège est à Gand, vint s'instruire ici à la vue de tant de merveilles de l'art et y admirer les œuvres d'un passé qui reste partout si glorieux pour la France au contact de ses voisins. Son président, M. le baron Béthune, s'empressa de provoquer un échange de nos publications et d'entamer des relations qui nous seront très utiles. — Le 16 juin 1887, les Élèves de l'École des Chartes, dirigés

Digitized by Google

par MM. de Lasteyrie et Eug. Lefèvre-Pontalis, examinaient tous les problèmes que soulèvent nos édifices, et leur maître voulait bien accepter l'un de nos confrères pour guide et recourir aux ouvrages descriptifs des autres membres de l'Académie. — Le 1er et le 2 juillet, trente autres pèlerins de la science, présidés par M. le comte de Marsy, venaient terminer le congrès annuel de la Société française d'Archéologie par une excursion dans nos murs. Vous avez convié ces savants à notre séance, et vous avez été témoins, Messieurs, de leur gratitude pour le bon accueil des Rémois, ainsi que de leur entier dévouement à l'égard de nos entreprises et de nos collections lapidaires. Cette séance bien remplie, qui reportait plusieurs d'entre vous aux beaux jours des Congrès de 1845 et de 1861, laissera des traces durables et suffira pour raviver l'espoir d'un nouveau Congrès archéologique à Reims.

Dans l'intervalle de ces courses et de ces explorations, nos réunions de quinzaine n'en ont pas moins suivi leur cours régulier. Elles ont donné lieu à une vingtaine de communications sur des sujets inédits, à quelques rapports et à des lectures diverses, non moins qu'à d'utiles discussions et à d'agréables conversations. Ces dernières, avouons-le, retardent souvent l'ouverture des séances, mais comment les proscrire ou les blâmer, lorsqu'elles servent à l'échange affectueux d'idées et de projets qui nous rapprochent et nous unissent tous? C'est ainsi qu'éclosent parfois les meilleures propositions, celles qui ne doivent rien aux préliminaires des commissions ni aux réflexions dilatoires des plus sages critiques. Vos suffrages ont été acquis de la sorte à l'envoi à Sa Sainteté Léon XIII d'un exemplaire richement relié de l'*Histoire de Reims*, par D. Marlot, comme

Digitized by Google

un hommage de gratitude pour le bienveillant accueil réservé par ses ordres à tant de savants de l'École française qui fouillent la Bibliothèque vaticane. — Vous n'avez pas davantage hésité à doter le Musée de précieuses inscriptions du XII^e^ siècle, généreusement offertes par leur propriétaire, M^me^ Trousset, sur la demande de M. Leseur, remplacées à vos frais puis transférées à la crypte par les soins de M. Lamy (1). — Et surtout vous avez voté unanimement cette souscription à une action de 1,000 francs qui vous fera participer à la noble et très opportune tentative de la municipalité de Reims, en vue de la création d'un Musée monumental.

Il est temps, Messieurs, d'aborder, sans plus longs préambules, la nomenclature des travaux qui sont votre œuvre propre et votre plus méritoire labeur ; je dis nomenclature, parce qu'à raison de leur nombre et de leur étendue, il faut renoncer à les analyser. La plupart, nous le savons, sont destinés à nos volumes et les autres seront publiés ailleurs. Au surplus, vous ne les avez point oubliés, les titres seuls évoqueront vos souvenirs.

Sciences.

M. le docteur Lemoine, continuant des investigations persévérantes et qui ont acquis partout une si légitime notoriété, vous a entretenus de la *Flore et de la Faune des terrains tertiaires des environs de Reims,* et il vient de résumer avec trop d'autorité ses découvertes et leurs

(1) Nous devons remercier, avec M^me^ Trousset, d'autres généreux bienfaiteurs de nos collections archéologiques : MM. Blavat, E. Gadiot, F. Langlet, Rousseau, et les héritiers de M. Chandon.

Digitized by Google

conséquences pour que je puisse insister dans mon modeste rôle de narrateur.

Il en sera de même pour la communication très importante de M. Bertinet sur la *Théorie physique du cerf-volant, ses applications, et les divers essais tentés pour résoudre le problème de la navigation aérienne.* Notre confrère n'a pas encore terminé son travail, mais ce qu'il en a développé devant vous au point de vue scientifique a excité un vif intérêt et une discussion assez animée. Les théories de M. Tissandier, les expériences du capitaine Renard, les nouveaux essais d'un moteur électrique, toutes ces perspectives d'une découverte de la plus haute importance vous ont séduits, et vous les jugerez d'autant plus intéressantes pour nous que M. Bertinet n'a pas reculé, pour les apprécier, à passer de longues heures d'observation au carillon de Notre-Dame. Il étudiait à ce poste aérien le vol des oiseaux, non pas avec la folle présomption d'Icare, mais avec la ténacité du calculateur armé de tous les progrès de la physique.

Un opuscule dont vous n'avez pas eu la lecture, mais que vous avez tous reçu des mains de notre confrère, M. Th. Maldan, a eu la bonne fortune de plaire à tous : aux uns parce qu'il est pratique, qu'il servira à relever la fortune agricole, cette riche part de la fortune nationale ; et aux autres parce qu'il est bien écrit et sagement progressif. Vous m'avez devancé, Messieurs, en félicitant le très compétent auteur du *Manuel de l'engraissement des animaux de l'espèce bovine dans les pâturages ;* vous vous êtes rappelé qu'à ses débuts l'Académie favorisa les tentatives de M. le vicomte Ruinart de Brimont, de M. Leconte aîné et de plusieurs autres agronomes ; vous avez été heureux de compter aujourd'hui dans vos rangs le secrétaire de

Digitized by Google

notre Comice agricole, et pour le surplus des expériences, vous en avez renvoyé l'examen au Comice, convaincus que l'Académie n'a plus à traiter les questions agricoles quand elles sont en si bonnes mains.

Le nom de M. Maldan nous ramène à la médecine, et l'excellent docteur Maldan serait aujourd'hui satisfait d'entendre louer une suite d'études sur les *Thèses des médecins de l'ancienne Faculté de Reims*. Quelle série, Messieurs, que celle des travaux de ces vieux praticiens qui agitèrent tant de questions, remuèrent tant de problèmes sans en résoudre beaucoup, mais qui aimèrent tant l'humanité et la soignèrent toujours si volontiers ! On leur passe leurs fausses théories, leur routine, leurs préjugés, lorsque, aux jours des fléaux comme dans leur tâche quotidienne, on sent palpiter leurs cœurs d'hommes dévoués, tenaces, aussi désireux du progrès que jaloux de leurs traditions. Ces traditions, elles ont survécu à tous les bouleversements, et M. le docteur Guelliot nous en a fait saisir l'importance et l'intérêt en décrivant les thèses inaugurales des La Framboisière, des Raussin, des Caqué et des émules de leur science. L'École de Reims, malgré la pauvreté des sujets courants, eut à certains jours une puissante originalité qui s'affirma hardiment dans la question des vins, dans celle des eaux et de la salubrité, et surtout en faveur de la vaccination. Souhaitons à notre confrère de mener bientôt à terme sa revue, d'ailleurs pleine de verve et d'un grand attrait pour la biographie rémoise.

Littérature.

M. Soullié vous a rendu compte d'un ouvrage méritoire de M. Marius Guinat sur *la morale des fables de La*

Digitized by Google

Fontaine et le temps présent. L'auteur voudrait faire servir ces fables à l'éducation de la jeunesse, et l'idée n'est pas mauvaise en soi, pourvu que l'on y cherche l'enseignement de la sagesse pratique plutôt que celui de la vertu. M. Soullié regrette que M. Guinat n'ait pas poussé plus avant le commentaire de cette pensée juste et louable, et qu'il y ait ajouté des hors-d'œuvre sur le socialisme et sur les faits contemporains, qui n'ont rien à démêler avec sa thèse ni avec La Fontaine.

M. Piéton vous a procuré le plaisir d'un autre compte rendu, celui de l'*Académie des Jeux floraux en 1886.* Passant en revue les pièces de poésie, les analysant ou les lisant selon leur mérite, notre confrère s'est surtout arrêté à l'éloge de Joubert, ce penseur si élevé et ce littérateur si délicat dont il pouvait mieux que personne apprécier l'influence.

M. Barbat de Bignicourt vous a apporté un régal, en vous lisant ces pages qu'il veut bien relire à notre séance publique, intitulées : *Simples Rectifications.* Prenant sur le fait le journaliste, l'historien, le critique, le romancier, il le convainc d'erreur et le redresse avec toute la sagacité du lettré. Mais s'il le corrige d'une faute, il ne le préservera point de nouvelles chutes, et l'erreur abondera, quand même, sous la plume de nos écrivains trop pressés... ou trop osés.

Ce n'est point de la littérature, à vrai dire, c'est de la linguistique et de l'histoire littéraire dans son domaine le plus haut, que M. Demaison nous entretint, en nous communiquant la préface de sa publication d'*Aymeri de Narbonne,* chanson de geste du moyen âge. Cédons-lui la parole sur ce sujet qui lui est devenu si familier : « Parmi les nombreux poèmes épiques du XIII^e^ siècle, vous disait-il, l'un des meilleurs est, sans contredit, la

Digitized by Google

chanson d'Aymeri de Narbonne. On y trouve des morceaux excellents qui peuvent figurer au rang des productions les plus parfaites de notre vieille poésie, et qui offrent encore le caractère simple et grandiose de l'épopée primitive. Il n'y a peut-être dans aucune littérature rien qui soit comparable à la magnifique scène du désespoir de Charlemagne abandonné par ses chevaliers. Cet épisode a mérité d'attirer l'attention d'un de nos plus grands poètes, Victor Hugo, qui en a fait une heureuse imitation dans l'une des plus belles poésies de sa *Légende des siècles*. En dehors de sa valeur littéraire, la chanson d'Aymeri a pour nous un intérêt tout spécial. Elle paraît être, en effet, l'œuvre d'un Champenois, Bertrand, clerc de Bar-sur-Aube, qui a joui de son vivant d'une assez grande réputation, mais dont la biographie est presque inconnue aujourd'hui. »

Histoire.

Il était impossible que des études sur Jeanne d'Arc ne fussent pas maintenues à notre ordre du jour, tant que la statue de l'héroïne n'aura pas été érigée sur l'une de nos places publiques. L'entreprise dont l'initiative vous revient suit son cours régulier : l'heure actuelle est au statuaire, M. Paul Dubois ; l'heure de demain sera à la souscription, qui réunira les forces morales et les forces matérielles nécessaires à l'exécution du projet ; enfin, au temps voulu, l'œuvre s'achèvera, nous n'en doutons plus, à la satisfaction et à l'honneur des Rémois.

En attendant, l'opinion accueille avec faveur toutes nos tentatives : la notice sur le passage de Jeanne d'Arc à Reims paraissait en même temps qu'une conférence

Digitized by Google

retraçant la vie de la Pucelle était donnée à l'Hôtel de Ville par notre confrère M. Diancourt. De nouvelles recherches se préparent sur la domination anglaise à Reims, sur la tapisserie de l'*Entrée de Charles VII*, sur les relations de Charles du Lys avec Nicolas Bergier et sur les souvenirs de la délivrance de 1429. Des approbations et des encouragements nous arrivent de Paris, des Vosges, de Besançon, d'Orléans et de Compiègne. Il semble que de toutes parts on nous crie : *En avant !* Le ciel est favorable, nous sommes prêts sur un terrain fécond, pacifique et patriotique, celui de la gratitude des Rémois envers Jeanne d'Arc. Là, sous les auspices des diverses autorités et des représentants de la Ville, tous nos compatriotes peuvent s'unir et se cotiser avec ce but unique et ce seul programme : *La statue de Jeanne d'Arc à Reims, œuvre de Paul Dubois.*

M. Durant des Aulnois, fidèle au Béarn, vous a présenté le tableau des franchises de la ville d'Orthez, de ses usages et de ses coutumes. Il en a noté toutes les singularités, particulièrement une redevance en millet servant à la fabrication des gâteaux. Il a comparé le terrier de 1535 avec celui de 1755, et, grâce à la connaissance qu'il a de la langue et des mœurs du Pays, il a tiré de ces chartes les plus exactes notions sur la linguistique et l'histoire de cette région pyrénéenne.

Des Pyrénées aux Ardennes la distance est longue, mais vous l'avez franchie en retrouvant d'abord sous la plume de Mgr Péchenard l'*Histoire de la Neuville-aux-Tourneurs*, devenue cette fois définitive grâce à d'intéressantes relations sur les guerres du XVIe siècle, et ensuite en poursuivant avec M. l'abbé Gillet les *Annales du Mont-Dieu*, cette Chartreuse qui tint une si grande place dans le diocèse de Reims. Qu'était la bibliothèque

Digitized by Google

du monastère, son importance à l'origine, ses accroissements, ses manuscrits ? Quel fut son sort à la Révolution, et où ses épaves se retrouvent-elles ? Telles sont les questions auxquelles répondit notre confrère, après un minutieux dépouillement des catalogues et des archives. Retenons-en ces chiffres de 4,461 imprimés et de 788 manuscrits enlevés en 1791, dont une partie seulement est conservée dans les bibliothèques de Charleville et de Sedan. — M. Gillet apporta le même soin à l'étude de la justice au Mont-Dieu ; il compulsa les dossiers de ce petit bailliage et nous raconta le mode répressif et très exemplaire des moindres larcins, sans omettre les supplices par lesquels on expiait le meurtre ou le brigandage, assez fréquent sur ce pays frontière. L'histoire du Mont-Dieu verra donc le jour dans toute son ampleur, et nous pouvons prédire d'avance que cet ouvrage sera aussi utile que sa préparation aura été consciencieuse.

M. Contant vous a apporté le texte d'une charte du XIV^e^ siècle, concernant le village de Senuc et relative à une transaction passée entre la communauté et les religieux de Saint-Remi de Reims, au sujet de la pêche. Ce document est surtout curieux en ce qu'il relate les engins alors en usage, l'exercice légitime et la fraude de ce droit toujours si convoité.

M. Ponsinet a retracé, d'après des témoignages contemporains et dignes de foi, quelques-unes des péripéties de la fuite de Louis XVI à travers l'Argonne. Il a ajouté à ces renseignements, dont l'histoire tirera profit, quelques souvenirs intimes sur le passé et sur le présent de la gentille ville de Sainte-Menehould.

L'*Histoire des Fortifications de Reims,* ou plutôt la statistique minutieuse de leur construction, vous a été offerte par M. Lebourq, d'après les textes de nos archi-

Digitized by Google

ves. M. Ch. Givelet a continué et fini la série de ses recherches sur les *Lieutenants des habitants de Reims,* et bientôt paraîtra le volume mettant au jour, d'après Raussin, l'armorial complet de ces cent un personnages, précédé d'une étude approfondie sur les armoiries de la ville.

Vous possédez désormais, Messieurs, l'*Inventaire des Archives de l'Académie*, travail exécuté par votre Secrétaire général d'après les instructions de la circulaire ministérielle du 15 mars 1886. Une autre circulaire plus récente vous a engagés à collaborer à un tableau d'ensemble dont la tâche incombe à toutes les Sociétés savantes, celui de l'état de la France à la veille du grand mouvement national qui marque dans nos annales la date de 1789. Déjà l'un d'entre nous, M. H. Paris, a publié, en 1869, les cahiers où sont contenus les vœux et les doléances du bailliage de Reims (1). D'autres précieux documents sur l'instruction publique (2) et sur la population (3) ont été également publiés par vos soins. Vous continuerez votre tâche dans cet esprit de haute impartialité qui étudie le passé sans haine comme sans idolâtrie, et ne dénie au présent aucun des bienfaits dont nous lui sommes redevables.

Archéologie.

S'il est un des côtés du passé pour lequel nous devions nous passionner, c'est à coup sûr pour celui qui

(1) *Travaux de l'Académie*, t. XLIV et XLV.
(2) *Ibidem*, t. LXXI.
(3) *Ibidem*, t. LX.

Digitized by Google

concerne ses glorieux monuments. Faire revivre ceux qui ont disparu, scruter dans leurs détails et préserver de toute atteinte ceux qui restent debout, voilà, Messieurs, le programme qui nous est commun avec ceux qui aiment la France. C'est en vue d'un service public de ce genre que le grand ouvrage d'Eug. Leblan, sur les *Monuments historiques de Reims*, a été inauguré en 1882 ; il a fourni dix livraisons jusqu'à ce jour, les seules probablement qui paraîtront. De magnifiques planches ont été exécutées, notamment celles de R. Pfnor sur les anciens hôtels, et celles de J. Sulpis sur la basilique de Saint-Remi. Vous avez imprimé un compte rendu avec la table analytique de cette œuvre si importante pour nous, bien qu'inachevée et fatalement incomplète.

Vous entendrez proclamer tout à l'heure les noms des architectes et des artistes qui veulent bien continuer avec nous, et par fragments de moindre étendue, l'entreprise ébauchée par M. Leblan. Citons avec reconnaissance MM. Lamy, Simon, Auger, Boucton (1) et Queutelot ; j'allais y joindre avec non moins de gratitude et d'espérance le nom d'Alphonse Lesueur, le jeune et très modeste dessinateur du *Vitrail de Saint-André*, mais je ne puis que mentionner nos regrets pour la mort si prématurée de ce consciencieux artiste. Grâce au zèle de nos collaborateurs, le fascicule des *Monuments religieux de Reims* sera prochainement édité, et déjà la notice sur l'*Église Saint-Jacques* a été tirée à part.

(1) Nous devons à M. Boucton le dessin de la remarquable cheminée Louis XIII qui fut donnée au Musée par M. Sibire. En exposant ce dessin, nous y avons joint celui des autres anciennes cheminées de Reims, qui ont été reproduites dans la collection rémoise de MM. Saubinet et Ch. Givelet.

Digitized by Google

M. l'abbé Cerf vous a entretenus de ce *Retable des Apôtres*, trop peu connu à Reims, œuvre si remarquable de l'un des Jacques, et qui décore la première chapelle absidale du midi à la cathédrale. A l'aide des pièces contemporaines, notre confrère a su non seulement en préciser l'auteur, mais encore faire l'histoire de la construction et des divers remaniements de ces sculptures, aujourd'hui reposées à leur place et parfaitement en vue.

Au dehors, vous avez continué vos investigations dans les fouilles et dans les monuments, afin de voir aboutir les unes et de sauvegarder les autres. Le classement des monuments historiques qui se fit à la suite de la loi protectrice du 30 mars dernier vous a inspiré le désir de quelques rectifications, et vous avez écrit aux autorités compétentes en faveur des églises de Novy (Ardennes) et de Courville (Marne). — Vous vous êtes intéressés aux fouilles de M. Vauvillé, à l'oppidum voisin de Saint-Erme (Aisne), appelé le *Camp de Saint-Thomas* ou le *Vieux-Laon*. — M. Gosset nous a gratifiés de sa nouvelle publication illustrée sur l'*Évolution historique de la construction des églises chrétiennes* (1). S'inspirant des chefs-d'œuvres de l'art et des nécessités positives actuelles, notre confrère conclut en proposant un type complet d'église à coupole. Il en a mûri le plan d'une façon très pratique, tout en s'inspirant pour les grandes lignes des plus beaux édifices de l'Orient et de Rome. A cette occasion, il se prit même à étudier, de concert avec votre Secrétaire général, l'architecture de l'église d'Asfeld (Ardennes), qui est une curieuse application du genre au XVII^e^ siècle. La vue et la coupe de ce petit

(1) In-4°, Paris, André Daly, 1886.

Digitized by Google

temple, exécutées avec soin par M. Jules Alard, figureront dans le volume du Congrès archéologique de Soissons.

Enfin, Messieurs, je ne pourrais passer sous silence, dans cette revue, l'inauguration de la statue d'Urbain II, sur le plateau de Châtillon-sur-Marne (1). Une délégation de notre Compagnie, invitée l'une des premières par notre vénérable Président d'honneur, assista à cette imposante cérémonie dont l'histoire de la contrée gardera un mémorable souvenir. Quelques jours après, avait lieu à Reims, et par des artistes rémois, l'exécution d'une composition de Gounod, dédiée à la mémoire de Jeanne d'Arc, et qui prendra aussi, à tous ces titres, une place importante dans nos annales. L'un des nôtres, M. l'abbé Deglaire, a préparé et organisé cette solennité à Notre-Dame : nous pouvons donc en mentionner la réussite dans le compte rendu de nos travaux, et nous devons surtout remercier, pour notre part, le confrère qui a si bien servi les intérêts de l'art dans cette admirable manifestation du génie musical (2).

Mais ces fêtes ne se terminèrent pas sans apporter un monument écrit à notre bibliographie. Vous avez reçu, de la part de Son Éminence le cardinal Langénieux, un

(1) Monument colossal de vingt-quatre mètres d'élévation, en granit de Bretagne, œuvre de MM. Deperthes, architecte, et Le Goff, statuaire. L'Académie souscrivit pour 500 francs à cette œuvre.

(2) Messe composée par Gounod dans le style de Palestrina, avec un prélude inspiré par l'entrée de Jeanne d'Arc dans la cathédrale. Elle fut exécutée le Dimanche 24 Juillet 1887, sous la direction de l'auteur, par les maîtrises de Notre-Dame et de Saint-Remi, avec le concours de Sociétés musicales rémoises formant un ensemble de 350 chanteurs. Cfr. *Bulletin du Diocèse de Reims*, 9 et 30 Juillet 1887.

Digitized by Google

volume contenant une série de discours, fruits des recherches considérables que l'étude de la vie d'Urbain II provoqua en France, en Belgique et en Italie. Dans une notice biographique de cent pages à peine, une plume fidèle et sincère a résumé tout ce que l'érudition a rassemblé de documents sur l'illustre pontife, depuis D. Ruinart jusqu'à M. le comte Riant. Assurément l'esprit pénétrant et critique du directeur de l'*Orient latin* a inspiré le modeste auteur de cette notice, car il a écrit un tableau utile pour l'homme de science, en même temps qu'un modèle de vulgarisation (1).

Envois des membres honoraires et correspondants.

Je dois maintenant, Messieurs, adresser à nos confrères honoraires ou correspondants l'expression de notre gratitude pour leurs envois, toujours si bien accueillis de vous. La liste en est donnée chaque année à la suite de ce compte rendu, mais il est de stricte justice de signaler publiquement ces dons.

Le plus considérable est dû à M. Poinsignon, qui vous offrit l'exemplaire complet en trois volumes de son *Histoire générale de la Champagne et de la Brie*, accompagnée d'une superbe héliogravure de la carte de Sanson. Déjà vous aviez pu apprécier l'importance du travail, mais le dernier tome vous a pleinement convaincus de son utilité. Là seulement on peut étudier l'administration des intendants et l'état où ils ont laissé le pays à la veille de la Révolution. Cette œuvre mérite donc à notre confrère la reconnaissance de ceux qui étudient un point

(1) *Le Bienheureux Urbain II*, in-12, Reims, 1887.

Digitized by Google

quelconque de notre ancienne province. — M. d'Arbois de Jubainville, M. l'abbé Étienne Georges (1), M. J. Gautier, M. L. Guibert vous ont adressé d'autres travaux historiques. — M. Ch. Remy nous a peint la courageuse existence des *Navlet*, ces artistes châlonnais dont la réputation et l'œuvre s'étendent jusqu'à nous. — M. F. Huet vous a offert ses études sur la musique liturgique, et spécialement sur l'art moderne dans ses rapports avec le culte. — M. Gaston Paris veut bien nous continuer l'envoi de ses leçons sur la poésie du moyen âge, et M. Cheysson de ses conférences d'économie politique.

Dans le domaine de l'archéologie, vous avez reçu les publications de M. le baron J. de Baye et de M. Auguste Nicaise, si compétents l'un et l'autre dans l'étude des découvertes qui se font autour de nous. Leur émule, M. Fr. Moreau, nous a adressé la table de ses riches albums. M. Bosteaux, de Cernay-les-Reims, et M. Counhaye, de Suippes, vous ont communiqué aussi leurs trouvailles les plus récentes : le premier les a exposées à Soissons, où le Congrès lui a décerné une médaille ; le second les a apportées ici même, et vous avez pu admirer ce mors en cuivre d'un si remarquable travail, de l'époque gauloise. J'ajouterai que M. Counhaye, l'un des doyens de l'archéologie dans le département de la Marne, fut l'ami fidèle et le consciencieux collaborateur de M. Duquénelle, dont il pourra suivre jusqu'au bout les nobles traditions.

Pour les sciences, trois noms vous ont surtout frappés : celui de M. Plateau, qui nous envoie de Gand le fruit de ses expériences si décisives dans le domaine de la phy-

(1) Notons les décisives recherches de cet historien sur l'origine champenoise de Jeanne d'Arc, d'accord avec les dernières découvertes de M. Siméon Luce.

Digitized by Google

siologie; celui de M. de Lapparent, qui nous instruisit cette fois sur les tremblements de terre; et enfin celui de M. F. Lescuyer, notre correspondant de Saint-Dizier, qui achève ses *Mélanges d'ornithologie* (1) avec tant de patience et de courage, cherchant dans cet utile labeur une consolation à son deuil et un adoucissement à ses souffrances.

Personnel.

Depuis deux ans, Messieurs, l'Académie a eu cette rare bonne fortune de n'avoir perdu aucun de ses membres titulaires : la mort n'a enlevé personne d'entre nous, et le changement de résidence, cette autre forme de la séparation, n'a point davantage éclairci nos rangs. Partant, point d'élections, ni de confrères nouveaux auxquels nous devions souhaiter la bienvenue.

Mais des vides douloureux se sont produits auprès de nous, parmi ceux que rattachaient à notre Société d'intimes et affectueuses relations.

Nous avons vu s'éteindre M. Natalis de Wailly, le vénéré doyen de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, originaire du département des Ardennes, l'érudit commentateur de *Joinville*, qui étudia aussi avec tant de soins le vieux langage rémois et publia les *Récits d'un Ménestrel de Reims*. Il est mort plein de jours, de vertus et de travaux, dans sa paisible demeure de Passy, où il voulait bien nous recevoir quelques mois auparavant pour causer de sa province natale.— On vous a fait part du décès de M. Amédée Hachette, inspecteur général des

(1) *Régime alimentaire des oiseaux ; — Trous d'arbres ; — Étangs de Baudonvillers*, in-8°, 1887.

Digitized by Google

Ponts et Chaussées en retraite, président de la Société académique de Château-Thierry. — Trois autres correspondants, qui ont marqué dignement leur place dans l'Histoire de la contrée sont morts successivement : M. l'abbé Genet, dont une plume amie a retracé la sainte carrière (1), et qui laisse dans nos volumes les monographies de Trigny, des Mazures, et surtout la biographie de Levesque de Pouilly et de ses frères ; — M. Sénemaud, archiviste départemental à Mézières, où il fondait en 1865 la *Revue historique des Ardennes* et entamait sans retard la publication de l'inventaire de son dépôt ; ses titres à notre reconnaissance ont été indiqués avec soin par un jeune publiciste carolopolitain, M. J. Poirier (2), qui vient aussi d'éditer une excellente notice sur le siège et le bombardement de Mézières en 1870.—Enfin, Messieurs, le troisième de nos confrères ardennais dont vous avez à déplorer la perte est M. Jean Hubert, ancien professeur de rhétorique au Collège et bibliothécaire de Charleville, dont les longs services dans l'enseignement public n'empêchèrent pas la collaboration constante à tous les travaux historiques et archéologiques de la région. Associé à notre Compagnie depuis sa fondation, il fournit son contingent à vos annales, et il obtint plusieurs de vos médailles les plus enviées, notamment pour son mémoire sur le *Siège de Reims par les Anglais*. Ses écrits, qui portent l'empreinte du lettré, resteront classiques pour l'étude de la géographie, de la biographie et de l'histoire ardennaise. Nous appelons de tous nos vœux la publication d'une notice détaillée sur une vie et des travaux aussi recommandables.

(1) *Bulletin du diocèse de Reims*, 1886, p. 176.
(2) *Notice sur J.-A. Sénemaud*, par J. Poirier, Charleville, 1887.

Digitized by Google

Telles furent, Messieurs, nos entreprises, nos espérances et nos pertes au cours de cette année. Reconnaissants des secours et des encouragements que les corps élus veulent bien nous décerner, nous continuerons notre tâche sans autre souci que le bien de la patrie.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS D'HISTOIRE & D'ARCHÉOLOGIE

par M. l'abbé GILLET, Membre titulaire

MESSIEURS,

Votre commission d'histoire et d'archéologie a recueilli, cette année, une belle moisson de travaux. Sans doute, les gerbes sont d'une ampleur et d'une richesse inégale ; mais toutes témoignent d'un zèle fort louable pour l'étude du passé; toutes manifestent d'heureuses découvertes appelées à la lumière par votre patronage.

D'abord vient un Mémoire dans lequel M. Blavat, antiquaire, demeurant à Reims, nous expose une série de fouilles opérées depuis trente ans sur le territoire rémois. Il précise les endroits où des découvertes ont été faites, décrit les objets trouvés, classe les monnaies, et nous offre ainsi un répertoire précieux de trouvailles archéologiques. L'Académie, reconnaissante de ces indications, décerne à M. Blavat une médaille d'argent.

Une Monographie de Rethel nous présente, au milieu de détails que l'on souhaiterait voir coordonnés avec

Digitized by Google

plus d'ordre et de méthode, plusieurs documents nouveaux d'un véritable intérêt, surtout en ce qui concerne le prieuré et l'église. L'Académie accorde une mention honorable à l'auteur, M. Tellier, employé des postes et télégraphes à Paris. Elle lui accorde de plus une médaille de bronze pour un procédé d'application relatif à l'électricité.

Une Monographie de Ventelay nous revient avec des transformations appréciables, surtout avec l'addition de plusieurs pièces importantes pour l'histoire locale, de chartes, de délibérations et de débats de justice. L'Académie a voulu récompenser cette nouvelle et bonne moisson par une médaille d'argent, méritée par M. l'abbé Bigot, curé de Ventelay.

C'est de trois villages des Ardennes portant le titre, un peu énigmatique de prime abord, de *villages ambédeux*, que nous entretient une autre étude. Le mot *ambédeux* signifie qu'ils relevaient d'une double juridiction, celle de la France et celle de l'Empire. Ce sont les localités de Vaux-les-Mouzon, d'Euilly et de Tétaigne. Leur passé se rattache à l'histoire et à la politique générales, aux négociations qui suivirent la paix de Cateau-Cambrésis. Pour épuiser le récit de ce qui les concerne, il faudrait consulter les archives nationales, celles du ministère des affaires étrangères, de Belgique et d'Espagne. Mais l'auteur est très excusable de s'être renfermé dans une sphère plus restreinte et d'avoir limité ses recherches aux archives locales ; ces dernières sont intéressantes à connaître ; elles nous fournissent des chartes d'affranchissement, des renseignements utiles sur les événements militaires, les chefs d'armée, l'enseignement populaire, la justice locale.

Il est fâcheux cependant que les documents relatifs à

Digitized by Google

cette dernière n'aient pas été mis davantage en lumière. On trouve des indications curieuses, parfois trop sommaires, sur les usages, la langue, les monnaies, les voies romaines ; l'étude géologique n'a pas été négligée. Le tout est écrit dans un style sobre et naturel. Les pièces reproduites à l'appendice méritent généralement d'y figurer. L'Académie a jugé digne d'une médaille d'argent de première classe ce travail, dont l'auteur est M. Goffart, instituteur à Vaux-les-Mouzon.

Un travail analogue, mais plus restreint, nous parle des localités de Thuizy et de Sept-Saulx. On regrette d'y trouver des hors-d'œuvre, des emprunts faits à des auteurs d'une critique douteuse, tels que Camus-Daras, et des détails un peu confus ; mais on y relève avec bonheur des documents pleins d'intérêt sur les guerres féodales, la Ligue, les impôts, les États généraux de 1789. — Une médaille d'argent est accordée à l'auteur, M. Thenault, de Reims.

Nous passons à une étude d'un ordre différent dans un Mémoire traitant de Tilpin, archevêque de Reims.

Avec ce paladin de Charlemagne, héros à la fois de la légende et de l'histoire, nous touchons à la critique des faits et à la littérature. L'idée littéraire manifestée par le Mémoire est élevée ; mais on la souhaiterait plus neuve, mieux nourrie des travaux récents de la littérature sur cette question. Toutefois, l'auteur, en envisageant successivement dans son héros le prêtre, l'administrateur et le guerrier, a enrichi les deux premières parties de détails vraiment curieux. Cette étude, faite par M. l'abbé Jacquart, professeur à Lyon, a paru digne d'une médaille d'argent.

C'est d'un sujet vraiment rémois, et qui tient à la fois du drame et de l'histoire, du séminaire anglais à Reims,

Digitized by Google

de 1578 à 1593, que nous entretient un volumineux et bien intéressant Mémoire.

Un tableau vif et précis de la persécution religieuse, sous la reine d'Angleterre Élisabeth, nous introduit au cœur du sujet. De ce fond tourmenté, sombre, inquiet, se détache un grand caractère, un noble cœur voué au triomphe d'une idée généreuse, c'est le docteur anglais Allen *(Alanus)*, épris du désir de conserver à son infortunée patrie les bienfaits de la liberté chrétienne, de la foi et du sacerdoce catholiques. Il quitte son pays escorté de quelques proscrits illustres et cherche une terre hospitalière pour y abriter et y faire fleurir son généreux dessein. Il s'installe d'abord à Douai, près de la célèbre Université fondée par Philippe II; de là, il vole à Rome intéresser à son projet le pape Grégoire XIII et les cardinaux, puis il revient à Douai pour diriger dans le travail et la discipline la studieuse colonie.

Mais tandis que l'œuvre commence à fleurir, voici qu'une redoutable tempête se déchaîne contre elle. Les Pays-Bas et la Flandre sont en révolte contre Philippe II. Les réfugiés anglais, enveloppés dans la haine croissante contre le roi d'Espagne, leur bienfaiteur, sont en butte aux calomnies, aux défiances, aux attaques populaires ; il leur faut quitter le pays de Douai.

Ils viennent demander un abri plus sûr à la ville de Reims, dont d'autres proscrits anglais, Thomas de Cantorbéry, Jean de Salisbury et leurs compagnons, ont, quatre siècles auparavant, célébré l'hospitalité toujours généreuse. Accueillis par le cardinal Louis de Guise, par le chapitre, la municipalité et le peuple, Allen et ses disciples s'installent, le 27 septembre 1578, dans la rue qui s'appela dès lors rue des Anglais, en un local resté bien cher aux souvenirs des catholiques d'Angleterre et

Digitized by Google

d'Amérique, et que, hier encore, visitait avec une religieuse émotion l'archevêque de Baltimore, le cardinal Gibbons.

La studieuse communauté prit un rapide accroissement et compta bientôt deux cents étudiants, tous jeunes hommes à la fleur de l'âge, beaucoup issus des plus nobles familles, les uns fugitifs des Universités anglaises, les autres attirés plus nombreux que jamais vers le sacerdoce catholique par la persécution elle-même, les tracasseries étroites ou les supplices d'Élisabeth. A ces candidats ecclésiastiques s'adjoignent quelques étudiants de bonne famille qui suivent à l'Université de Reims les cours de droit et prennent leur pension au séminaire anglais.

L'auteur de notre Mémoire a su retrouver dans de précieux documents et retracer avec fidélité le mouvement intérieur, l'esprit, la vie de ce foyer de science et de piété, la distribution des heures et des différents exercices. Là, on étudie l'Écriture sainte, et pour la bien connaître, on cultive avec zèle le grec et l'hébreu. On s'exerce à la discussion des textes sacrés, à la controverse religieuse, à l'argumentation, et l'on invite les hérétiques à venir discuter courtoisement avec leurs adversaires. La tradition y est en honneur, représentée par saint Augustin, saint Cyprien, saint Jérôme, Vincent de Lérins, dont on étudie les ouvrages en même temps que ceux des principaux auteurs scolastiques. La liturgie romaine est possédée et mise en pratique avec tant de goût, que la population rémoise aime à venir s'édifier au spectacle des belles cérémonies de la chapelle des Anglais. Il se livre là des tournois scientifiques, des luttes théologiques où assistent les meilleurs esprits de la cité, souvent des étrangers de distinction; et comme le théâ-

Digitized by Google

tre est trop étroit, plus d'une fois on le transporte dans les vastes appartements de l'Archevêché, où, un jour, un jeune Anglais, William Gifford, défend devant le cardinal de Guise trente-sept thèses théologiques. Le brillant lauréat devait, quelques années plus tard, monter sur le siège archiépiscopal de Reims.

Cependant les épreuves se multiplient. Les exilés ne pouvaient recevoir aucun secours de leurs familles ; selon l'esprit de l'Église, aux gentilshommes de condition étaient venus se joindre, dans ce collège, des jeunes gens qui n'avaient d'autre trésor que leur intelligence et leurs vertus ; le manque de ressources matérielles commençait à se faire durement sentir. Puis Élisabeth prend ombrage d'une œuvre qui envoie annuellement en Angleterre cinquante prêtres missionnaires aussi distingués par leur talent qu'intrépides dans leur apostolat. Elle multiplie contre eux les mesures de proscription ; les pourvoyeurs de ses haines religieuses envoient au séminaire anglais des émissaires gagés, un jeune homme qui tenta d'empoisonner toute la communauté, quelques misérables assez hypocrites pour recevoir sacrilègement les saints ordres et dénoncer à la police anglaise leurs condisciples de la veille. Mais, à l'encontre, les personnalités les plus illustres, Henri III, Sixte-Quint, saint Charles Borromée et maints autres protègent, défendent et secourent le collège.

Appelé à Rome par Sixte V, Allen y est créé cardinal (1587) ; il essaie de délivrer Marie Stuart, multiplie ses efforts pour le soulagement des catholiques, fait fleurir un autre collège anglais qu'il a, sur l'ordre du Pape, établi à Rome à l'instar du séminaire rémois et s'applique de plus en plus à soutenir celui-ci.

L'établissement, d'ailleurs, voit croître son influence.

Digitized by Google

L'historien nous fait passer en revue la pléiade de ses docteurs et la couronne de ses martyrs. Plus de trente-sept noms illustres nous apparaissent, auteurs d'ouvrages estimés de controverse, d'histoire, de théologie, de linguistique ; à la tête de ces livres figure la fameuse traduction anglaise de la Bible, appelée *Bible de Reims*, et qui est encore aujourd'hui la traduction type pour les catholiques d'Angleterre et d'Amérique. Presque tous ces noms de savants se retrouvent dans la liste des cinquante martyrs qui s'estimèrent heureux de verser, en Angleterre, leur sang pour la foi dont ils avaient à Reims laborieusement étudié les clartés et les certitudes. Faut-il s'étonner si, à l'heure présente, l'Église catholique d'Angleterre salue encore le séminaire anglais de Reims comme le foyer sauveur de sa religion et de ses espérances.

Cependant, le massacre des Guise, le triomphe momentané du parti protestant semait à Reims des indécisions et des soupçons dont l'auteur du Mémoire nous fournit un intéressant tableau. Les Anglais crurent prudent de s'éloigner; ils quittèrent notre ville le 23 juin 1593, laissant de glorieux souvenirs de travail, d'émulation littéraire, de dévouement et de piété.

L'auteur de cette étude a puisé aux meilleures sources, mis en lumière des relations conservées à la bibliothèque de Londres, des journaux rédigés par les proscrits, des correspondances inédites ; il a mis en appendice des lettres curieuses et inédites de Catherine de Clèves, de Louis de Guise, du duc de Mayenne, du cardinal Charles de Lorraine.

L'historien de ces nobles exilés anglais est lui-même un exilé. Contraint d'aller chercher sur un sol étranger la liberté de l'étude, de la prière et de la charité, ce jeune

Digitized by Google

écrivain, fils de nos Ardennes, religieux de Saint-Benoît, ne s'est souvenu des rigueurs dont il est l'objet que pour offrir à sa patrie cet hommage d'affection filiale et d'inébranlable fidélité. Appréciant la haute valeur de ce travail, l'Académie décerne une médaille d'or de deux cents francs à l'auteur, M. l'abbé Haudecœur, religieux bénédictin de la Pierre-qui-Vire, actuellement en résidence à Londres.

Reconnaissant de précieux services rendus par divers travaux d'art, l'Académie décerne en outre une médaille d'argent de première classe à M. Bertozzi, sculpteur à Reims, éditeur de la carte géologique de l'arrondissement de Reims dressée par M. le docteur Lemoine, et auteur d'empreintes scientifiques, de moulages artistiques pris sur la Cathédrale et autres édifices de la ville. Elle se plait à accorder une mention honorable à :

M. l'abbé Chevalier, curé de Tramery, pour un dessin des fouilles de Faverolles et de l'église de Courville ;

M. Maurice Boucton, élève architecte, employé au bureau de M. l'architecte diocésain, pour le dessin d'une cheminée Louis XIII de notre Musée ;

M. Queutelot, également élève architecte, pour un dessin du chœur de l'église Saint-Jacques ;

M. Jules Allart, aussi élève architecte, pour les plans, vue et coupe de l'église d'Asfeld.

Digitized by Google

RAPPORT SUR LE CONCOURS DE POÉSIE

par M. P. DOUCE, Membre titulaire

J'ai souvenir, et vous aussi, Messieurs, de ce rapport sur le concours de poésie, fait ici même, il y a trois ans, par un de nos plus spirituels confrères. Découragé, désolé par les œuvres que les efforts des concurrents avaient apportées à l'Académie, il raillait finement, et du reste sans amertume, ces concours des Sociétés savantes de province qui permettent à certaines sources de couler, quand il faudrait les tarir, et il en demandait impitoyablement la suppression.

Qu'eût-il pensé et qu'eût-il écrit s'il avait été rapporteur en cette année 1887? S'il avait été obligé de porter un jugement sur ces pièces de vers que je tiens ici sous ma main? Il eût écarté les manuscrits sans colère et sans haine, car il a le cœur rempli de bonté; mais il eût conseillé aux auteurs de lire et de relire Boileau, dont ils s'inspirent parfois, et pour quelques-uns il eût murmuré

Digitized by Google

tout bas, comme afin de satisfaire sa conscience et avec un sentiment d'indulgence qui manquait au poète :

Soyez plutôt maçons, si c'est votre métier.

Puis il se fût demandé : Pourquoi ? Pourquoi y a-t-il de par le monde tant de gens qui veulent absolument aligner des rimes et qui, capables peut-être de faire en prose quelques études profitables, passent un temps énorme à dire ce qu'ils pensent en lignes cadencées ? Et comme l'esprit de notre confrère est sagace, si ses occupations lui eussent laissé le loisir de réfléchir sur ce désordre apparent de la cervelle humaine, sur ce cas de pathologie générale, il se fût dit que l'homme est né poète, qu'il l'a été, l'est et le sera toujours, qu'il le devient même chaque jour davantage, qu'il faut laisser l'essor à cette faculté maîtresse, quelle que soit l'imperfection des œuvres, et que les Académies, en appelant à elles les poètes ou ceux qui se croient tels, ont cela de bon qu'elles peuvent arrêter des ambitions inconsidérées et susciter ou encourager quelques talents qui n'auraient point assez de confiance en eux.

Méditant plus à fond et remontant les âges, notre confrère se fût dit encore qu'après tout les essais, même les plus modestes de notre temps, auraient été regardés, il y a quelques siècles, comme des œuvres de mérite et auraient pris place dans les vieux recueils de fabliaux ou de chansons, où il n'y a guère de poétique aussi que la rime. Nous sommes difficiles aujourd'hui en fait de poésie, et nous avons le droit de l'être. Le XIX^e^ siècle, un des plus grands qu'il y eut jamais, ne le cèdera pas aux précédents, malgré sa haute valeur scientifique, sous le rapport littéraire. Le poète s'est perfectionné comme les instruments du

Digitized by Google

travail manuel. Quel sentiment dans Lamartine! Quelles idées et quelles expressions dans Victor Hugo! Quelle multiplicité, quelle finesse et quelle force de sensations dans Musset et dans les poètes de l'école réaliste ! Quelle hauteur enfin et quel idéal tangible et peut-être réalisable pour notre nature transformée dans le dernier poème de Sully-Prudhomme: *Le Bonheur*, dont quelques fragments seuls ont été publiés! Et combien ces merveilleuses créations des poètes de notre temps sont au-dessus de tout ce qui les a précédées dans la langue ! Ces conceptions grandioses de la poésie moderne, encore étendues par la science, font que nous, les critiques, nous qui ne nous donnons pas la peine de faire des vers et ne savons pas le mal qu'on peut y prendre, nous dédaignons les humbles et les petits de la grande famille. Il faut, je crois, dominer ce sentiment, se dire que tout effort est louable et laisser les portes ouvertes à ceux qui ont déjà le courage, et c'en est un, de demander des juges.

Mais je me suis écarté de mon rôle, j'ai parlé des grands pour faire apprécier les moindres, je reviens à ceux-ci.

Malgré notre désir d'encourager même les faibles, il faut d'abord être juste, et ce serait cesser de l'être que de ne pas conseiller à la plupart de nos concurrents de cette année de ne plus écrire, ou du moins d'écrire en prose.

Autant en dirons-nous d'un sonnet qui a pour titre : *Fortune et Pauvreté*, et à peu près autant d'un rondeau redoublé : *A la porte du bal*. Certes, l'homme que la fortune a comblé oublie souvent en ce monde son devoir envers les pauvres ; mais pour le lui rappeler, surtout en vers, il faut un autre langage. Cette grande leçon demande de hautes expressions.

Digitized by Google

Une comparaison de l'existence avec une colline qu'on gravit le matin et d'où l'on descend le soir a quelque chose de gracieux ; mais l'idée est à peine ébauchée et ce petit travail en neuf vers ne mérite pas d'autre mention.

Sous ce titre : *Le Siége,* et avec cette épigraphe : *Honneur aux Vaincus*, l'Académie a reçu d'une dame, cela est à noter, une pièce d'une certaine valeur. Un patriotisme ardent certainement l'anime.

Le canon gronde jour et nuit,
Sous d'épais tourbillons de neige
Disparaît le fatal circuit
Dont nous enveloppe le siége.

Tout homme valide est soldat,
Sur les remparts et dans la plaine
Le souffle ardent du bon combat
Le soutient, l'anime, l'entraîne.

Debout enfants ! Debout vieillards !
Debout femmes ! Pour la défense
Il n'est ni trop tôt, ni trop tard,
Ni trop faible. Sauvons la France !

Qui ne peut vaincre sait mourir.
Mais la patrie est immortelle
Et conserve le souvenir
De ceux qui sont tombés pour elle.

Si les strophes suivantes avaient le même souffle, l'Académie eut offert à l'auteur une mention honorable, bien que l'œuvre n'ait pas l'importance que comporte le sujet ; nous voulons au moins adresser un mot d'encouragement à la femme française qui n'a pas oublié les douleurs de la patrie et qui s'est adressée à la poésie pour traduire ses souvenirs et ses espérances.

Digitized by Google

J'ai parlé tout à l'heure des petits poètes qu'il fallait accueillir ; car, en ces modestes ouvriers, il y a souvent non la poésie correcte, élégante ou sublime telle qu'elle sortirait de la plume d'un auteur exercé autant qu'inspiré, mais le sens poétique vraiment compris et suffisamment rendu, comme nous l'avons vu dans ce concours, par un jeune homme que ses habitudes et ses occupations ne portent point vers les lettres. Voici un poème de deux cent quarante vers qui est l'œuvre d'un rustique, d'un campagnard des environs de Reims. Il a bien, nous dit-il, étudié quelque temps à l'ombre du presbytère, mais il

A dû quitter la robe et prendre la tunique.

puis il est revenu au pays et il cultive la terre. C'est un poète néanmoins ; il admire et décrit chaleureusement la haute mission dn prêtre, gardien de la morale, ministre de charité, éducateur des âmes. Nous aurions proposé pour lui aussi une mention honorable, s'il n'y avait dans son style plusieurs incorrections et si la longueur du travail n'en affaiblissait le mérite.

Nous n'avons vu jusqu'ici aucun des concurrents répondre au vœu de l'Académie, en traitant le sujet qu'elle avait mis au concours : *Une statue de Jeanne d'Arc à Reims.* Cinq pièces sur ce sujet nous sont cependant parvenues ; leur nombre est faible, comme on le voit, et leur mérite n'est pas de beaucoup supérieur.

Vous avez distingué seulement, Messieurs, un poème en sept chants, dans lequel l'auteur fait l'histoire abrégée de la vie héroïque de Jeanne d'Arc, qu'il suppose décrite en quatre bas-reliefs de bronze sur le piédestal de la future statue. Je suis assez embarrassé pour vous citer quelque chose de ce poème ; je n'y vois rien de saillant ; toutes les strophes sont d'égale valeur et sont loin de satisfaire

Digitized by Google

au sentiment de fierté, de patriotisme et de liberté qu'inspire ce nom de Jeanne d'Arc. Nous attendions mieux encore de M. Mieusset, et nous ne lui eussions pas décerné de prix s'il ne nous eût envoyé un sonnet sur le même sujet et une autre pièce sur un épisode de l'histoire d'Athènes.

Le sonnet a cela de touchant qu'il rapproche de notre époque celle de Jeanne d'Arc et qu'il invoque la Pucelle pour qu'elle vienne encore une fois sauver sa chère Lorraine :

Toi qui surgis, à l'heure où sombrait l'espérance !
Étoile qui guida nos bataillons vainqueurs,
O Jeanne ! à toi nos chants, nos palmes et nos cœurs !
Qu'on dresse tes autels partout dans notre France !

Reprends ton casque d'or, ta cuirasse et ta lance.
Vois : ta Lorraine en deuil là-bas verse des pleurs;
Monte ton destrier, vierge de Vaucouleurs !
Et brandis ton épée, ange de délivrance !

Apparais, comme aux jours où, le front inspiré,
Tu brisas les Anglais sous ton glaive sacré
Et conduisis à Reims ta brillante phalange?

Alors, à la victoire appelant nos enfants,
Sois encore pour eux l'éblouissant Archange
Et fais flotter sur Metz leurs drapeaux triomphants !

Le poème sur Athènes raconte que Lysandre, après s'être emparé de la ville, voulait la détruire et en anéantir les chefs-d'œuvre. Un poète phocéen pénètre auprès du tyran, au milieu d'un festin par lequel il célébrait sa victoire : il chante les monuments et la gloire d'Athènes ; le vainqueur apaisé renonce à ses desseins et la ville est

Digitized by Google

sauvée. Cette scène antique est écrite en vers qui rappellent quelquefois André Chénier.

L'auteur fait appel à Minerve, protectrice d'Athènes:

Quand ton peuple jadis invoquait ta puissance,
Un prodige éclatait! Les éclairs de ta lance
Brillaient à Salamine, aux champs de Marathon.
Mais les héros sont morts, les flottes prisonnières,
Ne reverrons-nous plus les couronnes guerrières
De ton Temple orner le fronton?

N'entendrons-nous donc plus s'unir sous les portiques
Les sons de la trompette aux chants patriotiques?
Laisseras-tu mourir ton peuple à tes genoux?
Les fleurs de tes autels de sang sont arrosées,
Les prêtres sont bannis, les lyres sont brisées,
Grande déesse, inspire-nous !

Et plus loin:

O Minerve! C'est toi qui fis fleurir Athènes;
C'est toi qui lui donnas sa force et sa beauté.
Son nom a retenti jusqu'aux îles lointaines,
Est-ce en vain qu'elle fut la gloire des Hellènes?
Fille de Zeus parais et sauve ta cité!

Si M. Mieusset s'est inspiré, comme on peut le croire, des dangers que court aujourd'hui la patrie, et peut-être la civilisation française, fille de la Grèce ; s'il a vu Paris dans Athènes et dans Lysandre l'ennemi farouche du nom français, nous louerons d'autant plus ses vers et nous proclamerons son œuvre belle. Elle nous laisse une impression forte et agréable, faite de parfum antique et de sentiment national.

L'Académie connaît M. Mieusset ; elle l'a souvent

Digitized by Google

récompensé, et, comme elle sait ce dont il est capable, elle ne peut lui décerner le prix du concours pour son poème sur Jeanne d'Arc; mais il serait injuste de ne point reconnaître le mérite des trois œuvres envoyées par lui, et l'Académie offre pour l'ensemble, à M. Mieusset, une médaille d'or de cent francs.

Le résultat de ce concours n'est pas pour détruire l'opinion de notre collègue que j'ai rappelée en commençant; et pourtant, je lui demande la permission de la combattre encore par un argument qui le frappera peut-être.

L'art a ses évolutions. Comme on voit chaque année en peinture s'augmenter le nombre des œuvres proposées à l'admiration du public, parce qu'il y a tous les jours plus de gens qui deviennent, non maîtres en l'art de peindre, mais habiles à manier le pinceau et recherchant dans l'interprétation d'une idée ou la représentation d'un site la satisfaction d'un goût élevé, de même, en poésie, le nombre s'accroît de ceux qui la comprennent et qui l'aiment. Ce n'est plus l'apanage de quelques privilégiés. L'instruction, si largement répandue, permet à chacun d'entrer dans son domaine et de contempler les magnifiques tableaux qu'elle nous offre.

La science et la liberté fécondes ont ouvert au génie des poètes de nouveaux horizons; elles ont fait mieux encore, en déterminant dans les plus humbles sphères la vibration des fibres poétiques que renferme le cœur de toute créature humaine; elles ont éveillé chez ceux qui en étaient autrefois déshérités le goût des jouissances intellectuelles, des travaux spéculatifs et d'imagination, et de nombreux ouvriers se lèvent qui pétrissent la matière poétique, lui donnent des formes nouvelles, l'adaptent à des sujets qu'on en eût cru autrefois indignes et

Digitized by Google

nous révèlent que la poésie est véritablement en tout et dans tous.

Voyez le nombre considérable des pièces de vers envoyées à l'Académie des jeux floraux à Toulouse, voyez seulement celui fort respectable que nous recevons nous-mêmes à l'ordinaire, nous qui n'offrons point aux poètes, comme la capitale littéraire du Midi, les récompenses spéciales et délicates qu'elle a trouvées pour eux.

Faut-il arrêter ce mouvement parce que beaucoup de ces œuvres n'ont qu'une médiocre valeur, ou n'en ont même aucune? Je crois qu'il vaut mieux le diriger.

Faut-il crier aux petits poètes : Vos idées sont mal conçues; vos expressions sont mal venues? La poésie, c'est la langue des dieux, n'y touchez point, ce serait la profaner. Faut-il leur dire encore : Ne goûtez pas à ce nectar, il enivre, vous allez chanceler et ferez chanceler ceux qui croient en vous. Vous menacez la société. — Non, Messieurs, la république des lettres, comme toutes les républiques qui veulent vivre, devient aujourd'hui vraiment démocratique. Elle accueille tout le monde, elle aime les forts, est indulgente aux faibles, et ne craint pas les agitations du délire poétique dans les foules, car elle sait que si les poètes ont aussi leurs évolutions, ils ne font point de révolutions.

Digitized by Google

CONCOURS DE 1887

PRIX & MÉDAILLES

POÉSIE

Une médaille d'or de 100 francs est décernée à M. P. Mieusset, membre correspondant à Besançon, pour sa pièce intitulée : *La Statue de Jeanne d'Arc à Reims*, et pour ses autres poésies : *Sonnet sur Jeanne d'Arc*, et *Athènes sauvée par la poésie.*

HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE

Une médaille d'or de 200 francs est décernée à M. Aug. Haudecœur, religieux bénédictin à Londres, pour son *Mémoire sur le Collège des Anglais à Reims au* XVI^e^ *siècle.*

Une médaille d'argent de 1^re^ classe est décernée à M. Émile Goffart, instituteur à Vaux-les-Mouzon (Ardennes), pour sa *Monographie de Vaux et des villages ambedeux* (Ardennes).

Digitized by Google

Des médailles d'argent sont décernées à M. A. Thenault, comptable à Reims, pour sa *Monographie de Thuisy et de Septsaulx* (Marne) ; — à M. l'abbé Jacquart, professeur à Oullins, pour son *Étude sur Tilpin, archevêque de Reims ;* — à M. l'abbé Bigot, curé de Ventelay, pour sa *Monographie de Ventelay* (Marne) ; — à M. Blavat, antiquaire à Reims, pour son *Mémoire sur les Antiquités découvertes dans les fouilles depuis trente ans à Reims.*

Une mention honorable est accordée à M. E. Thellier, employé des postes et télégraphes à Paris, pour sa *Monographie de Rethel* (Ardennes).

BEAUX-ARTS. — INVENTIONS

Une médaille d'argent de 1re classe est décernée à M. Bertozzi, sculpteur à Reims, pour ses moulages artistiques des figures de la Cathédrale et de Saint-Remi de Reims.

Une médaille de bronze est décernée à M. E. Thellier, déjà nommé, pour son procédé d'application de l'électricité.

Des mentions honorables sont accordées à MM. A. Lesueur, l'abbé Chevalier, M. Boucton, P. Queutelot, J. Alard, pour leurs dessins de divers monuments offerts à l'Académie en vue d'illustrer le *Répertoire archéologique.*

Digitized by Google

ACADÉMIE NATIONALE DE REIMS

PROGRAMME DES CONCOURS

OUVERTS

POUR LES ANNÉES 1888 ET 1889

PRIX A DÉCERNER EN 1888

—

HISTOIRE

Du rôle de la Ville de Reims pendant la guerre de Cent-Ans.

Le prix consiste en une médaille d'or de 300 francs.

—

JURISPRUDENCE

De la nécessité d'une législation pour les assurances sur la vie ; étudier et indiquer les principes et les conditions de cette législation.

Le prix consiste en une médaille d'or de 200 francs.

—

SCIENCES ET INDUSTRIE

Étude de l'une des industries locales ; indiquer les progrès réalisés et à réaliser.

Le prix consiste en une médaille d'or de 200 francs.

Digitized by Google

POÉSIE

Prix L.-F. CLICQUOT

1° *Une médaille d'or de 200 francs* sera décernée à l'auteur de la meilleure pièce de cinquante à cent cinquante vers.

Le genre et le sujet sont laissés au choix des concurrents.

2° *Une médaille d'or de 100 francs* sera décernée à l'auteur de la meilleure fable ou du meilleur conte d'environ trente à quatre-vingts vers.

PRIX A DÉCERNER EN 1889

HISTOIRE

État descriptif de l'Élection de Reims en 1789.

Le plan de ce tableau a été tracé par le Comité des Travaux historiques. En voici le sommaire : *État des personnes :* clergé, noblesse, tiers-état, population. — *État des terres :* domaine royal, biens seigneuriaux, communaux et particuliers. — *Administration :* intendance, finances, justice, armée, instruction publique. — *Agriculture et industrie* : récoltes, commerce, travaux publics, manufactures, hôpitaux, postes.

Le prix consiste en une médaille d'or de 300 francs.

ÉCONOMIE POLITIQUE

De l'influence du traité de Francfort, des plus récents traités de commerce et des tarifs douaniers sur la fabrique de Reims et sur l'exportation de ses produits.

Le prix consiste en une médaille d'or de 300 francs.

Digitized by Google

PRIX A DÉCERNER CHAQUE ANNÉE

—

1° Monographie d'une commune importante du diocèse de Reims, soit ancien, soit nouveau.

A l'histoire des principaux évènements dont la commune fut le théâtre depuis son origine jusqu'à nos jours, les auteurs joindront l'étude des institutions qui y furent en vigueur, la seigneurie, la justice, l'impôt, le régime municipal, l'instruction, l'assistance publique, etc., sans négliger les principales industries du pays, les moyens de transport, les usages, les traditions, les changements survenus dans les mœurs, etc.

Ils éviteront, sur ces divers points, de s'engager dans des considérations générales.

Ils complèteront l'étude du pays par un aperçu géologique du sol, par l'indication des produits qu'on en tire et des diverses cultures qui y sont distribuées, par celle des chemins et des cours d'eau qui le traversent, des lieuxdits et des points dignes de remarque, par la description des monuments existants ou détruits.

Les Archives de la ville de Reims, section ecclésiastique, celles du département à Châlons, et celles des Ardennes à Mézières, offrent des documents sur la plupart des communes du diocèse.

2° Notice historique et descriptive des monuments civils et religieux de l'un des cantons de l'arrondissement de Reims ou du département des Ardennes.

Les auteurs feront connaître les églises, maisons religieuses, châteaux, camps ou enceintes fortifiées, tumulus, ruines, inscriptions, meubles précieux qui existent dans chaque commune du canton ; les villages, églises, châteaux, aujourd'hui détruits, qui se trouvaient sur son territoire ; les noms qu'ont portés ces localités aux différentes époques de leur histoire ; le tracé des anciennes voies qui les mettaient en communication ; enfin, les découvertes d'antiquités qui y ont été faites.

Ils devront se borner, pour les détails historiques, légendaires ou autres, à un exposé substantiel et sommaire ; et, en ce qui con-

Digitized by Google

cerne les monuments, aux détails rigoureusement nécessaires pour en faire connaître l'époque, le plan et les points véritablement curieux.

Ils indiqueront en note les sources consultées pour la partie historique du travail, de façon à ce que le lecteur puisse s'y reporter.

Le prix, pour chacune de ces questions, consiste en une médaille d'or de 300 francs.

L'Académie distribuera aussi chaque année des médailles d'encouragement aux auteurs de travaux qui lui seront soumis en dehors des questions indiquées, et aux auteurs d'œuvres d'art ou d'industrie.

Les prix et médailles seront décernés en séance publique.

Les mémoires devront être inédits et n'avoir été envoyés à aucun concours antérieur. Ils seront adressés (franco) *à M. le Secrétaire général, avant le 31 mars 1888,* **terme de rigueur.**

Les auteurs ne doivent pas se faire connaître; ils inscriront leur nom et leur adresse dans un pli cacheté, sur lequel sera répétée l'épigraphe de leur manuscrit.

Les manuscrits envoyés ne sont pas rendus.

Les ouvrages couronnés appartiennent à l'Académie; les auteurs ne doivent pas en disposer sans son autorisation.

Reims, le 28 Juillet 1887.

Le Secrétaire général,

H. JADART,
15, rue du Couchant.

Le Président annuel,

A. GOSSET,
9, rue des Templiers.

Digitized by Google

TABLEAU GÉNÉRAL

des Membres composant l'Académie nationale de Reims

AU 1er DÉCEMBRE 1887

Fondée le 15 Mai 1841, autorisée le 6 Décembre suivant, et reconnue comme Établissement d'utilité publique le 15 Décembre 1846

Le tableau d'ensemble de l'Académie de Reims n'a pas été publié depuis 1857 (1). Trente années se sont écoulées, et le personnel se trouve renouvelé aux trois quarts pour les membres titulaires. Quant aux membres honoraires et correspondants, les vides se sont produits plus nombreux encore dans leurs rangs, sans que les élections annuelles aient suffi à rétablir le chiffre des premiers associés. En 1857, l'Académie comptait quarante membres honoraires, et en 1887 elle en compte seulement vingt-trois ; ses membres correspondants étaient alors au nombre de deux cent soixante et onze, et ils sont aujourd'hui réduits à celui de quatre-vingt-dix. Mais, si les relations ont perdu en étendue, elles sont peut-être devenues plus intimes et plus fréquentes.

(1) *Travaux de l'Académie*, 1856-57, t. XXVI, p. 579. Les volumes suivants donnent seulement la liste des titulaires et celle des membres honoraires ou correspondants élus dans l'année.

Digitized by Google

Il importe de les resserrer encore. C'est dans ce but que nous donnons un tableau général, suivant l'ordre d'ancienneté, de tous les membres composant la compagnie au 1er décembre 1887.

Fondée en 1841, l'Académie de Reims a conservé religieusement son organisation et ses règlements primitifs. Elle a appelé dans son sein tous ceux qui ont désiré s'associer à la tâche tracée par ses Statuts et maintenue dans cette sage limite par les habitudes constantes de son Bureau (1). Aussi, ses efforts ont abouti à grouper d'utiles travaux dans ses publications, et à encourager autour d'elle l'initiative par des concours annuels. Son existence a été calme et recueillie, comme il convient aux Sociétés savantes qui tiennent avant tout à rester fécondes et laborieuses dans la mesure de leurs attributions. Les marques d'encouragement qu'elle reçoit du Ministère de l'Instruction publique, du Conseil général de la Marne et de la Ville de Reims sont un témoignage de son zèle à poursuivre le but de sa fondation. La liste de ses associés actuels fera connaître également l'appui précieux qu'elle trouve auprès des notabilités de la ville et du pays rémois, et jusque parmi les célébrités de l'Institut.

Bien qu'elle élise un président d'honneur qui est, depuis l'origine, l'Archevêque de Reims, l'Académie ne désigne plus de *membres d'honneur*, marque de gratitude décernée naguère aux ministres qui furent ses premiers protecteurs, MM. de Salvandy, Villemain et

(1) Contribuer au développement des sciences, des arts et des belles-lettres, recueillir et publier les matériaux qui peuvent servir à l'histoire du pays, encourager les travaux utiles. (*Statuts*, art. Ier.)

Digitized by Google

Cunin-Gridaine. Elle n'a jamais eu de *membres-nés*, quoique ce titre appartienne, en fait, aux autorités locales qui ont droit de séance dans ses assemblées, et qu'elle serait heureuse d'y accueillir constamment (1). Les *membres titulaires* sont au nombre de quarante-cinq et résident tous à Reims. Les *membres honoraires* sont pour la plupart d'anciens membres titulaires qui ont quitté Reims et donné leur démission après une participation active aux travaux de la Compagnie. Enfin, les *membres correspondants* ont été élus, généralement sur leur demande, à la suite de services rendus, d'envois de documents et de publications, ou de succès réitérés aux concours : nous les avons classés suivant leur entrée, et selon qu'ils résident à Reims, en France ou à l'étranger.

Le Bureau de l'Académie se renouvelle chaque année par la voie de l'élection, qui lui adjoint trois membres titulaires pour former le Conseil d'administration (2).

Malgré les soins apportés à la rédaction de ce tableau, il a pu s'y glisser des omissions ou des erreurs que nous prions nos confrères de vouloir bien nous signaler, afin de les rectifier dans une prochaine réédition.

(1) L'Archevêque de Reims, le Préfet de la Marne, le Sous-Préfet et le Maire de Reims. (*Statuts*, art. III.)

(2) Sur l'organisation et les travaux de l'Académie, voir la note rédigée par M. Loriquet (1876, *Travaux*, t. LIX, p. 89), et la table générale qui accompagne le t. LXXII du même recueil.

Digitized by Google

BUREAU POUR L'ANNÉE 1887-88

Président d'honneur, S. É. le Cardinal-Archevêque de Reims.

Président	MM. A. Gosset.
Vice-Président	l'abbé Cerf.
Secrétaire général	H. Jadart.
Secrétaire archiviste	L. Demaison.
Trésorier	A. Mennesson.
Membres du Conseil d'administration	Luton.
	V. Duchataux.
	V. Lemoine.

I

MEMBRES TITULAIRES

MM.

1845. Tourneur (V.), protonotaire apostolique, vicaire général du diocèse.

1847. Paris (H.), avocat, ancien maire de Reims.

1849. Loriquet (Ch.) (⊗ I.), ancien conservateur de la Bibliothèque, des Archives et du Musée de la Ville, associé de la Société des Antiquaires de France.

1852. Goda, ancien notaire.

1853. Soullié (Pr.) (⊗ I.), docteur ès-lettres, ancien professeur de l'Université.

Digitized by Google

1853. Mennesson (A.), ancien notaire, membre du Conseil d'arrondissement.
1854. Leseur (A.), avocat.
1855. Piéton, avocat.
1857. Givelet (Ch.), associé de la Société des Antiquaires de France.
1860. Thomas, ancien député, professeur honoraire à l'École préparatoire de médecine.
1862. Luton (⊗ I.), directeur de l'École préparatoire de médecine.
1862. Doyen (✻), ancien maire de Reims, professeur honoraire à l'École préparatoire de médecine.
1862. Coze (E.), directeur de l'usine à gaz.
1863. Deglaire (l'abbé) (⊗ A.), chanoine, archiprêtre de Notre-Dame.
1863. Lantiome, avocat.
1864. Cerf (l'abbé), chanoine titulaire, correspondant du Ministère de l'Instruction publique.
1865. Duchataux (V.), avocat.
1866. Gosset (Alph.), architecte.
1866. Dauphinot (S.) (O. ✻, ⊗ A.), manufacturier, sénateur de la Marne.
1868. Lemoine (⊗ A.), docteur ès-sciences, professeur à l'École préparatoire de médecine.
1870. Diancourt (✻, ⊗ A.), ancien maire de Reims, sénateur de la Marne.
1873. Butot (l'abbé), curé de Saint-Jacques.
1873. Werlé (le comte A.), négociant en vins.
1876. Le cardinal Langénieux (✻), archevêque de Reims.
1876. Jullien (E.), ancien vice-président du Tribunal civil.
1877. Péchenard (P. L.), docteur ès-lettres, protonotaire apostolique, vicaire général du diocèse.

Digitized by Google

1877. Demaison (L.), conservateur adjoint des Archives de la Ville, correspondant du Ministère de l'Instruction publique.
1878. Jadart (H.) (⊗ A.), conservateur adjoint de la Bibliothèque et du Musée de la Ville, correspondant du Ministère de l'Instruction publique.
1881. Douce (P.), notaire.
1881. Brissart (A.), avocat.
1881. Benoist (A.), manufacturier, ancien élève de l'École polytechnique.
1882. F. Lefort (C. ✻), inspecteur général des Ponts-et-Chaussées, en retraite.
1882. Gillet (l'abbé), docteur ès-lettres, supérieur du Petit Séminaire.
1882. Maldan (Th.), secrétaire du Comice agricole.
1882. Lamy, architecte.
1883. Michaut (H.), ingénieur ordinaire des Ponts-et Chaussées.
1883. Valser, professeur à l'École préparatoire de médecine.
1884. Givelet (H.), propriétaire.
1884. Decès (A.) (⊗ A.), professeur à l'École préparatoire de médecine.
1884. Jolicœur (H.), professeur à l'École préparatoire de médecine.
1885. Bertinet, professeur de sciences physiques au Lycée.
1885. Guelliot (O.), docteur en médecine.
1887. Henrot (H.) (✻, ⊗ I.), maire de Reims, professeur à l'École préparatoire de médecine.
1887. Jacquinet (G), professeur de rhétorique au Lycée.
1887. Delacroix (H.), docteur en médecine.

Digitized by Google

II

MEMBRES HONORAIRES

1847. Bonneville de Marsangy, conseiller honoraire à la Cour d'appel de Paris, à Paris.
1850. Alexandre, ancien président de Chambre à la Cour d'appel de Paris, à Paris.
1853. Pierret (l'abbé), archiprêtre, à Rethel (Ardennes).
1854. Mourin, recteur de l'Académie, à Nancy.
1857. Poussin (l'abbé), ancien vicaire de Saint-Remi, à Paris.
1857. Poinsignon, inspecteur honoraire de l'Académie de Paris, à Châlons-sur-Marne.
1862. Bouché (l'abbé), archiprêtre, à Vouziers (Ardennes).
1862. Maxe Werly (L.), numismate, officier de l'Instruction publique, à Paris.
1866. Cheysson, ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées, à Paris.
1868. Maridort, professeur de l'Université, à Rouen.
1870. Fialon, ancien professeur de l'Université, à Saubusse (Landes).
1873. Mallet, ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées, à Arras.
1873. Vanier, vice-président du tribunal de la Seine, à Paris.
1876. Bouty, docteur ès-sciences, professeur de l'Université, à Paris.
1879. Lalande, ancien proviseur du Lycée de Reims, à Sens (Yonne).

Digitized by Google

1879. Lapparent (A. de), ancien ingénieur des Mines, professeur à l'Institut catholique, à Paris.
1881. Cornet, inspecteur d'Académie, à Châlons-sur-Marne.
1881. Boullaire (J.), ancien procureur de la République à Reims, à Paris.
1882. Péron, intendant militaire à Toul (Meurthe-et Moselle).
1883. Gautier (J.), professeur agrégé d'histoire au Lycée de Vanves, à Clamart (Seine).
1884. Vassard, ancien président du Tribunal de Reims, à Paris.
1885. Carré (G.), professeur agrégé d'histoire au Lycée Lakanal, à Sceaux (Seine).
1887. Durant des Aulnois (A.), ancien notaire, à Paris.

III

MEMBRES CORRESPONDANTS

résidant à Reims

1842. Ponsinet, ancien président du Tribunal de Vassy.
1846. Cochard, propriétaire.
1864. Renart (A.), président du Tribunal civil.
1866. Goubaux, ancien pharmacien.
1869. Remy (Ch.), ancien notaire.
1882. Lebourq (Aug.), propriétaire
1883. Contant (Paul), archéologue.

Digitized by Google

1887. Colleville (le docteur), professeur à l'École préparatoire de médecine.
1887. Piépape (L. de), chef de bataillon breveté au 132e régiment d'infanterie.
1887. Doyen (le docteur Eug.), chef des travaux anatomiques à l'École préparatoire de médecine.
1887. Pauffin (Henri), avocat, docteur en droit.

IV

MEMBRES CORRESPONDANTS

résidant en France

1842. Barthélemy (Anatole de), membre de l'Institut, à Paris.
1842. Rondot (Natalis), ancien délégué en Chine, à Lyon (Rhône).
1845. Vroil (J. Hériot de), au château de Courcy (Marne).
1846. Robert (Ch.), intendant général en retraite, membre libre de l'Institut, à Paris.
1846. Leroux, docteur en médecine, à Corbeny (Aisne).
1846. Arnould-Baltard (Ed.), à Paris.
1846. Licourt, docteur en médecine, à Châtillon-sur-Marne.
1846. Charlier, médecin vétérinaire, à Boult-sur-Suippe (Marne).
1847. Defourny (l'abbé), aumônier dans le diocèse de Versailles.

Digitized by Google

1847. Gainet (l'abbé), chanoine honoraire, curé de Traves (Haute-Saône).

1847. Alluard, professeur de l'Université, à Clermont-Ferrand.

1848. Say (Léon), économiste, ancien ministre, membre de l'Institut, à Paris.

1850. Oppert (J.), professeur au collège de France, membre de l'Institut, à Paris.

1852. Poquet (l'abbé), curé-doyen, à Berry-au-Bac (Aisne).

1852. Barthélemy (le comte Édouard de), ancien membre du Conseil général de la Marne, à Courmelois (Marne).

1855. Arbois de Jubainville (H. d'), membre de l'Institut, professeur au Collège de France, à Paris.

1856. Georges (l'abbé Étienne), membre de la Société académique de l'Aube, à Rosnay-l'Hôpital (Aube).

1856. Pierquin (l'abbé), curé de La Neuville-Day (Ardennes).

1857. Fontenay (Harold de), secrétaire de la Société Éduenne, à Autun.

1857. Moreau (Frédéric), correspondant de la Société des Antiquaires de France, à Fère-en-Tardenois (Aisne).

1857. Hébert, membre de l'Institut, professeur de géologie à la Faculté des Sciences, à Paris.

1859. Ponsart, membre du Conseil général, président du Comice agricole, à Omey (Marne).

1859. Nicaise (A.), correspondant de la Société des Antiquaires de France, à Châlons-sur-Marne.

Digitized by Google

1862. Cadet (F.), inspecteur de l'Université, à Paris.
1862. Millien (A.), lauréat de l'Académie française, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).
1863. Bougard, docteur en médecine, à Bourbonne-les-Bains (Haute-Marne).
1863. Cotelle (Jules), conseiller honoraire à la Cour d'appel de Nancy, à Nancy.
1863. Colin (Hubert), conservateur de la Bibliothèque, à Charleville (Ardennes).
1869. Bulliot (G.), président de la Société éduenne, à Autun.
1869. Besson (Mgr), évêque de Nîmes.
1870. Barbat de Bignicourt, à Bignicourt (Marne).
1870. Courajod (L.), conservateur au Musée du Louvre, à Paris.
1870. Malard (G.), professeur d'histoire au Lycée d'Angoulême.
1870. Bablot-Maitre, agriculteur, à Jonchery-sur-Vesle (Marne).
1873. Deullin (Eug.), négociant et bibliophile, à Épernay.
1873. Neymarck (A.), économiste, à Paris.
1873. Guibert (L.), membre de la Société historique du Limousin, à Limoges.
1875. Vidieu (l'abbé), du clergé de Paris.
1875. Lucas (Ch.), architecte, à Paris.
1875. Baye (J. de), inspecteur de la Société française d'archéologie, au château de Baye (Marne).
1875. Bretagne père, membre de la Société d'archéologie lorraine, à Nancy.
1875. Buzy, ancien professeur de l'Université, à Saint-Jean-d'Angély (Charente-Inférieure).
1876. Dueil (A.), géologue, à Ay (Marne).

Digitized by Google

1876. Mercier (R.), vérificateur des poids et mesures, à Versailles.
1876. Dubois (Th.), professeur au Conservatoire de musique, à Paris.
1876. Masson, ancien notaire, juge de paix, à Épernay (Marne).
1879. Périn (Félix), architecte, à Paris.
1880. Vincent (le docteur Henri), à Vouziers (Ardennes).
1880. Chabert, colonel de gendarmerie, à Paris.
1880. Mieusset (P.), membre de l'Académie de Besançon, à Besançon.
1881. Rouy (Henri), fabricant de draps, à Sedan (Ardennes).
1881. Plonquet, médecin, à Ay (Marne).
1881. Gourjault (le comte Olivier de), à Mézières (Ardennes).
1882. Paris (Gaston), membre de l'Institut, professeur au Collège de France, à Paris.
1882. Hérelle (G.), professeur de philosophie au Lycée de Cherbourg.
1882. Ply (l'abbé), curé d'Essigny-le-Grand (Aisne).
1882. Thévenot (A.), homme de lettres, à Troyes.
1882. Huet (F.), maître de chapelle, à Châlons-sur-Marne.
1883. Berluc-Perussis (le chevalier de), membre de l'Académie d'Aix, à Aix-en-Provence.
1883. Louis-Lucas (Paul), professeur agrégé à la Faculté de droit de Dijon.
1883. Remy (A.), docteur en médecine, à Châtillon-sur-Marne.
1884. Landouzy (le docteur), agrégé à la Faculté de médecine, à Paris.
1884. Loriquet (Henri), archiviste du département, à Arras.

Digitized by Google

1884. Pélicier, archiviste du département, à Châlons-sur-Marne.
1885. Riant (le comte), membre de l'Institut, à Paris.
1885. Cauly (l'abbé), curé-doyen, à Signy-l'Abbaye (Ardennes).
1885. Cardevacque (A. de), membre de l'Académie d'Arras, à Arras.
1886. Senart (Émile), membre de l'Institut, à Paris.
1886. Varin (P. Adolphe), graveur en taille-douce, à Paris.
1887. Chevallier (l'abbé), curé de Tramery (Marne).
1887. Marsy (le comte de) directeur de la Société française d'archéologie, à Compiègne (Oise).
1887. Germain (Léon), membre de l'Académie de Stanislas et de la Société d'archéologie lorraine, à Nancy.
1887. Bourgeois (Armand), percepteur, à Pierry (Marne).

V

MEMBRES CORRESPONDANTS

résidant à l'Étranger

1863. Otreppe de Bouvette (A.), secrétaire général de la Société d'émulation, à Liège (Belgique).
1864. Roth (Jules), chimiste à Mulhouse (Alsace).

Digitized by Google

1875. Dessailly (l'abbé), chez les Pères du Saint-Sacrement, à Bruxelles (Belgique).
1880. Gandelet, homme de lettres, à Namur (Belgique).
1883. Dardenne, professeur à Andenne (Belgique).
1886. Plateau, membre de l'Académie royale, professeur à l'Université de Gand (Belgique).

Digitized by Google

LISTE DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

et des Établissements divers

AVEC LESQUELS L'ACADÉMIE ÉCHANGE SES PUBLICATIONS OU ENTRETIENT DES RELATIONS

ABBEVILLE. — Société d'émulation.
AIX. — Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres.
AMIENS. — Société des antiquaires de Picardie.
ANGERS. — Société nationale d'agriculture, sciences et arts.
ARRAS. — Académie des sciences, lettres et arts.
AUTUN. — Société éduenne des lettres, sciences et arts.
BÉZIERS. — Société archéologique, scientifique et littéraire.
BEAUVAIS. — Société académique d'archéologie, sciences et arts de l'Oise.
BESANÇON. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.
BONE. — Académie d'Hippone.
BORDEAUX. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.
BRUXELLES. — Académie royale de Belgique.
BOULOGNE-SUR-MER. — Société académique.
CAEN. — Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres.
— Société des antiquaires de Normandie.
— Société française d'archéologie pour la conservation et la description des monuments historiques.

Digitized by Google

Chalons.— Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne.
— Bibliothèque municipale.
— Archives départementales de la Marne.
Chalon-sur-Saône. —Société d'histoire et d'archéologie.
Charleville. — Bibliothèque municipale.
Chateau-Thierry. — Société historique et archéologique.
Chauny. — Société académique.
Clermont-Ferrand. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.
Constantine. — Société d'archéologie.
Dijon. — Académie des sciences, arts et belles-lettres.
Douai. — Société centrale d'agriculture, sciences et arts du Nord.
Dunkerque. — Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts.
Épernay. — Société d'horticulture.
Épinal. — Société d'émulation des Vosges.
Fontainebleau. — Société historique et archéologique du Gâtinais.
Gand (Belgique). — Gilde de Saint-Thomas et de Saint-Luc.
Grenoble. — Académie delphinale.
Guéret. — Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse.
Laon. — Société académique.
Lille. — Société des sciences, de l'agriculture et des arts.
Limoges. —Société archéologique et historique du Limousin.
Le Havre. —Société nationale havraise d'études diverses.
La Rochelle. — Académie des belles-lettres, sciences et arts.

Digitized by Google

Lyon. — Académie de sciences, belles-lettres et arts.
— Société littéraire, historique et archéologique.
Marseille. — Académie des sciences, lettres et arts.
Metz (Lorraine). — Académie de Metz.
Mézières. — Archives départementales des Ardennes.
Moulins. — Société d'émulation de l'Allier.
Namur (Belgique). — Société archéologique.
Nantes. — Société académique.
Nancy. — Académie de Stanislas.
— Société d'archéologie lorraine.
Nevers. — Société nivernaise des lettres, sciences et arts.
Nimes. — Académie de Nîmes.
Nivelles (Belgique). — Société archéologique.
Niort. — Société de statistique, sciences et arts des Deux-Sèvres.
Orléans. — Société archéologique et historique de l'Orléanais.
Paris. — Société nationale des Antiquaires de France.
— Comité des travaux historiques et scientifiques du Ministère de l'Instruction publique.
Poitiers. — Société des Antiquaires de l'Ouest.
Perpignan. — Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales.
Reims. — Société industrielle.
— École préparatoire de médecine et de pharmacie.
— Bibliothèque municipale.
— Bibliothèque de l'Archevêché.
Rouen. — Académie de sciences, belles-lettres et arts.
Romans. — Comité d'histoire ecclésiastique et d'archéologie du diocèse de Valence.
Saint-Quentin. — Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie.

Digitized by Google

Saint-Omer. — Société des Antiquaires de la Morinie.
Sens. — Société archéologique.
Soissons. — Société archéologique, historique et scientifique.
Toulon. — Académie du Var.
Toulouse. — Académie des jeux floraux.
— Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres.
— Société archéologique du Midi de la France.
Tours. — Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres d'Indre-et-Loire.
Troyes. — Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres de l'Aube.
Verdun. — Société philomathique.
Vervins. — Société archéologique.
Vesoul. — Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Haute-Saône.
Versailles. — Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise.
Vitry-le-François. — Société des sciences et arts.
Washington. — Institut smithsonien des États-Unis d'Amérique.

Digitized by Google

LISTE DES OUVRAGES

Adressés à l'Académie nationale de Reims

PENDANT L'ANNÉE 1886-87

I. — Ouvrages publiés par les membres de l'Académie.

Cheysson.....	*La question des habitations ouvrières en France et à l'étranger.*
Baron J. de Baye.....	*Sujets décoratifs empruntés au règne animal dans l'industrie gauloise, 1886.*
—	*Matériaux de l'histoire primitive et naturelle de l'homme. Rapport archéol. entre l'ancien et le nouveau continent, 1886.*
—	*Congrès international des Américanistes,* 6e session, Turin.
—	*Note sur les carreaux émaillés de la Champagne.*
Félix Plateau.....	*Expériences sur le rôle des pulpes chez les arthropodes maxillés. Pulpes des insectes broyeurs, Pulpes des myriapodes et des aranéides.*
—	*Une expérience sur la fonction des antennes chez la blatte.*
—	*Notice bibliographique de F.-A.-J. Plateau*
—	*De l'absence des mouvements respiratoires perceptibles chez les arachnides.*
—	*Recherches sur la perception de la lumière par les myriapodes aveugles.*
Aug. Nicaise.....	*Étude sur un buste antique de marbre. Jupiter Serapis, buste en bronze découvert à Cernay-les-Reims.*

Digitized by Google

M. Poinsignon..... *Histoire de la Champagne et de la Brie*, 3 vol. in-8°.
Gaston Paris.. .... *La poésie du moyen âge. Leçons et lectures*, 1885, in-12.
Louis Guibert..... *Des formules de date et de l'époque du commencement de l'année.*
— *Les foires et marchés limousins aux XIII^e^ et XIV^e^ siècles.*
A. de Lapparent..... *La certitude dans les sciences.*
— *Les tremblements de terre.*
O. Guelliot..... *Simon Barbier, chirurgien et poète rémois.*
— *Spermatorrhée et Cyanospermie.*
Félix Huet..... *La musique liturgique. L'art moderne dans ses rapports avec le culte.*
D'Arbois de Jubainville. *Le fundus et la villa en Gaule.*
L'abbé Ét. Georges..... *Notice sur Nicolas Caussin, confesseur de Louis XIII.*
A. Lebourq..... *Les anciennes fortifications de Reims*, in-8°.
F. Lescuyer..... *Mélanges d'ornithologie* (2^e^ partie). *Étangs de Baudonvillers. Évolutions de la flore et de la faune sur le sol de ces étangs.*
— 3^e^ partie. *Trous d'arbres habités par des animaux sauvages et particulièrement par des oiseaux.*
— 4^e^ partie. *Régime alimentaire des oiseaux.*
T. Maldan..... *Manuel de l'engraissage des animaux de l'espèce bovine.*
M. Péchenard..... *La Neuville-aux-Tourneurs*, in-8°.
Ch. Remy..... *Une famille d'artistes châlonnais, les Navlet.*
H. Jadart..... Table des *Almanachs historiques de Reims*, in-8°.
— *Inventaire des Archives de l'Académie de Reims*, in-8°.

II. — Dons du ministère de l'instruction publique. — Hommages divers et journaux.

Annales du Musée Guimet, tomes IX, X, XII.
— — — *Revue de l'Histoire des Religions*, tome XIII, n^os^ 2, 3 ; tome XIV, n^os^ 1, 2, 3 ; tome XV, n^os^ 1, 2.
Annuario del observatorio nacional de Tacubaya para el ano 1887.
Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris, 3^e^ série, t. IX, 1886, mai-décembre. T. X, 1887, janvier et février.

Digitized by Google

Bulletin de l'Association philotechnique, 1886, août, novembre, décembre ; 1887, janvier-mai, juillet.

Bulletin historique et philologique du comité des travaux historiques et scientifiques, 1885, nos 3-4 ; 1886, nos 1-4.

Bulletin archéologique du même comité, 1886, nos 2-4.

Bulletin hebdomadaire de l'Association scientifique de France, 1886-1887, nos 328-366.

Bulletin de la Société industrielle de Reims, tome XIII, n° 67.

Bulletin de la Société philomathique de Paris, 1885-86.

Bulletin des travaux historiques et scientifiques. Section des sciences économiques et sociales, année 1886.

Conseil général de la Marne. *Procès-verbaux*, 2e session de 1886.

Journal des savants, 1886, juin, octobre, novembre, décembre ; 1887, janvier.

Ministère de l'Instruction publique. *Enquête et documents relatifs à l'enseignement supérieur*, XX-XXIV.

Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse du diocèse de Valence, 1885 (avril-août) ; 5e année, 6e année (31e livraison supplémentaire) ; 1886, mars, décembre ; 1887, janvier, février.

Le théâtre au Japon, par Émile Guimet et F. Regamey. — Paris, 1886.

Revue des travaux scientifiques, tome VI, nos 4-11 ; tome VII, n° 1.

Repertoire des travaux historiques, tome III, n° 4.

Bulletin des bibliothèques et des archives, année 1884, n° 1, 1885 nos 2, 4 ; 1886, n° 2.

Bibliographie des travaux historiques et archéologiques publiés par les sociétés savantes de la France, par Robert de Lasteyrie et Eugène Lefèvre Pontalis, 1886, 2e livraison.

Inventaire des archives de la Marne, pages 105-136.

Discours pron. par M. René Goblet le 1er mai 1886.

Le Collège de la Trinité à Lyon, au XVIe siècle. Discours pron. par Hippolyte Bazin, 1886.

La mort d'Étienne Marcel : Étude historique, par Jules Tessier, 1886.

Itinéraire du Dauphin de Viennois de la 2e race, par Ulysse Chevalier, 1886.

Le Comte de Dampierre en Astenois, par L.-J. Brouillon, 1886.

Les antiquités du Boulonnois, par Ernest Deseille, 1886.

Essai sur l'organisation et la juridiction municipales au moyen-âge, par Henry Pauffin, 1886.

Congrès archéologique de France, 52e session, à Montbrison.

Bibliographie vosgienne de l'année 1883, et *Supplément* par N. Haillant, in-8° ; id. de l'année 1884.

Imperial university of Japan The calendar for the year, 1886-1887.

Catalogue du musée départemental de Moulins, 1885, in-8°.

Digitized by Google

Compte de Raoul de Louppy, gouverneur de Dauphiné de 1361 à 1769, par Ulysse Chevalier, in-8°.

Société de médecine légale de France, Bulletin, t. IX, 2e partie.

Bulletin monumental. Bibliographie sommaire pour le Congrès de Laon et de Soissons, 1887.

Extrait de la *Revue de l'Enseignement secondaire : Les essais de Montaigne*, note bibliographique, par G. Allais, 1887, in-8°.

La question d'Étienne Marcel. Réponse à M. Noël Valois, par Jules Tessier, 1887, in-8°.

Langue internationale néo-latine. Manuel de la langue néo-latine usuelle, 3e édit., par E. Courtonne.

Rapport de la commission des publications de la société des lettres de Saint-Dizier sur les nouveaux travaux de M. Lescuyer, par M. J.-B Jeannin.

Notice sur J.-B. Senemaud, archiviste paléographe des Ardennes, par J. Poirier.

Comité des travaux historiques et scientifiques. *Revue des travaux scientifiques*, t. VI, n° 12, t. VII, n° 2.

Annuaire de la Société philotechnique, année 1886, t. 45.

Quelques mots sur les études récentes de sylviculture, 1880. — *Le sceau de Loja et la sigillographie pittoresque*, 1885. — *Les restes de Christophe Colomb. Étude critique*, 1886. — *Les Normands, la chicane et la potence, d'après les dictons populaires*, 1882. — *Les instruments de musique au XIVe siècle, d'après Guillaume de Machault.* — *Association normande*, session de 1885, tenue à Coutances, *Excursion archéologique. Compte rendu.* — *Les noçoes élémentaires de archéologia de M. le chevalier J. da Silva. Compte rendu*, 1881, par E. Travers.

Sécurité dans les théâtres, par Émile Guimet, gr. in-8°.

Guerre de 1870-71. *L'investissement et le bombardement de Mézières en 1870*, par Jules Poirier, in-12.

Le bienheureux Urbain II. Notice biographique, 1887.

Digitized by Google

SCIENCES

THÉORIE ÉLÉMENTAIRE DU CERF-VOLANT

par E. BERTINET, Membre titulaire

DESCRIPTION DU CERF-VOLANT

Tout le monde connaît ce jouet des enfants. — Il existe des cerfs-volants de bien des formes. Tous comprennent une surface plane, en carton mince ou en toile, fixée sur une carcasse légère construite en osier. Le plus souvent, pour faire monter le cerf-volant, on l'expose au vent en le maintenant au moyen d'une ficelle. Le mode d'attache de la ficelle est lui-même assez variable. Grâce à l'effort exercé par le vent sur la surface, celle-ci monte malgré son poids. A mesure que le cerf-volant monte, on lui laisse de plus en plus de ficelle. Finalement, il plane dans l'air en restant à peu près fixe et en exerçant une traction plus ou moins grande sur la ficelle. — On pourrait aussi faire monter le cerf-volant dans un air calme. Mais alors, en tenant l'extrémité de la ficelle, il faudrait courir sur le sol pour communiquer ainsi au cerf-volant une certaine vitesse par rapport à l'air ambiant.

Jusqu'ici, on n'a pas fait de théorie satisfaisante du cerf-volant. Monge, qui a traité la question, dit que le

Digitized by Google

cerf-volant obéit à des conditions mystérieuses. Depuis, je crois, personne ne s'en est plus occupé. Je vais essayer de donner une théorie élémentaire de cet appareil. Cette étude, à laquelle je n'attribue qu'une valeur toute relative, m'a été inspirée par des recherches beaucoup plus générales sur la navigation aérienne. On n'en devra pas considérer les résultats comme parfaitement exacts : nous allons voir pourquoi. Néanmoins, cette note pourra être utile à ceux qui cherchent à résoudre le problème de la navigation aérienne par l'aéroplane. Le cerf-volant et l'aéroplane présentent une différence notable, puisque le cerf-volant est tenu, tandis que l'aéroplane doit être libre. Mais leurs études présentent de l'analogie, la force motrice à appliquer à l'aéroplane correspondant à la tension de la ficelle qui tient le cerf-volant.

Je m'occuperai d'abord d'un cerf-volant que j'ai employé souvent et qui correspond, je crois, à la forme la plus ordinaire. Nous verrons quel est l'effet de la queue que l'on ajoute souvent au cerf-volant. Puis, je m'occuperai d'un cas beaucoup plus général dont l'étude montrera suffisamment comment on doit traiter un cas quelconque.

*
* *

BASES DE LA THÉORIE

La théorie du cerf-volant repose sur les principes suivants :

1° Quand une surface rectangulaire *(fig. 1)* de longueur a, de largeur b, est frappée normalement par le

Digitized by Google

vent, elle supporte une pression sensiblement proportionnelle à son étendue, et exprimée par la formule :

$$N = ab.\ o,1\ w^2$$

w étant la vitesse du vent.

2° Quand la surface fait un angle α avec la direction du vent, la pression, qui reste normale à la surface, devient :

$$N' = N \sin \alpha$$

N étant la pression supportée par la surface quand le vent frappe normalement.

3° Si la surface, pour prendre l'inclinaison α *(fig. 2)*, a tourné autour d'une droite parallèle à la largeur b, le point d'application de la pression, qui était au centre du rectangle, s'en est éloigné de

$$\frac{a}{6} \cos \alpha,$$

parallèlement à la longueur a.

Remarques. — J'admets, comme on le fait généralement, que malgré l'inclinaison α la pression N' est normale à la surface. Je suppose que la valeur N' est donnée par $N' = N \operatorname{Sin} \alpha$, quoiqu'on admette généralement, mais sans preuves bien précises, $N' = N \sin^2 \alpha$. Je crois la première formule plus exacte ; des expériences de Didion semblent la confirmer. Elle a en tout cas l'avantage de se prêter beaucoup mieux à la discussion, de permettre de généraliser les formules. Quand bien même la loi actuelle-

Digitized by Google

ment admise serait la vraie, la théorie qui suit resterait exacte dans ses points principaux; elle ne serait pas modifiée dans sa forme; les coefficients seuls changeraient. La même remarque s'appliquerait pour le cas où le déplacement du centre de pression ne serait pas celui que j'admets. Comme on le verra, le point essentiel de la théorie est ce déplacement du centre de pression, non encore signalé, et dont la valeur est certainement bien voisine de celle que j'ai indiquée. — Je me permettrai de faire remarquer, en passant, que c'est parce qu'on n'a jamais tenu compte de ce déplacement que jusqu'à présent on n'a construit aucun appareil libre se maintenant stable dans son mouvement dans l'air. On trouvera des preuves de ce déplacement, et l'application que j'en fais à l'explication du vol plané, dans un travail que je publierai sous peu et qui a pour objet *le Vol des Oiseaux.*

* * *

CERF-VOLANT ORDINAIRE

1° Forme. — Poids. — Pression. — Centre de poussée.

La forme du cerf-volant est ordinairement celle-ci : Deux bâtons légers sont placés en croix suivant les directions AB et CD *(fig. 3)*. On prend souvent AO = OB = OC et OD = 2 OA. Puis on colle sur ces bâtons du papier formant ainsi un quadrilatère ABCD résultant de la juxtaposition de deux triangles isocèles ayant une base commune que nous appellerons 2 a, et pour hauteur l'un OC = a, l'autre OD = 2a.

Je supposerai d'abord que le cerf-volant est maintenu par une ficelle qui, dans le voisinage de la surface, se

Digitized by Google

bifurque en deux brins égaux allant s'attacher aux deux extrémités A et B du petit bras de la croix. Plus tard, nous verrons comment les autres modes d'attache peuvent se ramener à celui-ci. — Nous pourrons admettre, pour simplifier un peu les calculs, que le centre de gravité des bâtons coïncide avec celui du carton ABCD, ce qui n'est pas quand les bâtons sont homogènes.

La surface est $ACB+ABD = a^2+2\ a^2 = 3\ a^2$.

Nous appellerons : $3\ a^2\ \delta$ le poids du cerf-volant appliqué en son centre de gravité G.

La position de ce centre de gravité se détermine facilement au moyen du théorème des moments, les centres de gravité g et g' des deux triangles ACB, ABD étant connus. On a, en prenant le point O comme centre des moments,

$$3\ a^2.\ OG = 2\ a^2 \frac{2a}{3} - a^2 \frac{a}{3}$$

$$3\ a^2.\ OG = a^3$$

$$OG = \frac{a}{3}$$

La pression due à un vent de vitesse w est appliquée en G quand la surface est normale à la direction du vent, et elle a pour valeur : $3\ a^2.\ o,1\ w^2$; a et w étant exprimés en mètres et la pression en kilogs. — Quand le cerf-volant s'incline sous l'action d'un vent horizontal, c'est en tournant autour de AB. Nous supposerons pour calculer la position du nouveau centre de pression, quand la surface fait un angle α avec la direction du vent, que pour toute bande rectangulaire déterminée par deux plans parallèles au vent et normaux à AB, tout se passe comme nous l'avons indiqué au paragraphe : Bases de la théorie. Je crois cette approximation suffisante.

Digitized by Google

Soit donc (*fig. 3*) $mm'\,nn'$ une bande rectangulaire prise à la distance $OM = x$ de CD. La largeur en est dx; la hauteur :

$$a - x + 2\,(a - x) = 3\,(a - x).$$

La surface est donc :

$$3\,(a - x)\,dx.$$

La valeur de la pression pour l'inclinaison α est alors :

$$3\,(a - x).\ o,1\ w^2 \sin \alpha,\ dx.$$

Le centre de gravité de la bande est à une distance de l'axe DX égale à :

$$\frac{mm_1 + nn_1}{2} = nn_1 + \frac{mn}{2} = 2x + \frac{3\,(a-x)}{2} = \frac{1}{2}\,(x+3a)$$

C'est le centre de pression lorsque $\alpha = \frac{\pi}{2}$

Admettons que quand la ligne OC fait l'angle α avec la direction du vent, le centre de pression s'éloigne de

$$\frac{mn}{6} \cos \alpha\ ,\ \text{de G.}$$

La nouvelle distance de ce centre à DX est alors :

$$\frac{1}{2}\,(x + 3a) + \frac{a - x}{2} \cos \alpha$$

Digitized by Google

Le moment de la pression par rapport à DX a pour valeur :

$$\frac{3}{2}\,0{,}1\,w^2.\ \mathrm{Sin}\ \alpha\,[(x+3a)+(a-x)\cos\alpha]\,(a-x)\,dx$$

La position du centre de pression pour toute la surface est alors déterminée par le théorème des moments, qui donne l'équation :

$$\mathrm{X}.\frac{3}{2}\,a^2.\ 0{,}1\ w^2\sin\alpha =$$

$$\frac{3}{2}\,0{,}1\,w^2\,\mathrm{Sin}\,\alpha\int_0^a[(x+3a)+(a-x)\cos\alpha]\,(a-x)\,dx$$

ou en simplifiant :

$$a^2\,\mathrm{X} = \int_0^a (x+3a)(a-x)\,dx + \int_0^a (a-x)^2\cos\alpha\,dx$$

ou en effectuant les intégrations :

$$a^2\ \mathrm{X} = \frac{5}{3}\,a^3 + \frac{1}{3}\,a^3\ \cos\alpha$$

d'où $$\mathrm{X} = \frac{5}{3}\,a + \frac{a}{3}\cos\alpha$$

mais $$\mathrm{DG} = 2\,a - \frac{a}{3} = \frac{5}{3}\,a$$ donc :

$$\mathrm{X} = \mathrm{DG} + \frac{a}{3}\cos\alpha$$

α ayant le signe + ou —.

Digitized by Google

On peut remarquer que pour $\alpha = o$ on a $X = OD$; le centre de pression vient en O.

Dans le cas général, nous verrons ce qui arrive quand le centre de pression passe au-delà de l'axe de soutien AB.

2° Mode de fonctionnement.

Supposons le cerf-volant abandonné à lui-même à une petite hauteur dans l'air et tenu par la ficelle d'abord horizontale. Un vent de vitesse w vient le frapper. Alors l'appareil est soumis à son poids P et à la pression de l'air normale à la surface (*fig. 4*). Laissons fixe un instant la ligne AB. La force N fait immédiatement tourner la surface autour de AB. L'effet de cette rotation est de donner une valeur plus faible à N ; en même temps son point d'application se rapproche de O. Le moment de la force N (par rapport à AB) va diminuer, tandis que celui de P, qui était d'abord nul, croît et prend un signe contraire au précédent. La rotation du cerf-volant autour de AB s'arrêtera dès que ces deux moments seront égaux en valeur absolue. A cet instant, la somme des moments des forces N et P étant nulle, la résultante de ces deux forces passe en O (*fig. 5*). Celle-ci peut se décomposer en deux, l'une dirigée suivant la direction du fil et qui tend le fil, l'autre φ perpendiculaire à cette direction. Deux cas peuvent alors se présenter, suivant que φ est dirigé de bas en haut ou de haut en bas.

Laissons le cerf-volant complètement libre ; ce qui précède reste vrai. Alors si φ est dirigée vers le haut, le cerf-volant, après avoir tourné rapidement autour de AB, se comportera de la manière suivante : la force φ fera tourner le fil rendu rigide par la tension, autour du point d'appui de l'autre extrémité du fil, et l'appareil montera en l'air.

Digitized by Google

Pendant cette ascension, la surface fera toujours le même angle avec la direction du vent, si on suppose celui-ci d'intensité constante; en effet, la résultante de P et de N' doit constamment passer par AB. La surface montera donc en restant parallèle à elle-même ; elle fera du reste un angle graduellement croissant avec la direction du fil. A mesure que le cerf-volant montera, l'angle de la résultante de N' et de P avec la direction du fil ira en diminuant. Bientôt cette résultante tirera suivant la direction du fil. Le cerf-volant cessera alors de monter. Il restera en équilibre sous l'action de trois forces : son poids P, la pression N' et la tension du fil, égale et opposée à la résultante de N' et de P.

Si φ était dirigée de haut en bas, la surface descendrait. Pendant sa chute elle resterait parallèle à elle-même, puis elle s'arrêterait encore quand la résultante de N' et de P aurait la direction du fil. On ferait l'expérience, dans ce cas, en se plaçant en haut d'une tour, d'un phare par exemple.

3° Position d'équilibre. — Stabilité de l'équilibre.

J'appellerai α l'angle d'une droite menée par O vers la direction horizontale du vent avec la position prise par OC. Cet angle sera compté de o à 2π dans le sens ordinaire. Ceci posé, je vais chercher pour quelle valeur de α, la surface cesse de tourner autour de AB. J'aurai ainsi l'angle de la surface planant dans l'air avec la direction du vent, au moment de l'équilibre.

Il suffit pour avoir α d'écrire que la somme des moments de N' et de P par rapport à O est nulle. Comptons les moments positivement dans le sens de α croissant : P a pour valeur $3\,a^2\,\delta$. Il est appliqué à la distance $\frac{a}{3}$ du

Digitized by Google

point o. Son moment est toujours

$$3\,a^2\,\delta\,\frac{a}{3}\cos\alpha$$

en grandeur et en signe. La distance OR est

$$\frac{a}{3}-\frac{a}{3}\cos\alpha\,;$$

la pression a pour valeur $3\,a^2.\ o,1\ w^2\sin\alpha$.

D'où l'équation :

$$\delta.\,\frac{a}{3}\cos\alpha-0,1\ w^2\sin\alpha\left[\frac{a}{3}-\frac{a}{3}\cos\alpha\right]=o$$

Posons

$$k=\frac{0,1\ w^2}{\delta}$$

Nous avons alors pour déterminer α :

$$\cos\alpha-k\,(1-\cos\alpha)\sin\alpha=o$$

C'est une équation de la forme générale :

$$\mathrm{A}\cos\alpha+\mathrm{B}\sin\alpha+\mathrm{C}\sin\alpha\cos\alpha=o.$$

C'est une forme que nous retrouverons, mais qui, en général, est peu commode à discuter. Voyons cependant comment on peut la transformer : on peut l'écrire :

$$\mathrm{A}\left(\cos^2\frac{\alpha}{2}-\sin^2\frac{\alpha}{2}\right)\left(\cos^2\frac{\alpha}{2}+\sin^2\frac{\alpha}{2}\right)+$$

Digitized by Google

$$2\,B \sin\frac{\alpha}{2}\cos\frac{\alpha}{2}\left(\sin^2\frac{\alpha}{2}+\cos^2\frac{\alpha}{2}\right)+$$

$$2\,C\left(\cos^2\frac{\alpha}{2}-\sin^2\frac{\alpha}{2}\right)\sin\frac{\alpha}{2}\cos\frac{\alpha}{2}=o$$

ou en divisant par $\cos^4\frac{\alpha}{2}$:

$$A\left(1-tg^2\frac{\alpha}{2}\right)\left(1+tg^2\frac{\alpha}{2}\right)+2\,B\,tg\frac{\alpha}{2}\cdot\left(1+tg^2\frac{\alpha}{2}\right)+$$

$$2\,C\left(1-tg^2\frac{\alpha}{2}\right)tg\frac{\alpha}{2}=o$$

ou en ordonnant :

$$A\,tg^4\frac{\alpha}{2}-2\,(B-C)\,tg^3\frac{\alpha}{2}-2\,(B+C)\,tg\frac{\alpha}{2}-A=o$$

Si nous appliquons cette réduction au cas particulier qui nous occupe, en faisant $A=1$; $B=-k$ et $C=k$ nous avons l'équation simple :

$$tg^4\frac{\alpha}{2}+4\,k\,tg^3\frac{\alpha}{2}-1=o$$

L'équation et la transformée en

$$-tg\frac{\alpha}{2}$$

n'ayant chacune qu'une variation, on voit que l'équation proposée a certainement deux racines réelles (l'une positive, l'autre négative) et n'en a que deux.

Digitized by Google

En substituant à

$tg \frac{\alpha}{2}$ les valeurs o et 1 d'une part, puis $-\infty$ et -1,

on voit que les valeurs de α qui correspondent aux racines sont comprises entre

$$o \text{ et } \frac{\pi}{2}$$

pour la racine positive entre

$$\pi \text{ et } \frac{3\pi}{2}$$

pour l'autre (*fig. 6*) et (*fig. 7*).

On peut le voir par une autre méthode qui se prête mieux à la discussion.

Les valeurs de α qui annulent la quantité

$$\cos \alpha - k \sin \alpha (1 - \cos \alpha)$$

s'obtiennent en cherchant les points d'intersection des deux courbes (*fig. 8*):

$$y' = \cos \alpha$$

$$y'' = k \sin \alpha (1 - \cos \alpha)$$

La première (Sinusoïde) coupe l'axe des α aux points

$$\alpha = \frac{\pi}{2} \text{ et } \alpha = \frac{3\pi}{2}.$$

Digitized by Google

La dernière coupe le même axe aux points

$$\alpha = o, \alpha = \pi \text{ et } \alpha = 2\pi.$$

On peut préciser la forme de ces courbes. Différentions y'' :

$$dy'' = k \left\{ \cos\alpha (1 - \cos\alpha) + \sin^2\alpha \right\} d\alpha$$

On voit que pour $\alpha = o$ ou $\alpha = 2\pi$, le second membre s'annule. La seconde courbe est donc tangente à l'axe des α aux deux points correspondants. — Pour

$$\alpha = \pi \text{ on a } \frac{dy''}{d\alpha} = -2k$$

On peut aussi écrire dy'' de la façon suivante :

$$dy'' = k [1 + \cos\alpha - 2\cos^2\alpha] d\alpha$$

ce qui donne une autre racine :

$$\cos\alpha = -\frac{1}{2}$$

Les deux valeurs correspondantes de α sont

$$\alpha = \frac{2\pi}{3} \text{ et } \alpha = \frac{4\pi}{3}$$

et les valeurs correspondantes de y'' sont d'ailleurs :

$$\pm \frac{3k\sqrt{3}}{4}$$

Digitized by Google

On voit ainsi que quelque soit k, il y a toujours deux positions d'équilibre du cerf-volant autour de AB. L'une correspond à un angle α' compris entre

$$o \text{ et } \frac{\pi}{2}$$

l'autre à un angle α'' compris entre

$$\pi \text{ et } \frac{3\pi}{2}$$

Le grand avantage de cette construction est de nous donner tout de suite la nature de ces deux équilibres. Faisons tourner le cerf-volant d'une manière continue autour de AB, de façon à faire varier α de la valeur o à la valeur 2π. La quantité

$$\cos\alpha - k \sin\alpha (1 - \cos\alpha)$$

est d'abord positive, c'est à dire que la résultante de P et de N' ayant un moment positif, a son point d'application au-dessus de AB. Pour $\alpha = \alpha'$ ce moment est nul. Pour α compris entre α' et α'' le moment de la résultante devient négatif. Elle tend donc dans ce cas à faire tourner le cerf-volant dans le sens des α décroissants. Quand $\alpha = \alpha''$ il y a équilibre. Enfin pour α compris entre α'' et 2π, la résultante agit de nouveau de manière à augmenter α. Or, pour qu'il y ait équilibre stable, il faut que α augmentant, la résultante tende à le diminuer en le ramenant à sa valeur primitive, et que α diminuant, la résultante tende au contraire à l'augmenter. C'est ce qui a lieu pour $\alpha = \alpha'$, tandis que pour $\alpha = \alpha''$ la résultante tend, pour un faible écart donné à α, dans un sens ou dans l'autre,

Digitized by Google

à augmenter cet écart dans le même sens. L'équilibre est donc stable pour $\alpha = \alpha'$, instable pour $\alpha = \alpha''$. Ce dernier cas d'équilibre est donc impossible à obtenir ou du moins à conserver pratiquement. — En prenant la différentielle des moments, on arriverait à la même conséquence. — Ainsi, un cerf-volant ne peut prendre qu'une seule position d'équilibre stable correspondant à un angle aigu de la direction du vent avec le petit triangle de l'appareil.

4° Valeur de φ ; force ascensionnelle au départ.

Je vais calculer la valeur de la force verticale à laquelle est soumis l'appareil dans le seul cas d'équilibre pouvant être réalisé. Au moment de l'équilibre relatif quand la surface a pris l'inclinaison α' sur l'horizon, φ a pour valeur N' cos α — P. On a donc :

$$\varphi = s \,.\, o,1\ w^2 \sin\alpha\cos\alpha - s.\,\delta = s.\,\delta\,(k\sin\alpha\cos\alpha - 1)$$

Pour que le cerf-volant puisse monter, il faut qu'on ait :

$$k \sin 2\,\alpha - 2 > o$$

Comme on a toujours

$$\sin 2\,\alpha < 1$$

il faut qu'on ait au moins $k = 2$; k ne pourra même pas atteindre cette valeur. φ est nulle quand on a

$$k \sin\alpha \cos\alpha = 1 ;$$

Digitized by Google

mais on a en même temps :

$$k \sin \alpha = \frac{\cos \alpha}{1 - \cos \alpha}$$

puisque la somme des moments de N' et de P est nulle. La valeur correspondante de α est donc définie par l'équation

$$\frac{\cos^2 \alpha}{1 - \cos \alpha} = 1$$

ou $$\cos^2 \alpha + \cos \alpha - 1 = 0$$

La racine positive convient seule :

$$\cos \alpha = \frac{\sqrt{5} - 1}{2} \text{ d'où } \sin^2 \alpha = \frac{\sqrt{5} - 1}{2}$$

La valeur limite de K est alors donnée par :

$$k^2 \cdot \frac{\sqrt{5} - 1}{2} \cdot \frac{(\sqrt{5} - 1)^2}{4} = 1$$

d'où $$k^2 = \frac{8}{(\sqrt{5} - 1)^3} = 2{,}058$$

Ainsi, pour la seule position d'équilibre qu'on peut réaliser dans la pratique, l'appareil ne montera que si on a

$$k > 2{,}058$$

c'est à dire

$$0{,}1\, w^2 > 2{,}058\, \delta.$$

Digitized by Google

On pourrait faire le même calcul pour la position d'équilibre instable. Appelons-la :

$$\pi + \alpha'.$$

On aurait :

$$k \sin \alpha' \cos \alpha' = 1 \text{ et } k \sin \alpha' = \frac{\cos \alpha'}{1 + \cos \alpha'},$$

d'où $$\cos^2 \alpha' - \cos \alpha' - 1 = o$$

La racine positive seule convient. Comme cette racine positive est > 1, α' n'existe pas. Il en résulte que dans ce cas la position de la surface est telle que jamais la composante verticale de la pression ne peut surmonter le poids, quelque soit k. Jamais l'appareil ne peut monter, ce qui du reste n'aurait pas été possible pratiquement même avec $\varphi > o$.

5° Hauteur atteinte. — Descente.

Si φ n'est pas nulle au départ, l'appareil montera ou descendra suivant que φ sera dirigée vers le haut ou vers le bas. Soit β l'angle fait à un certain moment par le fil avec l'horizon, β étant pris positivement quand il est au-dessus de l'horizon, négativement quand il est au-dessous. On a pour valeur de φ d'une manière générale (*fig. 9*) et (*fig. 10*).

$$\varphi = N' \cos (\alpha + \beta) - P \cos \beta$$

$$\varphi = o,1\, w^2.\, s.\, \sin \alpha \cos (\alpha + \beta) - s.\, \delta.\, \cos \beta$$

$$= s.\, \delta\, [k \sin \alpha \cos (\alpha + \beta) - \cos \beta]$$

Digitized by Google

L'appareil montera jusqu'à ce que φ soit nulle. La valeur maxima de β est donc déterminée par l'équation:

$$k \sin \alpha \cos (\alpha + \beta) - \cos \beta = o$$

ou $$k \sin \alpha [\cos \alpha - \sin \alpha \, tg \, \beta] = 1$$

$$tg \, \beta = \frac{k \sin \alpha \cos \alpha - 1}{k \sin^2 \alpha}$$

ou $$tg \, \beta = \frac{k \sin 2\alpha - 2}{2 k \sin^2 \alpha}$$

Nous pouvons avoir β en fonctions de α seulement en remplaçant

$$k \sin \alpha \text{ par } \frac{\cos \alpha}{1 - \cos \alpha}.$$

Alors β sera donné par

$$\frac{\cos \alpha}{1 - \cos \alpha} [\cos \alpha - \sin \alpha \, tg \, \beta] = 1 \text{ ou, comme } \alpha < \text{ou} > o$$

$$\cos \alpha (\cos \alpha - \sin \alpha \, tg \, \beta) = 1 - \cos \alpha$$

d'où : $$tg \, \beta = \frac{\cos^2 \alpha + \cos \alpha - 1}{\sin \alpha \cos \alpha}$$

Pour que

$$\beta \text{ soit} > o, \text{ comme } \alpha < \frac{\pi}{2}$$

il faut qu'on ait :

$$\cos^2 \alpha + \cos \alpha - 1 > o$$

Digitized by Google

φ, comme nous le savions, doit être $> o$; on doit donc avoir

$$k > 2{,}058$$

Pour voir comment varie $tg\ \beta$ en fonction de α, prenons la dérivée ; elle est à un facteur constant près égale à :

$$-\frac{\cos^2\alpha\,(\cos\alpha - 1) + 1}{\sin^2 2\,\alpha}$$

Cette dérivée ne s'annule pour aucune valeur de α comprise entre

$$o \text{ et } \frac{\pi}{2}$$

Elle est constamment négative. Par suite $tg\ \beta$ est d'autant plus grande que α est plus petit.

D'après ce qui précède, α ne variera du reste qu'entre o et

$$\text{arc cos}\ \frac{\sqrt{5} - 1}{2},$$

c'est à dire entre $o°$ et 51°10.

L'appareil montera d'autant plus haut que α sera plus petit, c'est à dire que k sera plus grand. Si k est plus petit que 2,058, α sera plus grand que 51°, l'appareil descendra et cela d'autant plus que k sera plus petit et α plus grand. — Une fois β connu, la hauteur verticale à laquelle monte l'appareil se détermine facilement en fonction de la longueur l du fil.

On a $h = l \sin \beta$. La hauteur est pour une vitesse déterminée et pour tous les cerfs-volants semblables construits

Digitized by Google

avec la même matière proportionnelle à la longueur du fil.

Supposons l'extrémité du fil fixée à un point S, sommet d'une tour (*fig. 11*). Il prendra toujours sous l'action du vent une position d'équilibre. Si le vent augmente, il montera, si le vent diminue, il descendra. Il pourra ainsi osciller entre deux positions limites placées sur la verticale du point S. Pour que ce mouvement d'oscillation se fasse régulièrement, il faudra pourtant que le fil soit constamment tendu. Cela n'aurait pas lieu si le cerf-volant étant par exemple en AB, le vent venait tout à coup à cesser. Dans ce cas, le cerf-volant tomberait verticalement pour venir de suite dans une position placée sous l'horizon, sans prendre toutes les positions intermédiaires.

Nous avons supposé que le vent avait une vitesse w dans toute la région que peut parcourir le cerf-volant. Comme en général le vent augmente d'intensité quand on monte, on voit qu'un cerf-volant pourra, en montant, prendre sur l'horizon des inclinaisons α de plus en plus petites. En tout cas β est toujours lié à α. Une fois qu'on connaîtra mieux les variations de la pression de l'air et de son point d'application sur le cerf-volant, la simple mesure de β pourra servir à explorer l'atmosphère au-dessus d'une région, et à déterminer non-seulement la direction, mais aussi l'intensité du vent.

6° Tension du fil.

C'est à chaque instant la somme des projections de N' et de P sur la direction du fil. Prenons donc ces projections avec leurs signes. Au départ, cette tension T a simplement pour valeur

$$N' \sin \alpha \text{ ou } o,1\, w^2.\, s.\, \sin \alpha.$$

Digitized by Google

Dans une autre position du cerf-volant, c'est (*fig. 9*) :

$$T = N' \sin (\alpha + \beta) - P \sin \beta =$$

$$s.\ \delta\ [k \sin \alpha \sin (\alpha + \beta) - \sin \beta]$$

Une fois α et β déterminés à l'aide des équations précédentes, on aura l'effort qu'il faut exercer pour maintenir le cerf-volant dans sa position d'équilibre.

Prenons un cerf-volant déterminé. Soit k, le rapport,

$$\frac{o,\ 1\ w^2}{\delta}$$

et α l'inclinaison prise par le cerf-volant.

Voyons comment varie T quand le cerf-volant monte ou descend pour prendre sa position d'équilibre, c'est à dire quand β varie dans un sens ou dans l'autre à partir de o. Prenons pour cela la différentielle de T par rapport à β :

$$d\ T = s.\ \delta\ [k \sin \alpha \cos (\alpha + \beta) - \cos \beta]\ d\ \beta$$

Le second membre a la forme :

$$s.\ \delta\ \varphi\ d\ \beta.$$

Il est toujours positif quand β part de o pour prendre la valeur positive ou négative correspondant à l'équilibre du cerf-volant. La tension du fil augmente donc constamment; elle a sa valeur maxima quand le cerf-volant est en équilibre. On l'obtiendra facilement.

Étant donné un cerf-volant de dimensions et de poids déterminés, on pourrait se proposer de voir comment varie la tension avec la vitesse du vent pour la position

Digitized by Google

d'équilibre. La tension T étant la résultante de N' et de P, on a la relation :

$$T^2 = N'^2 + P^2 - 2\,N'\,P\cos\alpha$$

qui peut s'écrire :

$$T^2 = s^2\,\delta^2\,(k^2\sin^2\alpha + 1 - 2\,k\sin\alpha\cos\alpha)$$

Comme $$k\sin\alpha = \frac{\cos\alpha}{1-\cos\alpha}$$

On en déduit :

$$T^2 = s^2\,\delta^2\,\frac{2\cos^3\alpha - 2\cos\alpha + 1}{(1-\cos\alpha)^2}$$

Cette équation ne contient que α ; mais la dérivée est un polynome complet du 4° degré difficile à discuter. Le tableau numérique suivant évite cette discussion, et répond à la question.

Remarquons cependant qu'on aura

$$T^2 = s^2\,\delta^2 = p^2$$

quand

$$2\cos^3\alpha - 2\cos\alpha + 1 = (1-\cos\alpha)^2$$

équation qui donne

$$\cos\alpha = \frac{1}{2} \text{ ou } \alpha = 60°;$$

$$\text{et } \cos\alpha = o \text{ ou } \alpha = \frac{\pi}{2}$$

Digitized by Google

Le tableau donne ce même résultat :

α	k	β	$\frac{\varphi}{p}$	$\frac{T}{p}$
5°	3333	85°	288	289
10°	370	80°	62	63
15°	110	75°	27	27
20°	45	68°30'	14	14
25°	23	62°	8	8,8
30°	13	55°	4	5,6
35°	8	46°	2,2	3,75
40°	5	35°30'	1,5	2,6
45°	3,4	22°	0,7	1,85
50°	2,35	6°	0,15	1,39
55°	1,65	— 11°	—0,28	1,12
60°	1,15	— 30°	—0,5	1
65°	0,8	— 55°	— 0,7	1,07
70°	0,7	— 59°	— 0,78	0,97
75°	0,36	— 70°	—0,90	0,96
80°	0,21	— 78°	—0,965	0,98
85°	0,095	—84°30'	—0,992	0,99
90°	0	— 90	— 1	1

APPLICATION

Nous ne pouvons songer à nous donner une valeur de k et à déterminer ensuite α, φ, β, T. Nous opérerons inversement; nous chercherons pour des valeurs de α prises de 5 en 5 degrés de

$$o \text{ à } \frac{\pi}{2}$$

quelle est la valeur de k correspondante. Connaissant

Digitized by Google

α et k pour un cerf-volant de dimension et de poids donnés, nous aurons facilement φ, β et T. Par interpolation ou substitutions successives, nous pourrons à l'aide du tableau déterminer α et les autres quantités pour une valeur de k comprises entre deux valeurs du tableau. α et β ne dépendent que de k pour tous les cerfs-volants ayant la construction précédente. De même si p désigne le poids de l'appareil,

$$\frac{\varphi}{s\,\delta} = \frac{\varphi}{p} \text{ et } \frac{T}{p}$$

ne dépendent que de k.

Le tableau de la page précédente donne les valeurs de ces différentes quantités correspondant à des valeurs de α distantes de 5 degrés.

— *Exemple :* Supposons que nous ayons affaire à un cerf-volant de $1^{m\,q}$ de surface et pesant 1 kilogr. Suivant la force du vent, le cerf-volant s'inclinera plus ou moins, montera ou descendra, exercera sur le fil une traction dont la grandeur est la valeur de

$$\frac{T}{p}$$

dans le tableau précédent. Pour un vent d'une vitesse de 11^m (ce qui représente une valeur assez grande et ayant rapport aux conditions ordinaires), on a

$$k = \frac{0,1\ w^2}{\delta} = 0,1\ w^2 = 0,\ 1\ .\ 121\ = 12$$

L'appareil s'inclinera d'environ 30° sur la direction du

Digitized by Google

vent. Il montera jusqu'à ce que la ficelle fasse 55° avec l'horizon, et exercera alors sur la ficelle une traction de 5 kilog. 6. Si la ficelle a une longueur de 100 mètres, le cerf-volant montera à la hauteur verticale,

$$h = 100.\ \sin 55° = 100.\ o,\ 82 = 82^{m}$$

Sa surface fera alors avec la ficelle un angle presque droit : 85°.

CERF-VOLANT MUNI D'UNE SURCHARGE

Dans ce qui précède, nous avons supposé que le centre de gravité de l'appareil coïncidait avec le centre de gravité de la feuille, c'est à dire avec le centre de pression quand l'appareil est disposé perpendiculairement à la direction du vent. La plupart du temps on munit le cerf-volant d'une queue. On augmente ainsi le poids, tandis que pour une même inclinaison l'action du vent reste la même. On peut admettre, étant donnée la forme de cette queue, que le vent n'a pas d'action sur elle et qu'elle est toujours verticale. Tout se passe donc comme si on avait placé un poids à la base D du cerf-volant, c'est à dire comme si on avait augmenté son poids tout en abaissant son centre de gravité. Au lieu de nous occuper de l'effet particulier ainsi produit, nous allons étendre la question et voir ce qui arrive quand le centre de gravité a une position quelconque sur l'axe CD du cerf-volant.

J'appellerai toujours $s.\ \delta$ le poids total de l'appareil ; δ sera si l'on veut le poids *caractéristique* du cerf-volant. C'est le poids supposé uniformément réparti de l'unité

Digitized by Google

de surface. Pour que l'appareil puisse monter, il est indispensable que le point d'application de ce poids, c'est à dire le centre de gravité, soit au-dessous de AB en un point de OD, sinon la composante verticale de N' serait dirigée vers le bas quand l'appareil aurait pris son équilibre autour de AB. — J'appellerai

$$m\,\frac{a}{3}$$

la distance de G à AB. Dans le cas précédent, on avait $m = 1$. Cela posé, on a, pour déterminer α l'équation :

$$m\cos\alpha - k\sin\alpha\,(1-\cos\alpha) = o$$

puis φ et β sont déterminés par les équations :

$$\frac{\varphi}{p} = k\sin\alpha\cos\alpha - 1 \text{ et } tg\,\beta = \frac{k\sin\alpha\cos\alpha - 1}{k\sin^2\alpha}$$

Ces équations ont la même forme que précédemment, mais les valeurs de φ et β diffèrent des précédentes, α n'étant plus le même quand

$$m > \text{ ou } < 1.$$

Ces équations nous permettent de résoudre la question suivante :

Étant donné un cerf-volant de dimensions et de poids déterminés, frappé par un vent déterminé, quelle position doit avoir le centre de gravité pour que l'appareil monte le plus haut possible ?

Digitized by Google

L'appareil monte d'autant plus haut que β compris entre

$$o \text{ et } \frac{\pi}{2}$$

et par suite $tg\ \beta$ sont plus grands. Or, pour des valeurs déterminées de m et de k, on a pour déterminer α et β les deux équations ci-dessus.

$$(1) \qquad m \cos \alpha - k \sin \alpha (1 - \cos \alpha) = o$$

$$(2) \qquad tg\ \beta = \frac{k \sin \alpha \cos \alpha - 1}{k \sin^2 \alpha}$$

Nous devons chercher comment varie $tg\ \beta$ quand m varie, et voir quand $tg\ \beta$ passe par un maximum.

A ce moment, sa dérivée, par rapport à m, s'annule. Calculons donc

$$\frac{d\ tg\ \beta}{d\ m}.$$

Sa valeur est

$$\frac{d\ tg\ \beta}{d\ \alpha} \cdot \frac{d\ \alpha}{d\ m}$$

(2) nous donnera le premier facteur, (1) le second.

Voici le calcul :

$$\frac{d\ tg\ \beta}{d\ \alpha} \text{ a pour valeur}$$

$$\frac{\sin^2 \alpha (\cos^2 \alpha - \sin^2 \alpha) - 2 \left(\sin \alpha \cos \alpha - \frac{1}{k}\right) \sin \alpha \cos \alpha}{\sin^4 \alpha}$$

Digitized by Google

ou $$\frac{d\ tg\ \beta}{d\ \alpha} = \frac{\frac{2}{k}\cos\alpha - \sin\alpha}{\sin^3\alpha}$$

$$\frac{d\ \alpha}{d\ m} = \frac{\cos\alpha}{m\sin\alpha + k(1-\cos\alpha)\cos\alpha + k\sin^2\alpha}$$

ou $$\frac{d\ \alpha}{d\ m} = \frac{\cos\alpha}{m\sin\alpha + k\cos\alpha - k\cos 2\alpha}$$

donc : $$\frac{d\ tg\ \beta}{d\ \alpha} = \frac{\cos\alpha\left(\frac{2}{k}\cos\alpha - \sin\alpha\right)}{\sin^3\alpha(m\sin\alpha + k\cos - \alpha k\cos 2\alpha)}$$

Cette dérivée s'annule pour

$$\cos\alpha = o \text{ ou } \alpha = \frac{\pi}{2}.$$

Cette valeur correspond à $k = o$ et s'explique parfaitement. Mais nous savons que k est nécessairement plus grand que o. La dérivée s'annule encore pour

$$\frac{2}{k}\cos\alpha - \sin\alpha = o \text{ ou } tg\ \alpha = \frac{2}{k}$$

Calculons m puis φ et $tg\ \beta$ dans cette hypothèse. De

$$tg\ \alpha = \frac{2}{k} \text{ on tire } \sin\alpha = \frac{2}{\sqrt{4+k^2}}$$

$$\cos\alpha = \frac{k}{\sqrt{4+k^2}}$$

Digitized by Google

d'où

$$\sin \alpha \cos \alpha = \frac{2k}{4 + k^2} \text{ et } 1 - \cos \alpha = \frac{\sqrt{4+k^2} - k}{\sqrt{4+k^2}}$$

$$m = k \operatorname{tg} \alpha \ (1 - \cos \alpha) \text{ ou } m = 2 \frac{\sqrt{4+k^2} - k}{\sqrt{4+k^2}}$$

de plus

$$\frac{\varphi}{p} = \frac{k^2 - 4}{k^2 + 4}$$

ce qui exige encore

$$k > 2 \text{ pour } \varphi > o.$$

puis

$$\operatorname{tg} \beta = \frac{\dfrac{2k}{4+k^2} - \dfrac{1}{k}}{\dfrac{4}{4+k^2}} = \frac{2k^2 - (4+k^2)}{4k} = \frac{k^2 - 4}{4k}$$

Ainsi, le centre de gravité G doit être pour la meilleure position possible à une distance de l'axe de soutien AB donnée par

$$m\frac{a}{3} = \frac{a}{3} \cdot 2\left(1 - \frac{k}{\sqrt{4+k^2}}\right)$$

Cette distance serait précisément

$$\frac{a}{3} \text{ pour } \frac{k}{\sqrt{4+k^2}} = \frac{1}{2} \text{ ou } 2k = \sqrt{4+k^2} \text{ ou } k = \frac{2}{\sqrt{3}}$$

Digitized by Google

Comme k est toujours plus grand que

$$\frac{2}{\sqrt{3}}$$

quand l'appareil monte, la distance la plus favorable n'est jamais

$$\frac{a}{3}$$

Du reste, à mesure que k augmente, la quantité

$$1 - \frac{k}{\sqrt{4 + k^2}}$$

tend vers o. La meilleure position à donner à G est donc comprise entre

$$o \text{ et } \frac{a}{3}$$

et se rapproche de plus en plus de l'axe AB à mesure que k augmente.

— *Tension.* — On aura :

$$\frac{T}{p} = k \sin \alpha \sin (\alpha + \beta) - \sin \beta$$

$$= k \sin \alpha (\sin \alpha \cos \beta + \cos \alpha \sin \beta) - \sin \beta$$

Or :

$$tg\, \alpha = \frac{2}{k} \quad \sin \alpha = \frac{2}{\sqrt{4 + k^2}} \quad \cos \alpha = \frac{k}{\sqrt{4 + k^2}}$$

$$tg\, \beta = \frac{k^2 - 4}{4k} \quad \sin \beta = \frac{k^2 - 4}{k^2 + 4} \quad \cos \beta = \frac{4k}{k^2 + 4}$$

Digitized by Google

Donc :

$$\frac{T}{p} = \frac{2k}{\sqrt{k^2+4}}\left[\frac{8k}{(k^2+4)^{\frac{3}{2}}} + \frac{k(k^2-4)}{(k^2+4)^{\frac{3}{2}}}\right] - \frac{k^2-4}{k^2+4}$$

$$= \frac{2k^2(k^2+4) - (k^2-4)(k^2+4)}{(k^2+4)^2} =$$

$$\frac{(k^2+4)(k^2+4)}{(k^2+4)^2} = 1$$

Donc $T = p$. L'effort à exercer pour maintenir en place un cerf-volant disposé de façon à monter le plus haut possible est indépendant de la force du vent et égal à son poids total. Ce résultat est très curieux.

En particulier pour

$$k = 2 \quad tg\ \alpha = 1 \quad \alpha = 45^0.$$

On a à peu près

$$O\ G = \frac{2}{3}\frac{a}{3} \quad \beta = o \quad \varphi = o$$

et la figure montre bien qu'on a alors $T = p$ *(fig. 12)*.

— De cette discussion nous pouvons tirer les conclusions suivantes :

1° Si le cerf-volant répond aux conditions fixées ci-dessus, c'est à dire si le centre de gravité est au-dessous de AB à la distance

$$\frac{a}{3},$$

ce centre de gravité est déjà trop bas et l'addition

Digitized by Google

d'une queue, en alourdissant le cerf-volant et en abaissant le centre de gravité, aura un effet nuisible au point de vue de la montée.

2° Si par suite d'un défaut d'homogénéité ou par suite d'ornements placés en A, B et C, le centre de gravité est très près de AB, l'addition d'une queue légère pourra modifier notablement la position de G sans augmenter beaucoup le poids, c'est à dire sans modifier k sensiblement, et l'appareil, bien que plus lourd, montera plus facilement et plus haut. Cet effet se fera surtout sentir quand k ne sera pas bien grand, c'est à dire précisément quand l'appareil aura de la peine à monter.

3° Mais l'addition d'une queue, en augmentant le poids de l'appareil et en abaissant le centre de gravité, a, au point de vue de la stabilité, une influence considérable que les formules précédentes ne peuvent naturellement pas indiquer. Supposons que l'appareil ayant pris une position d'équilibre et planant dans l'air, le vent vienne à augmenter brusquement. Le cerf-volant en recevra un choc ; l'angle α, par suite de l'augmentation de la pression du vent, va diminuer, mais en vertu même de son inertie, l'appareil, dans sa rotation autour de AB, va dépasser la position d'équilibre. Toutes choses égales d'ailleurs, l'écart sera d'autant plus faible que le moment du poids par rapport à AB sera plus grand. Or, ce moment est proportionnel au poids total et à la distance du centre de gravité à l'axe AB. Si sa valeur est grande, le cerf-volant, par suite de l'accroissement de la force du vent, va monter sans que la force ascensionnelle cesse d'être dirigée vers le haut, et effectuera seulement quelques oscillations de peu d'amplitude autour de la position d'équilibre correspondant à la nouvelle

Digitized by Google

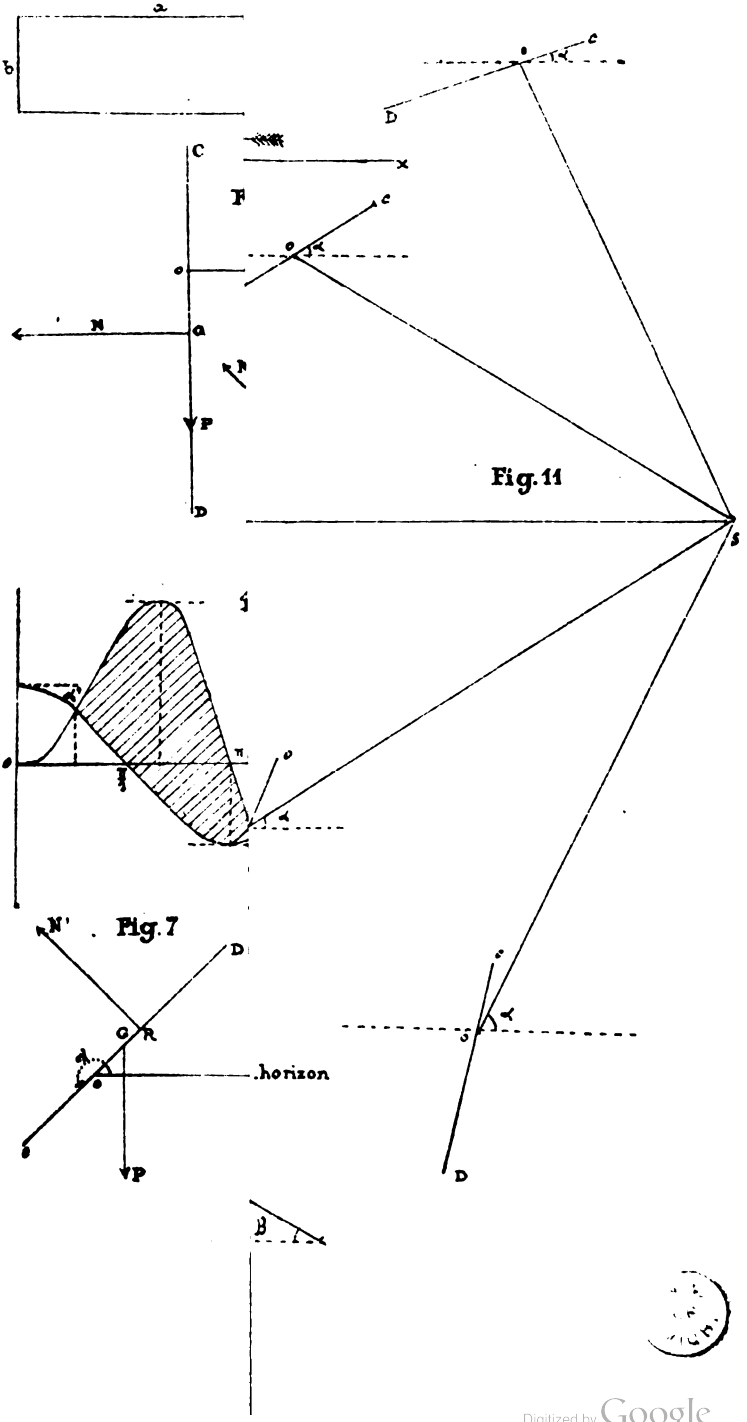

Digitized by Google

Digitized by Google

Fig.14

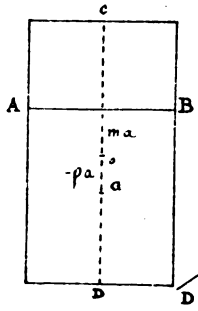

Fig. 23

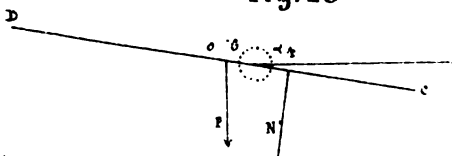

Fig.18

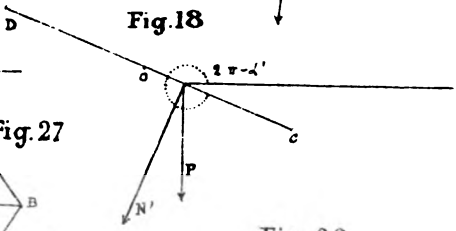

Fig.27

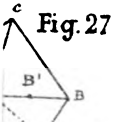

Fig. 22

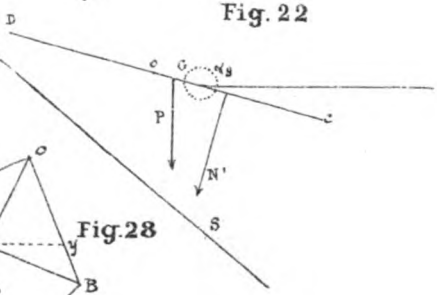

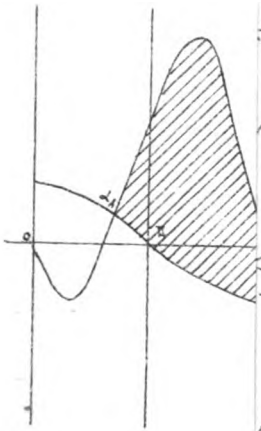

Fig.28

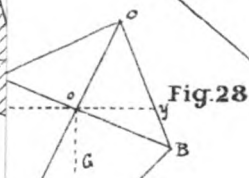

Fig.32

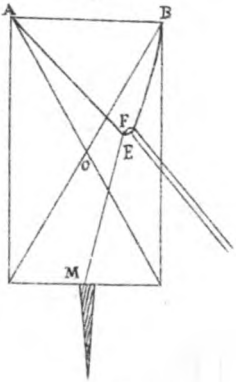

Fig. 31

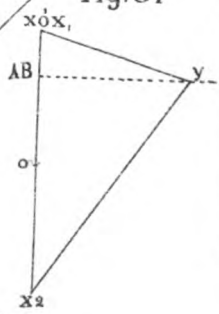

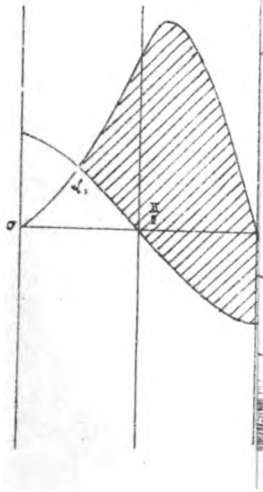

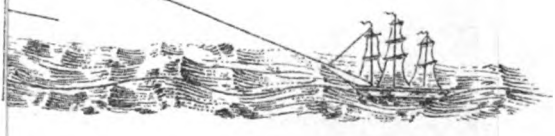

S

Digitized by Google

Digitized by Google

valeur de α. Si, au contraire, le moment du poids est faible, que par suite l'écart dû au choc soit considérable, la nouvelle valeur de N' pourra être suffisamment diminuée pour que sa composante verticale soit inférieure au poids. Après avoir tourné, l'appareil tombera, et la résistance de l'air à la chute étant appliquée au-dessous de AB, s'opposera elle-même à ce que l'appareil reprenne rapidement la nouvelle valeur de α correspondant aux nouvelles conditions. Deux cas pourront se présenter : Si le moment du poids a encore une valeur relative suffisante, le cerf-volant pourra revenir vers sa position d'équilibre avant que la résistance de l'air due à la chute n'ait pris de l'intensité, et le cerf-volant, après être descendu un instant, montera plus haut qu'il n'était quand la force du vent a tout à coup augmenté. Mais si le moment n'est pas assez grand, la résistance de l'air à la chute aura le temps de prendre une assez grande valeur et le cerf-volant tombera sur le sol. Dans cette chute, il sera soumis à trois forces : son poids P, la résistance N' due au vent, la résistance due à la chute N'' (*fig. 13*).

Remarque. — On voit qu'un cerf-volant peut enlever avec lui un fardeau plus ou moins lourd et de plus quelle position il faut donner à ce fardeau pour qu'il l'élève aussi haut que possible. Il sera toujours facile de calculer pour un vent de vitesse donnée quel est le poids maximum que peut enlever ainsi un cerf-volant de grandeur donnée.

Il va sans dire que ces résultats devraient être modifiés, quant aux nombres, si le déplacement du centre de pression n'était pas celui qu'on a supposé ; mais le sens du phénomène est bien indiqué pour chaque cas.

Digitized by Google

CERF-VOLANT — CAS GÉNÉRAL

1° Forme. — Poids. — Pression. — Centre de pression.

La forme que je vais adopter pour traiter le cas général est plus simple que celle qu'on donne en général à l'appareil. Le cerf-volant se compose d'une feuille de papier rectangulaire ayant pour largeur b (côté horizontal) et comme longueur $2a$. L'appareil est retenu à l'aide d'une ficelle dont les brins égaux s'attachent aux extrémités d'une droite AB horizontale (*fig. 14*). Étant donnée la symétrie de l'appareil, je puis toujours prendre AB dans la même moitié OC du rectangle. J'appellerai $m\,a$ la distance de AB au centre du rectangle; m sera toujours positif. La surface a pour aire $2\,ab$. Le poids, somme du poids même de la surface et du poids d'une surcharge ayant son point d'application sur CD, en un point fixe quelle que soit l'inclinaison de la surface, sera représenté par $2\,ab.\,\delta$; δ pourra s'appeler le poids caractéristique du cerf-volant. C'est le poids (supposé uniformément réparti) de l'unité de surface. Étant donnée la position extrêmement variable de la surcharge, ce poids sera supposé appliqué en un point G variable de CD et à une distance $a\rho$ du centre O. ρ sera positif quand G sera sur la portion OC, et négatif quand il sera sur OD. — La pression a pour valeur

$$0,1\,w^2\,s. \text{ avec } s = 2\,ab$$

quand le vent frappe normalement. Elle devient

$$0,1\,w^2.\,s.\sin\alpha$$

pour l'inclinaison α de la surface sur la direction du vent.

Digitized by Google

Son point d'application est d'abord en O; pour l'inclinaison α il vient en un point placé à la distance

$$\frac{a}{3}\cos\alpha$$

du centre O;

$$\frac{a}{3}\cos\alpha$$

représente le déplacement en grandeur et en signe. — Avec ces conventions nous aurons des équations tout à fait générales.

2° Mode de fonctionnement.

Tout se passera comme nous l'avons vu précédemment. La surface tournera autour de l'axe de rotation AB jusqu'à ce que la résultante de N' et de P passe par cet axe. Puis l'appareil montera ou descendra suivant que la composante verticale de cette résultante sera dirigée vers le haut ou vers le bas. Le cerf-volant restera ensuite en équilibre dans l'air quand il aura pris une position telle que la résultante de N' et de P passe par la direction du fil. Cette résultante donnera la valeur de la tension du fil à ce moment. La surface, pendant cette ascension ou cette descente, restera d'ailleurs parallèle à elle-même si la vitesse du vent est la même à toutes les hauteurs qu'atteint le cerf-volant. Nous allons donc chercher d'abord quelles sont les positions d'équilibre de la surface autour de AB et étudier leur stabilité.

3° Positions d'équilibre.

Je représente une coupe du cerf-volant par un plan parallèle à la direction du vent et passant par CD au

Digitized by Google

moment où l'équilibre autour de AB étant pris, le cerf-volant va monter *(fig. 15)*.
On a :

$$p = s.\ \delta \text{ et } OG = \rho a \text{ d'où } SG = m\,a - \rho\,a$$

$$N' = s.\ o,1\ w^2.\ \sin\alpha\ ;\ OH = \frac{a}{3}\cos\alpha \text{ donc}$$

$$SH = m\,a - \frac{a}{3}\cos\alpha$$

Prenons les moments positifs dans le sens des α croissants. Le poids p a pour moment

$$a.\ s.\ \delta\ (m - \rho)\cos\alpha$$

pour des valeurs quelconques de

$$\rho,\ a,\ m.$$

De même le moment de N' est d'une manière générale :—

$$s,\ o,\ 1\ w^2\ \sin\alpha\ (m\,a - \frac{a}{3}\cos\alpha)$$

L'équation donnant α pour les positions d'équilibre, est donc toujours :

$$s.\ \delta\ (m\,a - a\,\rho)\cos\alpha\ -$$

$$s.\ o,\ 1\ w^2\ \sin\alpha\ (m\,a - \frac{a}{3}\cos\alpha) = o$$

Digitized by Google

ou en divisant par s et par a et posant

$$k = \frac{o,1\ w^2}{\delta}$$

$$(m - \rho)\cos\alpha - k\left(m - \frac{\cos\alpha}{3}\right)\sin\alpha = o$$

C'est une équation de la forme :

$$A\cos\alpha + B\sin\alpha + C\sin\alpha\cos\alpha = o$$

qui, comme nous l'avons vu, prend la forme :

$$A\,tg^4\frac{\alpha}{2} - 2\,(B - C)\,tg^3\frac{\alpha}{2} - 2\,(B + C)\,tg\frac{\alpha}{2} - A = o$$

Ici

$$A = m - \rho \quad B = -mk \quad C = \frac{k}{3},$$

d'où l'équation :

$$(m - \rho)\,tg^4\frac{\alpha}{2} + 2k\left(m + \frac{1}{3}\right)tg^3\frac{\alpha}{2}$$

$$+ 2k\left(m - \frac{1}{3}\right)tg\frac{\alpha}{2} - (m - \rho) = o$$

En divisant par $m - \rho$:

$$tg^4\frac{\alpha}{2} + 2k\frac{m + \frac{1}{3}}{m - \rho}tg^3\frac{\alpha}{2} + 2k\frac{m - \frac{1}{3}}{m - \rho}tg\frac{\alpha}{2} - A = 0$$

Cette équation peut avoir 2 ou 4 racines réelles. Nous nous occuperons plus loin de ces solutions et des dif-

Digitized by Google

férents cas qui peuvent se présenter. Calculons d'abord φ, β, T.

4° Force ascensionnelle au départ. — Hauteur atteinte. — Tension.

C'est au départ la composante verticale de N' et de P qui fait monter ou descendre le cerf-volant. Elle est d'abord :

$$\varphi = s.\ o,1\ w^2 \sin \alpha \cos \alpha - s.\ \delta =$$

$$s.\ \delta\ (k \sin \alpha \cos \alpha - 1)$$

L'appareil ne montera que si on a au moins $k = 2$. Plus tard, quand le fil fera avec l'horizon un angle β positif ou négatif, φ aura pour valeur :

$$\varphi = N' \cos (\alpha + \beta) - p \cos \beta =$$

$$s.\ \delta\ [k \cos (\alpha + \beta) \sin \alpha - \cos \beta]$$

L'appareil montera jusqu'à ce que φ soit nulle. Quand φ s'annulera, β aura pris la valeur donnée par l'équation :

$$k \sin \alpha \cos (\alpha + \beta) - \cos \beta = o\ ;$$

équation d'où on tire :

$$tg\ \beta = \frac{k \sin \alpha \cos \alpha - 1}{k \sin^2 \alpha}$$

On pourrait du reste avoir

$$\varphi \text{ et } tg\ \beta$$

Digitized by Google

en fonction de

$$\alpha,\ m,\ \rho$$

en remplaçant dans la valeur de ces quantités

$$k \sin \alpha$$

par sa valeur tirée de l'équation d'équilibre. Une fois β connu, on aura la hauteur à laquelle monte le cerf-volant par l'équation

$$h = l \sin \beta,$$

l, étant la longueur de la ficelle.

Au départ, la tension du fil est simplement

$$N' \sin \alpha \text{ ou bien } s.\ o,\ 1\ w^2 \sin^2 \alpha.$$

Plus tard, quand le fil fait l'angle β avec l'horizon, cette tension devient :

$$N' \sin (\alpha + \beta) - P \sin \beta =$$
$$s.\ \delta\ [k \sin \alpha \sin (\alpha + \beta) - \sin \beta]$$

Cette quantité fixe en particulier l'effort qu'il faut développer pour maintenir le cerf-volant en équilibre quand on y a remplacé β par la valeur de l'inclinaison du fil sur l'horizon pour la position d'équilibre.

Nous pourrons tout d'abord remarquer que les trois équations donnant

$$\beta.\ \varphi \text{ et } T$$

sont absolument les mêmes que dans le cas précédent.

Digitized by Google

Dans tout autre cas, ce serait encore la même chose ; mais pour une valeur de β déterminée, la valeur de α est extrêmement variable. Elle est donnée par l'équation d'équilibre qui se montre ainsi la seule importante à discuter. Nous pouvons tout de suite, d'après ce qui précède dire que :

1° Quand le cerf-volant a pris une position d'équilibre autour de AB et est soumis à une force φ, il monte ou descend sans que son équilibre se détruise ; φ diminue d'une manière continue, depuis sa valeur au départ jusqu'à o.

2° La tension du fil va graduellement en croissant, depuis la position de départ du cerf-volant jusqu'à sa position d'équilibre dans l'air. φ et T pour des valeurs égales de k et de α sont du reste proportionnelles à la surface du cerf-volant.

DISCUSSION

Toutes les quantités ayant rapport à la question sont contenues dans les équations suivantes :

$$(1) \quad (m - \rho) \cos \alpha - k \sin \alpha \left(m - \frac{\cos \alpha}{3}\right) = o$$

$$(2) \quad \varphi = s.\, \delta\, (k \sin \alpha \cos \alpha - 1)$$

$$(3) \quad tg\, \beta = \frac{k \sin \alpha \cos \alpha - 1}{k \sin^2 \alpha}$$

$$(4) \quad T = s.\, \delta\, [k \sin \alpha \sin (\alpha + \beta) - \sin \beta]$$

Digitized by Google

On a du reste

$$k = \frac{0,1\ w^2}{\delta} \text{ et } s = 2\ ab$$

Voici d'abord les remarques que nous pouvons faire :

L'équation (1) ne dépend nullement de la largueur b du cerf-volant. Donc des cerfs-volants de même longueur, ayant même poids caractéristique, placés dans le même courant d'air et tenus par des ficelles égales, monteront à la même hauteur quelle que soit leur largeur, pourvu que l'axe de soutien et le centre de gravité aient la même position par rapport à cette largeur. Cela est du reste évident, un cerf-volant de largeur double d'un autre pouvant être regardé comme résultant de la juxtaposition de deux cerfs-volants égaux à celui-ci. Cela ne serait plus vrai cependant si b était trop petit.

L'équation (1) ne dépend pas non plus de a, mais bien de m et de ρ. Donc des cerfs-volants de même poids caractéristique, placés dans le même courant, monteront à la même hauteur quelle que soit leur longueur, pourvu que les distances de l'axe de soutien et du centre de gravité au centre de la surface soient proportionnelles à cette longueur.

Enfin l'équation (1) ne dépend pas explicitement de w et de δ, mais bien de leur rapport. Par suite, m et ρ restant les mêmes, des cerf-volants monteront à la même hauteur dans des courants d'air de vitesses différentes pourvu que le rapport de la pression normale de l'air sur l'unité de surface au poids caractéristique reste constant.

Nous n'avons donc qu'à prendre un cerf-volant déterminé et à voir ce qui arrive suivant les diverses valeurs que peuvent prendre m, ρ et k.

Digitized by Google

La forme de l'équation

$$(1) \quad (m - \rho) \cos \alpha - k \sin \alpha \left(m - \frac{\cos \alpha}{3}\right) = o$$

nous amène à considérer de suite un cas particulier : c'est le cas de $m = \rho$. La verticale du centre de gravité passe constamment par l'axe de soutien AB. L'équation se réduit alors à :

$$k \sin \alpha \left(m - \frac{\cos \alpha}{3}\right) = o$$

Quelque soit k, elle se décompose en deux autres :

$$\sin \alpha = o \text{ et } m - \frac{\cos \alpha}{3} = o$$

La première donne toujours deux solutions

$$\alpha = o \text{ et } \alpha = \pi.$$

Pour la deuxième, il peut se présenter trois cas. Si on a

$$m = \frac{1}{3}$$

on trouve comme solution

$$\cos \alpha = 1 \text{ c'est à dire } \alpha = o.$$

$$\text{si } m > \frac{1}{3}$$

cette seconde équation n'a pas de solutions réelles. Enfin, si

$$m < \frac{1}{3}$$

Digitized by Google

on obtient deux autres solutions réelles, l'une correspondant à un angle α' compris entre

$$o \text{ et } \frac{\pi}{2},$$

et tel que

$$\text{arc cos } 3m = \alpha',$$

et l'autre répondant à l'angle

$$2\pi - \alpha'$$

Interprétons ces résultats.

Soit d'abord

$$m = \frac{1}{3}$$

Je représente *(fig. 16* et *16 bis)* deux positions très voisines de celles que prend le cerf-volant. Sous l'influence de la pression de l'air, le cerf-volant vient se placer dans la direction du vent. C'est la position (1) qu'il prendra si on l'a d'abord placé normalement. La force φ est dirigée vers le bas et égale au poids. L'appareil tombe et il conserve son orientation à peu près fixe. Car si, sous l'influence de la vitesse de chute, il tend à tourner de façon que la région SD reste en arrière, d'autre part le vent tend à ramener cette surface dans la direction horizontale. L'appareil tombera en faisant pourtant un certain angle avec l'horizon, jusqu'à ce qu'il soit venu se placer sur la verticale de l'autre extrémité de la ficelle. Il restera orienté comme une girouette et la tension du fil qui le supporte sera p. (Les équations donnent pour φ et T ces valeurs évidentes *à priori.*

Digitized by Google

La deuxième position correspond à un équilibre instable. A peine la surface aura-t-elle commencé sa chute que par suite de la descente la portion SD se relèvera. Le vent s'en emparera et le cerf-volant effectuera une demi-rotation complète pour venir dans la position (1), puis la chute continuera comme précédemment.

Dans le cas de

$$m > \frac{1}{3}$$

il en sera absolument de même.

Soit maintenant

$$m < \frac{1}{3}$$

Nous avons quatre solutions. Les deux premières

$$\alpha = o \text{ et } \alpha = \pi$$

correspondent au cas où la surface étant venue se placer dans la direction du vent, la pression du vent sur la surface est nulle.

Ce sont des positions d'équilibre instable, car pour peu que la surface quitte son orientation, la pression du vent agira sur elle et la fera tourner jusqu'à ce que cette pression passe elle-même par la direction de l'axe AB. Le cerf-volant prendra l'une des deux autres positions d'équilibre (stable) indiquées.

Considérons d'abord la solution

$$\cos \alpha' = 3\, m,\ \alpha' \text{ étant compris entre } o \text{ et } \frac{\pi}{2}$$

(*fig. 17*). C'est une position d'équilibre stable autour de

Digitized by Google

AB, car soit que α' augmente, soit qu'il diminue, la pression du vent ramène la surface à sa position d'équilibre. L'appareil monte si φ est > 0. Comme on a

$$\cos \alpha = 3\, m,\ \sin \alpha = \sqrt{1 - 9\, m^2}.$$

On doit donc avoir

$$k.\ 3\, m.\ \sqrt{1 - 9\, m^2} > 1.$$

Si k est fixé, cette inégalité détermine la valeur minima de m ou, inversement, k étant l'inconnue, on peut avoir sa valeur minima. Celle-ci correspond au maximum du produit

$$3\, m\ \sqrt{1 - 9\, m^2}$$

ou encore au maximum de

$$9\, m^2\, (1 - 9\, m^2).$$

La somme des deux facteurs de ce produit étant constante, le maximum a lieu pour

$$9\, m^2 = 1 - 9\, m^2 \text{ ou } m^2 = \frac{1}{2} \cdot \frac{1}{9}$$

d'où

$$m = \frac{\sqrt{2}}{2} \cdot \frac{1}{3}.$$

La valeur correspondante de k, donnée par :

$$k.\ 3\, m\ \sqrt{1 - 9\, m^2} = 1 \text{ est } k = 2.$$

Digitized by Google

Si m a la valeur précédente, l'appareil montera pourvu que

$$k \text{ soit } > 2.$$

Nous trouvons donc encore une position préférable à toute autre pour l'ascension. Quant à la valeur

$$2\pi - \hat{\alpha}'$$

telle que

$$\cos(2\pi - \alpha') = \cos\alpha' = 3m$$

elle correspond encore à un équilibre stable, mais les deux forces N' et P s'associent dans ce cas pour faire descendre le cerf-volant (*fig. 18*).

Il est peut-être utile de prévenir tout de suite que la descente du cerf-volant pourra rompre l'équilibre par suite de la nouvelle résistance qui va s'exercer. C'est une influence sur laquelle je reviendrai dans l'étude du vol plané.

La discussion qui précède montre bien la marche à suivre dans la discussion générale. Trois cas principaux peuvent se présenter :

$$1^\circ\ m > \frac{1}{3} \qquad 2^\circ\ m = \frac{1}{3} \qquad 3^\circ\ m < \frac{1}{3}$$

Chacun d'eux en comprend trois autres

$$m - \rho > o\,;\ m - \rho = o \text{ et } m - \rho < o.$$

$$1^{er}\ Cas - m < \frac{1}{3}$$

Digitized by Google

Je déterminerai les valeurs de α correspondant aux positions d'équilibre en cherchant les points d'intersection des deux courbes :

$$y' = (m - \rho) \cos \alpha$$

$$y'' = k \sin \alpha \left(m - \frac{1}{3} \cos \alpha\right)$$

Prenons d'abord y''. Cette quantité s'annule pour

$$\alpha = o \text{ et } \alpha = \pi \text{ et } \cos \alpha = 3\,m.$$

Deux arcs correspondent à cette dernière égalité ; l'un, compris entre

$$o \text{ et } \frac{\pi}{2}$$

soit α', l'autre égal à

$$2\,\pi - \alpha'.$$

Prenons la dérivée :

$$d\,y'' = k \left[\cos \alpha \left(m - \frac{1}{3} \cos \alpha\right) + \frac{1}{3} \sin^2 \alpha\right] d\,\alpha$$

$$\text{Pour } \alpha = o \text{ on a } \frac{d\,y''}{d\,\alpha} = k \left(m - \frac{1}{3}\right)$$

$$\text{Pour } \alpha = \pi \text{ on a } \frac{d\,y''}{d\,\alpha} = - \left(m + \frac{1}{3}\right) k$$

$$\text{Pour } \cos \alpha = 3\,m \text{ on a } \frac{d\,y''}{d\,\alpha} = \frac{k}{3} \sqrt{1 - 9\,m^2}$$

Digitized by Google

Enfin cette dérivée s'annule pour :

$$\cos\alpha\left(m-\frac{1}{3}\cos\alpha\right)+\frac{1}{3}\sin^2\alpha=o$$

ou $$\cos\alpha\,(3\,m-\cos\alpha)+\sin^2\alpha=o$$

ou $$2\cos^2\alpha-3\,m\cos\alpha-1=o$$

Les deux racines de cette équation donnent quatre valeurs pour α, toutes quatre réelles. Il y en aura une dans chacun des intervalles

$$o\,.\,\frac{\pi}{2}\,.\,\pi\,.\,\frac{3\,\pi}{2}\,.\,2\,\pi$$

La courbe est tracée sur la figure *(fig. 19)*.

Soit maintenant y'

Pour $\alpha=o$ $y'=m-\rho$ pour $\alpha=\frac{\pi}{2}$ $y'=o$

Pour $\alpha=\pi$ $y'=-(m-\rho)$ pour $\alpha=\frac{3\,\pi}{2}$ $y'=o$

On a du reste :

$$\frac{d\,y'}{d\,\alpha}=-(m-\rho)\sin\alpha$$

Trois cas pourront se présenter. Soit d'abord

$$m-\rho>o.$$

Digitized by Google

Je figure la courbe (*fig. 19*). On voit que quatre valeurs de α peuvent répondre à la question :

$$\alpha_1, \alpha_2, \alpha_3, \alpha_4.$$

Cela dépendra des valeurs relatives des quantités. On peut admettre sans grande erreur que les deux valeurs α , α_4 viennent se confondre quand l'ordonnée maxima de y'' qui a lieu pour

$$\cos \alpha = \frac{3m + \sqrt{9m^2 + 8}}{4}$$

est égale à l'ordonnée

$$y' = (m - \rho) \cos \alpha$$

pour cette même valeur du cosinus ; m étant donné, on trouvera toujours une valeur limite de ρ satisfaisant à cette condition. Si m est petit, cette valeur de ρ sera négative. Si ρ est en valeur absolue plus grand que cette valeur limite, le problème n'admet que deux solutions α_1 et α_2; c'est le cas ordinaire.

Si ρ est plus petit que cette valeur limite, il y a quatre positions d'équilibre possibles autour de l'axe de soutien AB. Voyons leur nature. Pour cela, j'ombre sur la figure les régions correspondant à des valeurs négatives de la somme des moments. Nous avons déjà vu que, d'une façon générale, l'équilibre est stable quand la somme des moments passe du positif au négatif, l'angle d'inclinaison passant de la valeur $\alpha_1 - \varepsilon$ à la valeur $\alpha_1 + \varepsilon$; l'équilibre est instable dans le cas contraire. D'après cela α_1 et α_3 correspondent à des positions d'équilibre

Digitized by Google

stable, tandis que α_2 et α_4 correspondent à des positions d'équilibre instable. Ainsi, par exemple, pour la valeur $\alpha_1 - \varepsilon$ de l'inclinaison, la résultante tend à augmenter α, car la somme des moments est positive et la résultante est appliquée au-dessus de AB et agit dans le sens des α croissants, tandis que pour la valeur $\alpha_1 + \varepsilon$, cette résultante est appliquée au-dessous de AB et tend à diminuer α.

Je figure ces quatre positions d'équilibre (*fig. 20, 21, 22, 23*). Il est facile de voir que la solution α_1 a seule de l'importance. D'abord α_2 correspond à un équilibre impossible à réaliser, puis α_3 et α_4 se rapportent à deux cas où la surface ne peut que descendre. L'équilibre pour α_3 ne sera du reste pas bien stable pratiquement, car cet angle différant peu de α_4, des inégalités dans la vitesse du vent rompront bientôt l'équilibre. Par suite de son inertie même, il y aura donc toujours les plus grandes chances pour que la surface vienne dans la position d'équilibre stable déterminée par α_1. C'est donc cette solution seule qui est à considérer.

On peut remarquer que les points d'intersection de la courbe y'' avec l'axe sont indépendants de k; on voit donc tout de suite que α_1 sera d'autant plus petit que k sera plus grand et tendra vers la valeur arc cos 3 m quand k augmentera indéfiniment. Inversement, α_1 augmente quand k diminue, et de plus les solutions α_3 et α_4 disparaissent quand k est trop petit.

Voyons quand l'appareil de poids donné, frappé par un vent de vitesse déterminée, monte le plus haut possible, $tg\ \beta$ est alors maximum. Or, pour une valeur déterminée de k, $tg\ \beta$ ne dépend que de α. Cherchons donc pour quelle valeur de α, $lg\ \beta$ est maximum.

Digitized by Google

Pour cette valeur on aura

$$\frac{d\ tg\ \beta}{d\ \alpha} = o$$

Or, on a

$$tg\ \beta = \frac{k \sin 2\alpha - 2}{2\ k \sin^2 \alpha}$$

d'où

$$\frac{d\ tg\ \beta}{d\ \alpha} =$$

$$\frac{2\ k \cos 2\alpha .\ 2\ k \sin^2 \alpha - (k \sin 2\alpha - 2).\ 4\ k \sin \alpha \cos \alpha}{4\ k^2 \sin^4 \alpha}$$

$$\frac{d\ tg\ \beta}{d\ \alpha} = \frac{k \cos 2\alpha \sin \alpha - k \sin 2\alpha \cos \alpha + 2 \cos \alpha}{k \sin^3 \alpha}$$

$$\frac{d\ tg\ \beta}{d\ \alpha} = \frac{2 \cos \alpha - k \sin \alpha}{k \sin^3 \alpha}$$

Cette dérivée s'annule pour

$$2 \cos \alpha - k \sin \alpha = 0$$

ou

$$tg\ \alpha = \frac{2}{k}$$

On a alors

$$tg\ \beta = \frac{k^2 - 4}{4\ k}$$

La dérivée seconde est négative, donc $tg\ \beta$ passe par un maximum.

Digitized by Google

m et ρ sont alors reliés entre eux par la relation

$$(m-\rho)-2\left(m-\frac{k}{3\sqrt{k^2+4}}\right)=o$$

ou bien

$$\rho=\frac{2k}{3\sqrt{k^2+4}}-m$$

La fraction

$$\frac{k}{3\sqrt{k^2+4}}$$

a pour maximum $\frac{1}{3}$

donc

$$m-\frac{k}{3\sqrt{k^2+4}}$$

est toujours positif quand

$$m \text{ est} > \frac{1}{3}$$

mais peut être négatif (et par suite $m-\rho$ aussi) quand on a

$$m < \frac{1}{3}$$

— Soit maintenant

$$m-\rho=o.$$

Digitized by Google

Nous avons vu ce qui se passe. L'appareil peut monter, et il montera le plus haut possible si on a pris

$$m = \frac{k}{3\sqrt{k^2+4}}$$

valeur plus petite que $\frac{1}{3}$

et qui répond au cas considéré.

— Soit enfin

$$m - \rho < o.$$

Dans ce cas, le centre de gravité est au-dessus de l'axe de soutien AB. La courbe

$$y' = (m - \rho)\cos\alpha$$

change de forme. Figurons les deux courbes

$$y' = (m - \rho)\cos\alpha$$

$$\text{et } y'' = k\sin\alpha\left(m - \frac{1}{3}\cos\alpha\right)$$

(*fig. 24*) pour cette hypothèse. Suivant les valeurs relatives des quantités, il y aura encore deux ou quatre solutions α_1, α_2, α_3, α_4. Cette fois ce sont les valeurs α_1 et α_3 qui correspondent à un équilibre instable, et α_2 et α_4 correspondent à un équilibre stable. Mais pour la valeur α_4, les deux forces, pression de l'air et poids, s'unissent pour faire tomber le cerf-volant. α_2 est seul à considérer. Cet équilibre, pour des raisons déjà exposées, n'est pas très stable. La valeur α_2 n'existe du reste pas toujours.

Digitized by Google

Pourtant, quand k est grand, α_2 répond à une position permettant au cerf-volant de monter. C'est même à cette solution que correspond l'ascension maximum du cerf-volant ; car si k est grand

$$m - \frac{k}{3\sqrt{k^2+4}}$$

est négatif pour

$$m < \frac{1}{3}$$

et l'ascension est maximum si on prend :

$$m - \rho = 2\left(m - \frac{k}{3\sqrt{k^2+4}}\right) \text{ ou}$$

$$\rho = \frac{2k}{3\sqrt{k^2+4}} - m$$

$$\text{On a } tg\,\beta = \frac{k^2-4}{4k}$$

$$2^e\ Cas - m = \frac{1}{3}$$

Ce cas correspond à celui du cerf-volant ordinaire muni d'une surcharge. Nous rappelons donc seulement ceci :

1° Pour que l'appareil puisse monter, le centre de gravité doit être au-dessous de l'axe de soutien AB.

Digitized by Google

2° Il y a une position préférable à toute autre pour le centre de gravité ; elle correspond à

$$\rho = \frac{1}{3}\left[\frac{2k}{\sqrt{k^2+4}} - 1\right]$$

Comme k est au moins égal à 2, ρ est toujours positif et a comme valeur maximum

$$\frac{1}{3} \text{ pour } k = \infty$$

3° Une surcharge légère ajoutée au bas de l'appareil peut être utile, parce qu'elle peut amener le centre de gravité à la position la plus convenable sans augmenter beaucoup le poids.

$$3^e \; Cas - m > \frac{1}{3}$$

Dans ce cas, la courbe

$$y'' = k \sin\alpha \left(m - \frac{1}{3}\cos\alpha\right)$$

ne coupe plus l'axe des α qu'aux points

$$\alpha = o, \; \alpha = \pi \text{ et } \alpha = 2\pi \; (\textit{fig. 25}).$$

Les solutions

$$\cos\alpha = 3m$$

correspondent à des valeurs imaginaires de α. Donc, on est déjà sûr qu'il ne peut plus y avoir que deux solutions.

Digitized by Google

1° $$m - \rho = o$$

a été étudié précédemment. L'appareil se place toujours dans la direction du vent et tombe.

2° $$m - \rho > o.$$

L'équilibre a lieu pour deux inclinaisons α_1 et α_2 qui existent toujours. La 1re correspond à un équilibre stable, la 2me à un équilibre instable impossible à réaliser. Pour la solution α_1 l'appareil montera si k est suffisamment grand. L'ascension maximum aura lieu pour

$$\rho = \frac{2\,k}{3\sqrt{k^2+4}} - m$$

La fraction a pour maximum $\frac{2}{3}$

il peut arriver ici que ρ soit négatif; la position du centre de gravité de l'appareil, correspondant à une ascension maximum, serait alors au-dessous du centre de gravité de la surface.

C'est ce qui arrivera pour des valeurs ordinaires de α, pour le cerf-volant usuel, si ce cerf-volant a comme grand triangle un triangle beaucoup plus allongé que nous ne l'avons supposé. C'est alors surtout que l'addition d'une queue aura de l'importance, d'autant plus du reste que le centre de gravité des bâtons est au-dessus du centre de gravité de la surface.

3° $$m - \rho < o.$$

On verra tout de suite qu'il y a ici deux solutions analogues à α_3 et à α_4 du premier cas. La première correspond

Digitized by Google

à un équilibre instable. Pour la deuxième (équilibre stable), l'appareil ne peut que descendre (*fig. 26*).

En résumé :

I. Un cerf-volant peut toujours monter pourvu que k soit plus grand que 2. Mais il faut donner des positions convenables à l'axe de soutien et au centre de gravité de l'appareil entier.

II. Pour toute valeur de k, il y aura une ascension maximum donnée par

$$tg\,\beta = \frac{k^2 - 4}{4\,k}$$

On peut la réaliser d'une infinité de façons en prenant m et ρ de manière à satisfaire à l'équation :

$$m - \rho = 2\left(m - \frac{k}{3\sqrt{k^2 + 4}}\right)$$

III. Si l'axe de soutien est déterminé, on connaîtra m, d'où l'on déduira ρ. Il pourra alors y avoir grand avantage à déplacer le centre de gravité primitif, à l'éloigner ou à le rapprocher de l'axe de soutien. Si on le fait à l'aide d'une surcharge convenablement placée, l'appareil, bien que plus lourd, pourra monter plus haut.

IV. Si l'on s'est fixé la position du centre de gravité, l'équation précédente donnera m, c'est-à-dire la quantité qui détermine la distance de l'axe de soutien au centre de gravité de la surface.

Remarque. — Les équations générales (1) et (3) contiennent les cinq quantités $m\ \rho\ k\ \alpha\ \beta$. On peut donc tou-

Digitized by Google

jours calculer deux de ces quantités, connaissant les trois autres. Ainsi, connaissant m, ρ et β, on pourrait calculer α et k, etc...

AUTRES MODES D'ATTACHE DE LA FICELLE

I

J'ai supposé que le cerf-volant était tenu par une ficelle se bifurquant et allant s'attacher en deux points A et B. Il est évident que tout se passerait de même si les points d'attache étaient A' et B' symétriques par rapport à CD. Mais il en sera encore de même s'il n'y a, comme cela se passe souvent, qu'un point d'attache O (*fig. 27*). Soit CDS le plan passant par l'axe CD, la ficelle et la direction du vent. Si on fait tourner la surface autour de CD de manière à ce que A B fasse par exemple un angle aigu avec le plan précédent, immédiatement l'action du vent sur le côté CDB prédomine et ramène le cerf-volant à être perpendiculaire au plan précédent. De même pour une rotation en sens inverse. Le déplacement du centre de pression indique donc bien pourquoi, avec ce nouveau mode d'attache, l'équilibre est stable.

I^re^ remarque. — J'ai supposé que le centre de gravité du tout était sur CD. Si cela n'a pas lieu, le problème se complique pour la mise en équation ; mais on voit de suite ce qui arrivera (*fig. 28*). Quand le cerf-volant sera en équilibre, les trois forces qui lui seront appliquées, poids, pression du vent, tension du fil, seront dans un même plan. Comme le poids est dirigé verti-

Digitized by Google

calement, ce plan est vertical. Ainsi le cerf-volant commencera par tourner dans son plan jusqu'à ce que la droite OG soit venue dans le plan vertical passant par la ficelle. L'appareil tournera autour de la droite horizontale xy, mais la pression de l'air, d'abord appliquée sur CD, devra avoir son point d'application sur OG. Il y aura donc aussi une rotation autour de OG, jusqu'à ce que cette condition soit réalisée. La portion COB viendra vers la direction du vent. Cette pression de l'air, faisant maintenant un certain angle avec le plan SOG, va dévier la ficelle dans sa direction jusqu'à ce que la condition d'équilibre énoncée soit remplie. D'où nous pouvons conclure que :

1° L'axe CD ne sera plus dans le plan vertical passant par la ficelle.

2° Le plan vertical passant par la ficelle ne contiendra plus la direction du vent.

3° Le cerf-volant se sera dévié par rapport à la direction du vent vers la droite ou vers la gauche de l'observateur qui le tient, suivant que le centre de gravité sera venu lui-même à droite ou à gauche du grand axe CD. Si les deux brins de ficelle qui s'attachent en A et en B n'étaient pas égaux, il y aurait de même écartement du cerf-volant par rapport au plan vertical contenant la direction du vent et passant par l'observateur.

IIe remarque. — Ce qui précède montre combien le problème se complique, si l'on a affaire à une surface quelconque. Cependant, si la surface a un axe de symétrie, on pourra toujours employer une méthode analogue aux précédentes. Je ferai encore remarquer que je n'ai pas tenu compte du poids de la ficelle, c'est à dire

Digitized by Google

de la tension que produit ce poids au point d'attache avec l'appareil. En tenant compte de cette quantité, le problème se compliquerait beaucoup et cela bien inutilement, je crois, le poids de la ficelle étant toujours peu de chose par rapport à la traction que le cerf-volant exerce sur elle.

II

Il existe encore pour la ficelle un autre mode d'attache qui est maintenant très employé. La ficelle se bifurque encore dans le voisinage de l'appareil, mais les deux brins vont s'attacher en deux points du grand axe CD. Le brin supérieur OM est toujours plus court que l'inférieur ON. Supposons d'abord que le cerf-volant soit tenu par le point O et exposé au vent. Il tournera autour de O jusqu'à ce que la somme des moments du poids et de la pression de l'air par rapport à ce point O soit nulle, c'est à dire jusqu'à ce que la résultante de ces deux forces passe par O (*fig. 29*). Si cette force appliquée au point O est dirigée vers le haut, le cerf-volant montera. Soit M_1 le point de rencontre de la force résultante et du cerf-volant ; ce point restera fixe pendant la montée et bientôt l'appareil restera lui-même stable dans l'air, la ficelle ayant la direction OM_1 et tout se passant par suite comme si cette ficelle venait, sans se bifurquer, s'attacher simplement en M_1. A ce moment, la tension suivant chaque brin OM, ON, est la composante de la tension totale suivant cette direction. Ici la position de M_1 varie avec la longueur de OM et ON, la force du vent et le poids de l'appareil. Pour permettre à l'appareil de monter le plus haut possible, il faudrait, en se reportant aux

Digitized by Google

calculs précédents, déterminer la position de M_1 par rapport à G, puis l'angle β, tracer à partir de M_1 une droite faisant l'angle $\alpha + \beta$ avec DC, prendre un point O sur cette droite et le relier à deux points quelconques M et N pris de part et d'autre de M_1.

Le grand avantage de cette disposition est de donner beaucoup de stabilité à l'appareil sans que l'on soit obligé pour cela d'augmenter son poids et d'abaisser le centre de gravité, autrement dit de mettre une queue.

En effet, si par suite d'une augmentation brusque du vent, α diminue et que ON vienne, par exemple, se placer dans le prolongement de la ficelle, le point d'appui de l'appareil est reporté en N, et par suite la résistance de l'air pendant la chute et la force du vent ramènent rapidement l'appareil vers une position d'équilibre et ne lui permettent pas, comme cela pouvait avoir lieu dans les modes d'attache précédents, de se placer à peu près dans la direction du vent. De même, si le vent diminue et que OM vienne dans la direction de la ficelle, la résistance de l'air à la chute et la force du vent s'unissent encore contre le poids pour ramener bien vite l'appareil à une position d'équilibre. La stabilité est donc réalisée ici grâce à la variabilité du point de rencontre de la ficelle et du cerf-volant. Il faut pourtant, pour que cela soit vrai, que les points M et N comprennent entre eux le centre de gravité et les points d'application des deux pressions, ce qui ne cessera pas d'avoir lieu si M et N sont placés vers les extrémités C et D du grand axe.

Digitized by Google

FORME A DONNER AU CERF-VOLANT

On peut donner toutes sortes de formes au cerf-volant; mais pour qu'on puisse par le calcul déterminer les quantités qui se rapportent à l'appareil, il faut nécessairement choisir une forme géométrique bien définie et aussi simple que possible. Rien n'empêche en particulier de lui donner une forme rectangulaire. Voici donc la forme que je propose (*fig. 30*). Le cerf-volant se compose d'une feuille de carton ou d'une pièce de toile collée sur un cadre rectangulaire qu'on peut très bien renforcer en disposant deux tiges en diagonale. Le centre de gravité est en O. Pour que l'appareil monte le plus haut possible avec un vent déterminé, on doit avoir

$$m - \rho = 2\left(m - \frac{k}{3\sqrt{k^2+4}}\right) \text{ Ici } \rho = o$$

On prendra donc

$$m = 2m - \frac{2k}{3\sqrt{k^2+4}} \text{ ou } m = \frac{2}{3}\frac{k}{\sqrt{k^2+4}}$$

Comme généralement k est grand, on peut prendre simplement

$$m = \frac{2}{3}$$

pour construire un appareil définitif. L'axe de soutien

AB doit donc couper OO' aux $\frac{2}{3}$ à partir de O

D'autre part $\alpha + \beta$ étant voisin de 90° quand le cerf-

Digitized by Google

volant monte un peu haut, la ficelle dans sa direction générale est à peu près perpendiculaire à l'appareil quand il plane. Aussi, pour réaliser l'ascension maxima et assurer la stabilité de l'appareil, on élèvera une perpendiculaire sur la ligne OO' aux $\frac{2}{3}$ de OO' à partir de O (*fig. 31*). On choisira un point Y quelconque sur cette perpendiculaire, puis on prendra trois brins de ficelle égaux respectivement à Y X, Y X_1, Y X_2 que l'on fixera d'une part aux sommets X, X_1, X_2, et d'autre part au point Y extrémité de la ficelle tenue à la main.

Voici une application concernant le cerf-volant établi suivant ces conditions :

Soit $XX_1 = 1^m \quad XX' = 2^m$

On a

$$\rho = o \quad m = \frac{2}{3}$$

Soit 1^k le poids du mètre carré, 11^m la vitesse du vent

$$k = \frac{o,\ 1\ w^2}{\delta} = 12$$

L'équation donnant α conduit à la valeur $\alpha = 10°$. On en déduit pour β la valeur

$$\beta = 71° 30'.$$

Avec une ficelle de 100^m le cerf-volant montera à

$$100.\ 0,\ 95 = 95^m.$$

La tension de la ficelle, quand l'appareil flotte, est de 2^k 200.

Digitized by Google

UTILITÉ DU CERF-VOLANT

Cette étude élémentaire du cerf-volant permet, je crois, de conclure que le cerf-volant peut être autre chose qu'un jouet. Déjà plusieurs physiciens, dont le premier est le célèbre Franklin, s'en sont servi pour des études météorologiques. A mon avis, le cerf-volant peut devenir un des meilleurs appareils d'exploration des régions assez élevées de l'atmosphère. Il est peu coûteux, se manie facilement. Avec lui, on pourra sans difficulté déterminer la vitesse et la direction du vent à des hauteurs atteignant jusqu'à 500 mètres. On pourra même charger l'appareil d'instruments enregistreurs. La théorie qui précède pourra de plus familiariser avec les conditions dans lesquelles doivent fonctionner des aéroplanes.

Elle permet encore de répondre à une question qui a été souvent posée : Est-il possible de lancer un câble d'un navire en détresse à la côte avec un cerf-volant ?

La chose est possible sans aucun doute quand de la terre on est prêt à porter secours, assez probable dans le cas contraire. Un cerf-volant sera comme le navire poussé par le vent vers la côte. Afin d'être maître de la hauteur à laquelle il doit monter et de l'amener à terre au moment voulu, on devra le fixer d'une manière particulière. Le cerf-volant aura par exemple la forme d'un rectangle (*fig. 32*). On fixera par ses deux extrémités aux points A et B une corde ayant une longueur au moins égale à la diagonale du rectangle, afin que l'axe de soutien puisse descendre jusqu'en O. Un premier cordeau E sera fixé au milieu de cette corde. On attachera en M un second cordeau qui ira passer au-dessus du point de jonction du premier et de la ficelle AB. Ce second cordeau sera ensuite juxtaposé au premier. En

Digitized by Google

donnant à la portion FM une longueur suffisante, le cerf-volant exposé au vent s'enlèvera et tendra les cordeaux. On lui donnera de plus en plus de cordeau jusqu'à ce que l'on juge la longueur de la corde supérieure à la distance à la côte. Il suffira ensuite de tirer sur le cordeau qui va se fixer en M pour présenter le cerf-volant au vent dans une position plus voisine de la normale et forcer l'appareil à descendre et même à venir, par suite de l'action même du vent, frapper le sol. Le cordeau pourra permettre ensuite de tirer le câble (venant soit de la côte, soit du navire) qui doit établir la communication.

Dans le cas où on ne pourrait porter secours de la côte, une pique serait fixée en M et on pourrait espérer qu'au moment de la chute du cerf-volant, cette pique, en s'enfonçant dans le sol, devînt un point fixe suffisant pour qu'un homme pût se servir du cordeau pour aller à la côte.

Digitized by Google

Digitized by Google

ARCHÉOLOGIE RÉMOISE

AUTEL DE SAINT-BARTHÉLEMY

dit ensuite DES APOTRES

en la cathédrale de Reims

et le célèbre sculpteur PIERRE JACQUES

par M. l'abbé CERF, Membre titulaire

HISTOIRE

L'autel de Saint-Barthélemy que nous allons décrire est une des choses les plus remarquables de l'édifice comme sculpture.

Les historiens de Notre-Dame de Reims en ont très peu parlé, et encore d'une manière peu affirmative.

Au milieu des richesses, des sculptures de la cathédrale, il est comme un tableau de maître perdu dans les toiles d'un vaste musée.

Nous allons d'abord raconter son histoire et les modifications qu'il a subies.

Digitized by Google

Il était primitivement placé dans la chapelle parallèle à celle du Saint-Lait, en avant du mur, entre les deux piliers, où se trouve la table de communion, auprès de celle de Sainte-Anne, dont l'entrée donnait sur la basse-nef.

La chapelle dédiée à saint Barthélemy était vaste : son entrée donnait sur la basse-nef, comme l'indique le plan de Jacques Cellier (1583). Elle était fermée par une clôture en « pierres sculptées et imagées, remplie tant « en dedans qu'en dehors de soixante-dix statues (1). » Cette clôture, ainsi que l'autel, avait été faite « aux « dépens de la Fabrique, ou plutôt de Grand-Raoul, « chanoine-écolâtre. Elle était une œuvre pour la sculp- « ture qui imite la nature (2). » Les travaux furent commencés en 1541. (3).

Cette clôture, qui devait être dans le genre de l'autel, fut démolie en 1740 et l'autel fut déplacé. Les deux autels adossés contre les piliers et la clôture disparurent également, comme le prouvent les clauses d'un traité du 8 mars 1740, passé entre M. l'abbé Godinot et l'entrepreneur, « qui devra démolir les clôtures et fermetures « de pierre de la chapelle dite des Apôtres avec les « deux autels joints et adossés contre les piliers et « clôtures et démolir l'Autel de la susdite chapelle des « Apôtres, et le reposer dans le Cancelle du côté du « midi, à l'endroit qui lui sera indiqué (4). »

Les articles VI et VII du traité portèrent que « les

(1) COCQUAULT, *Tables, ad. ann. 1541.*

(2) COCQUAULT, *Mémoires conservés à la Biblioth. de la Ville, ad. ann. 1541.* — *Mémoires de 1743*, Bibl. de la Ville.

(3) *Ibid.*

(4) Pièces Godinot, *ann. 1740.*

Digitized by Google

« démolitions appartiendraient au sieur entrepreneur à « la réserve de *cinq ou six figures de saints au choix de « MM. les chanoines.* » Elles devaient être placées dans les bâtiments du Chapitre (1), et n'étaient pas celles qui sont à l'autel actuel, comme on l'a dit par erreur.

L'autel fut transporté dans le bras de la croix de l'église, sous les grandes fenêtres qui font face au grand orgue, et placé contre le mur. Pendant la révolution de 1793, on acheta l'autel de l'église de Saint-Nicaise ; on le plaça sur le tombeau des cardinaux de Lorraine et l'autel en marbre noir qui s'y trouvait fut posé devant le retable dont nous nous occupons en ce moment. Cet autel en marbre noir avait été exécuté en 1742 : « Sera fait un « autel en tombeau, de huit pieds et demi de longueur « par le haut, y compris les moulures, et de trois pieds « de haut au-dessus du gradin ; à pans sur l'arête de la « face. Aux encoignures seront appliquées deux têtes de « chérubins en bronze doré. Au milieu du tombeau, il « y sera fait un attribut de la Passion, qui représentera « une couronne, deux croix en sautoir avec les clous de « la Passion, soutenus par des rubans ; le tout en bronze « doré. Le tombeau en marbre noir, soutenu sur quatre « pieds de biche. »

Quand ce transport eut lieu, pendant la Révolution, l'autel reçut quelques modifications ; les attributs en bronze, les pieds de biche furent enlevés. Il ne resta sur le coin de l'autel que les armes du cardinal de Lorraine, par la raison qu'elles étaient sculptées ; elles venaient de l'autel primitif, antérieur à 1742 : elles avaient été sciées et appliquées aux pilastres du nouveau.

Les constructions des nouvelles sacristies donnant sur

(1) Pièces Godinot, *ann. 1740.*

Digitized by Google

le palais amenèrent des modifications qui nécessitèrent un nouveau déplacement de l'ancien autel de Saint-Barthélemy, dit des Apôtres. Il fut enlevé pour permettre l'ouverture d'une porte ancienne ménagée dans le mur, sous les grandes fenêtres du transsept, et destinée à mettre l'église en communication avec ces constructions modernes. L'autel fut définitivement placé dans la chapelle qu'il occupe actuellement, mais cette fois contre le mur, et non pas entre les deux piliers où sont les tables de communion. Les statues couvertes de badigeon furent lavées avec soin; les moulures furent retenues; les marbres repolis. A la place du tombeau en marbre noir, datant de la Révolution, on fit un nouvel autel semblable à celui que l'on retrouva lors de ce dernier changement, au moment où furent enlevés les marbres noirs.

Avant de donner la description de l'autel, disons un mot seulement de sa première dénomination, et du nom des apôtres qu'il reçut plus tard.

Dès le commencement du XIII^e^ siècle, la cathédrale de Reims avait une chapelle dédiée à saint Barthélemy. Les archives mentionnent six chapelles qui s'y trouvaient fondées: la première de 1248, fondée par Guy de Joinville ; la deuxième, la troisième et la quatrième de 1238, par l'archevêque Henri de Braisne ; la cinquième par M. Raoul de Thelines, chanoine; la sixième en 1318, par M. Sévérin de Justine (1), réunie à la mense des enfants de chœur ; la maîtrise existait donc déjà alors. Le livre des chapelles mentionne une autre fondation de 1367, en faveur de Gérard d'Ambonnay (2).

(1) *Livre des Chapelles de 1641*, d'après celui de 1617. — BAUNI, *Pouillé de Reims*, à l'Archevêché.

(2) *Livre des Chapelles.* — Pouillé de Reims.

Digitized by Google

Quand l'archidiacre Dozet, en 1668, détruisit l'autel de Saint-Pierre et de Saint-Paul, placé auprès de celui du Saint-Lait, le vocable fut donné à l'autel de Saint-Barthélemy, qui depuis porta le nom *des Apôtres*.

DESCRIPTION

Le retable de l'autel de Saint-Barthélemy, dit des Apôtres, a deux étages divisés en plusieurs compartiments. Du bas de l'autel jusqu'à l'extrémité du fronton il y a six mètres ; le tout a cinq mètres cinquante de largeur.

Le premier étage, haut de un mètre quatre-vingt-dix, est divisé en trois compartiments couronnés par une corniche saillante portée sur huit colonnes de marbre, qui elles-mêmes reposent sur un socle en pierre avec des incrustations de marbre en saillie. Dans la partie du milieu se trouve une magnifique Pitié : *Une Mater Dolorosa*.

La Sainte Vierge assise tient sur ses genoux le corps inanimé et étendu de son Fils ; saint Jean, debout, soutient la tête du Sauveur ; sainte Madeleine, à gauche de la Sainte Vierge et aux pieds du Christ, porte à la main un vase de parfum ouvragé. Dans le coin du tableau, à droite du visiteur, se trouve un chanoine à genoux, en surplis à larges manches avec une aumusse sur le bras. C'est sans doute le donateur. Les grandes statues en pied mesurent un mètre soixante-trois, celle du Christ couché n'a que un mètre quarante.

Digitized by Google

De chaque côté de ce groupe, dans une des niches cannelées en forme de coquille soutenues par des colonnes, et qui ont beaucoup de ressemblance avec celles du tombeau de saint Remi, sont deux statues de un mètre cinquante environ. L'une à droite de Notre-Seigneur représente saint Paul, tenant un livre et s'appuyant sur une longue épée : l'autre à gauche, saint Antoine, accompagné de son inséparable, foule sous ses pieds du feu, duquel sortent des flammes qui rappellent le feu Saint-Antoine, le mal des *Ardents*, *Ardentium*.

Le milieu du deuxième étage est occupé par le tombeau duquel sort Notre-Seigneur, triomphant, tenant une croix. Des gardes, couchés, sont placés dans les deux niches voisines, que surmontent deux anges en prières. Aux extrémités sont les quatre Évangélistes, avec leurs animaux symboliques.

Le tout est terminé par un fronton soutenu sur quatre colonnes de marbre. Dans une ouverture du fronton apparaît le Père Éternel coiffé d'une tiare à trois rangs de fleurons.

La partie supérieure du retable est à jour ; la sculpture était visible des deux côtés par la raison que, primitivement, le monument était entre deux piliers, isolé du mur.

Le tombeau de l'autel, refait il y a quelques années sur le modèle ancien, est en pierre avec une table de marbre incrustée et entourée d'une moulure très saillante. Il est surmonté d'un socle en pierre avec incrustation de marbre, qui se relie avec le retable.

Digitized by Google

DONATEUR

Ici se présente une question bien intéressante et qui n'a jamais été examinée à fond. Quel est le donateur de ce magnifique autel et de la clôture en pierre détruite en 1740? Cocquault (1) nous dit bien « qu'il a été fait aux dépens de Grand-Raoul », mais lequel? ils étaient plusieurs. Ce n'est certainement pas Gilles Grand-Raoul décédé en 1521, vingt ans avant la construction de l'autel. C'est donc Paul Grand-Raoul, son neveu, que nous trouvons à Reims en 1546, agrandissant le collège des Bons-Enfants avec les biens qu'il avait hérités de son oncle Gilles et légués à cet effet par ce dernier (2).

Paul Grand-Raoul mourut le 14 juin 1558, comme le prouve l'inscription placée sur une table donnée par lui, mais qui ne fut exécutée que quelques années après. « Elle était d'argent doré, représentant la cène avec un « priant qui était le donateur. La table était enrichie de « douze grosses émeraudes, dix gros saphyrs, dix-neuf « cailloux et carieux d'agathe, six rubis au diadème de « Jésus-Christ, six saphyrs et le reste du diadème garni « de grosses perles; au reste de la dite table il y a plusieurs « petites émeraudes, grenates, améthystes et topazes. *Ex* « *dono magistri Grand-Raoul, quondam canonici et scho-* « *lastici insignis metropolitanæ ecclesiæ Remensis, qui* « *obiit die 14 junii an. Dom. 1558.* »

(1) Cocquault, mss. in-folio de la Bibl. de la ville, *ad annum 1541.*

(2) Par reconnaissance, on avait sculpté au-dessus de la porte d'entrée du collège les portraits des Grand-Raoul avec une inscription citée par M. l'abbé Cauly, *Histoire de ce Collège.*

Digitized by Google

Ce qui prouve encore que c'est bien Paul Grand-Raoul qui fit construire l'autel de Saint-Barthélemy, ce n'est pas seulement la date de 1541, ce ne sont pas les preuves des libéralités qu'il fit au collège des Bons-Enfants et à la cathédrale, mais la présence de son patron, *saint Paul*, et son propre portrait *priant* aux pieds de Notre-Seigneur comme il l'était déjà dans la table d'argent du maître-autel.

Nous trouvons la raison de la présence de saint Paul parmi les statues de l'autel de Saint-Barthélemy : nous ignorons pourquoi on y a placé saint Antoine. Est-ce à raison de l'hôpital de Saint-Antoine, qui était tout près du collège des Bons-Enfants agrandi par Paul Grand-Raoul et pour lequel le chanoine-écolâtre avait sans doute une grande dévotion ? Nous l'ignorons. Seulement, il est à remarquer que saint Antoine porte avec lui un signe très caractéristique qui rappelle cet hôpital : il a sous les pieds *des flammes* en souvenir *du feu Saint-Antoine*, *le mal des Ardents*, dont on venait chercher à Reims la guérison dans l'hôpital Saint-Antoine, comme il est facile de le constater par de nombreux documents historiques. Au moment où Paul Grand-Raoul agrandissait le collège des Bons-Enfants, les Pères Jésuites de Reims cherchèrent à se rendre acquéreurs de l'Hôpital Saint-Antoine pour y établir une maison rivale du collège existant. Ils ne réussirent pas. Ces débats ne sont peut-être pas étrangers à la présence de saint Antoine, faisant pendant à saint Paul, patron de l'écolâtre, donnateur de l'autel Saint-Barthélemy et défenseur *des droits du Collège.*

Digitized by Google

EXÉCUTEUR DE L'ŒUVRE

Le retable que nous étudions doit être jugé d'après l'époque où il fut exécuté et les principes reçus alors. L'architecture en est défectueuse, certaines figurines ne peuvent même pas tenir dans les niches qui les abritent. Les vêtements, dont les étoffes souvent alors étaient très épaisses, sont prétentieux, lourds, tourmentés ; les plis se rompent à angles saillants ; sans la moindre souplesse, raides et peu gracieux, ils nuisent à la statue elle-même. C'est ce qui est cause que beaucoup de personnes passent indifférentes devant ce retable, qui est pourtant remarquable au point de vue des nues, du modelé, de la finesse de l'exécution et de la beauté des têtes.

A qui faut-il attribuer l'exécution du retable que nous étudions ? Est-ce à un sculpteur rémois ? Nous le désirons pour l'honneur de la cité. La date de 1541 nous permet d'affirmer que le célèbre sculpteur *Pierre Jacques* a pu être chargé de ce grand travail, puisqu'il exécutait à cette époque à Reims des œuvres à jamais remarquables : le Christ de l'église de Saint-Jacques ; les statues du tombeau de Saint-Remi ; l'autel de l'église de Saint-Denis de Reims, et plusieurs autres statues conservées au Musée de la ville. Puisque cet artiste, qui a remporté un prix dans un concours avec Michel-Ange, était à Reims quand Paul Grand-Raoul commanda l'autel de Saint-Barthélemy, pas d'autre que lui n'a pu être chargé du travail. C'eût été en effet une honte pour la cité, pour le donateur, pour le sculpteur, de commander des travaux d'art à un étranger quand, par le tombeau de Saint-Remi, on avait la certitude que personne ne pouvait mieux

Digitized by Google

faire que Pierre Jacques. Aussi M. Géruzet (1) et après lui M. Lienard (2) ne craignent pas d'attribuer aux frères Jacques le retable que nous étudions. Nous ne voulons pas discuter ici sur la généalogie des Jacques... Quelques auteurs pensent qu'ils étaient deux frères, d'autres qu'il n'y en avait qu'un du nom de Pierre, qui eut deux fils (3). Qu'il nous suffise de prouver que le célèbre Pierre Jacques était à Reims en 1541 et que, par conséquent, il pouvait exécuter les travaux de Paul Grand-Raoul.

C'est à lui que furent confiées les statues qui décoraient le tombeau de Saint-Remi, commandé par Robert de Lenoncourt, archevêque de Reims et protecteur de Pierre Jacques. Le mausolée fut terminé en 1537, peu de temps avant que l'on entreprît l'autel de Saint-Barthélemy.

Pierre alla, il est vrai, à Rome, mais ce ne fut pas pendant l'exécution des travaux de l'autel de Saint-Barthélemy, ce ne fut que quelques années plus tard et certainement pas avant 1547, quand Charles de Lorraine, archevêque de Reims, son admirateur, l'emmena avec lui pour satisfaire le désir qu'il avait de le perfectionner. Il était cependant alors très habile. Ce qui prouve que déjà il était maître dans l'art de la sculpture, c'est qu'en 1550 il concourut avec Michel-Ange, pour une statue de saint Pierre :

« Il osa bien, dit un témoin du concours (4), se pa-
« rangonner à Michel-Ange pour le modelle de la l'image
« de Saint-Pierre à Rome et de fait l'emporta lors par
« dessus lui au jugement de tous les maîtres mêmes

(1) P. 319.
(2) *Travaux de l'Académie*, p. 295, VII[e] vol.
(3) *Id.*
(4) BLAISE DE VIGNÈRE, *Sur les tableaux des deux Philostrate*, p. 855.

Digitized by Google

« italiens, et de lui sont encore ces trois grandes figures « de cire noire au naturel, gardées pour un très excellent « joyau, en la librairie du Vatican. »

Un homme qui remportait à Rome un si beau triomphe, qui était le protégé des archevêques de Reims, qui recevait leurs commandes, qui exécuta dans la ville de Reims de si grands travaux, comme le tombeau de Marie, femme de Jacques V, roi d'Écosse, mère de Marie Stuart, ensevelie en 1560 à Saint-Pierre-les-Dames, et que Sœur Brochet, de l'abbaye, prétendait plus beau que celui de Saint-Remi, cet homme, cet artiste qui dirigeait dans la cité les travaux d'art, a-t-il pu être étranger à l'exécution de l'autel de Saint-Barthélemy? Paul Grand-Raoul ne pouvait que s'honorer en confiant au protégé de son archevêque une œuvre aussi importante que cet autel et sa clôture en pierre ornée de soixante-dix statues.

Dans tous les cas, si ce n'est pas Pierre Jacques qui a été chargé des travaux; s'ils ont été confiés à un autre artiste rémois, ce dernier serait aussi connu que le premier, par la raison qu'il était au moins aussi excellent imagier, à en juger par le travail que nous ne craignons pas de qualifier d'admirable.

On retrouve en effet dans les statues de l'autel de Saint-Barthélemy toutes les grandes qualités du sculpteur tant admiré à Rome, « qui, dit Bergier, a laissé en Italie et en France des ouvrages admirables (1). »

Nous l'avons avoué, l'architecture et la draperie laissent à désirer dans l'autel que nous étudions, mais quand on examine attentivement les statues, on est saisi d'admiration, on oublie la pierre pour ne penser qu'à l'idée qu'elle représente. Qu'elle est belle, cette Vierge assise,

(1) Bergier, *le Bouquet royal*, fol. 50.

Digitized by Google

tenant sur ses genoux le corps mort de son Fils. Quel calme ! quelle résignation ! que dire du corps même de Notre Seigneur, véritable chef-d'œuvre de modelé ! Il dénote bien les connaissances anatomiques que Pierre Jacques manifesta à Rome, quand il exécuta pour le Vatican les trois grandes figures en pied, de cire noire, signalées comme des chefs-d'œuvre par Blaise de Vignère. L'on retrouve la même perfection anatomique dans le corps de Notre Seigneur, debout sur son tombeau. Le contraste est remarquable. Dans ce dernier, on sent la vie, la victoire du triomphateur ; dans le second, au contraire, c'est la mort, mais la mort récente, avec la souplesse des membres, qui, dans leur affaissement, conservent cependant toute leur beauté. Les muscles, les attaches des bras, des mains et des pieds sont rendus par des contours véritablement surprenants : c'est la nature dans son vrai.

La tête du Christ a une expression fine qui rappelle les conceptions de Michel-Ange. On a prétendu que cette tête était la reproduction de celle de Henri II, nous ne le pensons pas, ce roi n'a été sacré qu'en 1547. Ce serait plutôt celle de François I^er^, dont le type est si connu ; visage allongé, nez assez long, mais tombant un peu. Le corps et les membres sont dans des proportions justement calculées et leurs positions relatives sont pleines de grâce, quoique exprimant la mort. Tout dans ce Christ étendu annonce l'œuvre d'un grand maître possédant la connaissance de son art au suprême degré. Bien des artistes de nos jours seraient fiers de l'avoir produite.

Nous ne pouvons pas énumérer les différentes beautés répandues dans ce retable. Signalons cependant le Saint Antoine. Sa tête est d'une finesse, d'une grâce, d'une

Digitized by Google

élégance qu'il doit être difficile de surpasser. La main droite qui tient le livre de prières est une merveille de l'art ; longue, effilée, elle a un mouvement délicieux et se rattache parfaitement au poignet.

Le chanoine, le donateur, Paul Grand-Raoul, à genoux aux pieds de Notre Seigneur, dans l'attitude d'un *priant*, est très remarquable aussi. Il porte le costume de l'époque, surplis à longues manches, et l'aumusse sur le bras gauche. Sa tête est fine, elle doit reproduire les traits du donateur, si on en juge par les traits plissés, le nez mince et effilé, la coupe de la tête et des cheveux.

Avec les tapisseries de Notre-Dame, nous avons dans le portrait de l'archevêque Robert de Lenoncourt la preuve que volontiers alors on avait le bon goût de léguer à la postérité le portrait des donateurs.

Pierre Jacques est une des gloires de Reims. Je suis heureux d'avoir été amené à étudier un de ses chefs-d'œuvre et d'avoir pu le signaler à l'attention de ceux qui peut-être ne l'avaient pas assez considéré.

Digitized by Google

Digitized by Google

ARCHÉOLOGIE, BEAUX-ARTS

LES MONUMENTS D'ATHÈNES

Conférence faite à l'Académie de Reims en 1887

par M. Alph. GOSSET, Membre titulaire

MESDAMES, MESSIEURS,

En me demandant de vous entretenir quelques instants de l'art grec et de ses monuments si célèbres par leur beauté et par l'influence qu'ils ont exercée sur la marche de la civilisation, vous n'avez pu vous attendre à une description littéraire, pour laquelle il eût fallu s'adresser à un poète et lui laisser le temps de lire le poème que le sujet mérite.

Au lieu d'un homme de plume et de beau langage vous n'avez devant vous qu'un homme d'action, un architecte qui ne peut que vous présenter des observations pour lesquelles il tâchera de vous éviter les définitions techniques, car ce serait un cours qu'il n'infligera pas à votre patience, même en carême.

Digitized by Google

OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES SUR LA FORMATION DU GÉNIE GREC.

Les œuvres d'art, comme tous les fruits, dépendant des conditions de naissance, de culture et de milieu, vous me permettrez de vous rappeler d'abord en quelques mots ce que ces influences ont été en Grèce.

La première, l'origine, c'est le pays, la race.

La Grèce, petite contrée, est encore diminuée par des montagnes arides qui en occupent la plus grande partie. Les plaines fertiles y étant rares, le pays ne peut nourrir tous ses habitants ; force leur est donc, non seulement de se répandre au dehors pour y chercher des moyens d'existence, par conséquent d'y arriver bien munis, bien préparés (c'est à dire supérieurs aux autres physiquement et intellectuellement), mais encore de se livrer au commerce extérieur et de mettre intelligemment à profit les facilités exceptionnelles que la nature a prodiguées au pays pour la navigation, le cabotage et le factage entre l'Afrique, l'Orient et l'Occident.

Vaste champ d'activité qui permit en outre au génie grec d'observer et d'étudier les autres peuples, de leur faire des emprunts avantageux, pendant que la concurrence des Phéniciens les tenait sans cesse en éveil.

Quant à la race, les premiers habitants, dits Pélasges, et surtout les seconds, appelés Hellènes, paraissent avoir été tous deux doués de la beauté et de l'intelligence, de l'esprit d'initiative et de l'énergie, du sentiment de la personnalité et de l'indépendance ; de plus, très fins et très épris du beau (qualités essentielles pour la culture des arts), mais en même temps très pratiques, ayant conscience de leur force, et animés des grandes ambitions.

Digitized by Google

Avec ces qualités natives, les Hellènes eurent l'avantage de se développer sous un beau ciel d'azur, dans un air d'une limpidité extraordinaire, d'une clarté merveilleuse, séduisante, qui adoucit tous les contours, supprime les rudesses et rapproche les distances; où, comme le dit Châteaubriand : « dans la Grèce, véritable pays des Muses, la nature ramène l'esprit à l'amour de l'harmonie. »

Aussi ne pouvaient-ils que puiser dans cette atmosphère une autre qualité fondamentale dans les beaux-arts, *la clarté*, qui, avec la recherche de l'harmonie et l'aspiration à l'idéal, est restée caractéristique de leur génie artistique.

Quant à la culture, c'est à dire l'éducation et l'instruction du peuple, on constate, surtout à l'origine, fortement ancrée dans l'âme des citoyens et les suivant dans tous les actes de la vie, l'empreinte de la religion, locale et fermée, mais énergique, dans laquelle l'acte religieux par excellence est l'hommage de reconnaissance vis-à-vis des ancêtres et de la divinité protectrice de la famille, de la cité. Tous les biens dont il est donné aux hommes de jouir, tous les succès étant une faveur des dieux, il leur est dû une reconnaissance qui ne peut se témoigner que par un don digne à la fois du donateur et du dieu ; de même vis-à-vis des ancêtres, dont le souvenir doit être évoqué dans tous les actes religieux.

Vous voyez de suite quelles furent les conséquences heureuses et fécondes de cette obligation inculquée dès l'enfance, infiltrée dans le sang de la race ; quelle noble émulation il en résulta entre les particuliers, les villes et les peuplades pour honorer leurs dieux protecteurs, se grandir en les grandissant, rivaliser entre eux pour la construction des plus beaux temples et pour les enrichir de chefs-d'œuvre.

Digitized by Google

C'est à ces actes de reconnaissance, à cette émulation et à la recherche continue du perfectionnement, ainsi qu'au désir de se distinguer, que nous devons ces merveilles d'architecture et de sculpture qui ont tant aidé à la civilisation.

Après l'empreinte de la religion, nous trouvons celle du patriotisme, celui-ci aussi égoïste, exigeant (tout l'opposé de notre cosmopolitisme moderne), mais énergique, inculquant au citoyen l'orgueil de sa cité, par conséquent le devoir de lui faire honneur, l'obligation de contribuer à sa prospérité, par conséquent à son embellissement : autre sentiment qui souvent provoqua chez les Grecs dispersés dans toutes les colonies d'Europe et d'Asie l'envoi des plus beaux dons.

Quant aux influences de milieu, qui pour les hommes sont les idées régnantes, les traditions, les coutumes, on constate d'abord en Grèce l'acceptation naturelle de la lutte et de l'émulation entre les citoyens, la nécessité de l'entretenir par des concours et des cérémonies qui suscitent les amours-propres et exaltent les succès ; aussi, obligation imposée à l'enfant d'arriver à exceller dans tout ce qu'il entreprendra, art ou métier, afin de dépasser ses rivaux, aussi bien ses voisins que les étrangers au milieu desquels le manque de ressources du pays l'obligera à s'expatrier.

En un mot, lutte continuelle contre la paresse, surtout celle de l'esprit, la pire.

En effet, comme nous venons de l'expliquer, la terre manquant, le jeune Grec sait que partout il aura à lutter pour se faire une place, et qu'il lui faut s'armer d'agilité, de connaissances utiles, d'habileté professionnelle, pour supplanter ses concurrents.

Mais, comme pour la culture des arts il ne suffisait

Digitized by Google

pas pour dépasser les concurrents d'avoir de l'ambition, d'aimer le beau et de fuir la vulgarité, les premières influences dirigeantes de la Grèce ont compris que pour utiliser ces heureuses dispositions il fallait les consolider en instruisant les yeux, en les formant, etc., etc., puis entretenir les résultats acquis en leur inspirant l'horreur du laid et aussi se sont-elles attachées à améliorer ce qui se voit le plus, c'est à dire la race (1) et les choses fabriquées, notamment les constructions, à les embellir, à en faire des modèles.

Elles ont fait entrer dans la pratique de la vie le même principe de dignité qui inspirait les œuvres destinées aux dieux.

Comme les temples, les édifices publics durent être dignes de la cité et du peuple, ainsi que tout ce qui était exposé à la vue.

Aussi les enceintes sacrées devinrent-elles promptement des musées, les édifices civils des modèles, les tombeaux des titres de noblesse, afin que l'enfant n'eût sous les yeux que des *types épurés*, propres à lui former le goût dès la première enfance, à lui inculquer des principes qui lui soient des guides sûrs, en un mot à lui apprendre de bonne heure à se tenir, et surtout à se prémunir contre les entraînements, les déviations et les exagérations plus compromettantes encore.

(1) Il y a quelques années, lorsque le caractère acariâtre de la femme de Socrate et les tribulations de celui-ci furent de nouveau mises en comédie, M. Ravaisson le défendit en exhumant un passage de Xénophon tout à l'honneur du philosophe (qui n'était pas un Apollon). Répondant à une plainte de son fils, il lui dit : « Tu es beau, tu es sain de corps et d'esprit, et tu te plains des boutades de ta mère qui t'a nourri ; remercie donc plutôt les dieux, quant à moi, j'en ai enduré bien d'autres. »

Digitized by Google

Afin de perfectionner et consolider les résultats acquis, en un mot de suivre une marche sûre, les Grecs comprirent qu'il fallait avoir une méthode, puis une grammaire des proportions, et ils en découvrirent les principes en Égypte, pays sacerdotal où ces secrets étaient conservés dans les temples.

Les prêtres égyptiens avaient en effet reconnu que le corps humain renfermait le plus beau système de proportions, que toutes ses parties *avaient une commune mesure* qui était dans le doigt milieu (le médius), la 19e partie du corps (proportion exacte aussi pour le lion), et ils en avaient déduit pour l'architecture quelques règles de proportions composant *une harmonie* qu'ils appliquèrent à la construction des colonnades, des temples et des tombeaux, substituant ainsi une règle aux hasards de l'inspiration, et à la banalité des procédés traditionnels auxquels se laissaient aller les artistes de l'Asie, leurs premiers rivaux.

Mais avec leurs constructions massives et obscures, les Égyptiens ne surent ou ne voulurent pas tirer toutes les conséquences naturelles de leurs observations.

Ce fut le rôle des Grecs de déduire la logique de ces observations sur les harmonies qui résultent de certains rapports de proportion, de les étendre, d'en dégager des principes nets applicables à toute l'architecture, en réglant leurs ordres, *dans lesquels un membre sert de commune mesure à tous les autres.*

Ce rapport des membres entre eux et de chacun d'eux avec le tout, qui est la condition essentielle de l'harmonie en architecture, devint la caractéristique de leurs systèmes de proportions, auxquels ils donnèrent le nom générique d'*ordres.*

Digitized by Google

Le diamètre de la colonne fut l'étalon choisi pour être le régulateur des autres membres.

Sur cet étalon, appelé *module*, ils déterminèrent toutes les dimensions de l'édifice, qui dès lors devinrent des proportions et servirent d'abord à la construction de l'ordre Dorique, sévère et trapu, symbole de la force, de la majesté, puis de l'ordre Ionique, qui, plus svelte symbolisa l'élégance, la grâce.

De même en sculpture, ils adoptèrent pour l'enseignement de la statuaire des types harmonisés auxquels ils donnèrent le nom de *canons* (1). Nous connaissons ainsi le canon de Myrron, l'auteur du discobole (2), puis celui de Praxitèle, plus élégant.

Ces préliminaires rappelés, vous comprendrez mieux comment les artistes grecs sont arrivés à un aussi haut degré de perfection, ainsi que l'importance et la juste renommée des monuments qu'ils nous ont laissés et dont je vais avoir l'honneur de vous entretenir sommairement.

Si la Grèce présente d'abord au voyageur ses montagnes arides, brûlées, mais chaudement colorées par le soleil, l'Attique, elle, lui offre de plus la majesté des ruines dès le cap Sunium, à l'entrée du golfe, celles du temple de Neptune, puis aussitôt après celles du Parthénon qui domine toute la contrée, et avec sa patine dorée sur fond d'azur semble l'éclairer comme un phare.

En approchant, on distingue les collines colorées, aux fines silhouettes, paysage restreint, sans doute, mais de

(1) Expression adoptée plus tard par la théologie.
(2) Au Musée du Vatican.

Digitized by Google

belles proportions, dont la caractéristique est la finesse, comme celle de la campagne de Rome est la grandeur.

Cette altitude supérieure du Parthénon indique clairement que la déesse qui y était adorée, Minerve, était bien la divinité protectrice de la petite République et qu'elle ne la dominait que pour la protéger et l'éclairer.

Le Pirée est toujours le port d'Athènes, l'entrée est encore protégée par les deux môles aux extrémités desquels étaient les deux lions de marbre (actuellement à l'arsenal de Venise) qui tenaient la chaîne de fermeture.

La ville moderne, qui occupe le même emplacement que l'ancienne, s'accroît surtout par les constructions industrielles, dans lesquelles on retrouve même les toits en dents de scie de nos ateliers à rez-de-chaussée.

La plaine qui la sépare d'Athènes, célèbre par la poussière, n'a d'autre particularité pittoresque que la perspective de l'Acropole et du Parthénon.

Athènes s'annonce dès l'entrée comme ville antique par un fragment des longs murs qui la réunissaient au Pirée, au pied duquel on a groupé des débris de tombeaux, etc., provenant du cimetière antique du céramique et de la voie sacrée qui conduisait à Éleutès, puis par le temple de Thésée, qu'on voit à droite.

La nouvelle ville s'étend à l'est sur les pentes du Lycabète à l'opposé de la cité antique qui s'étendait au sud sur les rives de l'Ilyssus et sur les collines des Nymphes et des Muses, aujourd'hui abandonnées.

Le temple de Thésée, le mieux conservé des temples

Digitized by Google

grecs de Grèce (1), est d'ordre Dorique, il fut élevé au VI^e^ siècle à titre d'*Héroon*, comme hommage de reconnaissance à Thésée (10^e^ roi d'Athènes, XII^e^ siècle avant J.-C.), dont les exploits sont les plus célèbres après ceux d'Hercule.

TEMPLES GRECS

Ce premier édifice m'oblige à entrer de suite dans quelques explications sur la forme des temples.

Vous savez qu'ils se composaient d'un bâtiment rectangulaire contenant la chambre de la divinité qui y était adorée, dite le *Naos*, la *Cella* des Romains, où la foule n'entrait pas; puis quelquefois une partie postérieure isolée, le trésor, nommé l'*Opisthodome*.

L'une et l'autre étaient précédées d'un portique simple ou double; les grands temples étaient en outre accompagnés de portiques latéraux dits les *ailes* du temple.

Les fidèles qui apportaient leurs offrandes passaient seulement sous le portique devant le Naos, au fond duquel ils apercevaient la statue de la divinité.

Grâce aux règles de cette architecture, toutes les parties de l'édifice étant proportionnées d'après le module de la colonne, le temple était un organisme complet représentant une harmonie dans laquelle l'ensemble et les détails dépendaient l'un de l'autre.

Ce qui faisait dire à Beulé qu'à l'imitation des restitutions d'animaux antédiluviens par Cuvier, un fragment pouvait suffire pour reconstituer le temple entier.

Les façades étaient généralement enrichies de sculp-

(1) Celui de Pœstum étant en Italie.

Digitized by Google

tures savamment pondérées dans quelques parties lisses, de telle sorte que dans la décoration elles jouaient un rôle analogue à celui des joyaux sur une toilette.

Les sujets étaient ainsi distribués : dans les frontons, les grandes scènes allégoriques se rapportant à la légende du dieu ; dans les métopes (petits carrés entre les triglyphes), les faits isolés de la légende ou les scènes de l'épopée ; enfin, dans les frises, les cérémonies du culte et les triomphes.

Intérieurement, la statue du dieu, qui occupait le milieu du Naos, absorbait toute la décoration, car outre qu'elle était aussi belle et aussi riche que possible, elle était de très grande dimension, afin d'exprimer d'une façon matérielle que le dieu l'emplissait ; la tête atteignait presque le faîte ; c'est à ses pieds que les prêtres exposaient les offrandes.

Le Naos des grands temples était divisé en trois nefs inégales par de petites colonnades superposées, qui, en meublant l'espace et en portant la toiture servaient aussi à créer une échelle de proportions favorable à la grandeur de la statue du dieu ; derrière ces colonnades, les murs du fond étaient le plus souvent recouverts de riches tapisseries à personnages ; celles du Parthénon étaient à fond jaune d'or (safran).

A l'intérieur comme à l'extérieur, l'architecture était peinte des plus riches couleurs, jaune, rouge, bleu, vert, d'où le nom de polychromie.

Les ornements étaient rehaussés d'or, car il n'y avait rien de trop beau pour les temples auxquels étaient réservés les chefs-d'œuvre, conséquence du principe religieux énoncé plus haut, non seulement comme témoignage de reconnaissance, mais aussi par patriotisme, pour glorifier sa cité.

Digitized by Google

Les murs de la Cella, où étaient exposés ces chefs-d'œuvre, n'étant pas percés de fenêtres, il faut bien admettre que l'intérieur ne pouvait être éclairé que par le toit, mais comment ? Question sur laquelle on discute toujours depuis la Renaissance, sans que la solution avance beaucoup faute de témoignages.

Nous ne relaterons pas les diverses solutions proposées. D'après nos observations personnelles, nous croyons que la Cella était réellement couverte, mais qu'il restait au faîte, seulement au centre et en avant de la statue du dieu, une étroite ouverture. Ainsi qu'il a été fait plus tard à la rotonde du Parthénon, à Rome, qui, malgré son immensité (43 mètres de diamètre), est parfaitement éclairée par une ouverture relativement exiguë (4 mètres).

Avec la lumière de l'Attique, il eût suffi de moitié. La statue était ainsi éclairée de face et de haut, sans être exposée aux rayons du soleil. Quant à l'eau de pluie, il n'en pouvait entrer que le minimum, l'ouverture étant au faîtage.

Nous croyons que le jour ainsi disposé en face de la statue l'éclairait de la même manière que ces lampes à réflecteurs que nous plaçons le soir devant nos tableaux de prix.

On comprend ainsi quel effet merveilleux devaient produire ces belles et riches statues, vues de l'entrée, au fond d'une colonnade.

Ces principes généraux de la construction des temples rappelés, nous pouvons revenir à ceux d'Athènes.

Digitized by Google

TEMPLES D'ATHÈNES

Le temple de Thésée, d'ordre Dorique, étant un *Héroon*, toutes les sculptures avaient pour objectif la glorification des exploits de Thésée, par conséquent des services rendus à Athènes, sa patrie. Ils étaient représentés dans les métopes avec ceux d'Hercule.

Si ses dimensions sont modestes, 15m80 sur 33m80, les colonnes ont en hauteur 5 diamètres 1/2, les proportions de la belle époque (v^e^ siècle). Elles marquent le progrès accompli depuis le grand temple de Pœstum, qui est du vi^e^ siècle.

Comme temple Dorique, il est, en termes techniques, hexastyle, comme ayant six colonnes de façade, et périptère, c'est à dire entouré de portiques.

Après avoir été converti en église au moyen âge, il est aujourd'hui utilisé comme musée.

ACROPOLE (1)

En sortant du temple de Thésée on monte à l' Acropole (ville haute), ancienne citadelle et enceinte sacrée dans laquelle les Athéniens avaient élevé ce qu'ils considéraient comme le plus précieux, leurs temples et les statues de leurs dieux protecteurs, aussi devint-elle promptement un musée rempli des œuvres d'art les plus parfaites de l'art grec, exposées non seulement comme témoignages de la piété de la République et des

(1) Voir le plan.

Digitized by Google

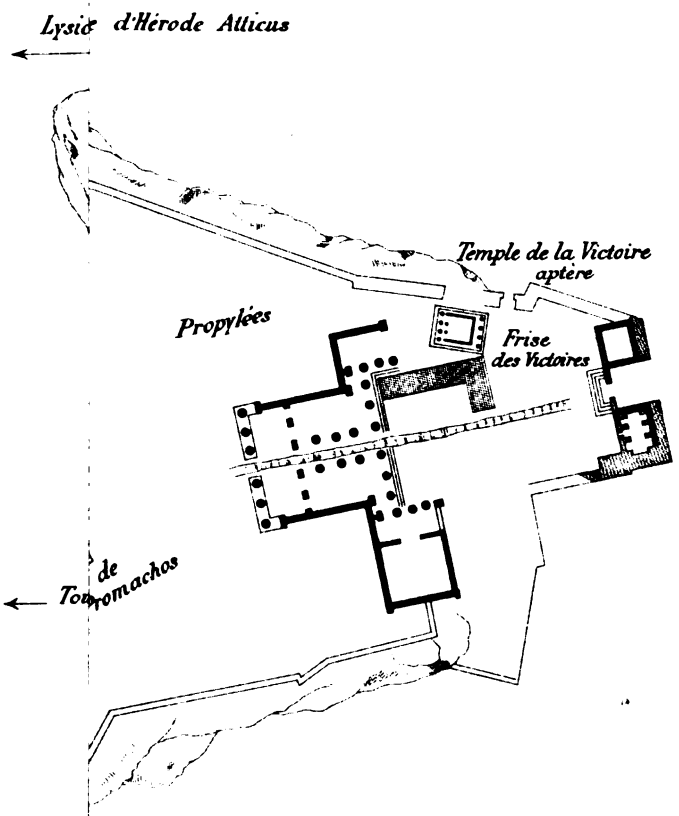

Digitized by Google

Digitized by Google

citoyens, mais aussi comme modèles, pour entretenir chez une population intelligente l'élévation de la pensée, la finesse du goût, l'habileté professionnelle.

La majesté des ruines des temples qui s'élèvent sur un fond d'azur, au-dessus des murs et des parements à pic du rocher rougeâtre, donnent à l'Acropole un grand caractère rendu plus imposant encore par la grandeur des souvenirs, qui, ici, s'attachent à tout, à la nature, aux hommes et aux choses, les poètes les ayant immortalisés.

Le rocher, de 900 pieds sur 400, n'est accessible que par la pointe occidentale, qui s'avance comme un cap, adouci toutefois par le prolongement des collines du Musée et de l'Aréopage.

L'unique et étroite rampe d'accès, assez rapide, en partie taillée dans le roc, aboutit à une entrée monumentale dite les Propylées.

Monument élevé en 437 avant J.-C., en même temps que les grands temples, sous l'administration de Périclès, par l'architecte Mnesiclès, pour être à la fois une entrée d'honneur digne des chefs-d'œuvre accumulés dans l'enceinte, un frontispice en annonçant le caractère (comme l'ouverture d'une symphonie) et une station de repos et de recueillement au seuil d'un musée sacré, d'un sanctuaire.

Les Propylées, dont l'idée première paraît avoir été empruntée aux Égyptiens, les premiers maîtres des Grecs, partageaient avec le Parthénon l'admiration de la Grèce, qui y appréciait aussi la perfection de l'exécution. Ils comprennent : un portique de six colonnes couronné par un fronton précédant un vesti-

Digitized by Google

bule composé de trois nefs séparées par des colonnes, et aboutissant à un second portique intérieur de même largeur ; puis, sur les côtés, deux ailes plus basses composées de portiques et formant avant-corps, de façon à encadrer l'entrée ; elles contenaient des salles dont celle de gauche est dite Pinacothèque (musée de peinture).

Les colonnes et les façades sont de l'ordre Dorique, mais intelligemment appliqué aux nécessités d'un édifice civil et usuel, où la rigidité hyératique eût été déplacée.

C'est ainsi que non seulement l'entre-colonnement du milieu est très ouvert pour le passage des chars et aussi des victimes, mais encore que les inégalités du sol ont été respectées avec leur pente naturelle et le chemin creux des bêtes, et que le deuxième portique, sur l'intérieur, est à un niveau supérieur au premier, etc.

Comme proportions, la hauteur des ailes est les deux tiers de celle du motif central, rapport excellent, avantageux pour tous deux.

L'intérieur du vestibule est d'ordre Ionique moins grave, dont la délicatesse permettait l'emploi de points d'appui moins encombrants ; c'est la raison pour laquelle les colonnes ont neuf diamètres et demi de hauteur.

Avant d'entrer on admire à droite, au sommet d'une terrasse, le charmant petit temple de la Victoire, dit Aptère ou sans ailes (parce qu'il n'est pas accompagné de portiques latéraux dits les ailes du temple), et d'ordre Ionique, mais trapu (les colonnes ayant huit diamètres de hauteur).

C'est sur l'appui de cette terrasse, en avant du temple, qu'était sculptée la fameuse frise des victoires (1), d'un

(1) Les moulages sont à l'École des Beaux-Arts.

Digitized by Google

e gravure.

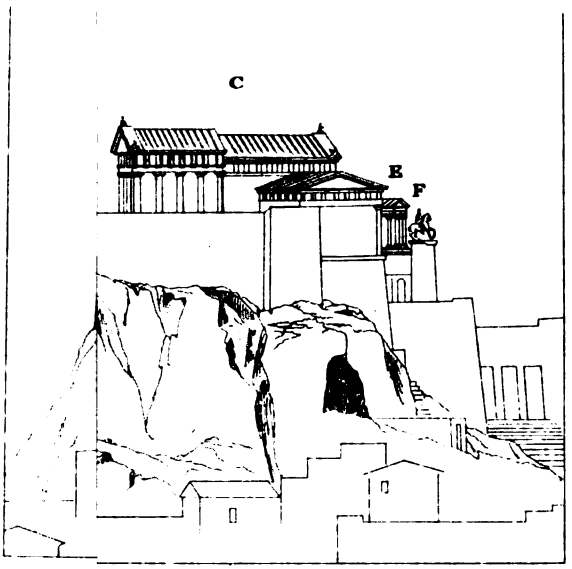

Victoire_ F_ Frises de la Victoire.

Digitized by Google

Digitized by Google

style si exquis, d'une exécution si fine. Cette admirable sculpture, moins ancienne que le temple et d'une grâce qui touche déjà à l'école de Praxitèle, semble ainsi exposée pour prouver que l'utile pouvait être beau et qu'en un pareil lieu, à l'entrée d'un temple, il ne devait y avoir rien de banal.

PARTHÉNON

En sortant des Propylées, on voit à droite les ruines du Parthénon qui s'imposent de suite au visiteur.

Élevé au point culminant du rocher, parallèlement et près de l'enceinte méridionale, afin de conserver en perspective ses proportions intactes et par conséquent, son caractère, c'est à dire l'effet, l'émotion voulue, le Parthénon, quoique de forme extrêmement simple et de dimensions peu considérables (31 mètres sur 70 de longueur et 19 mètres de hauteur au faîte du fronton), même incomplet et mutilé, apparaît avec une majesté incomparable résultant plutôt de la beauté harmonique de ses proportions, de sa forme, de la perfection de l'exécution et de la matière (marbre blanc) que de sa grandeur matérielle et de sa décoration.

Il marque l'apogée de l'architecture à plates-bandes, son triomphe.

Les auteurs, l'architecte (Ictinus) et le sculpteur (Phidias) n'ont cherché ni à écraser le spectateur, ni à le troubler par le mystère des masses et des ombres comme dans les temples égyptiens, ni à l'étonner par l'extraordinaire, ni à l'éblouir par une décoration ou voyante ou prodiguée; ils se sont contentés de lui inspirer

Digitized by Google

l'admiration et le respect de la beauté divine par une simplicité belle et distinguée, par l'harmonie de toutes les proportions (1), enfin par la perfection des détails et surtout de la sculpture.

Ils ont voulu, d'accord avec les hommes d'État qui dirigeaient la République alors riche, prospère, parvenue au plus haut degré de civilisation dans les arts, que le temple de Minerve, protectrice d'Athènes, soit l'hommage de sa reconnaissance et l'affirmation de sa puissance, de sa supériorité sur les autres cités.

Le Parthénon, construit en 444, chef-d'œuvre de l'ordre Dorique et des temples grecs, est aussi l'un des plus grands, car les anciennes dimensions usitées furent augmentées afin d'avoir des façades de huit colonnes, au lieu de six, comme les temples précédents, tels ceux de Pœstum, d'Égine, de Thésée, etc. Nouveauté qui obligea Ictinus à combiner comme un nouveau rythme, difficulté pour la solution de laquelle il lui fallut déployer toutes les ressources d'un talent fort et souple, afin de conserver à ses façades agrandies la même perfection harmonique dans les rapports de proportion.

Les colonnes qui atteignent 5 diamètres $6/10^{mes}$ nous montrent aussi le dernier perfectionnement de l'ordre Dorique, l'alliance de la force et de l'élégance (2).

La sculpture, bien qu'admirable, est partout et toujours encadrée par les lignes de l'architecture, dans lesquelles elle se développe librement sans les rompre jamais. En s'y adaptant naturellement elles paraissent inséparables l'une de l'autre.

(1) De celles que l'on qualifie aussi de divines, parce qu'elles se rapprochent de celles de la création.

(2) L'absence de base, et surtout les fines cannelures, les font paraître beaucoup plus élancées qu'elles ne sont réellement.

Digitized by Google

Aussi, quoique chacune de ces sculptures soit un chef-d'œuvre, l'ensemble en est un autre de l'alliance des deux arts à leur profit réciproque, les deux maîtres de l'œuvre ayant un diapason commun, le plus sûr, l'intérêt général.

Ces sculptures représentaient : dans le fronton occidental, la victoire de Minerve dans sa dispute avec Neptune, lors de la fondation de la ville ; dans le fronton oriental, sa naissance, à laquelle assistent les dieux et que les renommées proclament ; dans les métopes, les mythes de l'Attique, le combat des Centaures et des Lapithes ; puis, dans la frise qui se développe sur le mur de la Cella, sous la colonnade, la célèbre procession des Panathénées, qui nous montre les délégués de la population athénienne, depuis les vieillards, les guerriers sur leurs chars, les cavaliers, les jeunes vierges, jusqu'aux victimes offertes en holocauste, précédées des musiciens et accompagnées des sacrificateurs, tous très recueillis comme il convient aux participants d'une cérémonie religieuse, ainsi qu'on en peut juger par *les moulages de l'École des Beaux-Arts.*

En voyant les fragments encore en place dans les frontons et les moulages exposés dans le musée voisin, on comprend la renommée de ces statues célèbres qui ont marqué le progrès décisif de la statuaire grecque, son apogée. Sans atténuer le caractère sacré de ces personnages héroïques, la vie semble circuler dans leurs beaux corps de marbre.

L'intérieur du temple est divisé en deux parties ; la plus grande, le *Naos*, précédé d'un vestibule dit le *pronaos* (ouvert à l'est), est divisé en trois nefs par une colonnade intérieure à deux étages qui portait la toiture (disposition encore visible à Pœstum).

Digitized by Google

Les murs étaient recouverts de tapisseries que l'on sait avoir été à fond de safran ou ton d'or, à la fois riche et lumineux pour leur rendre de l'éclat dans l'ombre.

La statue de la déesse, en ivoire et en or, enrichie d'émaux, haute de 15 mètres y compris le piédestal, se dressant au fond de la grande nef, dans la splendeur de sa beauté calme, apparaissait aux processions qui défilaient, à distance respectueuse, comme une émanation de la divinité même.

Derrière la Cella se trouve l'Opisthodome, salle carrée où on conservait le trésor de la déesse de l'État et dans lequel on recevait aussi celui des particuliers, le caractère sacré du local étant considéré comme une protection suffisante contre les voleurs (nul n'étant supposé assez impie pour le violer); le plafond et la toiture étaient portés par quatre colonnes.

Si maintenant vous me demandez quelle impression provoque ce chef-d'œuvre, je vous répondrai : d'abord *le respect,* puis l'*admiration* que cause la noblesse des formes, l'harmonie des proportions. On sent qu'on a voulu entourer l'idole du maximum de respect libre et la faire admirer pour sa beauté propre.

Oui, même en ruines, ces portiques ouverts, sans protection, entourant un mur plein, vous tiennent à distance par leur majesté qui vous domine; il semble qu'il faut encore demander la permission de les franchir, tandis que l'harmonie des proportions et la beauté des lignes vous berce comme une sympathie. Telle est aussi je crois l'impression que ces ruines causent à tous les visiteurs, étonnés que tant de simplicité puisse produire tant d'effet.

Digitized by Google

ÉRECHTEION

Le second édifice encore debout sur l'Acropole est l'Érechteion, également près du mur d'enceinte, mais à l'opposé. C'est un ensemble de temples qui abritaient les témoignages des origines fabuleuses de l'Attique et les souvenirs légendaires chers à la piété des Athéniens.

Élevé par Mnesiclès (l'architecte des Propylées) sur le sommet nord du rocher, il se compose de quatre parties distinctes.

Au milieu, regardant la ville, un temple double précédé d'un portique de six colonnes et dédié à Minerve Poliade (protectrice de la ville), puis plus bas celui de Pandrose, à jour (hypèdre), dans lequel on cultivait le présent de la déesse, l'olivier, symbolisant la richesse du sol de l'Attique.

Sur l'aile gauche, en face du Parthénon, le tombeau de Cécrops et de Pandrose, sa fille, dit la tribune des cariatides, ainsi nommé des célèbres statues qui portent le plafond comme un dais ; sur l'aile droite, au nord, un portique dégagé, dit la Prostasis, sous lequel on voyait empreint dans le rocher la marque du coup de trident de Neptune, qui avait donné à Athènes *la mer* et conséquemment la suprématie sur la mer Égée.

Au fond, précédant le temple de Pandrose, une sorte de vestibule fermé servait de communication entre le portique et la tribune des cariatides; on y entretenait dit-on, le serpent sacré de la déesse.

L'édifice est de l'ordre Ionique, qui y atteint son apogée d'élégance et de distinction par la finesse et la grâce de ses proportions, la richesse de la décoration, de la moulure-tion et de la sculpture, qui y atteignent les dernières

Digitized by Google

limites de l'élégance et de la noblesse, car après viendra la mièvrerie.

Les reliques empreintes sur le sol le rendant sacré, l'architecte dut en respecter toutes ses inégalités, plus irrégulières encore qu'aux Propylées. Avec la souplesse d'un talent mûr, il sut convertir ces difficultés en éléments de succès en donnant à chacun des quatre motifs de l'édifice commun son caractère propre sans cependant les séparer, en exprimant depuis le recueillement dans le tombeau jusqu'à la distinction élégante dans le temple d'une déesse féminine ; depuis le mystère et la claustration dans le temple asile du serpent sacré jusqu'au grand jour de la prostasis, élégant portique largement ouvert comme un riche abri de repos devant une splendide vue des montagnes de l'Attique.

Les colonnes de l'Érechteion, qui ont en hauteur neuf diamètres un quart et neuf diamètres et demi, sont plus serrées au portique du temple (deux diamètres) et plus écartées au portique nord (deux diamètres deux tiers) ; pour en accuenter le caractère, les plus serrées sont logiquement les plus hautes.

La décoration est extrêmement riche ; le marbre blanc du Pentélique se prêtant à toutes les finesses de la sculpture, les décorateurs en ont profité pour couvrir les faces apparentes des membres principaux de la construction de moulures et d'ornements les plus délicats ; ils les ont variés à l'infini et habilement séparés par des fonds et des oppositions qui en rehaussent l'effet sans sortir de la ligne, de la note harmonique, et tout en les soumettant à la loi de la subordination des détails à l'ensemble. Aussi, tous ces ornements, oves, perles, raies de cœur, feuilles, etc..., ont-ils fixé les types et sont-ils devenus des modèles classiques.

Digitized by Google

C'est dans la frise qu'est sculptée la fameuse série de palmettes alternant avec des lys marins, si heureuse et d'un mocté si délicat, qui a fourni et fournit encore tant de modèles, dans tous les genres de décoration en toutes matières, aussi bien pour la pierre et le marbre que pour broderies sur étoffes.

Le chambranle de la porte de communication du portique nord avec le vestibule jouit aussi d'une grande célébrité par son profil et son couronnement, si finement et si richement ornés qu'on les croirait ciselés par des orfèvres ; plusieurs paraissent être d'ailleurs d'une époque postérieure ; et en tout cas le chambranle a été élargi, peut-être même au commencement de la période byzantine.

Des innombrables statues, ex-votos et autels qui couvraient le sol de l'Acropole, il ne reste plus que quelques traces sur le rocher et des fondations qui, dans l'immensité du vide, augmentent encore le caractère des ruines, et nous font regretter la perte de tant de chefs-d'œuvre, de tant de modèles au milieu desquels brillaient ces deux grands temples, rehaussés encore par la polychromie et la dorure.

La couleur a été longtemps discutée et niée devant la beauté du marbre et le poli des parements ; mais aujourd'hui, devant les témoignages, les empreintes de dorure, les traces de couleur qui subsistent dans des recoins protégés contre l'action du temps, le doute n'est plus possible, ces édifices étaient ou ont été peints postérieurement (1).

(1) Au milieu des volutes de certains chapiteaux de l'Érechteion, ainsi qu'au centre des caissons, on remarque des incrustations de pierres brillantes.

Digitized by Google

En résumé, grâce à ses monuments qui nous conservent le dépôt des plus grandes leçons et les exemples des plus grandes perfections harmoniques qui soient sorties de la main des hommes en architecture et en sculpture, l'Acropole d'Athènes est la montagne sacrée de l'Art.

Sans doute *le temple grec est mort comme la religion qui l'a enfanté;* le caractère de calme limité que les lignes horizontales lui impriment ne correspond plus à nos aspirations, qui, religieuses, sont dirigées vers le ciel, et, scientifiques, vers les recherches hardies. Mais les principes qui ont guidé ses artistes, les règles qu'ils ont suivies pour arriver à une pareille perfection de beauté dans les formes et de juste équilibre dans les rapports de proportions sont toujours vrais. Qu'il s'agisse de l'architecture en plates-bandes ou de celle en ares de n'importe quel genre, il faut lui donner un caractère harmonieux ; car l'architecture monumentale, que Mme de Staël appelait avec raison de *la musique fixée*, et le philosophe Joufroy une *symphonie en pierre*, ne peut exister sans règles d'harmonie, d'accords dit-on en musique.

Quelque soit le sort réservé aux habitants de notre planète par la théorie du *transformisme*, tant que notre race jouira du privilège d'avoir les yeux sur une ligne droite, perpendiculaire à l'axe de symétrie du corps (et non oblique comme chez les races jaunes et rouges), l'Acropole d'Athènes, avec ses monuments, sera pour les artistes, un enseignement, un guide, comme l'étoile polaire pour les navigateurs.

La civilisation ne peut se priver des vérités qui y sont démontrées sans voir les arts retomber lentement dans la cacophonie, c'est à dire le désordre et la barbarie.

Digitized by Google

La clarté de la composition, son adaptation à la nature et aux nécessités d'un programme, l'ordonnance des différentes parties qui constituent un ensemble, la méthode de l'exécution, la beauté et la noblesse des formes; leur caractère et celui des détails, la finesse du goût avec lequel ils sont étudiés et par dessus tout l'harmonie obtenue par la discipline qui coordonne tous les éléments et les fait concourir au but général, suivant des rapports de proportion d'une justesse musicale, ne sont-elles pas les conditions indispensables à toute œuvre d'art.

Les monuments de l'Acropole nous donnent encore une autre grande leçon.

Non seulement on ne peut reprocher à leurs auteurs, architectes et statuaires, ni la moindre négligence, ni la moindre faute de goût, mais il faut encore louer dans leurs œuvres l'art de se tenir et celui d'avoir su se retenir des entraînements, de la tentation de profiter à plaisir de tous les avantages mis alors à leur disposition. Grandes richesses, matériaux admirables, exécutants incomparables et par dessus tout, public enthousiaste, passionné pour le beau, par conséquent capable de tout comprendre. Il faut les louer d'avoir eu la sagesse de se contenir dans les limites de l'harmonie qu'ils avaient conçue, exemple qui ne s'est plus jamais présenté au même degré.

Grande leçon qui, malheureusement, a manqué aux architectes de la Renaissance; ne connaissant pas les vrais modèles de l'art grec, ils n'ont pu égaler les maîtres qu'ils voulaient imiter.

Longtemps, faute de ne les connaître que par les constructions religieuses de l'Italie méridionale et de la Sicile, compositions hyératiques sévères et

Digitized by Google

contenues, on a conclu que l'art antique était correct jusqu'à la sécheresse et compassé jusqu'à la monotonie. Depuis, les découvertes de Pompeï nous ont montré au contraire un art souple, libre, familier, sans cesser d'être distingué La connaissance approfondie des ruines d'Athènes, après le départ des Turcs, nous a révélé que ces mêmes qualités de logique et de souplesse existaient aussi dans l'architecture monumentale, ainsi qu'on peut en juger aux Propylées et à l'Érechteion, où la noblesse et la pondération nécessaires aux édifices religieux s'allient si bien à la nature et à la logique.

C'est ce charme exquis de l'état grec qui a fait dire récemment encore au dernier de nos écrivains qui ait parlé d'Athènes (M. le comte de Moüy, *Lettres athéniennes*) :

« Quoi qu'en disent les réalistes modernes, l'idéal grec « est le point culminant qu'ait atteint l'humanité ; il est « la conception simple, la lumière qui doit éclairer tout « homme venant au monde.

« On peut faire autre chose ; l'art est libre, et chaque « siècle a ses aspirations légitimes, mais il faut d'abord « comprendre la Grèce (1). »

MONUMENTS DE L'ANCIENNE VILLE

En dehors de l'Acropole, Athènes renferme encore un grand nombre de ruines antiques, telles que celles du

(1) C'est surtout à l'art grec qu'il faut appliquer cette observation, que la caractéristique de l'antique, c'est d'être distingué, ennemi de la vulgarité, fin et soucieux de la dignité humaine.

Malgré leurs dimensions, les colonnes du Parthénon, grâce aux cannelures, laissent sa valeur à l'échelle humaine.

Digitized by Google

théâtre de Bacchus, le plus vieux du monde et le premier construit en maçonnerie (400 ans avant J.-C.), aussi le plus respectable, car il a vu les premières représentations des tragédies d'Eschyle, de Sophocle et d'Euripide.

Situé à l'angle sud-est de l'Acropole, adossé au flanc du rocher dans lequel sont taillés les gradins, on y retrouve toutes les dispositions des théâtres antiques, telles que nous vous les avons fait connaître dans une conférence précédente (1) : l'amphithéâtre avec ses précinctions, et ses escaliers rayonnants; l'orchestre entouré de fauteuils de marbre destinés aux prêtres ; l'hémicycle immense destiné aux danses et aux évolutions des chœurs ; enfin la scène élevée sur le pulpitum décoré d'une frise représentant les exploits de Bacchus. On y a retrouvé des débris de colonnes et les traces des modifications successives nécessitées par le changement de spectacle sous la domination romaine (2).

Plus loin, celui d'Hérode Atticus, construit pour un Odéon par ce riche citoyen au XI^me^ siècle de notre ère, alors qu'Athènes, par ses écoles, avait retrouvé un reste de sa splendeur passée, la richesse. Élevé à une époque déjà avancée, et couvert paraît-il, il est un témoignage de la révolution apportée dans l'architecture hellénique par la substitution des arcs aux plates-bandes.

Comme édifice du IV^me^ siècle (avant J.-C.), on voit encore le joli et célèbre monument chorégique de Lysicratès, connu aussi sous le nom de la Lanterne, élevé en mémoire d'une victoire remportée dans un concours de chœurs, en 335 (époque d'Appelles et d'Alexandre),

(1) Aperçu sur les *Théâtres antiques*, A. G.
(2) Voir même conférence, 1885.

Digitized by Google

par celui du chorège Lysicratès. C'est le premier spécimen connu de l'ordre Corinthien, peu employé par les Grecs, mais adopté par les Romains, qui le modifièrent en lui donnant plus d'ampleur et en firent leur ordre national.

Sur une terrasse qui domine l'Illisus, dans la plaine au sud de l'Acropole, on voit les ruines de l'immense et colossal temple de Jupiter Olympien, bâti par Adrien le Magnifique, entouré d'un double portique (Diptère), d'ordre Corinthien; il était destiné par son impérial fondateur à effacer tous les autres et à rivaliser avec ceux de Palmyre et de Balbeck. Tentative malheureuse au point de vue du goût qui prouva au contraire que pour émouvoir et provoquer l'admiration, il ne suffit pas de faire gros et grand, et même riche. Le Parthénon, qui, par sa position, est au-dessus, ne le domine pas seulement de la hauteur du rocher son piédestal, mais surtout de sa noble et belle simplicité.

Enfin on trouve encore, comme monument antique, dans l'ancien quartier de l'Agora, un portique de quatre colonnes qui servait d'entrée à la place; puis un édifice d'utilité publique, la *Tour des Vents*, ainsi dénommée des grands bas-reliefs où sont représentées les figures des vents principaux; couronnée par une immense girouette, elle contenait aussi une horloge à eau, dite clepsydre.

Nombre de fragments de stèles, de tombeaux et de sculptures, etc... autrefois épars, sont maintenant classés dans les vastes musées que fait élever la nouvelle Athènes pour recueillir tous les témoignages de sa gloire passée, mettre sous les yeux de la jeunesse des modèles propres à l'exciter à se rendre digne de ses ancêtres.

De l'architecture privée des anciens Athéniens, il ne

Digitized by Google

reste que des empreintes sur le rocher des habitations des contemporains d'Aristide ; ce sont de pauvres petites demeures, exiguës comme les *anciennes* loges de concierges, dont le rez-de-chaussée était réservé à l'homme, et le premier, ou gynécée aux femmes ; toutes sont ouvertes sur des ruelles et n'ont ni cour ni jardin.

La nouvelle Athènes, qui aspire à devenir une grande et belle ville, se développe rapidement, presque à l'opposé de la Cité antique, à la fois dans la plaine de Patissia et sur la pente rapide de la montagne du Lycobette ou Saint-Georges.

Elle a son caractère propre, avec ses boulevards plantés de poivriers odorants, ses rues bien tracées, ses maisons aux étages élevés qui se présentent avec des façades simples mais décorées de lignes fines d'un goût sobre ; ses nombreux monuments, tous amples, vastes, décorés et souvent bordés de terrasses garnies de vigoureux aloës (1), avec des façades monumentales dignes d'une capitale. On y remarque surtout : l'Université et l'Académie, grand palais en marbre décoré de sculptures et de peintures, dû à la générosité du baron Sina, le riche banquier viennois.

La vieille ville byzantine, enserrée entre l'Acropole et les quartiers neufs, disparaît tous les jours, et avec elle sont menacées les anciennes églises du Catholicon, de Kapnicarea et de Saint-Théodore, etc., etc., qui, ayant été élevées pour la religion nationale, sont encore respectées ; mais outre qu'elles sont étouffées

(1) Dont les feuilles pointues et recourbées nous montrent, avec les feuilles des plantes grasses et les vases qui tiennent lieu de gazon, les éléments de certains ornements de la sculpture décorative.

Digitized by Google

par les constructions neuves, elles ont eu aussi à subir les restaurations; bientôt il ne restera plus que le souvenir (et les croquis de quelques architectes français) (1) des peintures si fines et si bien proportionnées qui en décoraient les piliers, les murs et les voûtes ; celles qui les remplacent sont énormes, disproportionnées et sans caractère.

Plusieurs de ces petites églises ont disparu, d'autres sont méconnaissables. A vingt-cinq ans de distance, nous avons constaté des changements inquiétants pour l'avenir de ces édifices de petites dimensions, mais de proportions charmantes et fort intéressants pour l'histoire de l'art en Grèce, car ils y sont les témoins de la seconde période de production du génie grec en architecture, sous le nom d'art byzantin, dont nous parlerons tout à l'heure à Constantinople. Quant aux petites mosquées élevées par des architectes grecs pour leurs maîtres, et avec toute leur finesse de goût, il ne reste que celles qui ont été converties en magasin.

A part ces réflexions qui ne peuvent toucher que les artistes et les archéologues, il y a plaisir à constater la renaissance, après de si longs jours de deuil, de ce berceau de la civilisation, surtout pour nous autres Français ; car notre influence y est sensible non seulement par les trois missions officielles qu'y entretient la France pour aider le gouvernement grec : celles de la guerre avec le général Thomassin, de la marine avec l'amiral Lejeune et des travaux publics avec plusieurs ingénieurs des ponts et chaussées, mais surtout par l'École française, qui est devenue le modèle sur lequel les autres nations étrangères

(1) Notamment de M. Albert Lenoir, publiés dans son *Architecture monastique*, puis dans Guilhabaud, *Monuments anciens et modernes*.

Digitized by Google

ont fondé les leurs ; et par la propagation de notre langue qui y est enseignée dans toutes les nombreuses écoles publiques.

Athènes, comme son aïeule, aspire et fait les plus grands efforts pour reprendre la tête de l'Hellénisme, le foyer commun à tous les Hellènes répandus dans tout le bassin de la Méditerranée. Dans ce but, elle entretient des écoles qui envoient à toutes les colonies grecques dispersées dans le monde musulman des instituteurs et des institutrices chargés de les rattacher plus étroitement à la mère patrie.

Les Grecs, petits par le nombre, se sentant pressés au nord par les masses slaves et germaniques, menacés d'invasions qui les annuleraient, comprennent le besoin de se grouper, de s'affirmer et de s'appuyer sur le peuple dont le génie a le plus d'affinité avec le leur ; celui qui est le plus généreux, qui n'eût jamais dû oublier que sa mission traditionnelle était surtout de soutenir les faibles contre les forts ; politique qui a toujours fait sa grandeur et à laquelle jusqu'au XVIII^e^ siècle il a dû sa prospérité et sa sécurité.

EXPLICATION DES PLANCHES

N° 1. — Plan de l'Acropole montrant la position de ses monuments, leurs dimensions respectives.

N° 2. — Vue septentrionale de l'Acropole restaurée.

NOTA. — Les moulages de toutes les parties importantes de la sculpture et de l'architecture sont à l'École nationale des Beaux-Arts.

Digitized by Google

Digitized by Google

HISTOIRE

LES IMPOTS ROYAUX EN 1536

A ORTHEZ

par M. Durant des Aulnois, Membre honoraire

Dans les archives communales d'Orthez se trouve le *Censier* de l'an 1536, qui est rédigé en vieux béarnais ; il est précédé d'un curieux dénombrement des impôts que les souverains de Béarn avaient le droit de lever dans la Commune, ainsi que des franchises revendiquées anciennement par les habitants. Ce dénombrement avait été dressé en forme de procès-verbal par le sieur d'Abbadie, Réformateur du domaine de Béarn, et par les jurats de la ville ; il offre donc tous les caractères d'une incontestable authenticité. Aussi, lorsque Guillaume de Lalanne, sieur de Breteuil, Commissaire du Roy, voulut, le 26 avril 1755, procéder à la vérification des impôts auxquels la commune d'Orthez était assujettie, les jurats n'eurent qu'à lui représenter la déclaration de 1536, consignée en tête du *Censier*, et à y joindre quelques décisions nouvelles qui, depuis lors, avaient consacré leurs charges ou leurs immunités.

Mais à deux siècles de distance la langue béarnaise s'était modifiée profondément, et le texte ancien

Digitized by Google

du XVI[e] siècle était devenu difficile à comprendre pour les Béarnais du XVIII[e] siècle. Afin d'éviter toute difficulté dans l'avenir, les jurats en donnèrent au sieur de Breteuil une traduction officielle : elle a d'ailleurs le mérite de serrer de près le texte ancien, et, par suite, d'être exacte, ce qui n'est pas la qualité habituelle des anciennes traductions.

Le dénombrement de 1536 débute par une fière déclaration, qui montre bien l'esprit d'indépendance que la commune d'Orthez a si fidèlement gardée à travers les âges ; sa lutte de 1621 à 1709 pour conserver la garde des clefs de la ville en a été l'une des plus imposantes manifestations (1).

Voici le début de cette espèce de déclaration des droits de l'homme, telle quelle se trouve au vieux censier de 1536 avec la traduction du XVIII[e] siècle en regard,

Reconigon et confesson star brays et loyaus subjets de Sa Majestat et li haber prestats, et prestar tant lir que lors, prédécessors audit segnor, sous predecessors et successors, jurament de fidelitat,et no reconoscir por superior et senhor soviran, ni por senhor immediat et util, aüte que luy (1).	reconnaissent et confessent estre vrays et loyals subjects dud seigneur, et luy avoir presté et devoir prester tant eux que leurs predécésseurs, au dit seigneur, ses prédécésseurs et successeurs, serment de fidélité et ne reconnoistre pour superieur et seigneur souverain, ny pour seigneur immediat ny util autre que luy.
(Les jurats et corps de ville)	

Les habitants d'Orthez ne reconnaissent donc que l'autorité directe du Roy ; et ils n'ont jamais eu à leur

(1) Le récit par M. des Aulnois de cet épisode de la vie municipale a été publié par l'Académie de Reims, 77[e] volume.

(2) On retrouve dans ce vieux béarnais beaucoup de mots à forme latine ; avec le temps, les mots se sont fort adoucis. On dirait aujourd'hui : *Recounechen y counfessen esta brabes y loyaus subjets.*

Digitized by Google

tête ni duc, ni comte, ni baron. Tout près de la ville ne trouvait-on pas d'ailleurs le pays basque, dont tous les habitants se disaient de race libre. Les souverains de Béarn s'intitulaient seigneurs de Moncade, du nom même du château qui dominait Orthez.

Sermanage ou impôt foncier.

L'impôt foncier variait beaucoup suivant la situation et aussi suivant l'origine des terres. Dans l'enclos de la ville d'Orthez, il était fixé pour chaque place bâtie ou non bâtie à six liards, payables à la fête de Noël; le liard valait le quart d'un sol. Cet impôt s'appelait sermanage ou couverture du Seigneur. Dans l'une des sections rurales, on payait trois deniers morlaas de fief pour chaque arpent de terre, vigne, bois ou autre; et dans une autre section deux deniers morlaas.

Redevances en bois de chauffage.

Certaines parties de terre, bois et landes ne payaient à la fête de Noël que huit florins, qui valaient cinq livres huit sols. Mais les propriétaires étaient obligés d'en laisser 300 arpents en bois de chauffage et de livrer au roi les provisions de bois nécessaires au château quand il y venait résider. L'on sait qu'un jour Gaston Phœbus s'égaya fort en chargeant sur ses épaules le faix de fagots qu'on lui amenait pour sa redevance et l'âne qui le portait, et en jetant l'un et l'autre dans le brasier de sa cheminée seigneuriale. Ce fief ne fut aboli qu'en 1693.

Digitized by Google

Ferme des boucheries et impôt du paillot.

Le Seigneur avait seul le droit d'affermer les boucheries, quoique la moitié de la redevance appartient au sieur de Doazan.

L'impôt du paillot consistait dans un tribut qu'on payait au seigneur dans les boucheries, à raison de trois baquettes pour chaque bœuf ou vache à abattre; une baquette pour chaque mouton; et deux doubles pour chaque pourceau. La baquette est une petite monnaie de bronze, qui tenait son nom d'une vache frappée sur l'un des revers de la pièce (1).

Faisances de cire, poules, avoine, froment, millet.

Certains terroirs devaient des faisances de cire; d'autres des redevances en poules, avoine, seigle, froment et même en millet, indépendamment de leur fief.

Cette redevance en millet peut sembler extraordinaire. A cet époque, il est vrai, l'on était très friand de gâteaux faits avec de la farine de millet, et aussi d'une bouillie de millet légèrement acidulée par la fermentation, que l'on appelle *bourridé* et que l'on mange encore avec délices à Orthez, en étendant la pâte sur le revers de la main, et en la pourléchant au fur et à mesure. Il paraît que ce procédé, usité de tout temps, au moins parmi les gens du peuple, rend le mets infiniment plus agréable et plus délicat; c'est du moins ce que prétendent les fins gourmets du pays; mais il est permis d'en douter, même après en avoir essayé.

(1) En Béarnais, petite vache se dit encore baquette.

Digitized by Google

Queste, — Aubergade, — Corvée.

Ce qu'il y a de fort intéressant à noter, c'est que dans la section de Castetarbe, dépendance d'Orthez, il y avait de nombreux serfs appelés questaux. La redevance que le serf payait au seigneur pour sa maison ou sa terre s'appelait queste ; il devait aussi l'aubergade, qui se payait en argent. Le serf était soumis de plus à la corvée, qui était commandée par les jurats; et en l'absence du serf requis, comme la corvée n'en devait pas souffrir, le seigneur pouvait s'adresser à tout autre, sauf le droit pour le serf contraint à ce service personnel en dehors de son tour à se pourvoir ultérieurement contre le premier appelé.

Droit de Capsoos.

Les ventes amiables, par une faveur très remarquable, étaient dispensées du droit de capsoos, appelé ailleurs lods et vente, ainsi que cette exemption fut constatée par une décision rendue par le sous-Intendant de Guyenne contre Millot, adjudicataire des domaines du Roy; mais toutes les ventes *forcées* de terre, qu'elles fussent nobles ou roturières, étaient soumises à cet impôt.

Le *Censier,* fort bien tenu, indiquait d'ailleurs chaque parcelle de terre, avec le nom de son possesseur primitif et les impôts à sa charge; et chaque mutation était soigneusement inscrite à sa date sur ce livre terrier. Toutefois, le Receveur des impôts n'avait pas une sinécure; car il avait à se reconnaître au milieu de l'infinie diversité des impôts qui frappaient les terres, suivant leur assiette ou leur origine; et ce n'était pas chose

Digitized by Google

facile que d'additionner tous ces florins, livres, doubles, sous, morlaas ou autres, liards, deniers et baquettes, dont la valeur était sans multiples uniformes, et de tenir une comptabilité exacte des faisances de toutes sortes qui devaient se percevoir chaque année pour le Roy.

Charges de notaire et péages.

Enfin les charges de notaire appartenaient au souverain, qui en tirait profit, ainsi que de divers droits de péage.

Droit de mouture.

Les habitants n'étaient pas libres d'ailleurs de moudre leurs blés où bon leur semblait ; ils devaient les porter au moulin du Gave, ou bien aux moulins de l'Abbadie ou des Religieux de la Trinité, à peine de confiscation au profit du bayle du seigneur, ou fermier des moulins du Gave. Toutefois, après que les propriétaires avaient inutilement attendu leur tour de mouture pendant vingt-quatre heures, avec leurs blés au moulin, ils étaient libres de s'adresser ailleurs.

Exemption des droits de gabelle, péages ou cizes en divers pays.

Les habitants d'Orthez étaient aussi dispensés de payer gabelles, péages ou cize en Parsan, Tabersan, baronnie de Capsos, Comtés de Foix et de Bigorre pour les marchandises qu'ils transportaient à travers ces pays.

Digitized by Google

Droit de passer tous actes en Béarnais.

Enfin ils avaient eu de tout temps le droit de passer tous actes publics ou privés en langue béarnaise.

Droit de chasse aux habitants de toute condition.

Par un privilège extraordinaire, les habitants d'Orthez, de quelque qualité et condition qu'ils fussent, jouissaient du droit de chasse dans les terres du domaine du Roy, depuis leur ville jusqu'aux tours de Labric, qui sont dans les Landes à douze lieues de la ville, sans qu'ils puissent être molestés pour cela dans leurs biens ou leurs personnes ; et ils justifièrent de ce privilège aux commissaires du Roy par les concessions que leur avaient faites les anciens souverains de Béarn.

On ne trouverait pas, en ces temps reculés, une autre commune ayant des privilèges aussi étendus que ceux accordés aux habitants d'Orthez. C'est ce qui rend d'un intérêt spécial et nouveau cette page d'histoire fiscale.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

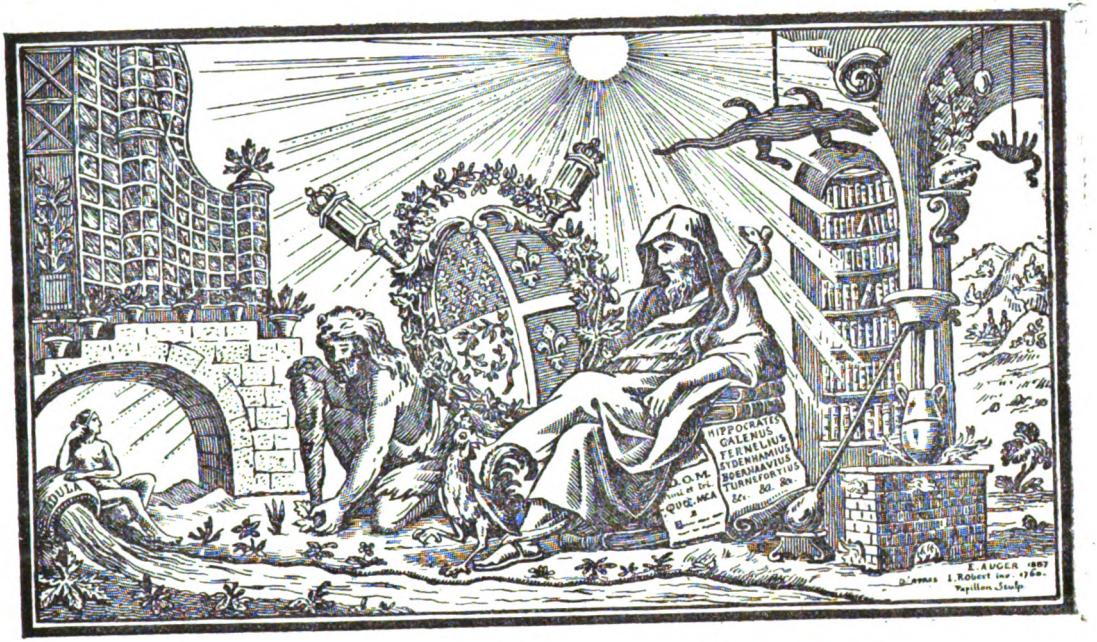

EN-TÊTE DE THÈSES, AUX ARMES DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE

dessiné par J. ROBERT et gravé par PAPILLON en 1760.

Digitized by Google

HISTOIRE

LES THÈSES

de l'ancienne Faculté de Médecine de Reims

par le Dr O. Guelliot, Membre titulaire

I

LES COLLECTIONS DE THÈSES

Collections des Docteurs Raussin, Maldan, Jolicœur.

La Faculté de médecine en l'Université de Reims, qui exista de fait dès les premiers mois de l'année 1550, disparut en mars 1793 avec les autres établissements d'instruction.

Le décret de la Convention n'eut-il pas paru, la Faculté, déjà caduque à cette époque, serait morte un peu plus tard de vieillesse.

C'est que nos pères, enfermés dans le cercle étroit des théories et des doctrines, étaient restés à peu près immobiles quand tout marchait autour d'eux ; alors que la chi-

Digitized by Google

rurgie, s'appuyant sur l'expérimentation et l'observation, faisait de rapides progrès, et qu'à Reims elle avait des représentants comme Caqué et Robin, la *saluberrime* Faculté ergotait sur les systèmes et continuait à jurer *in verbo magistri* (1).

Elle eut cependant un certain renom, grâce à quelques habiles et distingués professeurs qui surent la maintenir pendant plus de deux siècles au premier rang des Écoles de province et la rendre digne du titre qu'elle aimait à se donner de fille aînée de la Faculté de Paris.

Nous connaissons les noms de tous ces Docteurs-Régents, dont quelques-uns jouirent d'une célébrité plus que locale ; nous possédons même, grâce à Raussin, la liste complète des étudiants français et étrangers qui sont venus s'asseoir sur les bancs de nos Écoles.

Mais la plupart des maîtres de l'époque, absorbés par les soins d'une clientèle étendue et les devoirs de leurs fonctions, n'ont point laissé de travaux imprimés qui puissent nous indiquer l'esprit de leur enseignement ou nous faire connaître leurs opinions sur les principales questions qui agitaient alors la médecine.

Heureusement, il est une source d'informations très incomplètement explorée jusqu'ici (2), où nous allons

(1) On peut juger de la façon dont on enseignait à la fin du XVIII[e] siècle par les conclusions des dernières thèses soutenues avant la suppression de la Faculté de Reims : *La seule cause motrice des fonctions du corps humain est l'irritabilité* (22 octobre 1792) ; — *La chasse à cheval convient aux dames de la Cour* (7 janvier et 8 janvier 1793) ; — *Les changements fréquents dans les phénomènes atmosphériques sont salubres* (23 février 1793).

(2) Voyez MALDAN. *Le catalogue des imprimés de la bibliothèque de Reims*, II, 1844, p. 263-291. — MALDAN, *Histoire de la Faculté de*

Digitized by Google

largement puiser, et peut-être pourrons-nous combler en partie ces desiderata.

Je veux parler de la collection des Thèses, des *Questiones medicæ* de l'ancienne Faculté, série nombreuse de documents successifs qui permettent d'esquisser l'histoire médicale de notre cité dans sa période la plus florissante.

De même qu'à Paris, Guy Patin et surtout Th. Baron avaient réuni à grand'peine les dissertations de la Faculté et formé de précieux recueils, à Reims, Hédouin, Le Camus, Raussin, Caqué, Navier, au XVIII^e^ siècle, Maldan, de nos jours, ont collectionné ces opuscules devenus aujourd'hui fort rares.

L.-J. Raussin surtout, doyen de la Faculté de Médecine, garde des Archives de l'Université, entraîné par goût aux recherches bibliographiques et historiques, avait constitué un fonds important déposé depuis à la Bibliothèque de la Ville.

Il comprend plus de deux mille thèses de Paris, de Reims, de Caen, de Douai, en onze volumes reliés et quatre cartons.

En 1885, les héritiers de cet autre chercheur infatigable, Maldan, offraient à la même bibliothèque les documents d'histoire médicale qu'il avait accumulés et dont il n'avait mis en œuvre qu'une faible partie ; les anciennes thèses y sont représentées par trois volumes in-4° et

médecine de l'Université de Reims ; Chronique de Champagne, IV, p. 351 ; — *De l'ancienne école de médecine de Reims* ; Almanach-Annuaire de la Marne, de l'Aisne et des Ardennes, 1879, p. 53 ; — CORLIEU, *L'ancienne Faculté de médecine de Reims*, Paris-Médical, 1886, n° 22 et suivants.

Digitized by Google

trois cartons ; elles proviennent pour la plupart de Caqué et de Navier.

Enfin la collection de Le Camus (deux volumes et un carton de thèses in-4°; quarante et une thèses in-folio) est aujourd'hui entre les mains de son très obligeant arrière-petit-fils, notre confrère le Dr Jolicœur, qui l'a mise à ma disposition avec une amabilité dont je ne saurais trop le remercier (1).

C'est un total de plus de trois mille thèses rangées sans ordre que j'ai feuilletées. Avant de décrire celles de Reims, les seules qui nous intéressent, il me faut dire quelques mots de la cérémonie à laquelle donnait lieu leur soutenance.

(1) Pas une seule de ces anciennes dissertations n'existe à la bibliothèque de l'École de médecine de Reims. Celle-ci, dont le noyau a été constitué par la Bibliothèque de l'ancien Hôtel-Dieu, auquel sont venus s'ajouter les livres légués par Simon, Briquet et Bulteau, renferme quelques ouvrages rares ayant appartenu à Le Comper ou à Raussin. — Il est regrettable d'y constater l'absence complète de tous les imprimés, thèses, brochures, intéressant l'histoire de la médecine locale.

Digitized by Google

II

L'ACTE DES THÈSES

Thèses quodlibétaires, cardinales, cathédralitiennes. — Réforme de 1662. — Thèse générale. — Doctorat. — *Oratio gratulatoria*. — Panégyrique.

Avant la réforme de la Faculté de Médecine (1662), le candidat au titre de Docteur devait soutenir deux thèses.

La première, sur un sujet *quelconque* de physiologie, s'appelait *quodlibétaire*; c'est la thèse de baccalauréat.

La seconde était la *Cardinale* ou thèse de licence. Ce nom lui avait été donné comme un témoignage de la reconnaissance des médecins pour le cardinal Guillaume d'Estouteville, archevêque de Rouen, légat du Pape, réformateur de l'Université en 1452. Il avait supprimé alors comme *impium et irrationabile* l'article des anciens statuts qui exigeait le célibat des candidats à la régence.

De plus, ceux des docteurs qui briguaient le titre de

Digitized by Google

professeur devaient présenter une thèse originale qui portait le nom de *cathédralitienne*. Nous connaissons celles de Lenglet, de Lapile, de Rainssant, qui leur valurent une chaire « à la dispute » en 1641, 1645 et 1652.

Les renseignements manquent presque complètement sur la soutenance de ces thèses pendant la première période de la Faculté.

La scène se passait dans les écoles Antoniennes, que la libéralité d'Antoine Fournier et d'Antoine de Beauchêne avait permis d'élever près de la Cathédrale. Tous les docteurs-régents y assistaient en robe rouge, avec l'épitoge et le chaperon doublé d'hermine; les bacheliers portaient la robe noire et le chaperon herminé. Les premiers, « *professores et doctores disputaturi* », toujours peu nombreux, argumentaient tour à tour, en latin bien entendu; le candidat devait riposter dans un langage aussi cicéronien que possible.

La discussion s'échauffait quelquefois.

En 1655, on voit apparaître pour la première fois le *moderator* ou censeur, chargé de maintenir les adversaires dans les bornes d'une argumentation scientifique et polie. Vingt ans plus tard, il est remplacé par le président, qui, nous le verrons tout à l'heure, est souvent l'auteur de la thèse que le bachelier est chargé de défendre.

En 1660, sur la requête du recteur Th. Mercier, la refonte de l'Université fut décidée. Les professeurs, craignant que l'on ne touchât à leurs privilèges, firent des démarches pour s'y opposer.

« Les députés de Reims sont arrivés, écrit Guy Patin le 14 janvier 1661; *fervet negotium reformationis totius academiæ Remensis.* C'est bien malgré eux s'ils le souffrent;

Digitized by Google

tous tant qu'ils sont voudraient bien l'empêcher ; ils ressemblent aux moines qui ont peur d'être réformés, et qui ont appréhension qu'on ne leur diminue leur pitance, leur *demensum.* »

Ce fut précisément Patin qui fut chargé de rédiger les nouveaux statuts de la Faculté de Médecine de Reims (1662). Nous en extrayons les articles qui règlent le mode de soutenance des thèses :

.... IX. — Novo baccalaureo præstituatur a Decano et præside quœstio physiologica de quâ thesim quinque appendicibus instituet, quæ *quodlibetaria* dicitur. Illam autem Decani præsidisque censuræ subjiciet, probatam et emendatam, et typis excusam ad singulos doctores baccalaureus deferet aliquot diebus ante publicam ipsius pugnationem, quæ cædet in sextum, ant circiter, mensem a baccalaureatu .....

XI. — Elapso uno anno, an circiter, a propugnata quodlibetaria, baccalaureus à Decano et præside pathologicam vel therapeuticam quœstionem accipiat, quæ thæsi quinque appendicibus distinctœ præfigat : et hanc *cardinalitiam* dictam a Decano et præside examinatam, probatam, typis excusam ad singulos doctores deferat, diebus aliquot antequam ejus palam propugnandæ causa sedeat.

XII. — Tuendæ theseos cardinalitiæ munere functus baccalaureus, aphorismum Hippocratis a Decano designatum post mensem meditata oratione publicè exponat.

.....

XVI. — Extranei candidati.....tum ad quodlibetariæ et cardinalitiæ thesim disjunctis diebus propugnandam admittantur.

.....

XXVI. — Junioribus, etsi nondum majorum emolumentorum capacibus, liceat suo ordine prœesse quibus libet actibus publicis, sive quodlibetariæ, sive cardinalitiæ, sive doctoratui ; modo ante solidum decimum annum, doctoralem laurealem in remensi academia consecuti sint. Nec cuiquam gratia ulla fiat istius temporis, cujus cum aliquid in aliquo desiderabitur, præsidendi jus redibit ad aliquem e senioribus

Digitized by Google

qui rite probatum a tota schola candidatum pileo apollinari donabit.

XXVII. — Doctores, cum seniores, tum juniores, omnes quidem regentium, professorum vero titulo ii soli gaudeant, qui publicè docent in scholis ; ac ne quis contentioni locus relinquatur, in omnibus thesibus propugnandis doctorum nominibus tria tantum hæc vocabula præfigantur : *Domini doctores disputaturi.*

Ainsi, on maintenait les deux thèses quodlibétaire et cardinale ; un peu plus tard (1707), on y ajoutait une *thèse générale* que le licencié présentait le jour même de sa réception au doctorat, et dont le sujet était invariable : *De l'utilité des cinq parties de la médecine.*

Non seulement la nature de ces épreuves, mais l'époque même à laquelle le candidat devait les subir étaient indiquées par un règlement dont Raussin nous a conservé le détail.

L'étudiant, muni de sa lettre de Maître-ès-Arts et de certificats constatant quatre années d'études à Reims ou à Paris, adresse à qui de droit, le lundi de la Saint-Martin, après l'élection du doyen, une supplique où il demande qu'on lui fixe le jour de l'examen de baccalauréat.

Il dépose quelque temps après 300 livres chez le doyen, et offre à chaque docteur trois livres de bougies (on disait alors des chandelles de cire), puis, au jour fixé, revêtu de la robe longue, *veste talari inductus*, il est interrogé pendant 4 heures sur les choses naturelles, non naturelles et contre naturelles.

En février suivant, examen d'anatomie, avec dessins au tableau et démonstration sur le cadavre ; il a déboursé

Digitized by Google

auparavant les 300 livres et distribué les 3 livres de chandelles obligatoires.

Quelques jours après, discussion de la thèse physiologique, précédée de la même redevance.

En mai, juin ou juillet, examen de matière médicale. Cette fois les bougies sont remplacées par un goûter succulent qui répare les forces du candidat et de ses examinateurs : *examine peracto, omnium Doctorum vires, suasque, opimâ reficere marandâ debet.*

Cinq ou six mois plus tard, en décembre, examen opératoire sur le cadavre, interrogations sur la chirurgie et l'application des médicaments externes.

La thèse pathologique doit être présentée un an après la quodlibétaire (1); puis, un mois après, le candidat développe un aphorisme d'Hippocrate ; la veille, il a eu soin d'en répandre le programme dans la ville :

CUM DEO

APHORISMUM HIPPOCRATIS

Quinquagesimum quintum sectionis quintæ,
A. D. D. Decano
Saluberrinæ medicorum Facultatis propositum,
Meditata oratione exponet
Robertus Fillion, Remus
Majoris ordinis baccalaureus,
In Antonianis medicorum Remensium scholis.
Die Mercurii 18ª Junii, horâ decimâ matutinâ

PRO LICENTIATU.

ADESTE VIRI REMENSES ET FAVETE.

(1) Cet intervalle n'était observé que pour les docteurs du grand ordinaire; pour ceux du petit ordinaire, il n'était que de trois mois. Quant aux étrangers, ils étaient dispensés de la plupart des épreuves, y compris les thèses.

Digitized by Google

Ces divers actes sont toujours précédés du versement des trois cents livres et du cadeau de luminaire.

Les mois suivants sont employés à des examens de pratique.

Puis le Doyen conduit le candidat chez le Chancelier, qui lui donne la bénédiction de licence ; il lui octroie alors le diplôme de Licencié, qui lui donne le droit de lire les ouvrages de médecine, de les interpréter et de pratiquer *ubique terrarum*. (Voyez *Appendice* IV.)

Bientôt après, le surlendemain souvent, le licencié reçoit le bonnet de Docteur après avoir soutenu la thèse générale (1).

La discussion des thèses avait lieu tantôt le matin à huit, à sept, et même à six heures, tantôt l'après-midi, à deux heures.

Outre les docteurs, les licenciés et les bacheliers, des personnages de marque venaient souvent assister à l'argumentation. Quand une thèse intéressait spécialement la ville de Reims, des exemplaires en étaient d'avance distribués à profusion ; le candidat en offrait lui-même aux membres du Conseil de ville ; au jour fixé, les salles de la rue de l'École de Médecine étaient trop étroites pour contenir la foule des Rémois qui venaient applaudir les périodes sonores et les boutades parfois piquantes des orateurs (2).

(1) Fragments d'un manuscrit de Raussin, à la Bibliothèque de Reims.

(2) J'ai retrouvé un grand nombre de feuilles d'argumentation ; après une appréciation générale du travail présenté, le professeur posait au candidat une dizaine d'objections. D'après quelques notes égarées parmi ces argumentations, il m'a semblé que professeurs et bacheliers s'entendaient quelquefois d'avance pour préparer leurs demandes et leurs réponses.

Digitized by Google

Mais c'était pour le dernier acte surtout que la solennité était complète.

Le récipiendaire offrait pour la circonstance :

Au Doyen et au Président une paire de gants de peau blancs, deux pains de sucre de moyenne grosseur, *duœ sacchari metœ mediœ*, et trois livres de bougies;

Aux autres Docteurs, une paire de gants, un pain de sucre et le luminaire;

Aux femmes de ceux-ci, une paire de gants blancs.

La veille du grand jour, il distribuait une invitation imprimée. Voici celle qui convie à la réception de H. Caqué :

POST EMENSUM

Hand infeliciter
ARTIS APPOLLINEÆ STADIUM
Laurea doctorali coronabitur
Joannes-Baptista-Petrus-Henricus CAQUÉ,
Remus,
Saluberrimæ Facultatis Licentiatus,
In Antonianis medicorum remensium scholis, die
Lunœ 27ª novembris 1775, horâ decimâ matutinâ
ADESTE VIRI REMENSES ET FAVETE.

Ex typis Jeunehomme, Regis et facultatis medicinæ Typographi.

Le lendemain, le Licencié soutenait, selon le mode ordinaire, la thèse générale, qui, à de très rares exceptions près, avait pour sujet :

An quinque medicinæ partes medico necessariæ ?

Comme il était difficile que chaque candidat exécutât sur ce thème des variations nouvelles, on décida, pour éviter des plagiats plus ou moins dissimulés, qu'il se

Digitized by Google

contenterait de faire réimprimer et de discuter la dissertation que P. Josnet avait écrite sur ce sujet en 1727 (1).

Après cette épreuve, le président admonestait le récipiendaire, lui traçait dans un tableau éloquent les devoirs qui allaient lui incomber, puis lui faisait jurer fidélité à Dieu, à l'Église et à la Faculté :

JURAMENTA DOCTORANDI MAJORIS ORDINIS.

Primô. Juro quod Deo optimo maximo gloriam et honorem totâ vitâ exhibebo, illique soli serviam.

Secundô. Juro quod Ecclesiâ Romanâ, sanctissimisque ejus canonibus, rejectâ omni hæresi, adhœrebo et obtemperabo.

Tertiô. Juro quod honorem, reverentiam et obœdientiam Domino Domino Decano Facultatis nostræ, et omnibus Preceptoribus qui me artem medendi docuerunt, tanquàm Parentibus, dûm in vivis ero, exhibebo.

Quarto. Juro quod ea quæ a nostra Facultate decreta fuerint et ægrorum arcana continebo.

Quinto. Juro quod medicamen quod abortum faciat, non exhibebo, neque exhibendi consilium dabo.

Sexto. Juro quod si Pauperes meâ operâ et consilio egeant, operam et consilium hâc in re præstabo gratis.

Ce serment, que le candidat prononçait la main étendue sur la croix, rappelle celui d'Hippocrate. Comme lui il demande le respect des maîtres à l'égal des parents, et exige le secret professionnel. Sa solennité ne ressemblait en rien, en tout cas, au comique grotesque du *Malade imaginaire*.

Le président remettait ensuite au récipiendaire les insignes de sa nouvelle dignité : le bonnet symbolique,

(1) Les cinq parties fondamentales étaient : la Physiologie, la Pathologie, la Séméïotique, l'Hygiène et la Thérapeutique.

Digitized by Google

l'anneau d'or, la ceinture, les livres ouverts et fermés (1).

Alors le nouveau docteur montait dans la chaire et prononçait l'*oratio gratulatoria;* c'était à la fois un acte de reconnaissance et de remerciements envers ses maîtres et une promesse de rester digne du titre dont on venait de l'honorer.

Les épithètes laudatives sortaient à flots de sa bouche reconnaissante.

Ainsi, H. Caqué, le 27 novembre 1775, après avoir fait un éloge de la médecine, invoqué Dieu le père, Jésus-Christ, le Saint Esprit, la Vierge et saint Luc, s'adresse aux dignitaires de l'Université et à ses maîtres :

Rector amplissime (M. Léa)... *Dignissime Cancellarie* (M. Rondeau)... *Carissime Prœses, sapientissime Magister* (Le Camus)... *Vigilantissime Decane* (Raussin)... *Ex Decane meritissime* (Fillion)... *Amentissime Collega* (Laignier)... *Eruditissime Baccalauree* (Navier)...

L'orateur semble avoir voulu épuiser la liste des superlatifs les plus flatteurs.

La cérémonie se terminait le soir par un gai festin *in splendido lœtoque convivio* qui réunissait maîtres et élèves.

Enfin, pour compléter la fête, il n'était pas rare d'entendre réciter des vers composés pour la circonstance. Selon que l'auteur en était le récipiendaire ou un de ses amis, ils exprimaient sa gratitude envers la docte Faculté ou chantaient les louanges du nouveau Docteur.

Quelques-uns de ces *Panégyriques* sont parvenus jusqu'à nous.

(1) Ce cérémonial est longuement décrit dans La Framboisière, *Œuvres*, éd. Paris, in-folio, 1631, p. 1031, et Maldan, *Discours prononcé à la rentrée de l'École préparatoire de médecine et de pharmacie de Reims*, le 12 novembre 1857. Reims in-8°.

Digitized by Google

En 1587, le 17 mars, Nicolas Jabot, originaire de Reims et poëte lui-même, était reçu Docteur à la Faculté de Paris. Son ami et compatriote, Jean Morel, lui adressait un chant lyrique divisé en cinq odes (1).

En 1607, c'est un chirurgien rémois, Simon Barbier, qui se charge de chanter les lauriers du nouveau docteur, Jean Coustier, de Château-Porcien (2).

Quelques années plus tard, Denis Dupont, natif de Melun, improvise 79 vers alexandrins; il y rend grâce à la très célèbre Faculté de Reims, qui le faisait docteur le 4 des calendes de janvier 1622, sous la présidence de Simon Hervet (3).

Enfin, à la veille de la Révolution, un jeune récipiendaire paraphrasait, dans des vers qui ne manquent pas d'une certaine ampleur, le serment d'Hippocrate (4). C'était Pierre Cabanis, à qui R. Fillion donnait dans nos écoles la couronne doctorale le 22 septembre 1784, Cabanis, le futur professeur de la Faculté de Paris, membre de l'Institut, sénateur, le médecin et l'ami de Mirabeau.

(1) *In Lauream doctoralem Nicolai Jabotii Rhemi Doctoris medici,* Johannis Morelli *amiciss. lyricum carmen.* — S. L. S. D. — in-4°, 7 pages (à la fin : 17 mars 1587).

(2) *Panégyrique pour le doctorat de M. Jean Coustier,* par Simon Barbier, chirurgien rémois, Reims, 1607, petit in-4° de 31 feuillets.

(3) *Ob concessam sibi lauream doctoralem in Scholis medicis Anthonianis celeberrimæ Remensis Academiæ...* Dyonisii Du Pont, melodunensis, *extemporanea gratiarum actio,* 1622, in-12 de 7 pages.

(4) *Serment d'un médecin,* par M. P.-J. Cabanis, *prononcé le jour de sa réception en 1783, dans les écoles situées en face d'une église et près d'un hôpital.* (Œuvres complètes, V, p. 451.)

Digitized by Google

III

BIBLIOGRAPHIE

Thèses in-folio et in-quarto. — Invocation. — Dédicace. — Gratification de la ville de Reims. — Vignettes.

En complétant par nos recherches personnelles le catalogue déjà fort étendu de Raussin (1), nous avons pu relever le titre de seize cent vingt-sept thèses soutenues devant la Faculté de médecine de Reims. Mais notre liste est forcément incomplète, surtout pour le XVII^e^ siècle;

(1) *Catalogus secundum litterarum ordinem digestus omnium eorum qui laured Appolinari coronati fuerunt in Academia Remensi, a natalibus Facultatis medicæ, a die scilicet 21^a^ anni 1550 ad diem destructionis Universitatum et Facultatum, 1794*, labore Ludovici Hieronimi RAUSSIN, Professoris in dictâ Facultate, *ad usum proprium*. — Manuscrit de la Bibliothèque de Reims, grand in-folio.

Digitized by Google

l'on peut donc, sans exagération, porter ce nombre à deux mille environ.

Toutes ne sont pas conservées ; nous en avons retrouvé seulement sept cent quarante-quatre, soit à la Bibliothèque de la Ville, soit dans les collections qu'il nous a été donné de compulser.

On peut les diviser d'après leur format en deux classes : les thèses in-folio et les thèses in-quarto.

Celles-là sont très rares.

Raussin, et après lui Maldan en avaient cependant recueilli un grand nombre ; malheureusement, elles paraissent perdues. Du moins elles n'ont pas été retrouvées dans les collections de ces deux bibliophiles (2). Je n'ai pu lire que celles qui font partie de la collection de M. Jolicœur, au nombre de quarante et une, et neuf autres qui existent encore à la Bibliothèque de l'École de Médecine de Paris.

Nous connaissons les titres de cent quatre vingt-sept de ces thèses ; les dernières sont de 1709.

(1) La Faculté de Paris, plus heureuse, possède, grâce à Baron, neuf volumes in-folio, soit environ 1,500 de ces thèses, depuis 1539 jusqu'en 1753.— L'on trouvera de très intéressants renseignements sur tout ce qui concerne les thèses de Paris dans les ouvrages suivants : *Questionum medicarum, quæ.... in scholis Facultatis medicinæ Parisiensis, agitatæ sunt et discussæ* (par Théodore Baron), in-4° Paris, 1752, et supplément, Paris 1763. — Dr A. Corlieu, *L'ancienne Faculté de médecine de Paris*, in-8°. Paris, 1877. — Dr A. Chéreau, *Notice sur les thèses soutenues dans l'ancienne Faculté de médecine de Paris*. Union médicale, 1879, 3e série, t. 27, p. 357 et 413.

M. Corlieu, bibliothécaire adjoint de la Faculté de Paris, nous a signalé les quelques thèses rémoises égarées au milieu de celles de Paris, et dont aucune n'est mentionnée dans le catalogue de Raussin.

Digitized by Google

La première dont le titre soit connu est celle qu'Arnoult Eidurbinell, de Montfort, soutint en avril 1619 sous la présidence de Claude Gillat:

Au sicco Asthmati antisposmodica ?

Avant cette époque, les thèses, si elles existaient, ne consistaient probablement qu'en quelques propositions manuscrites distribuées aux intéressés, bacheliers, licenciés et docteurs.

Toutes sont des placards in-plano imprimés d'un seul côté, en long ou en large.

En haut, le titre général et la date :

QUŒSTIO MEDICA
QUODLIBETARIIS DISPUTATIONIBUS MANE DISCUTIENDA
IM ANTONIIS MEDICORUM REMENSIUM SCHOLIS,
Die.....
M....., Doctore medico, moderatore.

En 1667, en tête de la thèse de Lhéritier, apparaît pour la première fois la consécration que Paris avait adoptée depuis vingt ans sur la proposition du doyen Guillaume Du Val, et malgré l'opposition de quelques médecins huguenots :

Deo optimo maximo, uni et trino, Virgini Deiparæ,
Et sancto Lucæ orthodoxorum medicorum patrono.

Cette formule se retrouve presque sans interruption jusqu'à la Révolution; parfois on le modifie légèrement : *Summo Archiatro* (1675), *Verbo Abbreviato* (1684) (1).

(1) A Montpellier, le candidat dédiait son travail : *Deo uni et trino Virginique Dei parae*.

Digitized by Google

En 1691, Bona, discutant sur la salubrité de la chair de poisson, dédie son travail à l'archange Raphaël, à qui l'on doit, selon lui, l'introduction du poisson dans l'alimentation et dans la thérapeutique. N'est-ce pas lui, en effet, dont le nom signifie *médecin de Dieu*, qui indiqua au fils de Tobie le fiel de poisson comme remède à la cécité de son père ?

ARCHIATRO ARCHANGELO
S. RAPHAELI
Piscem in Alimoniam et Remedium præscribenti.

Le corps de la thèse se divise en cinq paragraphes très courts qui ne sont guère qu'un sommaire, un canevas pour les argumentateurs.

A la fin sont imprimés les noms du candidat et ceux des Docteurs-Régents plus ou moins latinisés : *Andreas Oudetius, Joannes Richeletius, Franciscus Abrahamus Frambesarius....*

Celle de Le Douesne (1622), dédiée à Charles et Ferdinand, fils de Charles de Gonzague, duc de Nevers et de Rethel, porte en tête les armes des Gonzague avec la devise *Fides;* sur une autre (Marius, *1633*), sont gravées les armes de Guy Patin, et la devise *Spes mea Deus*, différente de celle que le célèbre docteur inscrivit plus tard sur ses jetons de décanat : *Felix qui potuit.* Dans la même série, nous signalerons encore une très belle thèse de Nicolas Richelet (1663) dédiée à Jean de Gomont, avocat au parlement, administrateur de l'hôpital général de Paris, « Remensis patriæ decus alterum ». Le blason (d'azur à un chevron d'or accompagné de deux trèfles et d'une rose d'or) a été finement gravé par le Rémois Jean Colin.

Digitized by Google

A Paris, les thèses deviennent in-quarto en 1662 ; à Reims, la première est de 1682 ; mais ce format n'est définitivement adopté qu'à partir de 1710. Les dernières dissertations de cette série sont contemporaines de la chute de la Faculté (janvier et février 1793).

Presque toutes n'ont que quatre pages d'impression plus ou moins serrée et quelquefois huit, rarement davantage (1).

En tête, nous retrouvons la formule consacrée : *Deo optimo...*

Assez souvent elle est remplacée par une dédicace à un personnage important, à qui le candidat tenait à témoigner sa reconnaissance ou dont il attendait quelque bienfait.

Comme exemple, voici la dédicace que J.-J. Molitor, Luxembourgeois, inscrivit sur sa thèse de 1786, en la faisant précéder des armes du prince de Ligne gravées par Philipon :

VIRO IMMORTALI
Militi egregiæ virtutis,
Celsissimo, potentissimo, illustrissimoque Principi,
CAROLO-JOSEPHO PRINCIPI *de Ligne et d'Amblise,*
Domino supremo de Fagnole, etc., etc., etc., etc.,
Hispaniarum (in primâ classe) primati,
Velleris aurei equiti torquato,
Cæsareæ et Regiæ Majestatis exercituum prætorio legato,
Dicat, vovet et consecrat,

Fidelissimus Romanorum Imperatoris
Subditus Joannes-Jacobus Molitor.

(1) Font exception : les dissertations de CORNESSE, *De dysenteriâ* 1744 (24 pages) ; de FAGUER, *An rabies...* 1778 (18 pages) ; de GODART, *De Melancholiâ cephalicâ*, 1745 (17 pages).

Digitized by Google

J'ai relevé les noms suivants parmi ceux des personnes à qui des actes ont été dédiés :

L.-Ph.-J. d'Orléans.
Duc de Villeroy.
Duc de Chaume.
Comte de Montmorency-Laval.
Vicomte de la Roche-Aymon.
Rouault, marquis de Gamaches.
Le Voyer d'Argenson.
Abbé de Marolles.
Cl. Cauchon, marquis de Lhéry.
Godet de Neuflise.

Quelquefois, le candidat offre son travail à sa ville natale :

Aux édiles de Thionville (Bargt, 1736).
Aux édiles de Meaux (Alart, 1735).
A la ville de Mézières (Le Febvre, 1756).
A ses parents, à ses amis.
A ses maîtres.
Aux administrateurs de la Fondation furnérienne.
(De la Selle, 1738.)

Celeberrimis viris
D. D. Petro Josnet, Decano,
Omnibusque saluberrimæ Facultatis
Remensis Doctoribus
(Telinge, 1759.)

En 1666, Nicolas de Mailly ayant pris pour objet de sa thèse la *Salubrité de l'air de Reims*, demande au Conseil de Ville d'en agréer la dédicace, ce qui est accepté « comme un honneur qu'il fait à la compagnie et une reconnaissance de son affection au public ».

Le 29 juin, il entre au Conseil pour présenter sa

Digitized by Google

thèse et inviter à sa soutenance, ce qu'il fit, dit René Bourgeois, à qui nous empruntons ces détails (1), avec beaucoup d'éloquence et de hardiesse ; il donna au lieutenant un exemplaire en satin et en déposa d'autres sur le bureau pour MM. du Conseil. Le Lieutenant répondit dans un discours que Bourgeois trouve un peu bref.

En tête, le candidat avait mis l'éloge du Lieutenant des habitants ; c'était alors Henri Bachelier.

« M. de Mailly me fit l'honneur de me communiquer le titre de ses thèses qui suppléait à une épître de dédicace. Je l'avertis de l'éloge qu'il a donné à M. le Lieutenant, successeur de ses ancêtres, et il ne sçavait pas qu'il fût le quatriesme de nom en ligne directe qui ont tenu dans Reims cette charge et l'exercé avec honneur. »

On remarquera la thèse *en satin* que Mailly avait offerte au Lieutenant ; parfois, en effet, le candidat faisait imprimer sur étoffe de soie un exemplaire choisi et l'offrait au personnage sous la protection duquel il mettait son travail.

Ces placards pouvaient avoir une fin malheureuse, si j'en crois Boileau, qui, faisant le portrait de la femme du Lieutenant criminel Tardieu, l'avarice personnifiée, s'écrie :

> Peindrai-je son jupon bigarré de latin,
> Qu'ensemble composaient trois thèses de satin ;
> Présent qu'en un procès sur certain privilège
> Firent à son mari les régents d'un collège,
> Et qui, sur cette jupe, à maint rieur encor
> Derrière elle faisait lire *Argumentabor ?*

(1) *Mémoires ms. de René Bourgeois*, tome II, p. 185 et 195. (BB. de Reims.)

Digitized by Google

La ville de Reims se montrait ordinairement généreuse en ces circonstances.

Il fut décidé que l'on donnerait en présent à N. de Mailly des livres jusqu'à concurrence de la somme de 150 francs et que l'on y graverait les armes de la ville.

L'on acheta un Galien en six volumes in-folio, édition des *Junte* de Venise, 1625, qui est conservée dans la bibliothèque de M. Jolicœur. Sur les plats sont gravées les armes de Reims avec la devise *Dieu en soit garde;* sur le titre, de Mailly a inscrit son nom et l'année où il reçut l'ouvrage : *Demailly 1668.*

P. Josnet, en 1725, dédia aussi à sa ville natale sa dissertation cardinale sur le cancer. Elle est précédée d'une jolie gravure où l'on voit les armes de Reims dans un cartouche ovale, au milieu de rinceaux, de pampres, de fruits et de fleurs (1). On lui accorda une gratification de 160 livres.

Ninnin ne pouvait manquer non plus de mettre sous les auspices du Lieutenant, du Conseil et du peuple rémois sa thèse sur les eaux de la Vesle : « *An Vidula salubris*? » (1749). En tête, il écrivit la dédicace :

Nobilisimio Domino
LUDOVICO JOANNI LEVESQUE
Toparchæ de Pouilly, Bouilly et Arcy-le-Ponsart
Prætori Urbano,
Celeberrimo Senatui, populoque Remensi
Suprâ modum fidelissimo,
Dedicat, vovet et offert
Obsequentisimus Henricus Ninnin S. F. M. R. B. (2).

(1) Cette gravure, dont la planche est déposée au cartulaire de la ville, paraît avoir servi pour la plupart des thèses publiées sous les auspices du Conseil; on la retrouve sur la thèse de Ninnin.

(2) *Saluberrimæ Facultatis medicæ remensis baccalaureus.*

Digitized by Google

Continuons la description de la thèse in-quarto.

Après la dédicace, on lit le nom du président, qui en est souvent l'auteur. Régulièrement, d'après les statuts de 1662, les docteurs nouveaux ne pouvaient présider aux actes quodlibétaires, cardinaux ou doctoraux que dix ans après qu'ils avaient reçu eux-mêmes le diplôme de docteur.

C'est au président d'abord que le candidat portait son travail manuscrit ; il ne le confiait à l'imprimeur que revêtu de son approbation, suivie de celle du doyen.

Le titre de la thèse, la *Position,* est toujours sous forme interrogative. Ensuite viennent les cinq paragraphes imposés, se terminant par la conclusion, c'est à dire la réponse affirmative ou négative à la position.

A la fin sont les noms des Docteurs-Régents, chargés d'examiner et de recevoir le candidat; leur nombre dépasse rarement cinq ou six. Pour donner plus de lustre à ses examens, la Faculté ne craignait pas de faire figurer les absents dans cette liste. Ainsi, on lit le nom de H. Ninnin, docteur-régent, à la fin de tous les actes depuis sa réception (1749), bien qu'il habitât Paris, où l'appelaient son titre de médecin du comte de Clermont et ses fonctions d'inspecteur des hôpitaux militaires, ou qu'il voyageât en Allemagne et en Espagne en qualité de médecin des armées (1).

Au bas de la dernière page sont indiqués le nom du candidat, ses prénoms, le lieu de sa naissance, ses titres

(1) C'était du reste un privilège attaché au titre de médecin d'un prince du sang, que d'être considéré comme présent, quelque soit le lieu où l'on résidât: *Doctores tamen, vel qui Regi Christianissimo, vel Principibus regio sanguine procreatis, suam revera navant operam, absentes pro præsentibus habeantur.* (Article XXXII des statuts de 1662.)

Digitized by Google

universitaires et la date de soutenance. Les titres se bornent ordinairement à ceux de bachelier de la Faculté de Paris ou de Reims, et de maître-ès-arts pour les docteurs du grand ordinaire (1).

Imprimées chez les Pierrard, chez N. Pottier, Florentain, Ve Jeunehomme, J.-B. Jeunehomme, ces minces plaquettes portent souvent en tête une vignette aux armes de la Faculté : mi-partie de Reims, et d'azur à la croix d'argent cantonnée de fleurs de lys d'or (Chapitre).

Tantôt l'écusson est simplement accompagné du coq et du serpent symboliques.

D'autres fois, la vignette est plus étendue. Les armes de la Faculté sont surmontées d'un soleil ; au-dessous, à droite et à gauche, sont deux AA entrelacées, initiales des deux Antoine, les bienfaiteurs de l'Université ; à gauche un serpent et la devise *Prudentia custos ;* à droite un coq : *Vigilantia servat.* Cette gravure est signée : *Savoye* (2).

En 1760, un professeur de l'école de dessin, J. Robert, dessine un autre en-tête que Papillon grave sur bois (14 centim. sur 8) ; on le retrouve souvent jusqu'en 1789.

L'écusson, entouré de feuilles de chêne, allusion au nom de Beauchêne, repose sur les deux masses de la

(1) Une conclusion à la Faculté, du 22 juin 1703, ordonne qu'il ne sera plus fait mention, à la fin des thèses, du titre de maître-ès-arts. (Livre III des *Conclusions*, p. 46.)

(2) Emblèmes et devises sont imités de ceux qui ornent les thèses de la Faculté de médecine de Paris : un écusson, portant trois cigognes ayant dans leur bec un rameau d'origan et un soleil en chef, est accompagné d'un serpent et d'un coq, avec les devises : *Hæc evocat orco* et *Vigilantia custos.*

L.-J. Raussin avait aussi introduit dans son *ex-libris* les deux animaux emblématiques avec leurs devises, auxquelles il avait ajouté celle-ci : *Sanis prodest et ægris.*

Digitized by Google

Faculté ; il est soutenu par Hippocrate assis, portant le serpent enroulé ; son coude s'appuie sur des livres ; sur deux feuilles, on lit le titre habituel des thèses : *D. O. M. Uni et tri. Quœs Mca*, et les noms des grands médecins : *Hippocrates, Galenus, Fernelius, Sydenhamius, Bœrhaavius, Turnefortius*, etc. Aux pieds du père de la médecine est un coq. A gauche, Hercule appuyé sur sa massue cueille des simples ; un peu plus loin, d'une urne près de laquelle est assise une naïade s'échappe une rivière, la Vesle, *Vidula*. A droite l'on voit une bibliothèque, un fourneau, des cornues, des coquillages, des animaux empaillés et un portique laisse apercevoir les coteaux rémois.

Notons sur d'autres thèses les armes de l'Université, de la ville de Mézières, celles des personnages sous les auspices desquels elles sont placées. Aux noms que nous avons déjà cités, nous pouvons ajouter ceux de Pommyer, du marquis d'Estourmel, Houau de Maulleville, Huchet, comte de Montfort, comte de Mailly, etc.

Nous n'avons pas rencontré de ces belles thèses entièrement gravées, comme la Faculté de Théologie en a laissé quelques-unes, ni de ces portraits tracés par des artistes connus, ainsi que l'on en voit dans la collection des *Questions medicæ* de Paris. Nous ne pouvons signaler dans ce genre que la Dissertation de J.-J. Bernard sur le collage des vins (23 février 1691) ; encore ne la connaissons-nous que par une note de Raussin. « L'original, dit-il, est imprimé en caractères italiques sur placard et image, dédié à Madame d'Angennes, abbesse de S^t^-Étienne de Reims. » L'auteur fit faire un autre tirage in-quarto, sans ornements, le seul que nous ayons eu sous les yeux.

Nous ne sachions pas non plus que notre compatriote

Digitized by Google

Robert Nanteuil ait jamais mis son talent au service de nos bacheliers en médecine. On sait qu'une des premières pièces sorties des mains de cet artiste est une gravure représentant la Piété, la Justice et la Pudeur qui vont saluer l'Université; elle servit pour sa thèse de philosophie en 1645. A Paris, il grava bon nombre de portraits, parmi lesquels quelques-uns servirent à des actes passés devant la Faculté de médecine. On peut ajouter à la liste donnée par M. Loriquet (1) celui de Chamillard, alors maître des requêtes, qu'il grava en 1664 pour une thèse en médecine. Déjà, en 1657, Pierre Cressé ayant dédié au Chancelier de France une thèse sur les bons effets du thé dans l'Arthritisme, s'était adressé au burin de Nanteuil : « Le portrait du dit seigneur y sera, écrit Patin, qui a coûté trente pistoles à graver, chez Nanteuil, qui est un des plus excellents calcographes qui aient jamais été. » Le mordant épistolier continue : « Le fils d'un autre chirurgien, nommé P. Le Large, en dédiera pareillement une autre au sieur Guénaut ; mais je ne sais s'il permettra que l'on y mette son portrait, car ce serait une laide chose : il ressemble fortement à un singe, ou à un magot et à une guenon. » (Lettre du 23 novembre 1657).

Guenault, dont le plus grand défaut aux yeux de G. Patin était d'être *antimonieur*, n'en permit pas moins que l'on fît passer ses traits à la postérité; et ce fut précisément Nanteuil qui en fut encore chargé (2).

(1) Loriquet, *Robert Nanteuil*, Travaux de l'Académie de Reims, t. 75, 1885, p. 60.

(2) Sur les vignettes de Reims, j'ai relevé les noms des dessinateurs J. Robert et Bellanger, et des graveurs Savoye, Lebrun, Papillon, de la Marcade, Varin, Dennel, Faciot, Phlipon.

Digitized by Google

IV

SUJETS DES THÈSES

A. — Les cinq paragraphes. — Thèses originales et thèses copiées.

Nous connaissons maintenant dans leur partie matérielle les *Quœstiones medicæ* de la Faculté de médecine de Reims.

Nous allons en étudier l'esprit et chercher à donner de la vie à ces squelettes.

Disons de suite que cette vie n'y est pas très active. Gêné par les règles de l'enseignement scholastique, forcé de se servir d'une langue qui se plie mal aux descriptions scientifiques exactes, le candidat laisse rarement percer une idée originale; il n'ose émettre que celles qui ont déjà reçu la sanction de l'expérience ou qu'il peut appuyer d'un nom vénéré : Hippocrate, Galien ou Fernel.

Digitized by Google

Aujourd'hui, un étudiant qui prépare sa dernière épreuve de doctorat met un certain amour-propre à choisir un sujet sinon complètement original, qui prête du moins à des considérations nouvelles et intéressantes ; il recueille dans la mine inépuisable des hôpitaux des observations inédites. Sa thèse peut être médiocre, elle est rarement absolument mauvaise ; parfois elle constitue une véritable monographie qui prend un rang honorable dans la littérature médicale

Au XVII^e^ et au XVIII^e^ siècles, rien de semblable.

Le bachelier ne fréquente pas l'hôpital ; il apprend la médecine dans ses livres classiques et aux cours non moins classiques de ses maîtres. La thèse n'est pas un travail pratique, ce n'est que matière à discussion. Tout ce qu'on exige du candidat, c'est de l'écrire dans un latin suffisamment correct et de ne pas s'écarter des règles de la logique.

Aussi, chaque dissertation est-elle invariablement divisée en cinq paragraphes.

Le premier expose le sujet et établit la majeure ; le second en est le développement. Dans le troisième apparaît la mineure, discutée dans le quatrième. Le cinquième répond aux objections prévues et se termine par la conclusion, qui, il faut bien l'avouer, ne ressort pas toujours bien clairement des prémices.

On voit la conséquence d'une telle façon de raisonner. S'agit-il de discuter l'opportunité d'un médicament dans telle ou telle maladie ? Au lieu de s'appuyer sur des faits bien observés, l'auteur décrit d'abord l'affection, puis le médicament, et conclut de la nature de celle-là à l'efficacité de celui-ci.

Il est permis de se demander comment se trouvait le malade de l'application de ce syllogisme.

Digitized by Google

Quelques rares thèses font exception dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle, alors que, sous l'influence des cliniciens, les théories et les systèmes commençaient à s'effacer devant la saine observation des malades.

Mais avant d'aller plus loin dans cette analyse, il faut établir une importante division.

Sur nos deux mille thèses rémoises, c'est à peine si l'on peut en compter trois cents d'originales.

Parmi ces dernières, bon nombre ont pour auteur le président. Celui-ci, en effet, ne se contentait pas toujours d'indiquer le sujet du travail au candidat, il l'écrivait souvent tout entier. Ces dissertations appartiennent surtout à l'époque des placards.

D'autres sont l'œuvre de l'étudiant, qui alors fait suivre son nom de la mention : « *Theseos autor* ».

Mais le plus souvent, ni le président ni le bachelier ne se donnent la peine de l'invention. Ils choisissent une thèse déjà soutenue à Reims ou à Paris et la font réimprimer sans autre changement que celui de la date et des noms du récipiendaire et des examinateurs. Quand le candidat est tout à fait honnête, il indique en note l'auteur du travail ; mais il oublie souvent cette mention ; quelquefois même il est encore moins scrupuleux, et il s'attribue effrontément la paternité d'une œuvre dont il n'est que le copiste. J'inscris ici, pour les flétrir, les noms de trois de ces plagiaires que j'ai pu découvrir : Rebillé de Grandmaison (1764), Carrié (1781), Redemeyer (1781) (1).

(1) Les choses allaient encore moins bien à la Faculté de droit. En octobre 1761, le chancelier Lamoignon écrivait à M. de la Chateigneraye, intendant de Champagne : « On dit que les leçons

Digitized by Google

Comment se reconnaître dans ces diverses catégories de thèses et restituer à Reims ce qui lui appartient en propre?

M. Maldan écrit dans le deuxième volume du *Catalogue des imprimés de la Bibliothèque de Reims* (p. 263): « A l'aide d'un *criterium certain,* nous avons rétabli la liste indicative de près de deux cent cinquante thèses rémoises. »

Notre savant confrère a oublié de nous transmettre son fil d'Ariane; mais nous l'avons retrouvé: c'est un exemplaire du *Catalogue des Thèses de Paris*, de Th. Baron, sur lequel Raussin a inscrit, à leur date de soutenance, celles de Reims qui lui paraissaient originales. Il s'est trompé quelquefois et a fait quelques omissions que nous essaierons de réparer.

Nous considérerons comme spéciales à notre Faculté les thèses dont l'auteur est nettement désigné, ou celles que, par tradition, nous savons lui appartenir.

C'est d'elles seulement que nous nous occuperons désormais : on nous permettra d'insister spécialement sur celles qui offrent un intérêt plus local.

ordinaires n'y sont pas exactement faites, que les étudiants n'y assistent pas..... il se trouve des étrangers qui répondent pour les absents..... Les thèses consistent dans une feuille imprimée sans date qui sert à plusieurs ; souvent même il est des candidats qui n'en soutiennent pas..... (*Archives de la Marne*, C. 323, Intendance. — *Inventaire sommaire*, 1884, p. XII.)

Digitized by Google

B. — Thèses de physiologie. — *Quæstiones erotico medicæ*. — Pathologie et thérapeutique : Saignée ; fièvre intermittente ; fièvre pourprée ; variole ; hygiène de l'enfance.

Nos confrères de l'ancienne Faculté aimaient assez les sujets bizarres ou frivoles, et en parcourant les titres des thèses, on en trouve bon nombre qu'on ne s'attendait guère à y voir figurer :

1664. *La musique convient-elle aux mélancoliques ?*
1664. *Les entrailles sont-elles plus chaudes en hiver ?*
1667. *Le médecin peut-il guérir les maladies causées par les maléfices ?*
1667. *Les célibataires jouissent-ils d'une vie plus longue ?*
1673. *Les yeux montrent-ils l'homme tout entier ?*
1675. *La chaleur naturelle est-elle la dispensatrice de la vie ?*
1684. *L'homme l'emporte-t-il à tous les points de vue sur les animaux ?*
1688. *Les épileptiques doivent-ils garder le célibat ?*
1689. *Une respiration agitée est-elle l'indice d'un esprit très opiniâtre ?*
1691. *Est-il juste de dire : telle nourrice, tel enfant ?*
1699. *La médecine est-elle un art long et difficile ?*

Des candidats, après discussion, découvrent que les gens gais sont d'une meilleure constitution (1677), que les mélancoliques sont plus prudents (1684), que les personnes maigres ont plus d'esprit que les obèses (1683), et que ceux qui pleurent facilement en ont bien peu (1696).

Le 21 janvier 1665, Pierre Rainssant fait soutenir une thèse pour rassurer les Rémois, qu'avait fort effrayés une

Digitized by Google

comète parue le mois précédent. Il y établit que l'astre errant n'est le présage d'aucune calamité.

Hâtons-nous de dire que la Faculté s'occupait de sujets plus sérieux et qu'elle ne resta pas étrangère aux grandes découvertes médicales du XVII[e] siècle.

On laissait, il est vrai, de côté certaines parties de la médecine ou des sciences qui s'y rattachent. Ainsi notre École, qui a eu la gloire de donner le bonnet doctoral à Daubenton et à de Jussieu, n'a discuté qu'une thèse de botanique, celle d'Apoix sur la classification des plantes. De même, en anatomie, nous ne pouvons guère citer qu'une dissertation de Faguer sur l'oblitération du trou de Botal.

En revanche, la physiologie est largement représentée; elle formait, en effet, le sujet de la thèse de baccalauréat ou quodlibétaire.

Dès 1663, Lapile fait défendre par Lallemand l'immortelle découverte de Harvey et décrit avec exactitude la circulation du sang : il y avait quelque mérite à la faire, puisque, la même année, on prétendait encore, à la Faculté de Paris, que « le mouvement circulaire du sang est impossible (1) ». Dix ans après, Lasson, sous la présidence de Rainssant, déclare que cette découverte a été l'une des plus profitables pour la médecine. Les voies lymphatiques étaient bien décrites quelques années plus tard par Delalain (1687).

On discute aussi dans les Écoles Antoniennes sur les mouvements du cœur, sur ceux du cerveau, sur la nutrition du fœtus, sur les humeurs, la bile en particulier, qui tiennent une si large place dans la physiologie d'alors.

(1) *Est ne sanguinis motus circularis impossibilis ?* Aff. Paris, 1663, Hardoin de Saint-Jacques, Prés. ; Fr. Bazin, Bac.

Digitized by Google

Puis vient toute la série des dissertations consacrées à l'étude, si obscure au moyen âge, de la fonction qui préside à la perpétuité de l'espèce.

Baron, le doyen bibliophile de la Faculté de Paris, avait rassemblé un assez grand nombre de thèses de Paris, Reims, Caen, et en avait formé un recueil en trois volumes sous le titre : *Theses erotico-medicæ, omnes vel festioris, vel amœnioris argumenti et elegantiori stilo conscriptæ.* (BB. de la Faculté de médecine de Paris.)

Il serait facile de composer une collection analogue de dissertations exclusivement rémoises, dont quelques-unes sont tout à fait singulières :

An philtris amor conciliari possit ? 1650.
An formosior fecundior ? 1673.
An congressus Dœmonis irritus ? 1675.
An chlorosi matrimonium ? 1682.
An venus salubris ? 1688.
An fœtus ab utroque semine ? 1696.
An fœcunditati officit adeps ? 1698.
An amor pulsu significari possit ? 1698.
An ad connubium in masculis media ætas ? 1762.
An junioribus connubium ? 1763.
An sanitati matrimonium ? 1764.

La pathologie et la thérapeutique constituent le thème de la thèse de licence ou cardinale.

Là encore, il est facile de constater la prédilection de nos ancêtres pour quelques sujets, et leur éloignement pour d'autres branches de l'art de guérir.

Ainsi la chirurgie était négligée systématiquement à la Faculté.

Jusqu'à la refonte totale que la Révolution imposa aux anciennes corporations, la médecine et la chirurgie

Digitized by Google

furent séparées complètement dans l'enseignement et dans la pratique, et trop souvent en luttes ouvertes pour leurs privilèges. On dédaignait dans les Écoles de médecine tout ce qui était opération manuelle et l'on y confondait volontiers les maîtres chirurgiens avec les vulgaires barbiers; on en faisait, avec les apothicaires et les sages-femmes, les bas serviteurs de la médecine; on les considérait comme les aides des docteurs auxquels ils devaient hommage et respect.

A Reims cependant, l'un des professeurs de la Faculté, Pierre Josnet, qui joignait à une connaissance profonde de son art un bon sens remarquable et une érudition exceptionnelle, comprit ce que cette dichotomie avait d'artificielle et de préjudiciable; il essaya d'y remédier dans la mesure de ses forces, et ne dédaignant pas d'étudier la pathologie externe, il écrivit ou inspira plusieurs thèses chirurgicales dont on trouvera les titres dans notre liste.

Mais la plupart de ses confrères aimaient mieux suivre les anciens errements et discuter quelque question générale qui mît en relief les qualités de l'argumentateur plutôt que les connaissances du savant et du praticien : on défend dans les thèses de Reims le système du *solidisme* de Baglivi, on disserte longuement sur les jours critiques ; l'arthritisme, la goutte, la chlorose, la phtisie, l'épilepsie ont le privilège d'intéresser tout particulièrement la Faculté.

La saignée y est admise dans toute sa rigueur; elle est bonne dans l'angine, la pleurésie, le choléra, la dysenterie, la variole et beaucoup d'autres maladies; en 1695, Jurion discute une proposition soutenue quelques années auparavant à Paris; c'est à tort, conclut-il, que l'on accuse les médecins d'user trop largement de la phlebo-

Digitized by Google

tomie. La saignée n'était-elle pas alors « l'épée de chevet de la médecine »? Josnet lui-même saigna *seize cents fois* une femme en l'espace de dix-sept ans ! Il faut arriver jusqu'au milieu du XVIII^e^ siècle pour voir commencer la réaction. Le Camus, en 1754, s'élève contre l'habitude qu'ont un grand nombre de personnes, d'ailleurs bien portantes, de se faire saigner, uniquement par précaution.

Quelquefois, cependant, la Faculté ne craint pas d'aller contre les idées généralement reçues. Ainsi, dès 1691, elle prône l'antimoine, à condition qu'il soit administré par une main habile et prudente; la thèse de Culoteau, qui porte cette date et qui est un véritable plaidoyer en faveur de ce médicament, nous apprend que pour développer ses propriétés purgatives et émétiques, on le donnait alors en infusion dans du vin de Reims.

A côté de l'antimoine, l'École de Reims admet le mercure et le regarde comme le meilleur remède des maladies vénériennes (1655); elle va jusqu'à soutenir que les médicaments minéraux valent mieux que les autres, et qu'un médecin doit se livrer à l'étude de la chimie (1688-1695).

Heureusement, Guy Patin était mort.

Lui qui écrivait encore en 1650 que la chimie a fait plus de mal que de bien et que l'antimoine a tué plus de monde que le roi de Suède en Allemagne, n'eut pas manqué de lancer à nos confrères rémois d'alors, les Pescheur, les Lefils, les Lapile, quelques-unes des épithètes qui émaillent ses lettres à l'adresse de Valot, de Guénault, de Rainssant, et autres médecins *antimoniaux, souffleurs, venteurs, menteurs* et *charlatans*.

Parmi les thèses de pathologie, nous signalerons

Digitized by Google

comme particulièrement importantes les monographies de Cornesse sur la *Dysenterie*, de Cousin sur l'*Hydrothorax*, de Godart sur la *Mélancholie*, de Faguer sur la *Rage*.

La *variole* fait l'objet de plusieurs travaux (Bernard, 1735; Macquart, 1742; Debaty, 1772). C'était alors un des fléaux les plus redoutables et les plus redoutés, et la terrible maladie causait à elle seule plus d'un dixième des décès.

Avant la découverte de Jenner, ce que l'on pouvait lui opposer de plus efficace, c'était l'*inoculation*.

C'est un médecin issu de la Faculté de Reims, François-Ignace Goetz, d'origine alsacienne, qui eut l'honneur, en 1774, de la pratiquer sur M^me^ Élisabeth, sœur de Louis XVI, et sur la princesse de Piémont. Quelques années plus tard, J.-L. Cabany déclarait, dans les Écoles Antoniennes, que la variole inoculée est moins grave que la spontanée.

Malgré ce travail, malgré l'appui de H. Caqué, malgré l'exemple donné par l'archevêque, M^gr^ de Talleyrand-Périgord, l'inoculation était peu acceptée à Reims. Noël, alors chirurgien en chef de notre Hôtel-Dieu, qui avait eu l'occasion d'inoculer beaucoup en Amérique, publia en 1789, pour ses compatriotes spécialement, un *Traité historique et pratique de l'inoculation*. (Reims, Jeune-homme, 1789, in-8°.)

Mais dix ans plus tard la vaccine était découverte.

A Paris, un comité se formait pour sa propagation ; il avait pour secrétaire et principal agent un Rémois, H.-M. Husson ; à Reims, le comité local comptait deux chirurgiens, J. Husson et Duquenelle, et trois médecins,

Digitized by Google

docteurs-régents de la défunte Faculté, Caqué, le plus actif de tous, Navier et Demanche (1).

Une autre maladie qui a sévi à Reims au XVII^e^ siècle avec une grande intensité est la *fièvre pourprée* ou typhus des camps.

Bidet nous apprend qu'elle y fut apportée au commencement de 1691 par des prisonniers de la bataille de Fleurus. Elle s'étendit rapidement et fit mourir environ le quart des habitants. Le 19 février, Culoteau, sous la présidence de Pescheur, étudiait cette maladie nouvelle à Reims, et, cherchant les médicaments à lui opposer, donnait la préférence à l'antimoine; il lui attribue les propriétés multiples d'enlever la saburre des humeurs, de rendre au sang sa fluidité, aux nerfs leur vigueur, et de dissoudre les coagulations; il a le bon esprit de proscrire la saignée dans une maladie où la dépression des forces est si marquée. L'épidémie ne fit qu'augmenter jusqu'en 1695, ainsi que nous l'apprend une autre thèse sur le même sujet due à la plume de Nicolas de Mailly (n° 131).

Notons encore la place que tiennent les *fièvres intermittentes* dans la pathologie du XVII^e^ siècle. Lenglet en fait le sujet d'une thèse cathédralitienne soutenue en 1645 et rendue cinq ou six fois depuis par différents candidats. En 1681, P. Rainssant répond par l'affirmative à cette question: *L'écorce du Pérou est-elle le remède des fièvres intermittentes?* Cette écorce bienfaisante, c'était

(1) Voyez : *Conférence sur la vaccine faite à l'Hôtel de Ville de Reims, le 17 mars 1865*, par le D^r^ MALDAN ; Reims, Lagarde, 1865, in-8°.

Digitized by Google

le quinquina, dont deux ans auparavant Louis XIV avait acheté le secret à l'Anglais Talbot.

Ainsi, l'impaludisme régnait autrefois à Reims. Il y fit en 1846, lors du creusement du canal, une nouvelle et sérieuse apparition, puisque l'on compta alors plus de huit cents malades.

Aujourd'hui encore, bien que la malaria ne soit plus endémique dans notre ville, le terrain est resté imprégné de ses miasmes, et, toutes les fois que des travaux d'édilité remuent à quelque profondeur le vieux sol rémois, les médecins constatent des cas isolés de fièvre intermittente : ce sont les témoins et les descendants atténués de cette terrible *fièvre quarte* qu'observaient nos ancêtres.

Quelques rares auteurs s'occupent de l'hygiène de l'enfance.

Fillion proscrit les langes et les corsets, qu'il accuse de produire des déviations rachitiques.

Laignier essaye de prouver que l'allaitement n'est pas seulement excellent pour les enfants, mais qu'il conserve encore à la mère et sa santé et sa beauté.

Un futur conventionnel, Lanthenas, consacre sa thèse inaugurale à l'influence de l'éducation morale et physique de l'enfant sur sa santé ultérieure.

Enfin, par une coïncidence bizarre, un homme qui devait jouer un triste rôle dans les Ardennes pendant la période révolutionnaire, Jean Crin, s'intéresse aussi aux enfants ; il montre combien leur sont utiles les bains froids. En lisant ce travail, on ne pourrait penser que son auteur, devenu le fougueux émule de Mogue, mériterait d'être condamné à mort par le tribunal criminel des Ardennes (27 messidor an III).

Digitized by Google

C. — Topographie rémoise : l'air, la Vesle, les eaux minérales.

Nous arrivons à des sujets qui nous touchent de plus près.

Ce sont d'abord des travaux de topographie médicale.

Boullon (1748) fait une étude des fièvres qui règnent à Abbeville; La Rue de Mathon (1784) cherche la cause des maladies épidémiques qui affligent le bourg de Pazayac; Naudot (1777) prône les eaux minérales de Provins contre les affections chroniques; Brice-Jean écrit sur le traitement des fièvres intermittentes qui apparaissent chaque année à Sedan (1693).

Puis voici des thèses tout à fait rémoises.

Déjà nous avons cité celle de Mailly sur la salubrité de l'*air de Reims*, qui lui valut un présent du Conseil de Ville.

Le même sujet fut repris près d'un siècle après par Hédouin:

An remensis aer salubris ? 11 mai 1756, 7 pages (1).

L'auteur, enfant de Reims, y chante l'heureuse situation de sa ville natale; il la loue de n'être point entourée de montagnes et d'être balayée de tous côtés par les vents qui renouvellent son air; la Vesle y apporte ses flots d'eau pure; elle est entourée de superbes promenades, de véritables champs élyséens que Paris lui envie; dans les prairies qui bordent la Vesle, les jeux et les ris se donnent rendez-vous; la campagne fertile

(1) Cette thèse est attribuée à tort à Raussin par Géruzez (II, p. 556).

Digitized by Google

produit d'abondantes moissons, d'excellents légumes, et, à quelques pas, on récolte ce vin délicieux, accusé bien à tort de produire la goutte et les calculs : *habitant in poculis nostris deliciæ, non insidiæ.* Dans une ville aussi favorisée, les maladies sont rares ; ce qui le prouve, c'est que pour près de cinquante mille habitants il suffit de six ou sept médecins (1).

Dans sa dissertation sur la *Rivière de Vesle* (7 juillet 1748), H. Ninnin n'est guère moins dithyrambique.

Après avoir rappelé l'analyse, faite par Geoffroy, des eaux de la rivière, il félicite les Rémois de posséder une eau pure et saine grâce aux libéralités de l'abbé Godinot. Reims devient une ville privilégiée, l'honneur et l'ornement de la Champagne.

A la discussion de cette thèse assistaient le corps de ville et un grand nombre de personnes de considération : « Tous les docteurs, argumentant selon l'usage, firent chacun un petit discours préliminaire à la louange de la ville et de son bienfaiteur. M. Josnet, entre autres, en fit un qui fut fort goûté, et qu'il finit en disant que *la honte de notre siècle était de vouloir profaner une sépulture qui devait être honorée par les roses et par les lys.* Tout le monde applaudit à l'exception de quatre jésuites, qui sortirent dans un morne silence (2). »

Dans le même ordre d'idées, nous signalerons encore la thèse de A.-J.-S. Le Brun :

An potissimum ab aquis putealibus bronchocele (10 mars 1759).

(1) Il y en avait alors sept : P. Josnet, H. Macquart, Th. Larbre, L.-J. Raussin, H. Ninnin, P. Josnet fils, D. Le Camus.

(2) *Nouvelles ecclésiastiques* du 4 décembre 1749 et *Almanach annuaire de la Marne, de l'Aisne et des Ardennes*, 1879, p. 59.

Digitized by Google

On y voit que les goîtres étaient alors fréquents à Reims; l'auteur les attribue à l'ingestion de l'eau de pluie, et il en profite pour louer à son tour Jean Godinot, qu'il appelle : *iste generosus Nestor.*

Les *eaux minérales* qui sourdent encore sur le territoire de Reims ou des villages voisins ont appelé plus d'une fois l'attention de la docte Faculté.

Un de ses docteurs, Robert Fillion, décrivit, de concert avec l'apothicaire Cl.-Fr.-Gourdin, la fontaine de Fléchambault ou de la rue des Moulins (1).

Quelques années plus tard, la Faculté fit démontrer par un de ses élèves, Joseph Raussin, le second fils de ce Raussin dont nous avons souvent cité les recherches, que les eaux minérales de Reims doivent être administrées dans les maladies chroniques, et particulièrement dans les affections de l'estomac et du tube digestif.

L'auteur conseille aux malades d'aller à jeun les boire le matin, au lever du soleil. On en absorbera cinq ou six verres à une demi-heure d'intervalle; entre temps, les buveurs s'étendront sous les ormeaux, se promèneront sur l'herbe douce de la prairie ou à l'ombre fraîche des saules. Qui croirait aujourd'hui que cette description pastorale a pour cadre un coin de Reims, le faubourg de Fléchambault ?

Raussin donne encore quelques bons conseils : Fuyez, dit-il, la danse et les festins, et tout ce qui trouble la tranquillité des sens, surtout Bacchus et Vénus.

(1) *Examen chimique de l'eau de la fontaine dite de rue des Moulins, fait par le sieur François Gourdin, marchand apothicaire*, suivi de : *Observations sur les vertus des eaux et la manière de les prendre*, par M. Robert Fillion, D. M. R. (Reims, Jeunehomme, 1772), in-12, 21 p.

Digitized by Google

Puis il ajoute, plaidant *pro domo sud:* ne vous fiez pas au dire des ignorants ou aux prescriptions de quelque manuel de santé, mais consultez un médecin prudent.

Voici la traduction de sa péroraison enthousiaste :

« O Reims, ville fortunée ! Phœbus, Cérès, Bacchus, Diane, Pan, Pomone, Mercure et la Vesle, unis dans un concert fraternel, te comblent de leurs largesses. Et vous, Rémois, estimez-vous heureux ! Vous avez dans vos murs une riche fontaine, plus efficace encore que celles des pays voisins, à qui vous pouvez demander la conservation ou le rétablissement de votre santé ! Je me félicite moi-même d'avoir reçu de la très salubre Faculté un sujet de thèse qui pouvait vous être aussi utile, alors que, suivant les traces de mes ancêtres et de mon père, je me consacre à la médecine et me voue tout entier au salut de mes concitoyens. Puissé-je avoir accompli cette tâche aussi bien que le permettaient mes forces ! C'est avec confiance que j'arrive à la conclusion de mon travail :

Ergo morbis chronicis minerales Aquæ Remenses. »

La source ferrugineuse de Chenay jouit de plus de renommée encore que celle de la rue des Moulins.

Nicolas Abraham de la Framboisière, l'un des professeurs les plus illustres de l'ancienne Faculté, la décrit dès l'année 1606.

Il reconnaît que la fontaine du *Mont d'Or*, près de Saint-Thierry, est ferrugineuse « et aussi bitumeuse et sulphurée », son eau est *dessicative*, *restraintive*, *confortative*, *atténuative*, *diurétique*, *appéritive*, *détersive*, *résolutive* et *pénétrative*.

« Au demeurant, conclut-il, ce que je prise le plus

Digitized by Google

dans cette eau, c'est que (tant par le peu de séjour qu'elle fait au corps, qu'à cause des esprits chauds sulphureux, bitumeux et vitrioleux meslez parmy) elle n'offense aucunement la chaleur naturelle, au contraire, elle la conforte (1). »

Deux sonnets de Nicolas Bergier accompagnent la description.

En 1697, un autre professeur, Nicolas de Mailly, réédite et complète sous le titre de *Traité des eaux minérales de Chenay*, la très courte notice de La Framboisière (2).

Il avait examiné les eaux et avait fait contrôler son analyse par le chimiste Lemery, qui y trouva surtout du soufre et un peu de vitriol (sulfate de fer). D'après Mailly, elles sont utiles dans les obstructions du poumon, la phtisie commençante, les maladies de l'abdomen, les fièvres intermittentes, les dartres et les autres maladies de la peau. Il pense que l'on pourrait employer avec succès leurs boues contre les douleurs rhumatismales.

On buvait alors ces eaux soit sur place, à Chenay, soit à Reims, où l'on en apportait tous les matins. Les malades en absorbaient jusque douze livres par jour, soit quatre pots, mesure de Reims.

Ils devaient suivre un régime que Mailly ne fait pas trop sévère.

En bon Rémois, il recommande les poires de Rousselet, le biscuit et le massepain, le vin blanc ou clairet.

(1) La description de la fontaine du Mont d'Or se trouve dans les différentes éditions des œuvres complètes de N.-Abr. de la Framboisière. Elle a été rééditée en plaquette par Brissart-Binet (Reims, 1855, petit in-12).

(2) Reims, Ve Multeau, 1697, in-12, 140 p.

Digitized by Google

Il faut éviter la colère, se coucher tôt, garder le célibat, puis, « rendre grâce à Dieu qui a créé les médicaments et établi les médecins pour secourir les malades en leurs nécessités ».

Digitized by Google

D. — LE VIN DE CHAMPAGNE

Le *Gouvernement* de N. Abraham de la Framboisière. — Collage des vins. — Querelle du Champagne et du Bourgogne. — Culoteau, Le Pescheur, les Salins. — Les poëtes : Grenan et Coffin. — Le vin de Suresnes. — Jacques Dereims ; H.-J. Bernard. — Faut-il boire du vin en mangeant des huîtres ? Argumentation de Corvisart. — Le Champagne comme antiseptique. — Conclusion.

Ce vin dont l'aspect seul enchante le buveur,
N'est pas d'un bourgeon faible une humeur froide et crue ;
Autant que la couleur en réjouit la vue,
Autant en plaist au goust l'agréable saveur.

Taisez-vous, envieux, dont la langue cruelle
Veut qu'icy sous les fleurs se cache le venin.
Connaissez le Champagne et respectez un vin
Qui des mœurs du climat est l'image fidèle.

Non, ce jus, qu'à grand tort vous osez outrager,
De nuages fâcheux ne trouble point la teste,
Jamais dans l'estomac n'excite de tempeste :
Il est tendre, il est net, délicat et léger.

Il s'ouvre dans les reins une facile route ;
Il n'y fait point germer de sable douloureux,
Et n'y prépare pas, séducteur dangereux,
Par l'attrait du plaisir le tourment de la goutte.

(Mercure galant, mars 1712.)

Si les médecins rémois cherchaient à assurer aux habitants de la ville une eau saine et agréable, s'ils croyaient trouver des moyens de guérison dans les sources thermales de Reims ou des environs, ils n'oubliaient pas dans leurs études d'hygiène le vin, qui déjà faisait la richesse et la gloire de la cité, et ils n'hésitèrent pas à se servir des armes que la science d'alors mettait à leur

Digitized by Google

disposition, quand il fallut le venger d'attaques intéressées et le maintenir au premier rang des vins de France.

Nous allons essayer de montrer la part que prit la Faculté de médecine à cette longue guerre dont l'épisode le plus connu est le duel champenois-bourguignon.

Dans son *Gouvernement nécessaire à chacun pour vivre en santé*, dont la première édition remonte à 1600 et qui n'est rien moins qu'un de nos plus vieux et plus complets traités d'hygiène, Nicolas Abraham de la Framboisière n'a garde d'oublier le vin et surtout les crûs champenois.

« Le vin, dit-il, est merveilleusement utile à l'homme, il rallume notre chaleur naturelle, et la fortifie, par ce moyen il resveille l'appétit, ayde à la digestion, engendre le sang pur, clarifie le trouble, désoppile les conduits, fait passage aux excrémens, donne bonne couleur, purifie le cerveau, aiguise l'entendement, subtilise les esprits, et (comme dit David) resiouït le cœur de l'homme, et le rend hardy et courageux, et entretient le corps en santé, moyennant qu'il soit prins en compas, et sans excez, autrement il oste l'usage de raison, et cause une infinité de maladies. » (Chap. XIII.)

Après avoir distingué les différents vins, et constaté que « ceux de Coussy sont estimez les plus excellents », il écrit :

« Entre les vins de Champagne, ceux d'Ay tiennent le premier rang en bonté et perfection. Ils sont clairets et fauvelets, subtils, délicats, et friands, et d'un goust fort agréable au palais, approchant à la framboise. C'est pourquoy les grands seigneurs en font grand cas. Néanmoins ils provoquent les défluxions, et font mal à la teste à ceux qui ont le cerveau débile, et la texture du corps rare,

Digitized by Google

plus pour leur subtilité et ténuité de substance que pour leur force. Comme ils ne sont pas des plus forts, aussi ne portent-ils guère d'eau, et se doivent boire en dedans la saint Jean. Car de là en avant leur bonté diminue. En la montagne de Reims, il y a d'assez bons vins quand l'année est chaude, autrement ils sont petits et verdelets. Ceux de Verzenay et d'Avenay sont ordinairement les meilleurs. Ils sont plus chargez de couleur que ceux d'Ay : aussi sont-ils de plus longue garde. »

Très impartial, La Framboisière avoue que, parmi les vins de Bourgogne, ceux de Beaune tiennent le premier lieu et qu'ils ont un goût plaisant ; il rappelle le dicton :

Vinum Belnense super omnia vina recense,

et ajoute dans une édition postérieure :

« J'ay promis à un Bourguignon de ne point icy oublier les vins blancs d'Arbois, pour ce qu'il m'en fit boire du très bon en sa maison de Luxeu, l'an 1605. La vérité est qu'ils excellent en bonté les autres vins du pays. »

Cet accord entre les deux provinces, cet échange d'amabilités ne durèrent pas longtemps.

La première thèse qui ait eu pour sujet le vin de champagne, le vin de Reims comme on disait alors, remonte à 1677. Elle fut soutenue devant la Faculté de Paris, mais elle nous appartient bien, non seulement par son objet mais aussi par l'origine du répondant, Pierre Laurenceau, qui se dit Champenois. Ajoutons qu'elle fut rendue à Reims en 1769 sous la présidence de Th. Larbre.

L'auteur, qui paraît être le président, J.-B. de Révelois, ne s'est pas donné grand'peine pour justifier sa conclusion : *le vin de Reims est le plus salubre de tous les vins.*

Après quelques généralités sur le vin et l'éloge de celui de France, il rappelle les noms des vignobles ré-

Digitized by Google

mois : Rilly, Taissy, Saint-Thierry, Verzenay, Chigny. Il vante la couleur de rubis de leur produit et son odeur plus suave que celle des parfums d'Arabie, et il finit : « ce sont là des preuves de sa parfaite coction ; ne craignez donc pas avec lui les inconvénients qui suivent l'usage du vin de mauvaise qualité : pas d'ardeur de la gorge, pas d'inertie de l'esprit et de torpeur des sens, pas de migraines, de dérangements d'estomac, dedouleurs d'entrailles ; prenez-en le soir, et le lendemain vous pourrez, frais et dispos, aller à vos affaires. »

Et, sans plus chercher d'arguments, il conclut à la suprématie du vin de Reims.

Cette thèse avait surtout pour but de répondre à celle de Daniel Arbinet, de Beaune, qui, en 1652, sous la présidence de J. de Bourges, avait essayé de prouver (à Paris) que le vin de Beaune, qui est le plus agréable, est aussi le plus salubre des vins.

C'était le commencement de la querelle célèbre que nous allons voir éclater à la fin du XVII^e^ siècle.

Mais avant de mettre sous les yeux du lecteur les pièces du procès, il nous faut mentionner en passant la thèse de J.-J. Bernard, où l'auteur s'occupe du collage du vin :

An Vinum Ictyocollo defecatum insalubre ? Aff. 23 février 1691.

On commençait alors à employer pour cet usage l'*Ichthyocolle* ou colle de poisson ; on craignait que la petite quantité d'éléments étrangers introduits dans le liquide n'en altérât les propriétés (1). Lapile, le président et

(1) D'après un mémoire anonyme paru en 1718 et généralement attribué à l'abbé Godinot, la quantité de colle de poisson employée pour une pièce correspondait en poids à un écu d'or.

Digitized by Google

probablement l'auteur de la dissertation, se fait l'écho de ces craintes.

La thèse, imprimée avec luxe sur placard, en lettres italiques et « avec image », était dédiée à Mademoiselle de Rambouillet, Isabelle Louise d'Angennes, abbesse de Saint-Étienne. Il est assez curieux de voir, en tête d'un travail sur le vin, le nom d'une femme fort aimée, il est vrai, de ses religieuses et de toute la ville, mais qui, si l'on en croit ses contemporains, était d'une frugalité exemplaire :

... Enfin la Dame fait si bien
Qu'elle ne mange presque rien.

En 1696, J.-B. Chomel, qui devait être plus tard doyen de la Faculté de Paris et membre de l'Académie des sciences, discutait pour son acte pastillaire la question si le vin de Bourgogne est préférable à celui de Reims (1).

Nous ne connaissons ni ses arguments, ni sa conclusion ; en tout cas, les adversaires étaient en présence, et la même année, un Parisien, Mathieu Denys Fournier, dans un travail destiné à montrer les avantages du vin, dépréciait celui de Champagne et l'accusait d'une foule de méfaits dont le plus grave était de donner la goutte.

Cette fois, c'était la guerre déclarée.

La Faculté de Reims releva le gant, et, le 5 mai 1700,

(1) L'acte pastillaire était ainsi nommé parce que le candidat offrait au chancelier de l'université, au doyen et aux docteurs-régents des pastilles sur lesquelles était quelquefois figuré le portrait du doyen. L'acte conserva son nom, bien que, à partir de 1642, les sucreries fussent remplacées par des jetons d'argent. (Corlieu, p. 67.)

Digitized by Google

elle décrétait solennellement que le vin de Reims est plus suave et plus salubre que le vin de Bourgogne.

Le bachelier chargé de prouver cette conclusion était un Rémois, François Mimin ; le président était Gilles Culoteau.

Suivant l'usage établi de considérer le président comme l'auteur de la thèse quand le candidat ne s'en attribue pas formellement le mérite, on donne généralement à Culoteau, *remensis scholæ oraculum* (J. Raussin), cette dissertation que nous avons beaucoup de raisons de croire sortie de la plume alerte de l'un de ses contemporains, Pierre Le Pescheur. Cette hypothèse est basée sur des annotations contemporaines et sur ce fait que Le Pescheur répondit aux attaques dont la thèse fut l'objet (1).

Quoiqu'il en soit, elle fit grand bruit, et, pour la mettre à la portée de tous, on en fit une traduction précédée d'une *Lettre de M... à un médecin de ses amis*, datée de Reims, le 27 octobre 1700.

Ce travail, qui devint le point de départ d'une polémique extrêmement vive, a été inspiré bien certainement par celui de Revélois (1677).

Les quatre premiers paragraphes ne renferment que des considérations générales sur la soif, les boissons, le vin; le dernier est seul consacré au vin de Champagne.

« Sa couleur est si vive que le diamant le plus pur ne brille pas davantage aux yeux ; quelquefois le rouge est

(1) Nous venons de trouver une nouvelle preuve qui confirme cette opinion. Dans une réponse aux Salins, il est dit que l'auteur de la thèse a voyagé en Italie (voyez ci-après) ; or, une conclusion de la Faculté, du 13 octobre 1684, nous apprend que Pierre Le Pescheur était alors à Rome ; il n'est revenu à Reims qu'en 1687.

Digitized by Google

si vermeil et si plein de feu qu'on le prendrait pour des rubis distillés ; enfin c'est de l'union de ces deux couleurs que se forme ce que nous appelons l'œil de perdrix, qui pour n'avoir pas tant d'éclat, n'en est pas moins agréable à la vue. »

... « Pour en revenir aux vins de Reims, rien ne décide plus en leur faveur que la bonne constitution des gens du pays, parmi lesquels on ne voit ni goutteux, ni valétudinaires, dont la plupart même vivent très longtemps et sans aucune atteinte de maladie. Viens, Nestor de nos jours, toy qui, dans un de nos meilleurs vignobles, es parvenu sain et entier, bien au-delà du terme ordinaire de la plus longue vie, viens détromper ceux qui condamnent le vin de Reims et ne l'admettent que dans les repas où la santé est sacrifiée au plaisir ; que le nombre de tes années soit l'éternel éloge d'une boisson plus agréable et plus saine que ni le vin de Bourgogne, ni tout ce qu'il y a d'autres vins au monde. »

Le Nestor champenois, c'est Pierre Piéton, d'Hautvillers, mort en 1695 à l'âge de cent dix-huit ans. Une note manuscrite, ajoutée à l'exemplaire que nous avons consulté, nous apprend que ce respectable vieillard s'était remarié à cent-dix ans et qu'il avait travaillé à la vigne jusqu'à cent quinze. Dans les trois dernières années, il ne s'était nourri que d'un peu de pain et de vin du pays.

Le vin de Bourgogne, à qui on trouvait une odeur de brûlé et que l'on mettait au second plan, ne pouvait rester sur un tel affront.

Un médecin de Beaune, J.-B. de Salins, dit Salins l'aîné, qui avait été médecin royal des galères de France, écrivit une *Défense du Vin de Bourgogne* qui fut répandue de tous côtés et eut plusieurs éditions.

La réplique était sérieuse.

Digitized by Google

Le vin de Champagne, y disait-on, est le cadet du vin de Bourgogne, puisque celui-ci était fort en vogue alors que son concurrent était encore inconnu. Le vin de Beaune se conserve mieux ; il est préférable puisque Fagon en faire boire à Sa Majesté ; le vin de Champagne produit des paralysies, des gouttes, des rhumatismes, et une infinité d'obstructions opiniâtres.

On fit au mémoire de Salins une réponse en règle datée de Paris, le 1er février 1706 : *Lettre de M... à M... auteur de la thèse qui conclut que le vin de Reims est plus agréable et plus sain que le vin de Bourgogne.*

On y prouve l'antiquité des vignes rémoises par le petit testament de Saint-Remi, la lettre souvent citée de Pardule à Hincmar, l'histoire de Flodoard. On démontre que leur produit est transportable, puisqu'on en expédie en Angleterre, en Allemagne, en Danemark et dans tout le Nord ; le navigateur Tavernier en offrait aux souverains qu'il avait l'honneur de saluer ; on en boit à Siam et à Surinam. L'auteur cite Saint-Évremond et La Fontaine ; il rappelle que Venceslas, roi de Bohême et des Romains, étant à Reims en mars 1397, « y trouva le vin si bon qu'il s'en enyvra plus d'une fois, et se trouvant alors hors d'état d'entrer en négociation, il aima mieux accorder ce qu'on luy demandait que de cesser de boire du vin à Reims »..... Que les Bourguignons n'invoquent pas l'autorité de Fagon. Un des plus grands seigneurs de France lui ayant offert, en présence du Roi, la fameuse thèse de Reims, il demeura d'accord que le vin de Champagne est plus agréable que celui de Bourgogne ; comme il contestait sa salubrité, on lui répliqua qu'il y avait à Reims beaucoup moins de goutteux qu'en Bourgogne, et la dispute finit par cet axiome : « *Ubi rei medicæ fidem facit experimentum objiciendæ sunt rationes.* »

Digitized by Google

« Vous vous êtes avisé, Monsieur, continue notre auteur, d'avancer dans votre thèse qu'il n'y a que peu ou point de graveleux en Champagne. Mais ce fait n'est pas possible, dit M. de Salins. Le sieur Mathieu-Denis Fournier a soutenu dans les écoles de Paris, il n'y a pas encore dix ans, que le sang engendré du vin de Reims pince et pique les parties nerveuses, et rend sujet aux débordements, aux fluxions de cerveau et à la goutte. »

« M. Fournier dira tout ce qu'il luy plaira, aussi bien qu'Aristote. Mais s'il est vray qu'il n'y a point de goûteux dans votre province, que les habitans y sont robustes, bien forts et peu sujets aux maladies, au lieu qu'en Bourgogne ils sont la plûpart goûteux, bossus, galeux, et infectés des autres vices de la peau, il ne faut, Monsieur, ni thèse, ni dispute, ni alambic, ni astrolabe, la palme est due sans contredit au vin de Reims, et je le préfère à celui de Pucin, avec lequel Livie soutint jeunesse au-delà de quatre-vingts ans. Il doit l'emporter aussi sur celuy de Lagarie, qui fit vivre Messala plus qu'il ne voulait. »

Veut-on encore une preuve de la supériorité du Champagne ? C'est qu'il se vend beaucoup plus cher que le Bourgogne. Depuis vingt ans, les meilleures cuvées n'ont point été vendues moins de 400 livres la queue. « Il est arrivé plus d'une fois que le prix en a été porté jusqu'à mille livres. Il y en a un témoignage irréprochable dans l'abbaye d'Hautvillers. C'est l'inscription suivante qui se lit sur un des pressoirs de cette fameuse maison :

« M. DE FOURILLE ABBÉ DE CETTE ABBAYE M'A FAIT FAIRE EN L'ANNÉE 1694, ET CETTE MÊME ANNÉE A VENDU LE VIN MILLE LIVRES LA QUEUE SANS ACCIDENT ÉTRANGER. »

Pour finir, le Rémois anonyme, après avoir traité

Digitized by Google

Salins de *Bourguignon salé* et lui avoir fait sentir qu'il « *est de Beaune*, c'est tout dire », lui reproche de n'avoir jamais bu de Champagne : « On doit moins s'étonner après cela qu'il ait entrepris de critiquer une thèse qui a une approbation universelle. Il arrivera que son jugement trop intéressé le fera passer pour un mauvais critique, et je trouve ses compatriotes fort à plaindre s'il n'est pas meilleur médecin. »

Ce n'était pas assez.

Les Rémois avaient, au XVIII^e^ siècle, la vengeance terrible.

En avril de la même année paraissait à Reims, chez N. Potier, une plaquette de douze pages qui eut de suite deux éditions :

Réponse à la troisième édition de la Lettre de Monsieur de Salins l'aîné.....1706. In-4°.

L'auteur, qui ne s'est pas nommé, est Pierre Le Pescheur, l'un des docteurs les plus en renom de notre ancienne Faculté.

Né à Reims le 11 avril 1650, il avait été reçu docteur sous la présidence de Rainssant, le 28 août 1675 ; ses contemporains l'avaient en haute estime et le traitaient *d'incomparable* (1).

C'est de lui que parle Maucroix dans cette épigramme :

Ni des Pécheurs, ni des Maillis,
N'attendez rien, pâle Philis ;
Pour guérir ce teint blême,
Eh bien !
Il faut rompre carême,
Vous m'entendez bien.

(1) Il est mort le 18 mars 1713.

Digitized by Google

Le Pescheur avait été le maître de Culoteau, l'auteur supposé de tout ce débat ; il lui avait donné le bonnet doctoral le 6 août 1691. Or, Culoteau était malade au moment où Bourguignons et Champenois rompaient leurs lances ; il mourut cette même année 1706.

Pierre Le Pescheur, que nous savons n'avoir pas été étranger à la rédaction de la fameuse thèse de 1700 et à sa traduction, vint donc à la rescousse et sembla donner le coup de grâce aux Salins. Il y avait maintenant deux adversaires à combattre, Salins l'aîné s'étant adjoint son frère Hugues, docteur d'Angers, qui ne tarda pas à revendiquer pour lui tout l'honneur des coups portés aux Rémois.

Le professeur de Reims reproduit les arguments déjà cités en faveur de l'antiquité du vignoble champenois. Quel triomphe pour le Champagne, quelle défaite pour son adversaire, s'il avait pu prouver, comme l'a fait de nos jours notre collègue le docteur Lemoine, l'existence, dans notre pays, de la vigne à l'époque préhistorique (1)!

Au vers de Barthelemy de Chassanée, déjà cité par La Framboisière, il oppose ce distique à la louange de Cumières, qu'un écolâtre avait inscrit sur un des manuscrits de Notre-Dame :

Si quis in hoc mundo vult vivere corde jocundo,
Vadat Cumerias sumere delitias.

Il prétend que les Champenois sont de tous les Français les moins sujets à la goutte et aux autres infirmités; il défend l'auteur de la thèse en ces termes :

« Quoiqu'il en soit, j'ajouterai seulement ici que cet

(1) V. Lemoine, *La vigne en Champagne pendant les temps géologiques*. Travaux de l'Académie nationale de Reims, vol. 77, 1886, p. 87.

Digitized by Google

homme sans nom, cette chimère que vous déchirez impunément à l'envi l'un de l'autre, depuis tant d'années, est à la vérité *un bon Champenois*, mais un Champenois qui a longtemps soutenu thèse au-delà des monts, qui a prêté le collet aux médecins d'Italie, et qui connaît jusqu'au maître d'hôtel du Pape, tant s'en faut que vos *béatitudes casanières* lui conviennent. »

Puis, faisant allusion aux querelles des deux Salins, les *frères ennemis*, il termine par cette épigramme :

Faites cesser le débat des Salins
Sur le propos de leur Lettre imprimée
Plus d'une fois contre le vin de Reims,
Dont ils voudraient ternir la renommée.
Certes, dit l'un, l'ouvrage est de mon crû ;
Non pas, dit l'autre, il est mien et non vôtre ;
Mais aussitôt qu'on aura répondu,
Plus ne voudront l'avoir fait l'un ni l'autre.

Il nous faut citer encore deux pièces de ce procès médico-bachique.

La première, des frères Salins, *Lettre écrite à un magistrat du premier ordre...*, etc., est imprimée à Paris, 1706, in-4°.

L'autre, inédite, croyons-nous, est une lettre de sept pages, datée de Beaune, le 28 novembre 1706, signée : « *La Vigne* », et adressée à M. Le Pescheur. Nous reproduisons dans l'appendice cette lettre dont M. Jolicœur possède l'original.

L'auteur réclame de nouveau le droit d'aînesse pour le vin de Bourgogne, et s'appuie sur une loi de Gondebaud au vi^e^ siècle. Il prétend qu'il y a de nombreux goutteux à Reims, « en tête desquels ils (les Salins) vous ont placé..... avec cette observation que vous avez

Digitized by Google

commencé de sentir les douleurs aiguës de la goutte au moment que vous vous êtes mis en tête de publier votre lettre contre le vin de Bourgogne ». Il faut avouer que si le fait est vrai, il est fort piquant.

Pour conclusion, « *La Vigne* » renvoie à Rabelais et à l'oracle de la dive bouteille.

Nous nous y sommes nous-mêmes reportés,et nous n'y avons rien trouvé de favorable au vin de Bourgogne.

Panurge s'écrie, il est vrai, après avoir bu à la fontaine fantastique : « Par Dieu, c'est icy vin de Beaulne, meilleur que oncques jamais je beu », et il se souhaite un col long de trois coudées, « comme disait Philoxenus ». Mais frère Jean pense que c'est un vin de Grèce, « gallant et voltigeant », tandis que Pantagruel opine pour du vin de Mirevaulx.

Il est impossible, on le voit, de trouver dans le récit de Rabelais un argument en faveur de la suprématie du vin de Beaune.

Les champions en restèrent là.

Mais, quelques années plus tard, les poètes entrèrent dans la lice et les médecins leur laissèrent un instant l'honneur de combattre pour les produits de leur pays.

Cette fois encore l'attaque vint de Bourgogne.

Benigne Grenan, professeur au collège d'Harcourt, chanta le Beaune et ne laissa au Champagne que le second rang :

Vante, Champagne ambitieuse,
L'odeur et l'éclat de ton vin
Dont la sève pernicieuse
Dans ce brillant cache un venin :

Digitized by Google

Tu dois ta gloire en France
A cette agréable apparence
Qui nous attire et nous séduit.
Qu'à Beaune ta liqueur soumise,
Dans les repas ne soit admise
Que sagement avec le fruit (1).

Avec quelle verve, dans quel style lui répondit Coffin, je n'ai pas besoin de le rappeler à des Rémois. Tout le monde connaît ses belles strophes en vers iambiques, où il venge le Champagne et repousse énergiquement les accusations de son adversaire :

... Non stomacho movent
Ægro tumultum ; non gravidum caput
Fuligine infestant opacâ :
Didita sed facili per omnes

Flexus meatu, nec mola renibus
Tristis relinquunt semina calculi ;
Nec pœnitendâ segniores
Articulos hebetant podagrâ.

Grenan reprit la plume ; dans une requête à Fagon, il demanda à la Faculté de proscrire notre vin. Il eut soin de rééditer les anciennes calomnies, et de l'accuser de donner la migraine, la goutte et la gravelle.

La Faculté rendit son arrêt par la plume de Coffin. En semblant se prononcer pour le Bourgogne, elle donne gain de cause à son adversaire ; l'ironie y est assez fine pour avoir trompé M. Maxime Sutaine, qui a publié, en 1846, dans les travaux de l'Académie de Reims, un intéressant *Essai sur l'histoire des vins de Champagne*.

(1) Traduction de Bellechaume.

Digitized by Google

Après avoir rappelé quelques-uns des factums que nous venons de signaler, il s'écrie :

« Les biographes font parfois de singulières erreurs. Ainsi, on trouve dans ce recueil que nous venons de citer un *décret* (en vers) *rendu par la Faculté de Cos sur la requête adressée au médecin Fagon.* Cette pièce entièrement bourguignonne n'a pu être composée que par Grenan ou un de ses amis ; or, la *Biographie universelle* l'attribue à Coffin, ce qui est complètement impossible ».

En décrétant que désormais le cidre et le vin d'Ivry seraient meilleurs que le Champagne, et que les buveurs de vin mousseux seraient atteints des maux les plus graves, y compris l'angine et la phtisie, il est facile de voir que l'auteur se moque assez agréablement des prétentions bourguignonnes ; du reste, M. Sutaine aurait pu être convaincu par les initiales qui signent le décret : C. C. R., *Carolus Coffin Remensis.*

Le recueil, imprimé à Paris en 1712, renferme encore quelques autres pièces de vers ; mais je ne veux pas insister sur la phase poétique du débat ; ce serait sortir de mon cadre.

Je me contente de transcrire un quatrain envoyé à Grenan à propos de sa requête :

A ce que je me persuade
Sur la qualité des bons vins,
Grenan, ta cause est bien malade,
Tu consultes les médecins (1).

(1) *Variante :*

Quand on s'adresse au médecin,
C'est qu'on éprouve une souffrance ;
Bourgogne, vous n'êtes pas sain,
Puisqu'il vous faut une ordonnance.

Digitized by Google

Revenons à nos docteurs.

En 1724, André Cressé avait osé faire soutenir dans les écoles de Paris que le vin léger des environs de la capitale est plus sain que ceux de Bourgogne et de Champagne.

Il faut avouer, avec Raussin, que ce M. Cressé avait le goût bien dépravé, lui qui, à l'Ay, préférait le Suresnes, l'Argenteuil et l'Andresy. Il était Parisien, c'était son excuse.

L'histoire, du reste, nous apprend que les vins de l'Ile-de-France, en particulier ceux de Suresnes, étoient fort estimés encore du temps de Henri IV: ce roi, qui s'y connaissait, en envoyait en cadeau aux personnes à qui il voulait être agréable.

Longtemps après encore, Conrad, qui rompait parfois son *silence prudent* pour rimer des chansons bachiques, chantait la bouteille,

.... la bouteille pleine
De ce jus tiré du trésor
Ou d'Argenteuil ou de Suresne !

Quoiqu'il en soit, ces nouvelles attaques ne laissèrent pas de toucher les médecins champenois.

Ce fut un docteur d'Épernay, Jacques Dereims (1), l'oncle de Bertin du Rocheret, qui prit la parole dans une *Lettre à M. Helvetius, médecin ordinaire du Roi*, insérée dans le *Mercure de France* de mars 1730.

Il y répond de nouveau au grand reproche adressé à nos vins d'enfanter la podagre et la pierre.

(1) Originaire de Juniville (Ardennes); reçu docteur à Reims le 4 janvier 1703.

Digitized by Google

« Ces maladies, dit-il, ne sont connues en Champagne que par les désordres qu'elles causent chez nos voisins ; on n'y sçait de la goutte que le nom, et à peine sçait-on ce que c'est que la pierre. Cette espèce de paradoxe n'a rien qui doive surprendre votre grandeur, puisqu'il est de fait qu'on ne trouve pas à dix lieues, en remontant ou descendant la rivière, dix personnes qui en soient même atteintes. »

Il conclut :

« Il est certain que le bon vin de Champagne blanc, non mousseux, bu avec modération dans sa maturité et trempé plus ou moins d'eau, est la liqueur la plus propre pour conserver la santé, et le seul vin qui puisse être toléré et même conseillé dans plusieurs maladies. »

Il s'élève aussi dans sa lettre contre une opinion qui tendait alors à se faire jour : c'est que le vin est dangereux et que l'eau est la boisson la plus propre à nous conserver la santé.

Hélas, nous rougissons presque de l'avouer, le 15 avril 1723, en effet, un enfant de Reims, Henri-Joseph Bernard, fils d'un docteur-régent dont nous avons déjà parlé, avait pris pour texte de sa thèse de baccalauréat :

Le vin étendu d'eau est plus sain que le vin pur.

Le vin, pour lui, est la source de presque tous les maux. Il vante la sobriété des anciens, fait un bel éloge des eaux de Reims, au moins de celles de rivière ; puis, craignant de s'être trop avancé, il démontre que les eaux de puits étant mauvaises, il faut leur opposer comme correctif le vin rémois. Ici se place l'éloge obligé du Champagne, paraphrase des plus belles strophes de Coffin.

Il admire donc sa couleur et son odeur. Mais prenez

Digitized by Google

garde, ajoute-t-il, au poison caché sous ces belles apparences : l'usage du vin pur produit la céphalagie, les cauchemars, les insomnies, la fièvre, la strangurie, les calculs, l'hydropysie, les paralysies.

Six mois après, Bernard récidive.

Il affirme, dans sa thèse de licence, que *le vin pur est une des principales causes des douleurs arthritiques.*

Cinquante ans plus tard, on osa même soutenir dans nos Écoles, en plein pays champenois, que *l'eau est la meilleure de toutes les boissons.*

Disons, à notre décharge, que cette thèse avait été composée à Paris, en 1739, par un Normand. A Reims, le candidat Varnier de Maucourt en était le rééditeur. Il n'en était pas moins coupable, et il semble que le Ciel ait voulu venger nos vignerons ; en 1785, Varnier, jeune encore, fut tué d'un coup d'arquebuse à Vitry, sa ville natale, où il était allé s'établir.

Les vrais Rémois, eux, ne transigeaient pas, et ils ne perdaient pas une occasion de prôner les produits champenois.

Pierre Josnet introduit adroitement en 1752, dans une thèse où il traite de l'emploi des caustiques contre le cancer, une comparaison entre les eaux de Reims, qui produisent les strumes, le goître, le squirrhe et le cancer, et son vin, qui fait souhaiter d'immenses narines et un gosier long de six pieds.

En 1765, M. Pourfour du Petit présentait à la Faculté de Paris, sous la présidence de Michel Peaget, une dissertation sous ce titre étrange:

Doit-on boire en mangeant des huitres ? (1)

(1) *An inter edendum ostrea, meri potus ?* Neg.-29 avril.

Digitized by Google

Il concluait par la négative.

A la fin de l'exemplaire qu'il conservait dans sa collection, L.-J. Raussin écrit dans ce style caustique qui rappelle Guy Patin :

« M. Peaget ou M. Pourfour du Petit a menti. Il faut, en mangeant des huîtres, boire du bon vin blanc de Champagne, léger, non mousseux. Il est à croire que l'auteur de cette thèse (président ou bachelier) a été déçu par les mauvais vins que l'on débite à Paris sous le nom de Génetin ou sous celui de Condrieux (1). Si ce gaillard avait mangé des huîtres avec de la tisanne d'Ay, d'Hautvillers, d'Épernay, d'Avisse, etc., il aurait rectifié sa conclusion et se serait souhaité *collum*, *fauces sesquipedales*. Ah, la bourrique ! »

Cette même thèse donna lieu, un peu plus tard, à une protestation originale de notre compatriote Corvisart (2).

Alors, à côté de la salle d'argumentation, on établissait un buffet où l'on servait des rafraîchissements aux dépens du récipiendaire. Corvisart, enfant de la Champagne, fort amateur des vins d'Ay, au dire de Brillat-Savarin, entra dans la salle d'examen quand ce fut à son tour d'argumenter. Il tenait à la main un verre plein d'excellent Chablis (les largesses du candidat n'allaient pas jusqu'au Champagne) ; il l'avala d'un trait, et se contenta d'ajouter : *Sic argumentabor contrà conclusionem ;* piquant à-propos, dit Reveillé-Parise, qui fit éclater de rire la docte assemblée et trémousser les vieilles perruques qui en faisaient partie.

(1) Le génetin était le vin blanc des environs d'Orléans ; Condrieux est une petite ville des bords du Rhône dont les vins blancs étaient également renommés.

(2) J.-N. Corvisart, né à Dricourt (Ardennes), le 15 février 1755 ; médecin de Napoléon Ier, mort le 18 septembre 1821.

Digitized by Google

Nos docteurs-régents firent encore présenter plusieurs fois à leurs élèves deux thèses qui avaient été d'abord imprimées à Paris.

La première prouve que le vin de Reims est aussi sain qu'agréable ; elle est du Rémois *(remensis)* R.-H.Linguet, qui la présidait en 1741. Elle ne renferme d'ailleurs aucun document nouveau.

La seconde, qui date de 1778, a pour auteur un Châlonnais, Henri-Hercule Champagne-Dufresnay ; elle fut présidée à Paris par Solier de la Romillais, que Reims avait fait docteur en 1765. Elle soutient la suprématie du vin de Champagne sur tous les autres vins français ou étrangers, tout en admettant que les vins mousseux ont quelques inconvénients : « *Flatus innumeros producunt, vim ventriculi digestivum frangunt.* » Les autres sont légers, très digestes, diurétiques.

Jean-Claude Navier va plus loin ; il propose le vin mousseux comme remède aux affections putrides : *An morbis putridis epidémicè grassantibus, vinum spumans Campanum ?* (Reims, 4 mai 1777.)

Il veut montrer, dit-il dans la préface de sa traduction française, que « le jus délicieux des coteaux champenois réunit le double avantage, et de surpasser en agrément tous les autres vins, ce qu'on ne peut lui contester, et d'être le plus propre à maintenir les lois pleines de sagesse que l'Auteur de la nature à établies dans l'économie animale, pour la conservation de la santé et de la vie ».

Sous le nom général de fièvres putrides, il comprend le scorbut, certaines fièvres intermittentes, les dysenteries, les fièvres putrides et malignes : toutes sont produites d'après lui, par un levain *septique* (1) ; il faut donc

(1) *Septique*, explique Navier dans une note ; ce terme est pris ici pour putride, il est tiré du mot grec σήπω, qui signifie pourrissant. — *Antiseptiques*, c'est à dire antiputrides.

Digitized by Google

leur opposer les éméto-cathartiques et les *antiseptiques*. Parmi ces derniers, l'un des plus puissants est le *gas* élastique ou air fixe : nous disons aujourd'hui acide carbonique. Or, le Champagne en est plein, c'est lui qui fait sauter le bouchon, qui « forme et élève cette mousse, dont la blancheur, rivale de celle du lait, offre bientôt aux regards étonnés l'éclat du cristal le plus transparent » ; c'est lui qui impressionne si agréablement les papilles nerveuses de la langue. Donnez donc du vin de Champagne aux malades au lieu de leur administrer des eaux acidulées qui ne peuvent comme lui « ranimer les forces de l'estomac, exciter la transpiration, réveiller l'action tonique des solides entretenus dans l'inertie par une chaleur humide ».

Navier conseille comme préservatif des maladies putrides, son usage *familier et modéré* aux Parisiens, aux Hollandais, ainsi qu'à tous les peuples qui habitent des contrées basses et humides.

Citons encore un passage de ce Mémoire :

« Vouloir démontrer ici que le vin de Champagne a la propriété de diviser les humeurs épaisses, de lever les obstructions, de provoquer les urines, d'exciter l'expectoration, de remédier aux pâles coûleurs, d'éloigner les assauts goutteux, de chasser les germes de la pierre et de la gravelle, ce serait nous éloigner de notre sujet. »

« En vain la calomnie répand de tous côtés que le pétillant de nos vins est pernicieux, en vain elle prétend qu'ils n'ont qu'une chaleur nuisible et une saveur sans vertu. Incapables de cacher sous des apparences insidieuses un venin perfide, ils seront toujours une image fidèle de l'ingénuité champenoise. Ce qu'on y blâme le plus est le principe mousseux, mais c'est à ce principe même que nous devons des éloges, nous osons l'avancer

Digitized by Google

sur des preuves convaincantes. Laissons dans les pharmacies ces médicaments insipides, laissons-y ces préparations rebutantes. Une liqueur qui sait autant flatter le palais que conserver et rétablir la santé, mérite sans doute nos suffrages de préférence... »

Conclusion :

« Le vin mousseux, cette source de vie si riche en principe aéré, distribue avec profusion dans toute l'économie animale le véritable antidote de la dissolution putride, en y restituant l'esprit élastique et vivifiant qui s'en est évaporé insensiblement. »

Je ne sais si le plaidoyer énergique de Cl. Navier lui valut, comme à Coffin, quelques paniers de vin de Champagne ; il faut avouer qu'il les méritait bien.

Nous venons d'analyser sommairement toutes les pièces du procès. Que conclure de ce débat presque centenaire ?

Faut-il admettre avec l'Anglais Scudamore que « chaque verre de Bourgogne renferme la goutte? »

Peut-on croire les affirmations de nos ancêtres et prétendre qu'il n'y a en Champagne ni goutteux ni calculeux ?

Les faits démentent leurs assertions toutes théoriques. Pour ne citer qu'un exemple, le chirurgien Caqué a extrait, pendant l'espace de trente-cinq ans, cent soixante-dix calculs de vessies champenoises, et d'un autre côté, en admettant que le vin d'Ay ne donne pas la goutte, on n'oserait plus soutenir qu'il en préserve.

Il faudrait reprendre cette question avec les données de la science moderne, étudier d'abord les propriétés hygiéniques du vin de Champagne, mousseux ou non, constater les effets de son usage et de son abus, en dé-

Digitized by Google

duire des conséquences thérapeutiques et montrer son action utile dans certains cas pathologiques ; tel est le canevas d'un travail qui nous tentera peut-être un jour.

En attendant, et pour rester dans les bornes de la querelle bourguignonne-champenoise, nous emprunterons notre conclusion au chanoine Maucroix.

Le 29 avril 1706, en pleine guerre bachique, il écrivait à un Père de la Compagnie de Jésus :

« Encore ne faut-il pas vous quitter, mon cher Père, sans vous avoir déridé le front un moment. Eh bien, devinez à quoi je compare Démosthène et Cicéron ? Le premier à vos bons vins de Bourgogne et le second aux nôtres de Champagne. Dans le vin de Bourgogne, il y a plus de force et de vigueur ; il ne ménage pas tant son homme, il le renverse plus brusquement : voilà Démosthène. Le vin de Champagne est plus fin, plus délicat, il amuse davantage et plus longtemps, mais enfin il ne fait pas moins d'effet : voilà Cicéron. Et comme tous les buveurs sont partagés sur l'excellence de ces deux vins, qu'à une même table où l'on sert de l'un et de l'autre, chacun se déclare pour son goût particulier, donnons aux lecteurs une semblable liberté sur ce qui regarde Cicéron et Démosthène. Je finis sans façon, à l'antique. Portez-vous bien et m'aimez toujours (1). »

(1) L'étendue de l'Appendice qui devait compléter cette Notice, et qui indique les titres de 280 thèses avec quelques détails biographiques sur leurs auteurs, nous force à le réserver pour un tirage à part.

Digitized by Google

Digitized by Google

ARCHÉOLOGIE

LES

ANCIENNES CROIX

de Chemins, de Carrefours et de Cimetières

DANS LE PAYS RÉMOIS & LES ARDENNES

par M. H. JADART, Membre titulaire

Les croix publiques se dressent encore nombreuses sur nos places, dans nos rues, au milieu de nos cimetières, et le plus souvent au bord des chemins qui sillonnent nos campagnes. Parmi elles, il en est quelques-unes, assez rares aujourd'hui, qui remontent aux siècles passés, et qui sont ainsi devenues des monuments historiques, en même temps qu'elles restent les témoins vénérables de la foi de nos pères. Nous voudrions ici mentionner et décrire ceux de ces anciens monuments que nous avons rencontrés dans nos courses à travers les villes et les villages du pays rémois et des Ardennes, afin de les faire mieux connaître, et par là même sauvegarder de tous ceux qui ont le culte de l'histoire et des arts.

La croix n'est point un signe d'intolérance ou de superstition : elle doit être un gage de paix. Elle nous

Digitized by Google

apparaît dans le passé comme un guide qui éclaire beaucoup de faits de nos annales, et comme un symbole ineffaçable de la civilisation chrétienne. Souvent, au moyen âge, une croix perpétua la date de l'affranchissement des communes (1), plus tard, elle servit à rappeler les fléaux, les accidents, l'abondance des moissons ; elle traduisit partout les plus vifs sentiments du cœur humain, la tristesse et la reconnaissance, le dévouement et l'expiation. Elle est donc digne de respect au seul regard profane, et en signaler les antiques représentations, c'est faire œuvre pratique de conservation, c'est tourner vers un but méritoire la patience du copiste et de l'antiquaire.

Nous ne pouvons citer ici tous ceux de nos villages qui conservent une croix sur leur place publique, mais ils sont nombreux, et presque partout cette croix est historique, par exemple à Magneux-les-Fismes, où elle indique l'ancien manoir des Colbert de Magneux. A Crugny, les délibérations de la communauté avaient lieu sous les arbres qui ombrageaient la *croix du Tillolet*, la croix du Tilleul, l'arbre de la Liberté de l'époque. A Dontrien, un gigantesque et touffu marronnier, vieux peut-être de deux siècles, abrite le porche et les croix du cimetière.

Si nous insistons sur le sort des anciennes croix, c'est qu'en outre de la valeur artistique de quelques-unes, elles portent presque toutes une inscription dont le texte relate un évènement, un nom, une date, témoignages authentiques qui suffisent parfois à éclaircir les plus difficiles recherches topographiques ou historiques. Ici, elles indiquent l'emplacement d'un village détruit, là une station de pèlerinage ou le tracé d'une voie qui n'est

(1) *La croix d'affranchissement de Frouard*, par L. Germain, dans les *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, 1882, t. XXXII, p. 340.

Digitized by Google

plus fréquentée, ailleurs l'existence d'une famille, la mort d'un personnage, les faits et gestes des puissants ou des humbles. Il faut tout recueillir, et à ce point de vue ce serait rendre un véritable service à la science géographique que de noter sur le territoire de chaque commune la présence des croix restées debout, et le souvenir de celles qui sont seulement signalées par un socle, une butte ou le lieudit du cadastre. Les cartes de Cassini indiquent plusieurs anciennes croix de notre région, notamment celles des villages disparus, et les cartes modernes reproduisent encore quelques-unes de ces indications. Les rues des villes ne profiteraient pas moins d'un pareil recensement, qui ferait revivre mille détails gravés sur ces monuments populaires par les soins de tant de générations (1).

En attendant qu'un travail de ce genre soit entrepris en tous lieux, nous donnons la liste descriptive d'une cinquantaine de croix antérieures à la Révolution, restées en honneur dans quarante localités du diocèse de Reims, c'est à dire dans les limites des départements de la Marne et des Ardennes. S'il en est de peu d'intérêt au point de vue de l'art, il en est aussi qui réveilleront de respectables mémoires et qui exciteront l'intérêt des chercheurs par la relation d'un fait notable. Les autres, du moins, formuleront une prière, en mentionnant les noms de gens simples et croyants dont on se plaît à

(1) Ce travail a été minutieusement exécuté, en ce qui concerne Reims, dans l'ouvrage intitulé: *Notice historique sur les croix publiques, tant en dehors que dans les murs de la ville de Reims, suivie d'une autre notice sur les statues et les troncs placés dans différents quartiers de la même ville,* par Étienne-François-Xavier Povillon-Piérard, à Reims, 1814, revu et corrigé en 1828, vol. in-12, ms. inédit de la Bibliothèque de Reims.

Digitized by Google

retrouver les traces. Quant aux croix monumentales, nous voudrions que cet exemple suscitât des imitateurs, et que l'on dessinât, partout où elles survivent, les œuvres de ces artistes d'autrefois dont la main sut si bien sculpter la pierre et forger le fer que leur habileté nous charme encore, malgré les ruines du temps et l'incurie des hommes.

H. J.

Digitized by Google

LES

ANCIENNES CROIX

DU PAYS RÉMOIS & DES ARDENNES

Rangées par Ordre alphabétique

I. — AMBONNAY *(Marne)*

En traversant la rue principale de cette commune, on admire une croix monumentale, ombragée d'arbres et entourée d'une grille, qui s'élève en avant d'une place. Elle se compose d'un socle carré et d'une fine colonne en pierre supportant la petite croix en fer (hauteur totale, 4^{m}). Une restauration récente a tracé les inscriptions et rendu à l'ensemble son caractère primitif de la Renaissance avancée.

Les quatre faces du socle sont garnies d'encadrements semblables ornés de cannelures ; on lit sur la face de devant :

O · CRUX · AVE
SPES · UNICA

Sur celle de droite :

ÉRECTION
1582
RESTAVRATION
1885

Digitized by Google

Et sur celle de gauche :

EN 1644 LE MARCHÉ
D'AMBONNAY
A ÉTÉ RÉTABLI
LE 14 NOVEMBRE

Des têtes et des ossements sont sculptés en avant et en arrière du socle, ce qui indiquerait que cette croix fut à l'origine une croix de cimetière transférée plus tard sur la place du marché.

La colonne repose sur un socle assez élevé, sa base est embellie des figures des quatre évangélistes en pied avec leurs attributs; son fût est entouré de feuillages d'olivier et de vigne entrelacés avec leurs fruits; son chapiteau est du genre corinthien, le tout d'une sculpture assez nette et d'un fort relief.

Sur le territoire d'Ambonnay, au lieudit *Crilly*, se trouve une croix en fer dont l'inscription récemment enlevée relatait l'existence d'une ancienne commanderie.

II. — AUBERIVE *(Marne)*

Sur la gauche de la route de Vaudesincourt à Auberive, à peu de distance de ce dernier village, s'élève une croix en pierre de 2^{m}80 de hauteur totale: un fût de colonne à huit pans, sans chapiteau, supporte une croix pattée dont les angles sont arrondis. On voit, en avant, le Christ en croix, les bras tendus très horizontalement, et au revers une Vierge avec les mains jointes, les pieds reposant sur une tête de mort. Les bras de la croix de ce côté por-

Digitized by Google

tent : SANCTA MARIA, et au sommet est gravée la date 1660.

Cette croix est située en avant d'un tertre appelé la place du *Toumois*, peut-être l'emplacement d'un ancien cimetière (1).

Entre Vaudesincourt et Dontrien, non loin de la même route, au bord de la vallée de la Suippe, se trouve une croix en fer, dite de *Sainte-Marguerite*, sans inscription, mais rappelant l'existence d'une cense ou d'un petit prieuré, d'après la tradition. Les champs environnants sont jonchés de débris de tuiles et de constructions.

III. — BALHAM *(Ardennes)*

Dans le cimetière, sur la gauche en allant à l'église, on remarque une croix de 3^{m} de hauteur, dont le socle porte le nom d'un docteur du clergé de Reims et la date à laquelle il fit élever cette croix près de son village natal :

LAN 1618 LE 27
IOVR DV MOIS D'AOVST
MAISTRE IEHAN GOMONT
DOCTEVR EN THEOLOGIE CVRE
DE S..... DE REIMS
A FAICT ELEVER CETTE CROIX

Le monument se compose d'une base carrée, où se lit cette inscription déjà fruste aux deux tiers, et d'une colonne cannelée surmontée d'une petite croix en fer.

(1) *Annuaire de la Marne*, 1840, p. 105.

Digitized by Google

Son emplacement primitif serait, d'après la tradition, un endroit voisin du chemin de Balham à Gomont, et encore appelé le *Pré maître Jehan Gomont* (1).

IV. — BERMERICOURT *(Marne)*

A l'angle de la route qui va de Bermericourt à Loivre se trouvent les débris d'une croix en pierre du moyen âge : la base circulaire et la partie supérieure de la croix, sur laquelle est sculpté un Christ en relief avec la couronne royale sur la tête. Cet ornement suffit pour reporter le calvaire à l'époque du XIII^e^ ou du XIV^e^ siècle, mais les sculptures sont malheureusement trop frustes pour permettre de reconstituer l'ensemble de ce précieux monument.

La croix du cimetière de Bermericourt est en fer forgé ; elle porte une plaque avec inscription : *A la recommandation des âmes des fidelles trépassez,* et la mention de sa pose par Iacques Daneaux, de Condé, en 1753.

V. — BERRU *(Marne)*

Le fût d'une croix gothique du XVI^e^ siècle, surmonté d'une croix plus récente en fer forgé, subsiste en face de l'une des fontaines du village, sur la droite de la route d'Époye. Le fût à huit pans est orné d'un semis d'étoiles en relief qui alternaient avec des fleurs de lis aujourd'hui effacées. On a mutilé également les armoiries de

(1) Sur les membres de cette famille originaire de Gomont, voir la table des *Archives de la ville de Reims*, par P. VARIN, p. 370.

Digitized by Google

l'écusson placé au revers, et peut-être accompagné jadis d'une inscription.

La base de la colonne est fruste, mais on y distingue la trace de moulures prismatiques et d'ornements aux angles. Un socle massif et sans caractère rehausse le monument gothique, dont il faut souhaiter la conservation malgré son état incomplet.

On nomme cette croix *La croix d'en bas* (hauteur totale, 3^{m}50), par opposition à d'autres croix modernes en fer situées dans le haut du village et sur la route de Cernay.

VI. — BÉTHENY *(Marne)*

Dans la principale rue du village, sur la droite, se dresse le socle en pierre d'une ancienne croix qui a disparu, mais la longue inscription gravée sur ce socle, portant la date très lisible de 1665, est malheureusement fruste (hauteur, 1^{m}70).

Sur la place qui précède le portail de l'église, en face de ce remarquable édifice, on a placé, en 1830, une ancienne croix dont le socle très élevé affecte la forme d'une pyramide et offre une décoration dans le style du XVII^{e} siècle (hauteur, 4^{m} environ). On lit sur un cartouche l'inscription suivante :

IEAN DRA
VIGNY DIT
LE PRINCE
MA FAIT FA
IRE ET POS
ER CE 19^{me}
IOVR DE
IVIN 1685

Le nom de *Dravigny* ou *Draveny* est encore très fréquent dans la contrée; un écusson, aujourd'hui mutilé, accompagne ce texte sur la gauche.

VII. — BRIMONT ET BRIMONTEL *(Marne)*

Sur la droite du chemin qui descend du village vers le château se dressait, au bord d'un talus sablonneux, une croix en pierre, remontant probablement à l'époque romane, et en tout cas la plus ancienne que nous connaissions dans la région. Il importait donc de veiller à sa conservation : aussi, quand le talus s'éboula récemment, la croix renversée fut-elle de suite transportée avec soin, puis rétablie dans la cour du château de l'Ermitage, où elle se trouve actuellement intacte.

Le monument, construit en grès du pays, se compose d'un socle plat, assez large, grossièrement équarri, et d'un montant octogone supportant une croix à branches égales. Sur chaque face de cette croix, on voit sculpté en relief un encadrement quadrilobé, dans lequel est inscrite une croix également en relief et à branches égales (1). Nulle autre sculpture ne décore ce calvaire rustique, dont la mousse a envahi certaines portions; les extrémités latérales sont ébréchées, mais le montant est intact ainsi

(1) Voir le dessin d'une croix du XIIe siècle, plus ornée que celle de Brimont, mais identique comme forme, dans l'*Abécédaire d'archéologie religieuse*, par M. de CAUMONT, 4e édit., Caen, 1859, p. 277. — Cfr. *Traité de la réparation des églises*, par R. BORDEAUX, 1888, p. 71, où se trouve une vue de la croix de Jouarre, avec note sur les croix de cimetières dites *hosannières*, parce que l'on y chantait l'*Hosanna* à la procession des Rameaux.

Digitized by Google

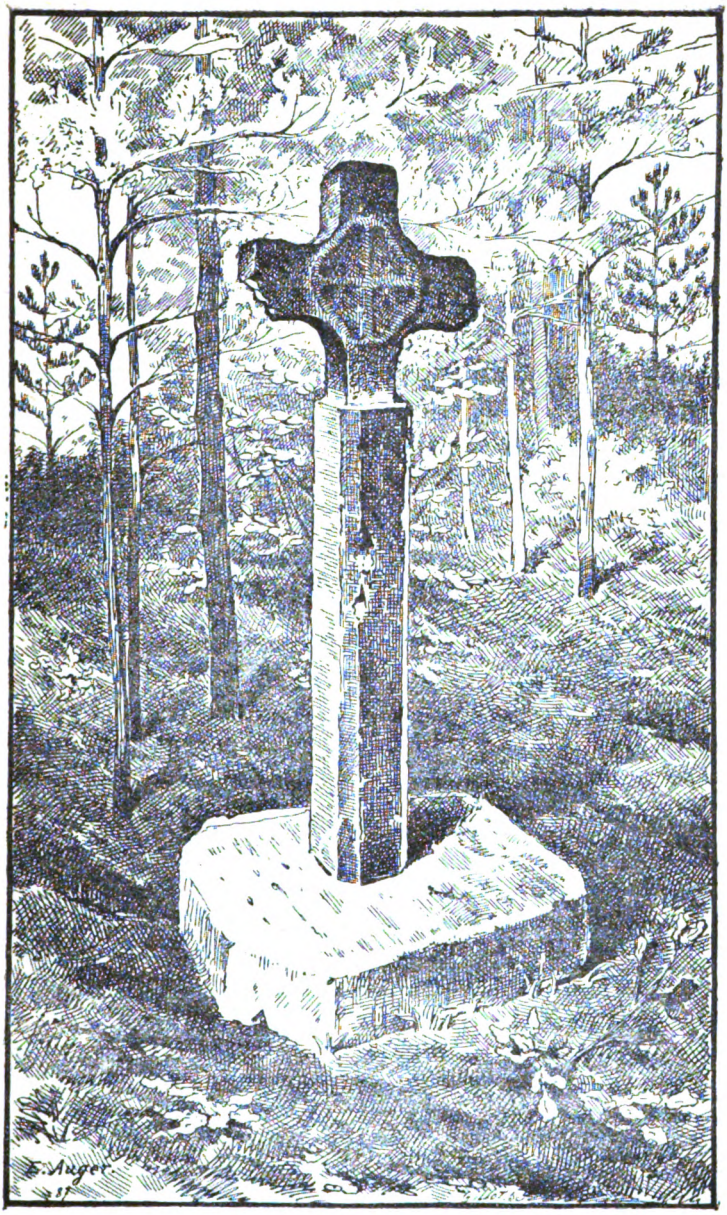

Croix du XII[e] siècle à Brimont (Marne)

Digitized by Google

Digitized by Google

que le sommet. La conservation de l'ensemble est assurée, depuis qu'il a été recueilli dans un angle de la cour du château, à l'ombre des sapins qui avoisinent la chapelle. Voici les dimensions de cette croix, dont la date paraît bien être du XII^e^ au XIII^e^ siècle :

Hauteur du fût, 1^m^30, — circonférence du fût, 0^m^90, — hauteur et largeur de la croix, 0^m^75, — épaisseur, 0^m^15, — hauteur totale, 2^m^05.

Une croix en fer du XVIII^e^ siècle est aussi conservée sur le même territoire, à l'angle de la route de Reims et du chemin de Brimontel. Au-dessous des ferrures fleurdelisées qui ornent les bras de la croix, on lit sur une plaque de tôle le nom des donateurs et celui de l'ouvrier qui la forgea il y a plus d'un siècle :

A la gloire de Dieu, cette croix a été possé par Iacques Molteaux et Marie Jeanne Pierlot sa femme, fait par Benoit Baudon en 1777.

Plus loin dans la campagne, en allant vers Bourgogne, et à mi-chemin de cette commune, on rencontre sur un tertre isolé un massif de sapins qui marquent l'emplacement du cimetière de Brimontel, village détruit par les guerres du XVI^e^ siècle, et dont l'église fut seulement démolie en 1676 par les ordres de l'archevêque Maurice Le Tellier. En avant du bois s'élève une croix en fer dont les extrémités sont fleurdelisées, et sur la tige de laquelle on lit ces mots en caractères du XVII^e^ siècle :

CI GIT LA CLAVDE
GRANDIN FILLE
DÉCÉDÉ ET POZÉ PAR
ÉTIENNE GRANDIN
ET IEANNE NOCTON
SA FÊMME. —

Digitized by Google

Le Christ est enlevé, ainsi que la plaque, mais le socle en pierre subsiste et recouvrait probablement la dernière personne inhumée dans le cimetière de Brimontel. Enlevée en 1793, la croix fut rétablie en 1797 par les soins de la famille Ruinart de Brimont (1).

VIII. — CERNAY-LES-REIMS *(Marne)*

Sur la place du village, on remarque un monument en forme de pyramide que surmonte la croix, et dont l'ensemble et la décoration accusent le style du dernier siècle, bien qu'il ait été construit sous la Restauration. La richesse du pays est symbolisée sur le montant par une grappe de raisin et une gerbe de blé.

On voit aussi, sur le chemin vicinal qui relie Cernay à la grande route de Châlons, une vieille croix en fer et en tôle estampée dans le goût du XVIII^e^ siècle, dont la plaque porte la date de 1811 et les noms de Philippe Pérard et d'Élisabeth Roland. Sur la route de Reims, à l'entrée du village, une croix moderne en fer a été scellée sur un ancien socle en pierre où l'on a gravé la date de 1826.

IX. — CHAMPFLEURY *(Marne)*

Une croix en fer se voit à droite de la route de Reims à Épernay, entre Champfleury et Monchenot ; on lit sur la plaque fixée à la tige :

A la gloire de Dieu, cette croix a été posée par Antoine Bernardet, Marie Remiette Hurelle son épouse à Champfleury, l'an 1786.

(1) Cfr. la notice sur Brimont, par POVILLON-PIÉRARD, *Annuaire de la Marne*, 1827, p. 176 et 196.

Digitized by Google

X. — CHESNE (LE) *(Ardennes)*

Ce bourg conserve au milieu de sa vaste place les débris d'un monument qui devait être d'un dessin fort élégant avec sa décoration primitive. La sculpture de la base permet d'en fixer la date à la fin du XVI^e^ siècle ou au commencement du XVII^e^. Ce monument était une croix publique, dont l'érection se rattache certainement à l'histoire communale du Chesne (1).

XI. — CHIGNY *(Marne)*

Dans les vignes, à la sortie du village, sur le bord du chemin de Reims, on rencontre une croix très simple en fer, qui porte cette naïve inscription, gravée sur une plaque de cuivre :

A · LA · GLOIRE · DE · DIEV
SI · LAMOVR · DE · IESVS
EST · GRAVÉ · DANS
TON · COEVR · PASSANT
ADORE · ICY · CET · AI
MABLE · SAVVEVR ·
IAY · ESTE · FAIT · ET
POSÉ · PAR · ESTIENNE
DVCHASTEL · ET · IAC
QVETTE · TOVIOVRS ·
SA FEMME · LE · 20 ·
MAY · 1702 ·

(1) *Statistique monumentale du département des Ardennes en 1852*, par Jean HUBERT, dans les *Travaux de l'Académie de Reims*, t. XVIII, p. 79. — Notes inédites de M. le docteur VINCENT, de Vouziers.

Digitized by Google

XII.—COULOMMES-EN-LA-MONTAGNE *(Marne)*

Au bas du coteau où s'élève le village, et à droite de la route qui conduit à Pargny, on a restauré en 1860 une croix en fer qui porte le nom de *croix Dorigny*, en souvenir de l'honorable famille de ce nom. On y voit appliqué un Christ en bronze de l'époque romane (hauteur, 0m13), qui est une précieuse relique de l'art primitif. La figure est encadrée de longs cheveux, le corps couvert d'un double linge, et l'ensemble offre la plus frappante analogie avec le Christ conservé avec soin dans l'église de Troispuits (1). Voici l'inscription de la croix :

A la gloire de Dieu, posée vers 1776 par J. B. Dorigny et Marie Coulon son épouse, restaurée en 1860 par les soins de Vincent Gérard Dorigny, leur petit-fils, en mémoire de ses sœurs Marie Jeanne et Marie Jacqueline, qui ont consacré leur vie au service de Dieu et des pauvres à l'hôpital général de Reims.

XIII. — COURCY *(Marne)*

Une croix en fer forgé, de style Louis XVI, se dresse sur le chemin de Loivre à Courcy, en face du parc du château de Rocquincourt ; elle a conservé son ancienne inscription ainsi conçue :

A la gloire de Dieu et à la mémoire de Pierre Villé, laboureur, âgé de 80 ans, décédé le 24 9bre 1782, et de Jeanne Petit, son épouse, âgé de 80 ans, décédée à Courcy le 2 7bre 1788, Priez Dieu pour le repos de leurs âmes.

(1) *Répertoire archéologique de l'arrond. de Reims*, 1885, 1er fascicule, p. 90.

Digitized by Google

XIV. — FÉPIN (*Ardennes*)

A l'entrée du village et à droite sur la route en venant de Vireux, un massif de vieux chênes ombrage aux bords de la Meuse une petite croix fort modeste en pierre bleue. Elle relate un accident causé par le fleuve, et qui remonte à deux siècles :

L'AN · 1666 · LE · 4e · IVLLET · A
ESTES · SUBMERGÉ · HONESTE
JEVNE · HOMME · MATIEV
PIR · PRIE · DIEV · POVR · SON
AME

XV. — FRESNES (*Marne*)

Sur la place du village, près de l'abreuvoir, une croix en fer du XVIIIe siècle présente l'inscription suivante :

J'ay été icy posé pour la gloire de Dieu et à la mémoire de feu N. Guillaume Geuriet et Marguerite Dupery sa femme vivante laboureuse de cette paroisse, 1738. Requiescant in pace.

Une autre croix également en fer (hauteur, 3m50), et d'un travail remarquable, se dresse sous un orme à la croisée du chemin de Bétheny. Le dessin de cette croix mériterait d'être relevé comme modèle de bon goût et d'ornementation délicate. On lit sur la plaque de cuivre ces mots en capitales :

A la gloire de Dieu et à la mémoire de Jean Regnault La Joie, garçon laboureur à Fresnes, en leur vivant

Digitized by Google

Regnault La Joie et Marie Anne Barbelet leur père et mère, cette croix a été posée le 4 juillet 1789. Un De Profondis. Faitte par E. Carnot, maréchalle à Fresne, Alard fils fecit.

Une troisième croix se rencontre sur le même territoire, au bord de la route qui va de Fresnes à Bourgogne. Elle porte ce texte :

A la gloire de Dieu, cet croix a été fait poser par les hérité de feu Nic. Guerlet, de B. Ponsinet leur père et mère, de la paroisse de Fresne. Fait ce jeourdui 23 avril 1733, Requiescant in pace.

XVI. — GIVRY (*Ardennes*)

L'église de ce village possède une précieuse petite croix en cuivre doré, portant la date du 18 mars 1581 et le nom de son donateur, M^re^ Jacques Le Vasseur, chanoine de Reims, avec l'écu de ses armes (1). C'est un objet artistique très précieux, qui sert aussi de reliquaire.

La croix dite de *La Potence*, ombragée par un orme magnifique au bord de la route de Saulces-Champenoises, offre encore sur le socle la date de 1744, et ces noms sur la plaque en fer : IACQVE CAPITAINE... MARGUERITE RAI... Cette pauvre vieille croix en bois, arrachée de sa base, devrait être remplacée par un nouveau calvaire.

Deux autres croix en pierre subsistent dans la même commune, l'une près du canal, l'autre dans le cimetière de Montmarin. Elles sont l'une et l'autre du même des-

(1) De.... au lion de...., au chef de...., chargé d'une étoile de....,

Digitized by Google

sin et de la même époque, vraisemblablement posées comme station du pèlerinage si fréquenté à la fontaine Saint-Antoine de Montmarin. Elles reposaient toutes les deux sur une colonne cannelée avec chapiteau (hauteur totale, 2m50), et aujourd'hui celle du cimetière a perdu son fût ; mais les parties conservées et sculptées fixent la date de ces petits monuments aux premières années du XVIIe siècle.

XVII. — HAUTVILLERS (*Marne*)

A l'entrée du village, sur la gauche de la route venant de Dizy, on a érigé en 1881 une belle croix gothique en pierre de 4m de hauteur, en souvenir d'un fait très ancien relaté dans le texte gravé sur le socle du monument :

Anno Domini M. XL. VIII, siccitate maxima sœviente, beatæ Helenæ et aliorum in ecclesia abbatiali S. Petri Altivillarensis asservatæ Sanctorum reliquiæ, ad pratum exinde LES CORPS SAINTS *nuncupatum, magno delatæ concursu, copiosam subito, dum ibi oraret populus, pluviam impetrarunt.*

Crucem in ejus rei memoriam tunc primum erectam, de novo instauravit Rev. dom. Manceaux, parochus Altivillarensis, anno Domini M. D. CCC. LXXXI, sumptus erogante P. Chandon de Briailles comite.

Les autres faces du socle sont également garnies d'inscriptions : l'une offrant la traduction du texte ci-dessus, les deux autres contenant trois strophes en latin et en français d'une hymne en l'honneur de sainte Hélène (1).

(1) On trouve une notice sur les croix du terroir d'Hautvillers dans l'*Histoire de l'abbaye et du village d'Hautvillers*, par l'abbé MANCEAUX, 1880, t. III, p. 399.

Digitized by Google

XVIII. — HIERGES (*Ardennes*)

Dans l'une des rues du village et adossée à une muraille, se dresse une croix en pierre de Givet, avec la figure du Christ au milieu, sculptée en relief ainsi que les attributs des quatre évangélistes aux extrémités. L'ensemble est d'un beau travail, mais la tête du Christ est mutilée. Une inscription contourne le socle de la croix ; les lettres sont sculptées en relief et en caractères gothiques, la date au contraire est donnée en chiffres arabes. Le texte se lit ainsi, selon la copie prise sur place par M. Louis Demaison en 1883 :

En ce lieu fut occis henry
mayreau par Jehan Colin
mayeur de Vyreud le Haybes le
premier de may 1579 priez dieu
pr sõ ame.

Ces mots nous révèlent toute une lugubre histoire, peut-être un épisode inconnu des guerres de religion dont il resterait à découvrir les pièces.

XIX. — HOURGES (*Marne*)

Sur la droite de la route qui mène de Breuil à Hourges, très près de ce village, se dresse sur un orle une croix en fer assez élevée. La plaque en tôle a été enlevée, mais on lit sur la tige : F. P. GM. A. HOVRGS. 1788. Elle est l'œuvre du maréchal du pays.

Digitized by Google

XX. — JUZANCOURT (*Ardennes*)

Une modeste croix de bois, sur la gauche du chemin qui monte aux vignes, porte ce texte lui-même très simple, qui rappelle une famille dévouée de tout temps à la religion :

A la gloire de Dieu, cest croix a été pozé à la dévotion de Joseph Rifflar, fils de feu Robert Rifflar et de Mag. Le Moine, 1733.

A l'extrémité ouest du même village, vers la prairie, non loin des dernières habitations mais sur le territoire d'Asfeld, se trouvait naguère la croix de *La Presle*, rappelant l'existence du prieuré de ce nom, fondé au moyen âge et ruiné dès le XVI^e^ siècle. La croix de fer a disparu, et le socle a été transporté sur une tombe dans le cimetière de Juzancourt.

XXI. — LOIVRE (*Marne*)

Sur la gauche du chemin qui conduit de Loivre à Villers-Franqueux s'élève une croix en fer reposant sur un socle en pierre. On lit sur les trois faces de la tige ces mots en lettres capitales: *N. Watrin et Catherine .... sa femme ont fait faire et poser cette croix. N. Posta a fait cette croix, 1736.* Une plaque moderne indique le rétablissement de la croix par Ponce Corpelet et Marie Pluche en 1838. La ferrure fleurdelisée qui garnit l'intervalle et l'extrémité des bras, offre un dessin très élégant et d'un modèle gracieux à reproduire (hauteur, 2^m^25).

Digitized by Google

XXII. — LUDES (*Marne*)

On y remarque, sur la place contiguë à l'église, une croix en bois de grande dimension, adossée à la devanture d'une maison. Un calice est placé sous les pieds du Christ, et les insignes de la Passion sont sculptées en relief sur les trois faces. On lit au bas en lettres capitales cette sentence morale :

Consider ycy pécheur un Dieu en croix mort pour toy.
ADORAMUS

L'inscription commémorative est placée sur les côtés, formant 24 lignes très étroites que nous groupons ici :

A la gloire de Dieu, posé par Iean Billy l'ainé et Ieanne Houre sa femme, Jean et Nicolas Billy, Marie Thérèse Jupin et Marie Claude Prevost leurs femmes, Elisabeth Billysa femme, le 15 mars 1754.

XXIII. — MONTBRÉ (*Marne*)

Sur la droite du chemin qui relie Trois-Puits à Montbré se trouve un monument construit de nos jours avec d'anciens débris, et surmonté d'une petite croix en fer. La base est une cuve baptismale du moyen âge, le fût un bénitier du XVIe siècle dont les pans sont ornés d'un semis de fleurs de lis en relief. La présence de ces sculptures donne à l'ensemble une certaine originalité (1).

Une croix en fer placée sur la route de Rilly en face de Montbré porte l'inscription suivante, qui fixe sa date

(1) *Répertoire archéologique de l'arrondissement de Reims*, 1er fascicule, 1885, p. 490.

Digitized by Google

au dernier siècle : *A la gloire de Dieu, cette croix a été posée par Jean B^te^ Godinot de Mombré et Simonne Louise Menu sa famme, en l'année 1785. Requiescant in pace.*

XXIV. — MONTIGNY-SUR-VESLE (*Marne*)

La croix du cimetière actuel de cette commune est placée au pied de la tour de l'église; elle est en fer, de l'époque et de style Louis XV, comme l'atteste l'inscription encore fixée sur la tige. Les bras étaient primitivement terminés en fleur de lis; les lamelles enroulées qui décorent l'intervalle du milieu ont conservé leur élégante disposition. On lit sur la plaque le nom du serrurier de Crugny qui l'a forgée :

PRIEZ DIEU POU
R LES TRÉPASSÉS
EN L'ANNÉE 1766
FAIT PAR J.-B. BOURG
EOIS SERRURIER A C
RUGNY.

XXV. — PONTGIVART (*Marne*)

A droite de la route en arrivant de Reims, on voit à l'ombre de grands arbres une croix en fer sur laquelle se lit un texte de peu d'intérêt :

A la gloire de Dieu et de Remi Leerant et de Térèse Tonneliet sa femme, demerante au petimenancoure, 1808.

Mais nous tenions à signaler cette croix remplaçant sans doute une autre plus ancienne, au bord de la voie romaine qui conduisait de Reims à Bavay.

Digitized by Google

XXVI. — POUILLON (*Marne*)

En arrivant dans ce village par la route de Villers-Franqueux, on rencontre un calvaire en pierre du XVIIIe siècle, dont le socle pyramidal (hauteur, 3m50) est recouvert sur les quatre faces des figures en relief des instruments de la Passion. L'ancienne croix a fait place à une croix en fonte.

La place publique a conservé intacte sa croix en pierre du commencement du XVIIe siècle, reposant sur une colonne assez élevée et offrant le Christ d'un côté et la Vierge de l'autre avec les ornements de l'époque (hauteur, 4m environ).

XXVII. — REIMS (*Marne*)

Le nombre des anciennes croix qui ornèrent les rues de la ville est très considérable ; ceux qui voudront étudier cet intéressant sujet pourront recourir aux recherches de M. Povillon-Piérard, conservées manuscrites à la Bibliothèque publique et déjà indiquées au début de cette notice. Les principales étaient celles du *Bourg-Saint-Denis*, du *Jard*, du *Temple* (1), du *Marché*, du *Cloître*, des *Moulins*, des *Quatre-coins*, des *Martyrs*, de la *Halle-Saint-Remi*, de *Saint-Arnould*, de *la Couture* (2),

(1) Cette croix était posée en face de l'église du Temple, sur une haute pyramide dont il existe une petite réduction en cuivre dans le trésor de l'église Saint-Remi.

(2) Une chaire était placée au moyen âge au pied de cette croix ; on y installa au XVIIIe siècle la fontaine dite *de Pouilly*, à la croisée de la Couture ; un dessin fait à cette occasion donne la vue de la base de la croix gothique dans les papiers des *Fontaines de la ville*, aux Archives de Reims, 1756, liasse 26, n° 2.

Digitized by Google

des *Capucins* et de *Saint-Victor*, dont l'existence se rattachait à des faits historiques très importants. Elles ont disparu à la fin du dernier siècle, ainsi que les croix situées dans la banlieue et dont quelques noms survivent dans les vocables des rues modernes, notamment la croix *Saint-Albert*, élevée en mémoire du martyre de cet évêque de Liège, et la croix *Sainte-Anne*, qui indiquait l'emplacement d'une léproserie du moyen âge aux environs de Courlancy.

Notons seulement les croix actuelles rétablies de nos jours sur les traces d'anciens monuments : la croix des *Groseillers*, rue de l'École de Médecine n° 1 ; celle de Jean Godart, rue des Capucins n° 36, refaite en 1876 en mémoire de celle qu'avait érigée le célèbre grand chantre de Notre-Dame (1) ; les calvaires de la rue du Jard, dont le plus récent fut bénit par Mgr Landriot au mois de septembre 1873 ; les deux croix du faubourg Cérès, l'une à l'angle de la rue Clicquot-Blervache et l'autre voisine de l'ancienne chapelle de Saint-Mard-à-Cachot ; la croix du boulevard Lundy n° 4, perpétuée en souvenir de l'antique chapelle des *SS. Crépin et Crépinien ;* celle de la route de Châlons, portant la date de 1802 et adossée à la façade des caves de la maison Goulet. A deux lieues de là, sur la même route, s'élève la croix de la *Pompelle*, solennellement bénite en 1804 à l'endroit consacré par le supplice des martyrs de Reims, saint Timothée, saint Maur et saint Appolinaire. La procession séculaire qui se rendait chaque année à la Pompelle faisait une station à la croix de *Vrilly*, située plus bas, au bord de la Vesle, près de l'ancienne cense de ce nom, et également rétablie en 1803.

(1) Nous donnons en appendice des extraits d'archives relatifs à cette croix et aux autres croix de Reims.

Digitized by Google

De toutes les anciennes croix de Reims qui ont subi tant de vicissitudes, nous ne pouvons signaler que deux inscriptions conservées jusqu'à nous ; la première est celle qui marquait dans le cimetière des pestiférés la tombe du chirurgien Colin, mort victime de son zèle en 1668 :

Cy GYST HONNESTE HOMME NICOLAS COLIN MESTRE CHERVGIEN A REIMS LE QUEL APRES AVOIR SERVIE LE PVBLIQUES EN CETTE VILLE ET DANS LES ARMÉES DV ROY EN QUALITÉ DE CHIRVGIEN MAIOR ABANDONNAT GENEREVSSEMENT SES INTERÉES PARTICVLIER ET SA FAMILLE POVR DONNER LES SOIN ET SA VIE POVR LE SECOVRS DE SA PATRIE TRAITANT LES PESTIFERÈ PARMIS LESQVELLE IL DECEDAT LE 29 DE IVILLET 1668 AGÈE DE 46 ANS PRIÉ DIEV POVR LE REPOS DE SON AME

CY GIST SEPT RELIGIEVSE DE LHOTEL DIEV DE REIMS DECEDÉ AV SERVICE DES PAVVRES PESTIFERÈ LAN 1668 PRIE DIEV POVR LE REPOS DE LEVRS AME

REQVIESCANT IN PACE

Cette épitaphe tracée sur cuivre (hauteur, 0m45 ; largeur, 0m39) est conservée à l'Hôtel-Dieu ; mais sur la place de l'Abreuvoir, non loin de l'ancien cimetière, subsiste toujours une croix relevée en 1802 à la mémoire des victimes de la peste (1).

(1) Cfr. la notice insérée dans l'*Annuaire Matot-Braine*, Reims 1885, p. 69.

Digitized by Google

La seconde inscription que nous devions indiquer se lit sur une croix en fer de l'époque de Louis XVI, située à peu de distance de la route de Reims à Cernay et au bord du vieux chemin qui conduit à ce village. Elle rappelle l'une de ces familles de laboureurs rémois qui furent constamment si nombreuses dans le faubourg Cérès :

a la gloire de Dieu

CETTE CROIX EST POSÉ
LE XXIX MARS M.D.CC.LXXIX
PAR RAOUL ALLART
LABOUREURE A REIMS
ET MARIE JEANNE QUIQUET
SON ÉPOUSE EN RECON-
NOISSANCE DES BIENS
FAITS QUILS ONT REÇU
DE DIEU

Rappelons enfin que l'église Saint-Maurice a recueilli une croix du cimetière de cette paroisse, datant du XIII^e^ siècle et naguère encore fixée sur la muraille extérieure de l'édifice (diamètre, 0^m^50).

La forme de la croix et les caractères de l'inscription

Digitized by Google

en font un petit monument très curieux. Quant aux mots du texte, ils ont déjà donné lieu à de nombreuses interprétations; ils forment un vers hexamètre :

Hic jacet Armandi mater, matertera, neptis.

Nous traduisons ainsi : « Ici reposent la mère, la belle-mère et la nièce d'Armand », en supposant qu'il s'agit de trois personnes distinctes.

XXVIII. — RETHEL (*Ardennes*)

Plusieurs croix anciennes s'élevaient à l'intérieur et aux environs de cette ville (1). Deux des plus intéressantes ont été rétablies au commencement du siècle : la croix *Dardalut*, sur un tertre voisin des fortifications de la Neuville ; et la croix *Miraulin*, sur le territoire de Sault-lès-Rethel, à une demi-lieue de l'Aisne, auprès de la route de Reims. Cette dernière appellation est une altération du nom de Remi Raulin, bourgeois de Rethel, qui fit au XVI^e^ siècle le voyage de Jérusalem, et planta à son retour une croix sur cette hauteur, à la même distance de la rivière que le Calvaire se trouve lui-même éloigné du torrent de Cédron (2).

La plus élégante de toutes les croix que nous puissions indiquer dans ce travail est celle du cimetière de Rethel, désignée aujourd'hui sous le titre de *Croix des prêtres*, parce que les ecclésiastiques de la ville sont inhumés à

(1) *Le vieux Rethel*, par N. Mercier, dans le *Guide rethélois*, Rethel, Beauvarlet, 1883, p. 60; et 1884, p. 92.

(2) *Histoire de Rethel*, par E. Jolibois, in-8°, 1847, p. 88.

Digitized by Google

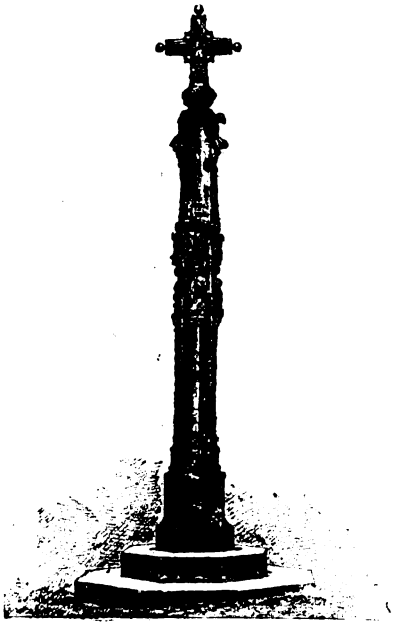

Croix gothique du XVI^e^ siècle

à Bethel Ardennes.

Digitized by Google

Digitized by Google

ses pieds. Elle fut construite au xv^e^ ou au xvi^e^ siècle, pour décorer le parvis de la Halle, puis transportée à la fin du dernier siècle dans le cimetière de Saint-Nicolas, et enfin installée en 1849 dans le nouveau cimetière dont elle forme encore l'ornement principal.

Après avoir été placée au centre, on vient de la reporter à l'extrémité de l'allée du milieu. Son élévation est de quatre mètres ; sa forme octogonale à la base a permis d'étager dans la hauteur une décoration variée : quatre colonnettes montent sur le fût et supportent quatre statuettes très gracieuses, surmontées de dais flamboyants ; elles représentent saint Nicolas, saint Remi, sainte Barbe et sainte Geneviève avec les attributs ordinaires de ces personnages : les enfants dans le cuveau, la sainte Ampoule, la tour et le flambeau qu'un diable veut éteindre. Quelques-unes de ces fines sculptures ont été malheureusement mutilées et refaites en 1849 à l'aide du ciment. Au-dessus des niches le monument offre huit faces ; on voit au milieu un semis de fleurs de lis en relief, et sur les côtés les croix où sont attachés les larrons avec des cordes ; un chapiteau à feuillages surmonte la colonne et sert de support à la croix qui domine le tout, offrant d'un côté le divin crucifié et de l'autre la Sainte Vierge tenant l'Enfant Jésus ; les intervalles entre les traverses de la croix sont garnis de dessins à jour et ces traverses se terminent par des boules.

Tel est dans son ensemble ce modèle très pur d'une croix gothique accompagnée des patrons de la ville, dont elle reste l'une des curiosités.

Digitized by Google

XXIX. — RILLY-LA-MONTAGNE (*Marne*)

L'ancien cimetière de cette commune, primitivement placé autour de l'église, puis transféré en notre siècle au bord d'une rue voisine, conservait une croix en pierre du XVI^e^ siècle qui a été replacée en 1887, par les soins de la municipalité, dans le nouveau cimetière sur la route de Reims. Cette croix mesure 3^m^35 de hauteur totale; elle se compose d'un socle à quatre faces supportant un fût octogone que domine la croix ; elle est décorée de fleurons aux extrémités et de volutes entre les branches ; le Christ se trouve sur la face antérieure, et de l'autre on voit l'image de la Sainte Vierge tenant ses mains jointes. Plusieurs débris sculptés du XVI^e^ siècle ont été transférés avec la croix, notamment l'épitaphe de Jehan Duchatel décédé en 1548, texte assez curieux en vers français et latins.

XXX. — ROMAIN (*Marne*)

Dans le cimetière de Romain, contigu à l'église, s'élève une colonne en pierre de trois mètres de hauteur, surmontée d'une croix du XVI^e^ siècle (1).

(1) Les croix de cimetière des derniers siècles ont survécu en beaucoup d'endroits, ou du moins leurs débris se retrouvent fréquemment : citons à Chigny le haut d'une croix du XVI^e^ siècle, et à Cuchery une autre croix qui remonte sûrement au moyen âge. Cfr. *Les Églises du canton de Châtillon-sur-Marne*, par l'abbé CHEVALLIER, 1881, ms. in-4° des Archives de l'Académie de Reims, p. 58 et 62.

Digitized by Google

XXXI. — SAINT-AUBEUF
Commune de Bouvancourt (*Marne*)

Au sommet d'une gorge boisée d'où la vue s'étend au loin, sur l'emplacement de l'ancien village de Saint-Aubeuf, disparu dès le XVe siècle, s'élève une croix rappelant le vocable de la chapelle démolie seulement en 1674. Le culte du patron, saint Obeu ou Aubeuf, s'est perpétué dans la chapelle de Châlons-le-Vergeur, où l'on retrouve sa statue. Une fontaine surmontée d'une croix en bois, ombragée de beaux arbres et encore visitée des pèlerins, coule abondamment à l'endroit primitif, où nul autre vestige ne signale l'existence du village anéanti en des temps reculés. La nature seule embellit ce site agreste, l'un des plus pittoresques de la montagne qui s'étend d'Hermonville à Cormicy.

La croix en fer est moderne. Une longue inscription gravée sur cuivre et fixée au centre nous apprend qu'elle a été rétablie en 1834 par les soins du chevalier Charles de Thuisy, baron de Vergeur. Les habitants des communes voisines se rendent en foule le lundi de Pâques sur ce tertre bien entretenu et à jamais historique (1).

XXXII. — SEPT-SAULX (*Marne*)

Le cimetière de cette commune entoure l'église si curieuse encore à étudier malgré son état de délabrement. Parmi les croix qui recouvrent les tombes, il en est une

(1) *Travaux de l'Académie de Reims*, t. XL, p. 230. — *Statistique historique de la Marne*, par Ad. GUÉRARD, 1862, p. 418.

Digitized by Google

du XVIII^e^ siècle qui a fixé notre attention par ses ornements en fer forgé. Un ostensoir en forme de soleil se détache de la tige, et quatre fiches l'accompagnent en avant pour y fixer des cierges. L'ancien usage d'entretenir des lumières sur les tombes subsistait donc encore dans nos villages au dernier siècle, comme un lointain souvenir des lanternes mortuaires du moyen âge.

XXXIII. — SIGNY-L'ABBAYE (*Ardennes*)

La place haute de cette ville est maintenant embellie par une grande croix en pierre dont la reconstruction est assez récente, mais qui contient dans ses assises plusieurs débris de monuments du moyen âge. Il en est de même de la croix du cimetière, dont la base est une dalle en marbre noir de 2^m^75 de longueur sur 1^m^ de largeur : on y lit encore quelques mots de la légende gravée sur les bords en belles lettres gothiques et portant le nom de Bertrand, abbé de Signy au XIII^e^ siècle (1).

XXXIV. — THOUR (LE) (*Ardennes*)

Le très ancien cimetière de cette commune, situé sur un coteau éloigné du village, au lieudit *Saint-Simon* (2),

(1) *Statistique monumentale du département des Ardennes*, par Jean HUBERT, dans les *Travaux de l'Académie de Reims*, t. XVIII, p. 96.

(2) Cet emplacement pourrait bien être celui du village cité dans le *Polyptyque de Saint-Remi*, nommé *Sanctus Simon in pago porcensi*, et que M. Guérard a identifié à tort avec Saint-Simon (Aisne).

Digitized by Google

conserve les débris d'une croix gothique du XVI^e^ siècle. On distingue encore sur ce fût carré haut d'un mètre les traces de fleurs de lis et quelques lettres gothiques assez frustes, sauf le nom *Nicolaus*, qui est celui du patron de la paroisse et qui indique probablement la croix principale du cimetière.

De temps immémorial, une croix s'élevait aussi sur la place haute de ce village. Détruite à la Révolution, le monument fut rétabli en 1801, et, comme il menaçait ruine, il fut transféré en 1875 par les soins de M. l'abbé Périn dans l'église paroissiale ; il se compose d'un socle en pierre et d'un fût en marbre supportant une croix en fer. Les débris de la base recueillis par un habitant, M. Courty, portent la trace de plusieurs inscriptions, la plus récente est seule visible : *Ce signe de notre rédemption a été rétabli par Iean Simon Mehault le VII mai 1801, Ladan.....*

XXXV. — TRÉPAIL (*Marne*)

Au milieu du village se dresse une croix en pierre de la fin du dernier siècle, assez imposante dans sa masse, mais aujourd'hui (1883) dégradée et menaçant une prochaine ruine.

Ce monument se compose d'une colonne en pierre de l'ordre dorique, mesurant environ huit mètres de hauteur, reposant sur un socle carré et supportant une croix en fer probablement refaite au commencement du siècle. La date de 1772, tracée à la main sur la base, fait remonter l'ensemble à l'époque de Louis XV. On comprend la présence d'une croix monumentale sur la place publique d'un village dont la seigneurie appartint au chapitre Saint-Étienne de Châlons jusqu'à la Révolution.

Digitized by Google

XXXVI. — TRIGNY (*Marne*)

On a reporté avec soin une ancienne croix en pierre qui était placée au bord du chemin de Trigny à Chenay dans le jardin de la propriété actuellement habitée par M. Palloteau, et précédemment par la famille Barbe-Henriot. Cette croix date du XVI^e^ siècle et présente le Christ d'un côté et la Vierge de l'autre, mais son véritable intérêt vient de la colonne qui lui sert de support et qui remonte au plein moyen âge. Le fût, d'une circonférence de 0^m^93, mesure 1^m^43 d'élévation et présente sur toute sa hauteur des dessins en losange de 0^m^23 de côté. Dans chaque losange est inscrit un quatre-feuilles sculpté en relief, décoration analogue à celle qui avait été répétée au XIII^e^ siècle sur le portail de l'église Saint-Nicaise de Reims. Ce beau fragment gothique provient sans doute de Saint-Thierry, abbaye voisine de Trigny et démolie presque entièrement.

XXXVII. — VERZENAY (*Marne*)

Au milieu des vignes de ce territoire, l'un des plus fameux de la Montagne de Reims par l'excellence de ses produits, en un lieudit les *Chardronnières*, sur le chemin du *Champ-Saint-Martin*, on remarque une croix en pierre de 3^m^ de hauteur, peinte en rouge à une époque ancienne et désignée communément pour cela sous le nom de *Croix rouge*. Elle se compose d'un socle carré formant la base et d'une colonne à chapiteau dorique qui supporte la croix de petites dimensions, garnie de volutes entre les bras, et encore entière, bien que la tête du

Digitized by Google

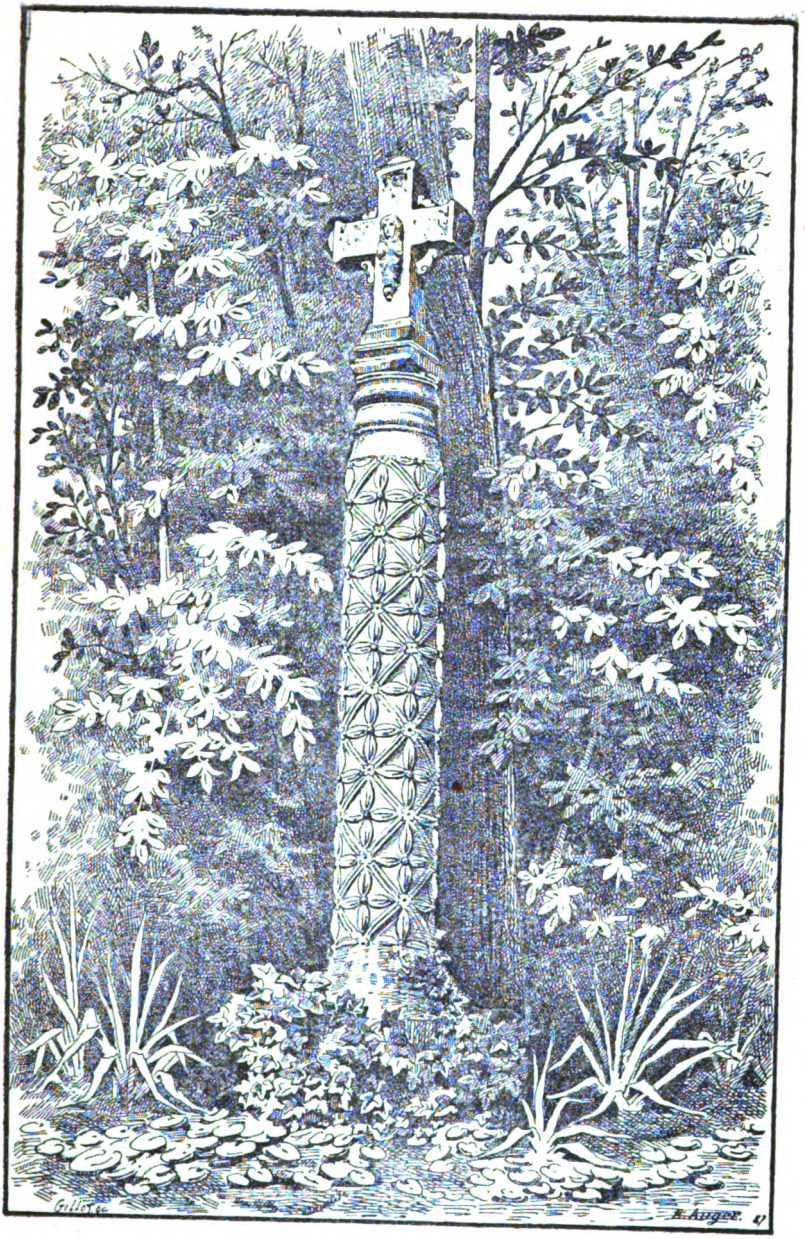

Croix du XVI^e^ siècle, sur un fût du XIII^e^ siècle
à Trigny (Marne)

Digitized by Google

Digitized by Google

Christ soit mutilée. Ce monument, populaire dans la contrée, remonte probablement au XVII^e^ siècle et a été plusieurs fois restauré : on lit au revers du socle la date de 1759, mais l'inscription principale, placée sur la colonne, est absolument fruste, sauf les premiers mots : *A la gloire de Dieu et à la mémoire....* Il est à souhaiter que ce souvenir des anciens vignerons de Verzenay soit respecté et consolidé par leurs descendants.

XXXVIII. — VERZY (*Marne*)

Sur la place de l'Hôtel de Ville subsiste, contre la muraille de l'*Hôtel d'Anvers,* une croix du XVII^e^ siècle. Sur un socle carré dont chaque face est garnie d'un encadrement s'élève un fût cannelé de 3^m^50 de hauteur, sur lequel est appliqué un cartouche carré portant ces mots :

..... BON..
• ESV • ES....
NOBIS • IES..
1616
L N F

Il est facile de restituer le texte d'une prière fort ancienne et très populaire qui se chantait naguère à la fin des vêpres dans les campagnes, et que l'on supprima avec le rit rémois : *O bone Jesu, esto nobis Jesu.* Les lettres gravées sous la date forment un monogramme qui relate sans doute le nom du fondateur.

Sur la montagne, presque en face des célèbres faux de

Digitized by Google

Verzy, on rencontre la *Croix rouge*, croix moderne en fer dont l'inscription rappelle le patron du pays :

A la gloire de Dieu, en mémoire de Saint Basle, la croix rouge a été replacée par M. Denis Marchand, adjoint au maire de Verzy, et Joséphine Petit son épouse, 22 Juin 1828.

Non loin de là se trouve l'emplacement de l'ancienne abbaye bénédictine, dont il ne subsiste plus aucun vestige debout.

XXXIX. — VILLEDOMMANGE (*Marne*)

A la sortie du village, sur la route des Mesneux et à l'entrée d'un sentier qui pénètre dans les vignes, se trouve une croix en fer très simple dont la plaque porte ces mots :

DIEU NA PAS
EPARGNE
SON PROPRE
FILS
BENIE EN
1776

XL. — VILLERS-AUX-NŒUDS (*Marne*)

Une croix en fer dont les extrémités sont fleurdelisées subsiste au bord de l'ancien chemin de Villers-aux-Nœuds à Reims, à peu de distance du village. On lit sur la plaque de tôle ce texte en lettres capitales : *A la*

Digitized by Google

gloire de Dieu et à la dévotion de Remy Haninet, de Martine Mobillion sa femme....en 1788.

XLI. — VILLERS-DEVANT-LE-THOUR (*Ardennes*)

Le territoire de cette commune contient plusieurs croix modernes en fer forgé, la *Croix Bardin* au fond d'Écry, et deux autres aux extrémités du village. Ces dernières sont particulièrement remarquables par leur dessin très élégant dans le style Louis XV, l'une dite *Croix Carlier*, en souvenir de la personne qui la fit rétablir en 1819, l'autre dite *Croix Prillieux*, en souvenir de Nicolas Prillieux, propriétaire, et de Marie-Barbe-Fleurimone Sohier, son épouse, qui la firent ériger en 1817. Elle offre un type curieux de la persistance des traditions dans l'art de forger le fer: on lit, en effet, sur la tige, le nom de l'habile ouvrier qui suivait encore au commencement de notre siècle le style décoratif du XVIII^e^ siècle, et dont les descendants exercent aussi à Château-Porcien la même profession avec le même talent (1). Voici la marque du fabricant inscrite sur la tige: FT PAR. PHILIPPE. RENEUF. ET. SON. FILS. AN. 1817. LE. 7. SEPTEMB. Les extrémités sont munies de fleurons en tôle estampée, tandis que l'intervalle des branches est rempli de lamelles de fer contournées et enroulées avec goût.

Un soin pieux préservera longtemps de toute at-

(1) La grande grille du chœur de l'église du Thour a été exécutée en 1806 par Pascal Reneuf. C'est à lui aussi qu'est due une croix en fer d'un très bon modèle, dite *Croix Poncelet*, qui fut placée en 1804 sur la route de Saint-Germainmont au Thour, et qui y subsiste toujours.

Digitized by Google

teinte cette gracieuse et rustique décoration dont on voit le dessin en face de cette notice. Le plus bel accompagnement des croix, ce sont les vieux arbres qui les ombragent et les encadrent si bien, comme on en rencontre encore quelques-uns au bord des routes et sur les places publiques. Puisse la cognée épargner les survivants de ces ormes séculaires, que le sage Sully fit planter à l'entrée de tous les villages pour en être les signaux et la parure !

Digitized by Google

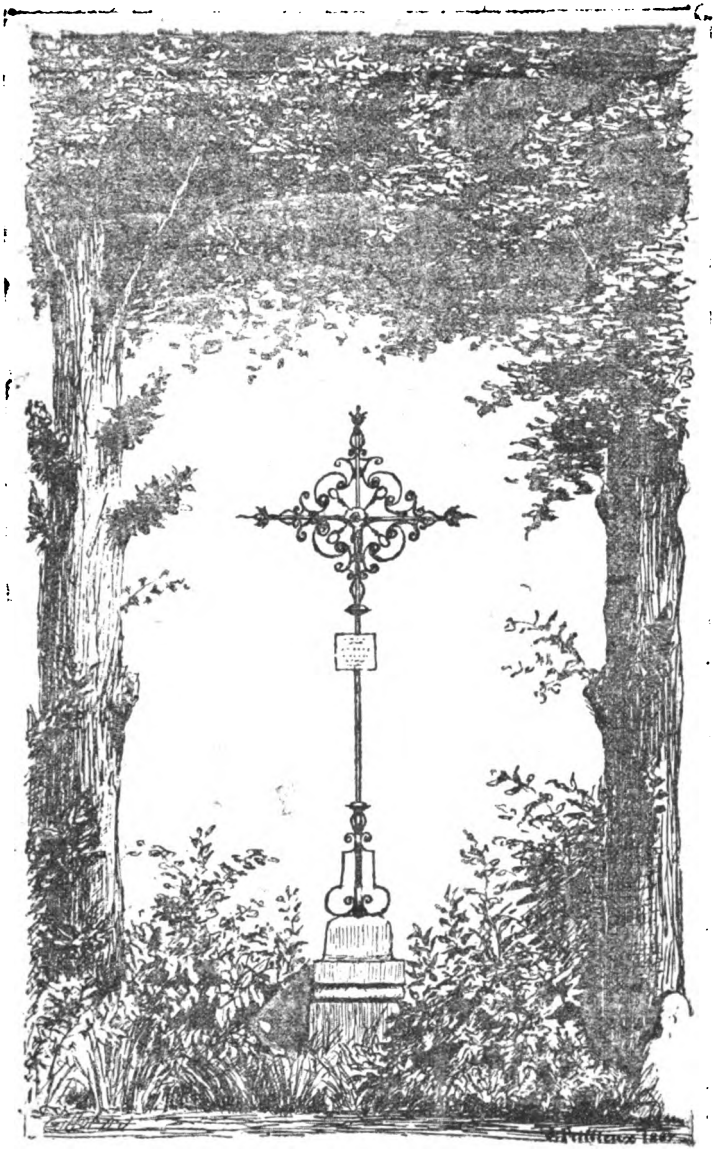

Croix en fer, dans le style du XVIII^e^ siècle
à Villers-devant-le-Thour (Ardennes)

Digitized by Google

Digitized by Google

CONCLUSIONS

Ici prend fin cette revue descriptive des anciennes croix de la région. Bien d'autres monuments seraient à signaler dans l'étendue du diocèse de Reims, mais les renseignements nous font défaut pour dresser un tableau d'ensemble, qui ne pourrait d'ailleurs être complet avant la rédaction du *Répertoire archéologique* de la Marne et des Ardennes (1). Renvoyons pour le surplus aux recueils généraux d'art français, au *Bulletin monumental*, au *Dictionnaire de l'Architecture française* par Viollet-le-Duc et aux *Annales archéologiques* de M. Didron (2), recueils qui ont donné des notices pleines d'intérêt sur un grand nombre d'anciennes croix. Notons en particulier l'étude de M. C. Sauvageot sur les croix de cimetière et de carrefours au moyen âge et à la Renaissance, ornée d'une vue de la belle croix gothique de Santenay (Côte-d'Or) (3). Cet auteur ne traite pas des croix modernes,

(1) Nous avons déjà profité des recherches de M. l'abbé Chevallier, dans les cantons de Châtillon-sur-Marne et de Ville-en-Tardenois. Il vient encore de nous indiquer l'existence d'anciennes croix à Gueux, Germigny, Faverolles, Lagery, Lhéry, Passy-Grigny, Treslon, Rosnay, notamment à Bouleuse, où une belle croix en fer porte cette inscription : *A la gloire de Dieu jay suis posé par Pierre Danton, et Margueritte Susanne Danton, sa femme, laboureur, demeurant à Bonleuse (sic), fait ce 3e avril 1782, par Pierre Visneux, à Aubilly.*

(2) *Annales archéologiques*, t. XXV, p. 240 à 246.

(3) Consulter l'article de Viollet-le-Duc, dans son *Dictionnaire de l'Architecture française* t. IV, page 433 à 444, accompagné de très beaux dessins du moyen âge : celles de Baret (Charente), de

Digitized by Google

mais il donne sur celles de l'époque romane et gothique les plus intéressants détails que confirment nos propres recherches. Elles étaient, dit-il, très simples du XI^e^ au XIII^e^ siècle, taillées grossièrement dans la pierre, avec les branches découpées selon la forme des croix antéfixes des pignons romans, généralement privées de toute image du Christ, qui apparaît seulement à la fin du XII^e^ siècle, et qui fut ensuite accompagnée sur l'autre face de l'image de la Sainte Vierge. Du XV^e^ au XVII^e^ siècle, le Christ fut entouré des instruments de la Passion ou des figures des saints en honneur dans la localité. C'est ainsi que furent construits tous ces petits calvaires, si fréquents encore en Bretagne, où le sentiment de l'art traduisit naïvement la piété populaire (1). Si les monuments en pierre sont les plus intéressants par leur date et leur caractère, nous ne devons pas négliger les croix en fer forgé que l'on multiplia au XVII^e^ et au XVIII^e^ siècle, et qui sont restées dans notre contrée les plus durables et les mieux respectées, malgré tant de bouleversements et de révolutions.

L'art du XVIII^e^ siècle, que les partisans trop absolus du moyen âge ont tort de dédaigner, nous a laissé des spécimens d'un incontestable mérite, qui peuvent encore servir à l'étude des sculpteurs. Nous reproduisons

Mezy (Aisne), de Fouchères (Aube), de Belpech (Aude), et de Royat (Puy-de-Dôme). Il donne, en outre, la vue de deux croix de bronze, restituées avec son goût habituel d'après d'anciens modèles. Il déplore la perte des croix si gracieuses des XV^e^ et XVI^e^ siècles, détruites par les iconoclastes au temps des guerres de religion ou à la fin du dernier siècle, p. 438.

(1) Cette piété populaire est partout douce et charitable, témoin une croix érigée à Bezannes près de Reims en 1884, par un particulier, et portant cette touchante prière : *Mon Dieu ayez pitié des voyageurs*; les figures de l'*Espérance* et de la *Charité* accompagnent le calvaire.

Digitized by Google

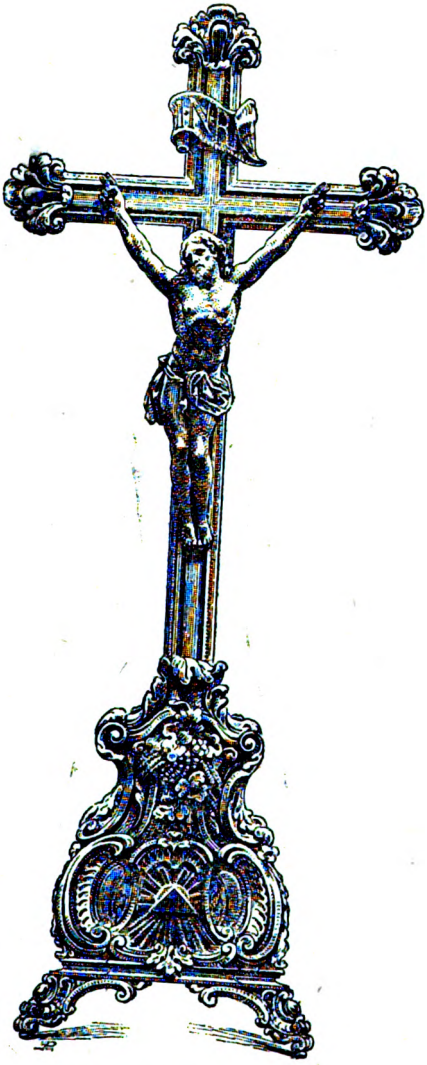

Croix en bois du XVIII[e] siècle
Provenant de l'Église Saint-Nicaise de Reims

Digitized by Google

Digitized by Google

ici, comme un type de ce genre, la grande croix en bois sculpté et doré qui ornait le maître-autel de l'église abbatiale de Saint-Nicaise, et qui est conservée sur l'autel de la chapelle Saint-Fiacre, dans l'église Saint-Remi de Reims. Sa partie supérieure formerait un excellent modèle pour un calvaire monumental, bien préférable à tant de conceptions d'un gothique de pure fantaisie.

Nous ne pouvons mieux terminer qu'en citant cette page humoristique du P. Cahier, écrite à la suite d'une étude sur les croix stationnales, et comme invitation à reproduire les modèles de quatre croix rustiques composés par le P. Arthur Martin, son confrère en archéologie : « Voilà une parure de paysage à relever dans nos campagnes. Le soin qu'on a pris ça et là d'y conserver quelques restes suffit à faire comprendre qu'on y verrait volontiers renaître quelque chose de pareil. La France est devenue suffisamment prosaïque par les destructions sans nombre qui ont rasé son sol et par les constructions telles quelles qui s'y font chaque jour, même sous prétexte d'embellissement ; il serait temps qu'un peu d'art, surtout s'adressant au cœur, fût considéré comme devant entrer en ligne. Dans ce genre, nos hameaux n'ont certes pas été gâtés depuis quatre-vingts ans, et se trouveraient bien de voir surgir près d'eux quelque doigt tourné vers le ciel, pendant que le cultivateur est courbé vers la terre par sa tâche quotidienne (1). »

Mais, en continuant la tradition, que l'on se garde d'ériger une croix comme une provocation, comme un signe de division, comme une arme pour le fanatisme !

(1) *Nouveaux mélanges d'archéologie*, Paris, 1875; Décoration d'église, p. 281.

Digitized by Google

Cet antique symbole ne sera respecté que s'il est partout un garant de la paix publique et de la concorde, ici un appel au patriotisme sur les tombes des champs de bataille, là un souvenir d'un grand homme ou d'un fait glorieux de notre histoire. Alors, le vieillard s'inclinera et l'enfant saluera, touchés l'un et l'autre d'un instinctif et pieux respect.

Sachons respecter aussi par raison. Notre siècle détruit moins que ses devanciers, parce qu'il comprend que les monuments, grands et petits, sont les témoins inoffensifs et nécessaires du passé d'un peuple. Si l'on cherche enfin à sauvegarder les monuments mégalithiques et les stèles gallo-romaines, il faut maintenir également la croix des chrétiens au bord du chemin où passent les vivants, et dans le champ du repos où dorment nos aïeux.

Croix du cimetière de Cuchery (Marne), avec main bénissant au revers.

Digitized by Google

APPENDICE

I.

CROIX DE LA COUTURE.

1503, 28 février. — Belle et somptueuse croix à la Couture, devant laquelle le vendredi saint se fait la prédication, où assiste grande multitude de gens.

Requête au conseil pour paver cet endroit afin d'en enlever les boues.

1503, 28 février. — Une aultre req^e^ ou suplication présentée par les m^res^ pelletiers de Reims requérant avoir et leur faire délivrer des gretz et aresne pour faire paver à leurs despens au devant de la croix à la Coulture ainsy que contient leur requeste.

Conclud a esté :

Que l'on délivre aux maistres pelletiers de Reims, les maneuvres qu'il conviendra employer en la chaussée qu'ils veulent faire faire devant la croix de la Coulture.

(Conclusions du Conseil de Reims.)

1517. — Paiement a faire *au jour de la Croix abbatue de la foire à la Coulture à Reims.*

Digitized by Google

1535. — Somme à payer *au jour de la croix abbatue de la foire à la Coulture à Reims.*

1557, may. — Echéance *le jour du jeudi de la croix abattue fin de la foire de la Cousture.*

1561. — Maison sise a Reims près la croix de fer faisant coin de la rue de la croix de fer et de la rue descendant à la Cousture.

II.

CROIX DE JEAN GODART.

Extraits des Registres du Buffet de l'Échevinage de Reims.

19 mars 1542. — Requête de m^e^ Jehan Godart, chantre et chanoine de l'église N.-D. de Reims :

« Plaise à Messieurs les eschevins de Reims bailler congié et permission a maistre Jehan Godart, chantre de Reims de povoir eriger, dresser et faire mettre une croix de pierre de taille ou est contenu et insculpé le crucefiment et histoire de la passion de nostre Seigneur Jhesu-Crist auprès d'un puyz (1) assiz au parvys Nostre-Dame assez près de la porte S. Denis pour tousjours esmouvoir le peuple en passant pardevant icelle de prier et avoir mémoire de la passion de nostre Seigneur Jhesu Crist car desjà il a permission et congié de ce faire par mondit s^r^ larcevesque et ses officiers.» Ainsi signé : « J. Godart ».

Congié a esté aud. m^re^ Jehan Godart, considéré le bon vouloir et affection qu'il a à la passion de nostre Seigneur Jhesu Crist et exaltation de sa très doloreuse mort, de mettre et dresser une croix de pierre portant le crucefiment insculpé au parviz devant lesglise Nostre Dame de Reims et icelle faire mettre et asseoir a quatre piedz et demy près du puyz

(1) Le puits de Jean Godart, orné de son chiffre et de ses armes est conservé au Musée lapidaire de Reims.

Digitized by Google

estant audit lieu, lequel lieu est propise et lequel peult moins donner empeschement à la chose publicque comme il a esté rapporté par deux de nous et le procureur... qui ont visité le lieu. Et encores qu'il puisse mettre quatre pierres sur et dedans le pavé joingnant icelle pour préserver la dite croix des harnoix, sauf tous droiz.

III.

DIVERSES CROIX DE LA VILLE ET DE LA BANLIEUE.

1439. — Terres au terroir de Reims... près la *croix de Saint-Nicolas* (de Virlouzet ?) *vers Cernay.*

1515, 26 novemb. — Crux S. Alberti, Leod. episc., vocatur sterlingorum et impensæ pro refectione et erectione dictœ crucis capiuntur super iis qui sterlingos predictos lucrantur..

1552. — Maison à Reims, rue de la *croix de fust* (croix de bois).

1556. — Pièces de terre au terroir de Reims lieudit *à la croix Garnot.*

(Extraits des actes de notaires.)

1559. — Grange et jardin sis à Reims derrière les Cordeliers au devant des murailles de la ville près de la croix Sainte-Bove.

1^er^ juillet 1559. — Req^te^ de Estienne Lamant dem^t^ en la rue du Jard aux drapiers disant que pour persuader les simples gens mesme les demourant en ladite rue du Jard a la cognoissance de la pasion de N. S. J. Christ et pour l'honneur d'icelle passion faire prier il a fait faire une croix de bois sur laquelle est taillé ung crucifix, laquelle croix il feroit volontiers planter sur une petite pierre qui servira d'ung petit pont sur les fossez de ladite rue au devant de la maison du suppliant. (La permission est accordée.)

Digitized by Google

15 mars 1583. — Permis à M^tre^ Pierre Frizon chanoine de Reims de faire dresser une croix de pierre sur une petite motelle de terre proche le logis de M^e^ Coulon sous chantre et chanoine.

27 février 1588. — Requeste de M^re^ Guy Meresse chanoine de l'église de Reims disant que dès longtemps il ait grande dévotion de faire ériger une croix de pierre de taille en un endroit de ladite ville ou il y a une place assez grande et spacieuse proche le grand S^t^ Christophe d'une part, et de la maison de la Seraine d'autre part laquelle croix ne poura apporter préjudice mais plutost servir ausdits passans de memoire de nostre redemption et les inviter à dévotion. (Le congé est accordé.)

(Extraits du Buffet de l'Échevinage.)

Copillon, 28 janvier 1609. — Terroir de Reims... lieudit à la *croix Godart*... à la *croix l'Evesque*... lieudit *le chemin de la Thour noire.*

1634. — Terre au terroir de Reims lieudit à la *Belle croix* aultrement la Fosse Cuissa.

On lit dans les *Conclusions du conseil de ville en 1676, le 13 mars:* « Un ouvrier a démoli la croix S^t^ Victor d'après ordre du clergé. Sera conféré avec led. clergé au sujet de la pyramide ou croix qui est prémédité de poser, afin qu'il ne soit rien mis dans l'inscription qui choque l'autorité de la ville ».

1757. — La croix sur le rempart faisant face au Jard est posée par les soins des habitants du Jard en juillet et bénie le 31 juillet à 5 heures du soir par Antoine-F^ois^ de la Grange prieur curé de S^t^ Denis. Le Christ qui est sur la croix a été vendu au profit de la paroisse attendu qu'il y étoit quand on a raccommodé l'église.

Le calvaire du moulin de la housse a été posé quelques années avant.

1758. — La croix et le puits de la rue des Groseillers transportés près du mur dans le mois d'octobre.

Digitized by Google

Autrefois tous les croix et puits étoit l'un contre l'autre et au milieu des rues.

1802. — Benédiction de la croix du cimetière S Remy et de S Morice par Mr Antoine Bertin curé de S Remy, cette croix posée sur la fosse où a été enterré le corps de S Remy. Bénédiction de la croix du moulin de la housse.

Dimanche 30 octobre. — Bénédiction de la croix du rempart du Jard. Mr Malherbe fait un discours.

10 octobre. — Bénédiction de la croix des pestiférés par André Savart curé de S Jacques (à la mémoire du zélé citoyen Nas Colin mre en chirurgie mort à la burie le 19 juillet 1668). Au derrière de cette croix est écrit :

Réédifiée le 18 vendémiaire an XI, *ou 10 octobre 1802.*

On observera que cette croix n'est pas posée au cimetière des pestiférés, elle est posée à la place d'une autre que les Jacobins ont destruit ainsi que toutes les croix tant des villes que des campagnes...

Benediction de la croix du cimetière de la cathédrale, de S André et de S Jacques le dimanche 7 nov. par Mr Malherbe curé de la cathédrale qui a fait un discours.

Bénédiction de la croix de la rue des Capucins le même jour par M. le curé de S Jacques qui a fait un discours.

Extraits d'un ms. de la Bibl. de Reims (legs Saubinet.

IV.

CROIX DES VILLAGES AUX ENVIRONS DE REIMS.

1552. — Terroir de Trigny, lieudit à la *Croix Aymon.*

1552. — Maison à Berru, lieudit sous la *Croix.*

1552. — Terre à Fleury-la-Montagne, lieudit à la *Croix Colinet.*

1552. — Maison à Montbret, *près la Croix.*

Digitized by Google

1556. — Maison à Pévy, sise lieudit la rue de la Croix.

1556. — Maison, cour, jardin sis à Breuil, lieudit *devant la Croix.*

1559. — Vigne au terroir de Villers Allerant, lieudit *à la Croix.*

1561. — Terroir de Villers aux Nœuds, lieudit au Mahommet..., lieudit *la Croix le Coustre.*

1561. — Terroir de Courmelois, lieudit *la Croix Saint Basle.*

1561. — Maison à Villedommange, lieudit *la rue de la Croix.*

1566. — Vigne au terroir d'Écueil, lieudit à *la Croix.*

1566. — Vigne au terroir de Villedommange lieudit *à la Croix.*

24 septembre 1635, (Leleu). — Conclus. des habitants de Crugny, assemblés devant la *Croix du Tillolet*, qui est le lieu accoustumé de traiter des affaires de la dite communaulté, au son de la cloche... Ils donnent pouvoir d'emprunter 400[l].

(*Extrait des minutes des notaires de Reims*, par M. Duchenoy, 1887.)

FIN

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Pages

Les anciennes croix, leur intérêt historique..... 265

I. Ambonnay, croix de la place publique, croix de Grilly..... 269

II. Auberive, croix de chemins (1660)..... 270

III. Balham, croix de maître Jean Gomont (1618)..... 271

IV. Bermericourt, croix de chemin du moyen âge, croix du cimetière de 1753..... 272

V. Berru, croix de route..... 272

VI. Béthény, croix Dravigny (1685)..... 273

VII. Brimont, croix romane avec dessin, croix de Brimontel 274

VIII. Cernay-les-Reims, croix de la place publique et autres 278

IX. Champfleury, croix Bernardet (1786)..... 278

X. Le Chesne, croix de la place publique..... 279

XI. Chigny, croix Duchastel (1702)..... 279

XII. Coulommes-en-la-Montagne, croix Dorigny, christ roman..... 280

XIII. Courcy, croix Villé (1782)..... 280

XIV. Fépin, croix d'un naufragé en 1666..... 281

XV. Fresnes, trois croix de chemin du XVIIIe siècle.... 281

XVI. Givry, croix de Montmarin et de la Potence..... 282

XVII. Hautvillers, croix des corps saints (1048)..... 283

XVIII. Hierges, croix de Henry Mayreau (1579)..... 284

XIX. Hourges, croix de chemin (1788)..... 284

XX. Juzancourt, croix Rifflart (1733), croix du prieuré de La Presle..... 285

Digitized by Google

XXI. Loivre, croix de chemin (1736)..... 285
XXII. Ludes, croix Billy (1754)..... 286
XXIII. Montbré, croix Godinot (1785)..... 286
XXIV. Montigny-sur-Vesle, croix du cimetière (1766).... 287
XXV. Pontgivart, croix sur la grand'route (1808)..... 287
XXVI. Pouillon, croix de carrefours du XVIIe siècle..... 288
XXVII. Reims, anciennes croix rétablies, croix de Jean Godart; croix des Pestiférés (1668); croix Allart (1779); croix de Saint-Maurice, avec dessin..... 288
XXVIII. Rethel, croix Dardalut, croix Miraulin, croix gothique dite croix des Prêtres, avec sa reproduction. 292
XXIX. Rilly-la-Montagne, croix de cimetière du XVIe siècle. 296
XXX. Romain, croix de cimetière du XVIe siècle..... 296
XXXI. Saint-Aubeuf, croix de fontaine..... 297
XXXII. Sept-Saulx, croix de cimetière du XVIIIe siècle.... 297
XXXIII. Signy-l'Abbaye, croix de la place et du cimetière, débris du moyen âge..... 298
XXXIV. Thour (le), croix de la place et du cimetière Saint-Simon..... 298
XXXV. Trépail, croix de la place publique (1772)..... 299
XXXVI. Trigny, roix de chemin, colonne gothique avec dessin 300
XXXVII. Verzenay, croix rouge dans les vignes (1759)..... 300
XXXVIII. Verzy, croix de la place publique (1624), croix de Saint-Basle..... 303
XXXIX. Villedommange, croix de chemin (1776)..... 304
XL. Villers-aux-Nœuds, croix Haninet (1788)..... 304
XLI. Villers-devant-le-Thour, croix de chemin, en fer forgé de style Louis XV, avec dessin..... 305
Conclusions, avec dessins de la croix du maître-autel de Saint-Nicaise de Reims, et de celle du cimetière de Cuchery.... 309

APPENDICE.

(Extraits d'archives sur les croix de Reims et de la banlieue.)

I. Croix de la Couture..... 315
II. Croix de Jean Godart..... 316
III. Diverses croix de la ville et de la banlieue..... 317
IV. Croix des villages aux environs de Reims..... 319

Digitized by Google

LES

STATUES DE REIMS

En 1888

par M. H. JADART, Secrétaire général.

Nos ancêtres et nos contemporains n'ont point prodigué les statues commémoratives à Reims. Nous les en félicitons. Au moment où l'on multiplie partout ailleurs ce genre de monument, cette sobriété est digne des grands souvenirs de notre ville. Tout y reste à sa place, dans son cadre, sous son vrai jour, et la série peut se compléter sans nuire à l'harmonie de l'ensemble.

Une revue des statues rémoises, anciennes et modernes, de celles qui embellissent nos monuments, ornent nos tombeaux ou décorent nos places publiques, vient à l'heure favorable quand il s'agit d'en dresser une nouvelle.

Celle-ci sera une œuvre d'une portée plus haute, d'un

Digitized by Google

caractère pleinement national, d'un mérite artistique incontesté. La Jeanne d'Arc de Paul Dubois est attendue dans le monde des arts avec non moins d'impatience que ne l'était, il y a un siècle, la création de Pigalle sur notre place Royale. Mais, disons-le hautement, à valeur d'art égale, le choix du sujet est tout à l'honneur de notre époque, ce qui prouve qu'il ne faut jamais médire de son temps. On construisait, en plein XVIII^e^ siècle, une place magnifique pour la décorer d'un chef-d'œuvre, offrant aux pieds du roi la double allégorie de la douceur de son gouvernement et de la sécurité du commerce sous son règne. L'idée ne manquait pas de grandeur et elle est empreinte d'une vérité que les contemporains saisissaient beaucoup mieux que nous. Il s'agit aujourd'hui de placer en avant de cet admirable portail du moyen âge, que nos ancêtres indulgents trouvaient « beau quoique gothique », la statue d'une jeune fille du peuple dont l'inspiration hardie et le merveilleux courage sauvèrent la France au moment où son roi en désespérait. Le génie vrai de notre temps est bien là : d'un côté il remonte volontiers l'échelle des siècles et se complaît dans nos vieux monuments; d'autre part, il comprend et il aime l'initiative, l'élan spontané et sincère qui renverse les rôles et fait le peuple plus grand que son chef. L'héroïne de Domremy, c'est pour nous l'image de la patrie se relevant avec l'aide de Dieu, par

Digitized by Google

le dévouement de ses propres enfants ; c'est une figure naïve, mais vraie, que nous replaçons en pleine lumière ; c'est une vision bienfaisante où l'espérance met un symbole. Voilà pourquoi nous voulons voir Jeanne d'Arc, la Libératrice de Reims, sur la place du Parvis, à l'endroit même où les acclamations populaires l'accueillirent à sa sortie de la cathédrale.

Les statues de Colbert et de Drouet d'Erlon lui feront un digne accompagnement sur leurs places respectives. L'illustre ministre du grand roi, issu de marchands bourgeois de Reims, consuma, lui aussi, sa vie au service de la France, et le maréchal plébéien prodigua la sienne au milieu de combats qui comptent encore parmi les victoires de la patrie. Il n'est pas jusqu'au généreux chanoine Godinot qui ne rappelle à son tour l'abnégation et le dévouement à ses compatriotes. S'il n'eut rien de belliqueux et ne soutint de luttes qu'au sein de son Chapitre, il personnifie à merveille l'utile emploi de la richesse acquise par le travail au cours des longues périodes de prospérité. Il se dépouilla de son vivant au profit du bien public. A son exemple, tous les Rémois qui doivent leur opulence à l'industrie ou au commerce sacrifieront quelque peu de leurs revenus pour doter leur ville d'un monument plus méritoire que l'étalage d'un vain luxe aux yeux de la postérité. Les sentiments virils, le souci de notre indépendance nationale, la haine de

Digitized by Google

l'envahisseur, voilà la signification de ce nouveau monument.

Avant d'ériger la statue de Jeanne d'Arc, examinons les raisons qui firent élever les statues précédentes, les circonstances au milieu desquelles s'ouvrirent des souscriptions, et les causes qui assurèrent leur réussite. Unissons tous ces souvenirs encore vivants dans la gratitude populaire, et voyons comment les œuvres d'art qui les consacrent ont été conçues et réalisées dans le cours des âges. Faisons parler les statues de Reims.

Digitized by Google

CHAPITRE Ier

ÉPOQUE GALLO-ROMAINE, MOYEN AGE & RENAISSANCE

Nous ne remonterons pas jusqu'à l'époque gallo-romaine, dont il nous reste cependant des statuettes d'un bronze très pur, le relief si expressif de nombreuses stèles funéraires et surtout le tombeau de Jovin. Le Musée possède aussi une statue antique de Bacchus et deux bustes en marbre de la collection Campana. Ce ne sont pas là des portraits.

On pourrait en voir un dans une tête en marbre blanc, trouvée à Reims et conservée au musée. Certains indices faisaient croire à M. Duquénelle qu'elle provenait de la statue d'un empereur érigée par les Rémois dans le IIe ou le IIIe siècle. Mais nous laissons aux antiquaires le soin de fixer cette attribution.

§ 1er.— Les statues de Notre-Dame.

Si nous abordons le moyen âge, c'est pour signaler, au milieu des mille statues qui décorent Notre-Dame, les

Digitized by Google

figures en pied de Pépin le Bref, debout sur un lion, de Charlemagne avec la couronne impériale, et de Louis IX avec les attributs royaux. Elles se trouvent dans les niches des contreforts du transept, tournées vers l'ouest. Celle de saint Louis a toutes les apparences d'un portrait; nous savons qu'elle fut exécutée du vivant du pieux roi, et que ses traits concordent avec les autres effigies de ce monarque. Maintenant qu'elle a été étudiée par M. l'abbé Cerf (1), puis moulée par M. Bertozzi, elle est assurément l'une des sculptures les plus dignes d'attention de notre cathédrale. Les autres statues qui décorent ses voussures et ses galeries sont allégoriques ou hiératiques, sans que le sentiment humain et la beauté plastique en soient exclus. Elles nous offrent une variété infinie: un Christ admirable, le *Beau Dieu*, des anges d'une grâce merveilleuse, tous les apôtres avec leurs attributs, puis des légions de personnages aux costumes variés, des héros comme Clovis, des défenseurs de la cité et des martyrs comme saint Nicaise, des hommes de civilisation comme saint Sixte et saint Remy, des rois successeurs de Clovis, des vierges au regard inspiré, des femmes majestueusement drapées, et tout un monde de figurants pleins de vie comme les acteurs d'un drame.

Il faudrait insister sur l'intérêt et le caractère du Centaure ou Sagittaire, statue équestre qui couronne le pignon du bras sud du transept, sur la véritable signification des personnages de la galerie des Sept Sages, sur la valeur hors ligne des statues d'Adam et d'Ève, de l'Église et de la Synagogue, si tous ces points n'avaient été fixés et décrits dans l'excellent *Guide descriptif de*

(1) *Travaux de l'Académie de Reims*, t. LXXIX, p. 175.

Digitized by Google

Notre-Dame, dont l'auteur très compétent va nous donner la sixième édition (1).

Le Musée de la Sculpture française, au Trocadéro, nous a emprunté beaucoup de modèles. Dans une récente communication aux Antiquaires de France, M. Courajod, l'un des conservateurs du Louvre, signalait l'importance des sculptures de la cathédrale de Reims : « Quelques-unes de ces statues, disait-il, offrent, surtout dans l'arrangement des draperies, une ressemblance étonnante avec les modèles grecs, que pourtant les artistes rémois du moyen âge n'ont connu que par l'intermédiaire des œuvres de la décadence romaine. Ils ont copié du romain et fait du grec; d'autres têtes rappellent l'expression des figures de Léonard de Vinci (2). »

§ 2. — La tombe de Libergier, 1263.

Il reste peu de statues dans nos édifices sur les tombeaux du moyen âge. Nous devrions signaler d'abord les deux statues des rois Louis d'Outremer et Lothaire, œuvres d'une époque postérieure, probablement du XII^e^ siècle, qui se voyaient sur leurs tombes dans le chœur de l'église Saint-Remi. Elles ont été détruites à la Révolution, mais on conserve dans l'église un fragment de l'une d'elles en pierre très dure, d'une sculpture assez fine. Il reste du moins un dessin de ces effigies, qui

(1) *Description historique et archéologique de Notre-Dame de Reims*, par l'abbé V. TOURNEUR, 5^e^ édition, Reims, F. Michaud, 1883.

(2) *Société nationale des Antiquaires de France*, séances des 4 et 11 avril 1888.

Digitized by Google

avaient été reproduites par les soins de Bernard de Montfaucon (1).

On voit à la cathédrale les tombes avec figures en pied de Gilles de Pegorare et de Jean Panthouf, du XIV^e^ siècle, et celle de Pierre Pineau, du XVI^e^ siècle. Mais une autre dalle est connue dans le monde entier, c'est la dalle de Libergier, le maître des œuvres de Saint-Nicaise. A elle seule, placée comme elle est aujourd'hui sur la muraille intérieure, elle vaut une statue (2). M. H. Wendling, en sculpteur consommé, vient de le prouver par l'exécution d'une figurine du célèbre architecte, d'après le dessin de la pierre tombale.

§ 3. — Les statues des Musiciens, rue de Tambour.

Œuvres du XIII^e^ siècle, nos statues des Musiciens sont assez célèbres pour que leur mérite n'ait plus besoin d'être mis en relief ; tous ceux qui savent rendre justice à l'art du moyen âge professent à leur égard une vive admiration. Tel est le jugement que portait sur elles M. L. Demaison, dans un fascicule des *Monuments historiques de Reims*, par E. Leblan, où il donne une description approfondie des maisons de la rue de Tambour. Nous lui empruntons ces lignes, qui rendent parfaitement l'impression ressentie par les artistes et les archéologues :

« Ces figures assises sont pleines de vie et de mouve-

(1) *Monuments de la monarchie française*, 1729, t. I, p. 346. — *Les sépultures de l'église Saint-Remi*, par Pr. TARBÉ, 1842, p. 49.

(2) *Bulletin monumental*, 1887, t. LIII, p. 567.

Digitized by Google

ment, et remarquables par la vérité de leurs attitudes. On ne saurait trop louer l'aisance et le naturel de leurs poses, l'expression animée de leurs visages, dont les traits sont exempts de banalité et ont un caractère tout à fait personnel. La figure placée au centre de l'édifice est celle d'un homme assis portant un faucon sur son poing. De part et d'autre sont des statues de musiciens dont l'un tient un tambourin et une flûte, le second une cornemuse, le troisième une harpe et le quatrième une vielle. Ce dernier est coiffé d'un chapel de fleurs. Toutes ces statues ont été peintes ; on distinguait encore, il y a peu d'années, des traces d'une décoration polychrome ; aujourd'hui elles sont revêtues d'une couche uniforme de peinture blanche. Plusieurs d'entre elles ont subi quelques détériorations : le faucon a disparu depuis longtemps, la harpe est en partie brisée, et le joueur de vielle a tout récemment perdu son bras gauche. Ces accidents montrent combien il serait utile de veiller efficacement à la conservation de ces sculptures si précieuses. »

De nouvelles dégradations viennent encore de se produire : le joueur de vielle a perdu une jambe ; il n'y a plus trace de son instrument ; les consoles ornées de bustes se détériorent aussi. Il faudrait donc enfin, par d'intelligentes restaurations, préserver ces rares débris de la statuaire civile du moyen âge des multiples causes de ruine qui les menacent depuis longtemps (1).

(1) *Annales archéologiques*, t. IV (1846), p. 54, lettre de Louis Paris du 11 décembre 1845, relative à la maison des Musiciens, protestant contre la vente qui venait d'en être faite, et demandant qu'elle soit enfin acquise par la Ville, seule en mesure de préserver ses statues.

Digitized by Google

§ 4. Les pairs de France à Saint-Remi, par Pierre Jacques, 1527.

La Renaissance, si féconde ailleurs, est pauvre chez nous en œuvres de statuaire. On en voyait une merveilleuse à Saint-Pierre-les-Dames, le mausolée de la reine d'Écosse, mère de Marie Stuart, attribué à Pierre Jacques. Il n'en subsiste aucun débris. Quelques priants sur les retables, offrant à Dieu leur *ex-voto*, nous donnent seuls une idée de la richesse décorative de cette époque : citons les statues des chanoines Pierre Pineau à Saint-Remi, et P. Grand-Raoul à la cathédrale (1). Mais, à défaut d'autres personnages, nous avons dans les douze statues des pairs de France, installées par Pierre Jacques au tombeau de saint Remi, une suite magnifique de hauts dignitaires du XVI^e^ siècle. Leur allure est superbe, leurs attributs sont variés autant que leurs fonctions sont diverses ; leurs visages sont empreints d'une fine et grave expression. Ces grands seigneurs, ces majestueux prélats, ce sont bien ceux que l'on voyait figurer aux sacres des Valois, à l'époque des Lenoncourt, l'âge d'or de nos artistes (2). Vinrent ensuite les fatales guerres de religion, la Ligue et ses divisions, qui arrêtèrent l'essor des arts jusqu'au règne réparateur de Henri IV.

(1) *Travaux de l'Académie de Reims*, t. LXXXI, p. 143.

(2) *Anciens et nouveaux Tombeaux de saint Remi*, 4 planches, dessins par J.-J. Maquart, in-f°, Reims, 1847.

Digitized by Google

CHAPITRE II

XVII^e & XVIII^e SIÈCLE

§ 5. — Le dieu Mars de la porte de Mars, 1624.

A la suite de la démolition du célèbre château des Archevêques, on réédifia, dans le style du commencement du XVII^e siècle, une porte monumentale qui subsista la dernière de l'enceinte. Lorsqu'elle disparut en 1854, elle avait déjà subi bien des atteintes, et on ne lisait plus à son fronton cette inscription qui fixait sa date (1) :

DU RÈGNE DU TRÈS CHRÉTIEN ROY DE FRANCE
ET DE NAVARRE LOUIS XIII, MAITRE NICOLAS ANCELET
CONSEILLIER DU ROY, ÉLU EN L'ÉLECTION DE REIMS,
ÉTANT LIEUTENANT DES HABITANS,
CETTE ARCHE A ÉTÉ BATIE EN 1624.

Mais si la mention royale avait été arrachée du fronton, la figure du dieu Mars qui couronnait la toiture

(1) L'inscription disparut en 1792. Nous en avons retrouvé le texte dans les *Mémoires de* LACATTE-JOLTROIS, ms. de la Bibliothèque de Reims, topographie, t. I^er, p. 145.

Digitized by Google

avait survécu à toutes les révolutions. Elle fut pieusement recueillie comme le Palladium de l'ancienne forteresse, et figure au Musée rétrospectif parmi les objets les plus appréciés du public, ayant conservé une réputation en quelque sorte légendaire parmi les souvenirs du vieux Reims.

Haute d'environ 1m20, notre statue du dieu de la guerre est un travail en fer battu, jadis doré, œuvre pittoresque de chaudronnerie (1). Il est costumé à la mode de Henri IV, la moustache en croc, chaussé de bottes, couvert d'un casque rond, revêtu d'une cuirasse et d'une écharpe en sautoir, armé d'un glaive qu'il brandit sur sa tête et d'un bouclier qu'il abaisse sur le côté. Bien que percé de trous de balles et mutilé par endroits, le Mars rémois reste fièrement campé et semble attendre l'hommage des membres de nos sociétés de tirs, successeurs des arquebusiers de son temps.

§ 6. — Statue de Louis XIII à l'Hôtel de Ville, 1636.

Le XVIIe siècle, dans la période qui vit commencer et s'arrêter la noble ordonnance de notre Hôtel de Ville, n'éleva à Reims aucune statue monumentale. Notons toutefois, comme équivalence, la figure équestre de

(1) On lit dans le registre de la Chambre des comptes de Reims, pour l'année 1625 : « à Pierre le Cœur, maître couvreur, 287 livres, tant pour figure d'un Mars et 3 fleurs de liss de chaudrelat dorés, qu'il a livré et posé sur la porte de Mars, que pour 437 livres de plomb en trois pieds d'estrade et autres ouvrages. » (*Archives de Reims*).

Digitized by Google

Louis XIII au fronton du Palais municipal (1). Elle datait de 1636, ainsi que la dédicace d'une pure latinité que nous y lisons encore aujourd'hui :

LVDOVICO · IVSTO
PIO · VICTORI · CLEMENTI
QVI · GALLORVM · AMOR · HOSTIVM · TERROR
ORBIS · DELICIÆ
ÆTERN. TROPHÆVM · S. P. Q. R. PP.
M · DC · XXXVI ·

Le sculpteur était celui de l'Hôtel de Ville, le descendant d'une famille d'artistes rémois, Nicolas Jacques, de même que l'architecte du monument, Jean Bonhomme, était issu d'une lignée de maîtres maçons de Reims (2). Le relief fut détruit à la Révolution, mais il a été remplacé dans les premières années de la Restauration, sur le

(1) *Le roy triomphant ou la statue équestre de l'invincible monarque Louys le Juste à Reims*, par RÉNÉ DE LA CHEZE, vue gravée par Ed. MOREAU, in-4°, Reims, 1637. — Cfr. *Le Bouquet royal*, par N. BERGIER, 1637, p. 50.

(2) On lit dans les conclusions du conseil de ville ces mentions que nous a indiquées M. Duchénoy au sujet de la statue de Louis XIII : 1634, 28 mars, « effigie du roy à faire et tailler dans la pierre au devant du dosme de cest Hostel. » — 8 juillet, « sera convenu avec Nicolas Jacques, Mre sculpteur, de tailler l'effigie du roy. » — 24 juillet, sur les conseils de M. de Sourdis, N. Jacques est envoyé à Paris pour prendre modèle de cette effigie, 1635, 25 août, et 1636, 27 février, « Les deux captifs qui sont aux pieds de l'effigie du roy, seront bronzés, ainsi qu'est ladite effigie. » — 6 octobre, choix de l'inscription à mettre sur marbre au-dessous de l'effigie. *(Conclusions.... Archives de Reims.)* Les captifs dont il est ici question et qui accompagnaient toutes les effigies royales se trouvaient sur les côtés, en dehors des colonnes, sur les volutes où sont maintenant des trophées. Cfr. la gravure de Moreau, reproduite par E. Leblan, dans les *Monuments de Reims*, 1882, fascicule de l'Hôtel de Ville.

Digitized by Google

type de l'ancien, sous les armes de France et de Navarre. Le sculpteur, Aimé Milhomme, n'eut qu'à s'inspirer des lignes très sobres de l'œuvre primitive, qui s'encadre si bien entre les colonnes torses du milieu de la façade, au-dessous de l'inscription qui a été également rétablie en 1818, sur un marbre noir incrusté dans le piédestal (1).

Cette figure est la seule qui décore l'Hôtel de Ville maintenant terminé. D'autres statues auraient leur place naturelle dans les quatre niches qui accompagnent l'avant-corps du bâtiment principal ; citons comme dignes d'y être placés : le lieutenant Lespagnol, qui jeta en 1627 les fondements de l'édifice, le grand érudit Nicolas Bergier, l'annaliste Jean Rogier, l'immortel graveur Robert Nanteuil, tous les quatre enfants de Reims et l'honneur de la cité. La façade sur la cour présente aussi deux niches encore vides ; la cour elle-même offre un emplacement favorable pour une fontaine décorative servant de base à un sujet historique.

§ 7. — Statue de Louis XIV à l'Hôtel de l'Arquebuse, bustes de célébrités rémoises à l'Hôtel de Ville.

Il faut arriver à la fin du XVII^e^ siècle pour trouver à Reims une statue isolée, celle de Louis XIV, érigée par les Arquebusiers dans le jardin de leur hôtel, à l'occasion du prix général de 1687. La vue de cette statue nous est conservée par une gravure de N. Colin : le prince est debout, vêtu à la romaine, et sur le socle un bas-relief

(1) L'œuvre de Milhomme coûta 3,000 fr. Son modèle en plâtre est conservé au musée. (*Catalogue du Musée de Reims*, 1881, p. 331.)

Digitized by Google

représente Hercule terrassant le lion de Némée (1). D'autres occasions ne se présentèrent point, ou plutôt la mode n'y était pas encore. Notre-Dame de Reims n'eut jamais de fastueuses statues sur la sépulture de ses prélats. Les tombeaux des hommes notables offraient alors un médaillon avec le profil de leurs traits, au-dessus de l'épitaphe et de l'écu de leurs armes. Ce fut seulement à l'instigation des artistes du règne de Louis XV que l'on exécuta les bustes de grandeur naturelle de nos célébrités locales. Signalons-en trois d'un vrai mérite conservés au musée : ceux de François Rogier par Adam, de Jean Godinot par Cousinet, et de Linguet par Pigalle (2). Ajoutons-y celui de l'archevêque de Rohan, que l'on admire dans la bibliothèque de l'archevêché.

§ 8. — Groupe de la Place Royale, par Pigalle, 1765, et par Cartellier, 1818.

Ce fut à une époque de parfaite et classique élégance (1755-1765) que les administrateurs municipaux conçurent et réalisèrent, avec les ressources de la ville et les largesses du roi, cet ensemble régulier et grandiose de la place Royale, et l'ornèrent au centre d'un monument qui en sera toujours l'indispensable ornement. Un volume

(1) Collection d'estampes sur Reims de MM. Saubinet et Ch. Givelet. — *Recherches sur les Arquebusiers de Reims*, par H. Menu, 1868, ms. des archives de l'Académie de Reims, in-4°, avec dessins, p. 114.

(2) *Catalogue du Musée de Reims*, par Ch. Loriquet, 1881, p. 327 et 329.

Digitized by Google

suffirait à peine pour retracer en détail les péripéties de l'entreprise, les conditions difficiles où l'on se trouva en certains jours, enfin la réussite et les brillantes fêtes de l'inauguration. Des ingénieurs comme Le Gendre, des sculpteurs comme Pigalle, des poëtes comme Voltaire, des graveurs comme Cochin et les frères Varin, travaillèrent successivement à cet ensemble d'un effet prodigieux pour une ville de province. En ce qui concerne plus spécialement la statue et ses accessoires, on trouvera les principales appréciations chez les critiques d'art de l'époque, Diderot, Grimm, Mariette, Dandré Bardon, et dans les ouvrages de MM. Géruzez, Tarbé, Lacatte, Maubeuge et Alphonse Gosset. Les vues admirablement gravées de l'œuvre complète de Pigalle nous ont été conservées dans un album de Le Gendre, accompagné d'un texte descriptif de la plus haute valeur (1). Nous ne pouvons ici que résumer sommairement l'analyse de ces divers recueils que les artistes consulteront toujours avec profit et auxquels nous les renvoyons avec sécurité (2).

Le groupe n'existe plus dans sa pureté native, bien que ses lignes essentielles et son allégorie subsistent suffisamment. Le génie de Pigalle y reste tout entier; personne n'eût osé modifier son idée. La statue du roi

(1) *Description de la place de Louis XV, que l'on construit à Reims....*, par le sieur Le Gendre, ingénieur du Roy, Paris, 1765, gr. in-f°, texte suivi de planches offrant la vue des édifices et des trois statues du groupe, gravées par P.-E. Moitte, d'après les dessins de C.-N. Cochin.

(2) *La vie et les œuvres de J.-B. Pigalle*, par P. Tarbé, 1859, p. 101 à 153. — *Relevé des dépenses occasionnées par l'établissement de la place Royale*, par Maubeuge, 1850. — *Reims monumental*, par Alph. Gosset, dans les *Notices sur Reims*, 1880, p. 272. — *Description du monument érigé par la ville de Reims*, par Dandré Bardon, Paris, 1765. — *Description de Reims*, par Geruzez, 1817, p. 353.

Digitized by Google

a été refaite par Cartellier en 1818, ainsi que le piédestal, mais les statues latérales sont intactes, et c'est en elles que réside le chef-d'œuvre. C'est à l'artiste lui-même que nous en demanderons l'explication : « A la droite du prince, écrivait-il, la douceur du Gouvernement est représentée par une *femme*, tenant d'une main un gouvernail, et conduisant de l'autre, par la crinière, un lion en liberté, pour exprimer que le Français, malgré sa force, se soumet volontiers à un gouvernement doux. A sa gauche, la félicité des peuples est rendue par un *citoyen* heureux, jouissant d'un parfait repos au milieu de l'abondance, désignée par la corne qui verse des fruits, des fleurs, des perles et autres richesses. L'olivier croît auprès de lui ; il est assis sur des ballots de marchandises ; il a sa bourse ouverte pour marquer sa sécurité, et, à ses côtés, symbole de l'âge d'or, dorment ensemble le loup et l'agneau (1). »

C'est en ces termes que Pigalle dévoilait sa pensée à Voltaire, le 23 juillet 1763, en lui demandant le texte de l'inscription qui la traduirait sur le bronze. Il s'adressait au patriarche de Ferney parce que celui-ci avait conseillé aux artistes de ne plus placer aux pieds des rois des esclaves enchaînés. Mais la poésie de l'arbitre du goût à cette époque ne prévalut pas sur un simple quatrain inspiré par Clicquot-Blervache, le syndic de la ville, et accepté, sous une forme un peu différente, par le conseil du roi le 18 juillet 1764. C'est encore ce dernier qui se lit sur le socle du monument. Voici les vers proposés par Voltaire à Pigalle :

> Peuple fidèle et juste, et digne d'un tel maître,
> L'un par l'autre chéri, vous méritez de l'être.

(1) *J.-B. Pigalle*, par Pr. Tarbé, 1859, p. 127.

Digitized by Google

Voici ceux bien meilleurs, qu'il adressait ensuite au comte d'Argental :

Esclaves, qui tremblez sous un roi conquérant,
Que votre front touche la terre !
Levez-vous, citoyens, sous un roi bienfaisant ;
Enfants, bénissez votre père (1).

Si l'inscription nécessita un concours où figurèrent les beaux esprits de toutes les Académies, on devine à combien de discussions donnèrent lieu les emblèmes. Au loup et à l'agneau dormant l'un sur l'autre, messieurs du corps de ville avaient voulu substituer un enfant qui joue avec un loup, tant ils avaient peur d'une allusion lointaine au proverbe : *Quatre-vingt-dix-neuf moutons et un Champenois font cent....* On se livra aussi à mille remarques sur les ressemblances des figures avec des personnages vivants qui avaient servi de modèles à l'artiste. Dans le *citoyen*, on vit le portrait de Pigalle, ce qui était vrai (2) ; dans la *femme* ou la déesse on voulut voir une femme qu'il aimait, M^me^ Seïde, conjecture très hasardée que rien ne justifie. Le lion n'est pas une œuvre de caprice, c'est bien le roi du désert devenu obéissant, que le sculpteur avait modelé dans ses fréquentes visites à la ménagerie royale. Quant au sujet principal, au monarque français, dans lequel les Rémois voyaient surtout l'héritier de Louis XIV, le vainqueur de Fontenoy, il était noblement représenté, la main tendue pour commander, le regard bienveillant, doux et

(1) *Œuvres complètes de Voltaire*, 1881, t. XLII, p. 560 et 573.

(2) « Pour preuve de leur satisfaction, la ville de Reims et le ministre ont prescrit au sculpteur la condition d'y insérer son portrait, afin que son nom et sa ressemblance passassent en même temps à la postérité. » (*Description du Monument*, par DANDRÉ BARDON, 1765, p. 17, note).

Digitized by Google

ferme sans fierté. L'harmonie de l'ensemble était surtout remarquable, et Diderot, auquel nous renvoyons pour la critique, y admirait une grande œuvre (1). Elle avait une telle célébrité que l'artiste put négliger de la signer.

Comme pour toutes les grandes créations, il avait fallu du temps et beaucoup d'argent avant d'en compléter l'exécution. Dix ans s'écoulèrent entre les premiers pourparlers et l'inauguration; une somme de 415,000 livres fut dépensée pour le groupe et ses accessoires, sans compter la pension viagère de 4,000 livres que la ville dut payer à Pigalle jusqu'à sa mort en 1785, d'après le contrat du 16 juin 1761. Le premier traité, du 3 février 1756, avait stipulé la fourniture d'une statue dans l'espace de deux ans, et moyennant une somme de 150,000 livres, la statue devait être installée dans une niche, sur un piédestal orné de deux bas-reliefs. Les difficultés survenues avec le Chapitre firent modifier le plan général de la place, et par un second traité du 18 décembre 1758, toujours par devant notaire, le statuaire accepta de mettre son œuvre au centre, accompagnée de deux figures emblématiques, avec une augmentation de 36,000 livres sur le prix fixé primitivement, et un délai prorogé à cinq ans. Il fallut payer, en outre, les écussons, les guirlandes, les plaques de bronze. La fonte des diverses parties fut exécutée à Paris, par Pierre Gorr, dans son atelier du faubourg du Roule, le 29 janvier 1763. Une députation des édiles rémois assista à la fonte, et les risques de cette opération toujours si délicate provoquèrent chez l'un d'eux une faiblesse subite. Mais le succès fut assuré après quelques retouches, et les pièces,

(1) *Correspondance littéraire*, par Grimm, Diderot.... publiée par M. Tourneux, 1882, t. IV, p. 251; t. V. p. 357 et 433.

Digitized by Google

pesant ensemble 60,000 livres, furent amenées à Reims sur trois chariots le 7 juillet 1765, après avoir fait pendant deux ans l'admiration des curieux de la capitale.

Dans l'intervalle, on avait élevé le piédestal rond et revêtu de plaques de marbre blanc veiné, tiré des carrières du Bourbonnais, nouvellement découvertes (1). La pose du groupe s'effectua sans retard, et l'inauguration se fit à la suite d'une visite de Marie Leczinska et à l'occasion de la fête du roi, au cours d'une série de journées mémorables du 17 au 29 août 1765 (2). Le burin des frères Varin a immortalisé quatre scènes de ces pompeuses réjouissances dont les beaux-arts, l'éloquence et la poésie embellirent à l'envi la solennité (3).

Vingt-sept ans plus tard, en des jours de violente commotion que rendaient plus terribles encore la guerre civile et étrangère, l'invasion en Champagne des Prussiens et des émigrés, le 15 août 1792, la statue royale fut abattue. On ne put la remplacer au point de vue de l'art pas plus qu'au point de vue de l'histoire : tout ce que l'on tenta dans ce but fut ridicule et sans portée. Doit-on s'en étonner? Les monuments sont les témoins d'une époque; il faut les anéantir tout entiers dans une

(1) Ces marbres qui furent descellés lors des travaux de pose de la nouvelle statue en 1818, ont servi à confectionner les autels de plusieurs chapelles de Reims, à l'Hôtel-Dieu, à la Charité, à la Mission, à la Congrégation, etc....

(2) *Relation de ce qui s'est passé à Reims le 30 octobre 1764, à la cérémonie de la pose de la première pierre du piédestal de la statue de Louis XV, et les 7 et 8 juillet 1765 à l'arrivée de ce monument ;* Rennes, 1766.

(3) *Descriptions des fêtes données à Reims pour l'inauguration de la statue du Roi au mois d'aoust 1765*, par le chanoine P. de Saulx, Reims, Jeunehomme, 1765.

Digitized by Google

rage iconoclaste, ou les rétablir dans leur intégrité. C'est ce qu'on fit en 1818, dans une pensée commune de rénovation, actuellement encore applaudie des amis du beau.

Un statuaire éminent, Cartellier (1), restitua l'œuvre de Pigalle sans copier cependant la statue tant vantée du prince débonnaire. Il en reproduisit toutefois suffisamment l'expression pour rendre tout regret et toute critique superflus. L'ancienne statue avait dans la pose plus de grâce élégante, de symbolisme, d'afféterie, si l'on veut ; la nouvelle a de la grandeur et un caractère antique qui se ressent de l'École de l'Empire. Ajoutons que le statuaire moderne n'a, pas plus que Pigalle, mis son nom sur le bronze, laissant à la renommée de son devancier tout l'honneur aux yeux de la postérité. A la différence de ce qui se passa en 1765, la dépense, évaluée à 120,000 francs, n'incomba pas à la ville seulement, mais fut supportée en partie par une souscription publique (2). On recueillit presque administrativement les fonds, de 1816 à 1818, à l'aide d'une émission de coupons que couvrit la bourgeoisie rémoise. Dès le 30 mars 1818, on scellait la première pierre, et le monument fut inauguré le 25 août 1819 par le Préfet de la Marne, accompagné du duc de Doudeauville, pair de France, et de toutes les autorités rémoises.

(1) *Cartellier* (Pierre), sculpteur français, né à Paris en 1757, mort en 1831, qui exécuta un grand nombre d'œuvres décoratives pour les monuments de Paris sous l'Empire et la Restauration. Ses ouvrages sont empreints du vrai sentiment de l'antique. (*Biographie Didot.*)

(2) « Les fonds nécessaires, écrivait Géruzez en 1817, seront pris sur la retenue des avances faites par les citoyens pour le passage des troupes, et par une souscription de 60,000 fr. ouverte chez un notaire. » (*Description de Reims*, p. 359.)

Digitized by Google

Il nous reste à reproduire les inscriptions des deux plaques de bronze appliquées en avant et en arrière du groupe actuel.

On lit en avant, au-dessus du cartouche aux armes du roi, l'ancien quatrain et la dédicace :

DE L'AMOUR DES FRANÇAIS ÉTERNEL MONUMENT
INSTRUISEZ A JAMAIS LA TERRE,
QUE LOUIS DANS NOS MURS JURA D'ÊTRE LEUR PÈRE
ET FUT FIDÈLE A SON SERMENT

A LOUIS XV
LE MEILLEUR DES ROIS
QUI PAR LA DOUCEUR DE SON GOUVERNEMENT
FAIT LE BONHEUR DES PEUPLES
1765

En arrière, on lit les noms des fondateurs et des restaurateurs, au-dessus du cartouche aux armes de Reims :

ÉRIGÉ PAR LA VILLE DE REIMS EN MDCCLXV
M. SUTAINE ÉTANT LIEUTENANT. M. COQUEBERT VICE-LIEUTENANT
M. CLIQUOT, PRÉVOT.
M. CLIQUOT-BLERVACHE, PROCUREUR DU ROI SYNDIC

RÉTABLI PAR LA VILLE DE REIMS EN MDCCCXVIII
AU MOYEN D'UNE SOUSCRIPTION DES HABITANTS
SON EXCE M. LAINÉ, ÉTANT MINISTRE DE L'INTÉRIEUR
M. LE BARON DE JESSAINT, PRÉFET DE LA MARNE
M. LE COMTE H. DE GESTAS, SOUS-PRÉFET,
M. LE BARON PONSARDIN, MAIRE
MM. ANDRIEUX, BOISSEAU, CAMU-DIDIER, ADJOINTS

Digitized by Google

Voilà le détail historique et la description sommaire de cette superbe œuvre d'art, qui demeure surtout, au milieu de notre place principale, comme une personnification du XVIII^e^ siècle. On eut la pensée de lui donner en pendant une statue de Louis XVI, mais ce projet n'eut pas de suite (1). On se contenta de rétablir les emblèmes royaux et le quatrain d'origine rémoise (2). L'ensemble reste admiré des hommes de goût et des artistes (3).

(1) Le devis pour l'exécution des deux statues de Louis XV et de Louis XVI s'élevait à 210,000 fr. Outre les 60,000 fr. des souscriptions, le conseil municipal a voté une somme de 150,000 fr. Louis XVIII envoya à Reims des marbres qui avaient été destinés au palais du Roi de Rome. La Ville garda, en outre, pour cet objet, des marbres envoyés d'Italie pour le tombeau du maréchal Lannes à Paris et arrêtés à Reims par l'invasion de 1814.

(2) D'après Géruzez, ces vers se trouveraient dans les œuvres de Delille. Ceux que composa Clicquot-Blervache étaient ainsi conçus :

« Dans nos murs un roi bienfaisant
« Vint jurer d'être notre père ;
« Ce monument instruit la terre
« Qu'il fut fidèle à son serment. »

(3) Il en existe au musée une réduction en albâtre, avec les figures actuelles en bronze, œuvre de Braquehaye, fondeur à Reims. (*Catalogue*, p. 334.) Une médaille, signée Depaulis, fut frappée à la Monnaie, offrant la vue du monument avec ces mots : *Dilectissimo Ludovico quinto*, et au revers : *Erectum anno MDCCLXV, Remorum amor restauravit anno MDCCCXVIII, regnante desiderato Ludovico decimo octavo.* Les frais nécessités par cette médaille s'élevèrent à 5,000 fr. et furent soldés par la ville. (*Délibération du Conseil du 21 juillet 1819.*)

Digitized by Google

Digitized by Google

CHAPITRE III

XIX^{e} SIÈCLE

Notre époque attribuant aux statues des hommes célèbres une part de plus en plus large pour la décoration des places publiques, il importe de réserver cet honneur aux mémoires dignes des hommages de tous les citoyens. Le premier devoir d'une cité, c'est la reconnaissance envers ses bienfaiteurs : Reims voulut d'abord en notre siècle payer sa dette à Godinot.

§ 9. — Monument de la place Godinot, 1843.

Les anciennes fontaines établies dans les divers quartiers de la ville en 1747, grâce à la généreuse donation de ce chanoine, sous la sage administration de Levesque de Pouilly, et par les soins d'un savant minime, le P. Fery, avaient reçu les noms de plusieurs illustres Rémois et des protecteurs de la ville. Les inscriptions qui rappelaient ces dédicaces ayant disparu à la Révolution, on résolut, lors de la création des nouvelles fontaines en 1843, de construire un monument commémoratif qui

Digitized by Google

fixerait tous ces souvenirs et honorerait surtout la mémoire du principal bienfaiteur (1).

La place Saint-Pierre-les-Dames fut choisie pour l'installation de ce monument, qui fut exécuté en fonte de fer sur les dessins de l'architecte de la ville, M. N. Brunette. Lui-même raconte que son projet primitif était très modeste, mais qu'il dut en modifier le caractère lorsque les travaux étaient déjà en cours d'exécution (2). Un admirateur du charitable chanoine, habitant sur la place même, avait laissé par testament une somme affectée à l'embellissement de la fontaine, et il fallut en agrandir les proportions. Le type de cette fontaine existe dans les dessins de Georges Baussonnet, dessinateur rémois du XVII^e^ siècle, comme projet destiné à la cour de l'Université. La réalisation moderne n'en rend qu'imparfaitement l'aspect gracieux, mais il fallait nécessairement en modifier le couronnement. Au lieu d'une figure de l'*Alma mater*, le fût supporte une statue allégorique de la ville de Reims, à laquelle un génie présente un médaillon reproduisant le profil des traits de Godinot, d'après le type si expressif du buste conservé au Musée de Reims. La partie inférieure offre une garniture d'ornements divers, coquilles, tortues, petits génies, cygnes, bouches d'où l'eau s'échappe pour emplir la vasque. On lit sur le montant quatre inscriptions ainsi disposées :

(1) On frappa une médaille à la Monnaie, portant le buste de Godinot avec cette légende : *Joh. Godinot. qui. A. MDCCXLVII. urbem. aquis. salubribus. ditavit;* — de l'autre côté, vue de la fontaine, avec ces mots : *Aquæ. uberius. redivivæ. sumptibus. civium. et. ædilium. cura. Remis A. M. DCCCXLIII. Musée de Reims.*

(2) *Souvenirs archéologiques et notes relatives à l'état de la ville de Reims*, par N. Brunette, 1885, p. 57.

Digitized by Google

La première sur la face principale :

A
JEAN GODINOT
NÉ A REIMS EN 1661
MORT EN 1749
LA VILLE
RECONNAISSANTE.

Plus bas, dans un cartouche : *Brunette, architecte.*
La seconde, sur la face au midi :

SA MUNIFICENCE
AVAIT DOTÉ REIMS
DES FONTAINES PUBLIQUES
ÉTABLIES EN 1747
SOUS LA DIRECTION
DU R. P. FERY.

Plus bas, dans un cartouche : *Cordier, ingénieur.*
La troisième, sur la face au levant :

EN 1843
ELLES ONT ÉTÉ REMPLACÉES
PAR
DE NOUVELLES FONTAINES
SUR UN SYSTÈME
PLUS EN RAPPORT
AVEC LES BESOINS
DE LA CITÉ.

Plus bas, dans un cartouche : *A. Miel, fonderie de Tusey (Meuse).*

Digitized by Google

La quatrième, sur la face au nord :

M. C^es MAURICE
A CONTRIBUÉ
POUR 10,000 FRANCS
A L'ÉRECTION DE CE MONUMENT
INAUGURÉ EN 1843
1843.

Trop peu souvent alimentée, cette fontaine avait subi les dégradations du temps et les effets désastreux des gelées ; elle a été réparée et bronzée de nouveau au mois d'avril 1885. L'honneur qu'elle décerne à Godinot ne sera pleinement digne de lui qu'au jour où l'eau jaillira sans relâche, comme un bienfait permanent de ses libéralités.

La ville possède plusieurs autres fontaines publiques : l'une, toute récente, sur le rond-point de Mars ; l'autre, charmante œuvre de Coustou, délaissée et mutilée sur la place Saint-Nicaise. Une troisième fontaine, œuvre du XVIII^e siècle, est enclavée dans l'École ménagère, sur l'emplacement des anciennes Boucheries. La fontaine du Parvis, dessinée par Adam en 1756, et si bien placée en cet endroit, n'a pas été reconstruite. On voit des traces sculptées de deux autres fontaines qui étaient adossées à l'angle de la rue des Carmes et dans la rue des Marmouzets. Enfin, celle de la place Saint-Timothée, remplacée par une simple borne-fontaine, conserve son inscription écrite aussi à la louange de Godinot.

Digitized by Google

§ 10. — Statue de la place Drouet d'Erlon, par Louis Rochet, 1845.

Les gloires militaires de la République et de l'Empire n'étaient point éteintes dans les souvenirs de la génération qui vivait sous le gouvernement de Juillet. Au contraire, elles produisaient une impression grandissante, à mesure que disparaissaient les derniers acteurs de ces luttes gigantesques. Il suffisait d'un incident pour les réveiller. C'est ainsi que ces sentiments se manifestèrent à Reims, lors des obsèques du maréchal Drouet, comte d'Erlon, célébrées en grande pompe à Notre-Dame le 3 avril 1844 (1). Cet homme de guerre, enfant de la cité, d'où il était sorti d'une obscure condition, apparut alors à la foule comme l'idéal du soldat portant dans sa giberne le bâton de maréchal. La cérémonie de ses funérailles et l'érection d'un monument orné d'un buste en bronze au cimetière du Nord (2) ne suffirent point : on voulut avoir sa statue sur le vaste cours entouré des loges de la Couture et aboutissant aux Promenades. L'idée plut à l'administration municipale, mais cinq années s'écoulèrent avant sa réalisation.

Il fallut d'abord créer des ressources. Deux comités furent organisés, l'un à Paris, qui se chargea de la statue, l'autre à Reims, qui couvrit les frais de construction

(1) Un tableau du musée, peint par Darjou, offre une vue très exacte de cette solennité. Le musée possède aussi les insignes militaires du maréchal, son buste par Coinchon, et son portrait par Schwind. (*Catalogue*, 1881, p. 188, 196 et 335).

(2) Il est placé sur une pyramide en granit, décorée d'emblèmes militaires. Outre le buste de Drouet d'Erlon signé

Digitized by Google

du piédestal. Le comité de Paris, composé des illustrations de l'armée, grâce à l'initiative du maréchal Soult et du duc de Reggio, remplit sa tâche à l'aide de subventions de l'État et de quêtes dont nous n'avons pas l'indication exacte. Nous savons seulement, d'après les souvenirs de M. Brunette, que le premier apport fut une somme de 3,000 francs restée disponible sur le crédit ouvert au budget de la guerre pour la célébration des funérailles du maréchal aux Invalides (1). Ce fut l'architecte de la ville de Reims qui découvrit ce boni, et qui l'obtint en faveur de Reims. Il stimula à Paris le zèle des compagnons d'armes de Drouet, tandis qu'il organisait ici une souscription qui atteignit, en 1849, le chiffre de 15,454 fr. 85. La ville y figurait pour 5,000 fr., le conseil général pour 1,000 fr., et la fille du maréchal y apporta un don de 6,000 fr. Le reste fut recueilli, tant à Reims qu'au dehors, par un comité dont M. Gilbert était le trésorier : il obtint des cotisations dans l'armée, surtout dans les garnisons de chasseurs, de voltigeurs et d'artilleurs. La construction du piédestal, la pose d'une grille de protection et les frais accessoires absorbèrent presqu'entièrement ces quinze mille francs. Le statuaire Louis Rochet s'inspira du buste de Coinchon, érigé sur la tombe, et son œuvre, fondue en 1845, ne fut installée sur sa base qu'au mois de septembre 1849 (2). L'inaugu-

E. Quesnet et Coinchon, 1844, on remarque au cimetière du nord plusieurs autres bustes en pierre, en marbre et en bronze. Celui de Hédoin de Pons-Ludon, mort en 1866, porte sa devise: *Nemo noscit eum.* Au cimetière du sud se trouve le buste en bronze du docteur Alex. Henrot, par Delaplanche, 1863.

(1) *Souvenirs archéologiques et notes...*, par N. Brunette, 1885, p. 54.

(2) Le piédestal fut mis en adjudication, le 9 juillet 1849, sur la mise à prix de 12,000 fr. L'entrepreneur, M. Waflard-Bourguignon,

Digitized by Google

ration du monument eut lieu le 28 octobre de la même année : ce fut une fête civique et militaire, présidée par le général Excelmans, grand chancelier de la Légion d'honneur, et à laquelle prit part la garde nationale de Reims, encore en pleine activité. Un de ses officiers, M. Jacquinet, beau-frère du maréchal, reçut la croix des mains de M. Carteret. Le soir, un banquet réunit les invités dans la galerie historique du palais de l'Archevêché, et la fête se termina par un feu d'artifice et des réjouissances populaires (1).

La place de la Couture devint la place Drouet d'Erlon, dont la longue étendue offrit une perspective assez favorable à l'œuvre de Rochet (2). Nous ne décrirons pas la statue; elle représente le maréchal debout en grand costume, recouvert d'un large manteau pendant sur la

dut effectuer rapidement les travaux. La grille coûta 2,460 fr. 50, d'autres menues dépenses épuisèrent le reliquat des 15,454 fr. 85.

(1) Les frais d'inauguration s'élevèrent à 2,843 fr. 77 au compte de la ville. Un compte rendu de la fête se trouve dans l'*Almanach du bon Champenois pour 1850*, Reims, Brissart-Binet, p. 175; et dans l'*Indicateur de la Champagne* du lundi 29 octobre 1849. Une médaille fut frappée à la Monnaie portant le profil du personnage et cette légende : *Jean-Baptiste Drouet né à Reims en 1765, mort à Paris en 1844;* de l'autre côté la statue et ces mots : *Inauguration de la statue du maréchal Drouet à Reims, 28 octobre 1849.* Signé A. Garnier, grand module.

(2) *Rochet* (Louis), sculpteur, né à Paris en 1813, mort en 1880, élève de David d'Angers, exécuta de 1838 à 1878 de nombreux bustes, portraits, statues en marbre et en bronze, notamment celles de Bonaparte écolier à Brienne, de Guillaume le Conquérant, de don Pedro Ier, de Richard Lenoir, de Daumesnil, etc. (*Dictionnaire des artistes*, par L. Auvray, 1885, t. II, p. 401). — La statue de Charlemagne, installée en 1880 sur le Parvis de Notre-Dame de Paris, est l'œuvre de Louis et de Charles Rochet. (*Les Statues de Paris*, par Paul Marmottan, p. 13.)

Digitized by Google

gauche, ce qui alourdit beaucoup son allure : à ses pieds sont des boulets et un canon monté. Au bas, derrière le canon, se trouve la signature Louis Rochet, avec la date 1845. Le piédestal, en rapport avec la statue, est formé d'un massif carré, garni à la base d'une moulure et surélevé de plusieurs marches. Les inscriptions sont gravées dans la pierre sans encadrements. On lit en avant :

AU
MARÉCHAL DROUET,
COMTE D'ERLON,
SOLDAT EN 1792,
NÉ A REIMS.

L'ARMÉE,
SES CONCITOYENS,
1849.

SOUSCRIPTION NATIONALE.

On lit, de l'autre côté, la liste des victoires auxquelles participa le maréchal, liste assez éloquente dans sa simple énumération :

FLEURUS	1794
ZURICH	1799
HOHENLINDEN	1800
AUSTERLITZ	1805
IÉNA	1806
LUBECK	1806
EYLAU	1807
DANTZICK	1807
FRIEDLAND	1807
VICTORIA	1813
TOULOUSE	1814

Digitized by Google

On aurait pu joindre à ces témoignages de gloire militaire la mention inscrite au bas du portrait du maréchal exposé au musée, et qui offre la leçon de sa vie : « Je donne et lègue ce portrait à la ville de Rheims, où je suis né, comme souvenir d'un bon citoyen, et afin de témoigner aux générations à venir qu'un enfant du peuple, en servant bien son pays, peut arriver aux plus éminentes dignités de l'État. »

Au même titre que les statues de Serrurier à Laon, d'Oudinot à Bar-le-Duc, et de Drouot à Nancy, la statue de Drouet d'Erlon est à Reims une vivante affirmation de notre passé héroïque, et du souvenir qui s'en perpétue dans l'Est de la France.

§ 11. — La statue de Colbert, par E. Guillaume, 1860.

Dès 1844, le maire de Reims, M. de Saint-Marceaux, prenait l'initiative de ce légitime hommage à la mémoire de Colbert dans une lettre adressée à l'Académie (1). Il trouva un écho qui s'accentua de plus en plus.

« En arrivant à Reims, écrivait M. Galeron, l'étranger cherche partout la statue de Colbert.... Colbert dont le nom seul est un éloge ». Telle fut l'épigraphe que M. Louis-Lucas plaçait à son tour en tête d'un rapport lu en 1853 au sein de la même Académie, et au nom d'une commission chargée d'examiner le projet définitivement formulé (2). Ce rapport très remarquable enleva tous les

(1) *Trav. de l'Acad. de Reims*, t. I, p. 33 et 88 ; t. III, p. 264 av. fig.

(2) Cette commission se composait de MM. de Chevremont, sous-préfet, Ern. Arnould, A. Duchesne, E. Dérodé, Gobet, H. Paris, M. Sutaine, Henriot aîné et Louis-Lucas. (*Travaux de l'Académie de Reims*, t. XVII, p. 145.)

Digitized by Google

suffrages : il résumait les travaux antérieurs de M. Louis Paris (1) et de M. Pr. Tarbé sur la même question ; il préludait au concours des artistes qui allait s'ouvrir ; enfin il annonçait l'apport d'une somme de 2,000 fr., fond de bourse d'une souscription publique. On évaluait, en ce moment, la dépense à 80,000 fr. Les statuaires devançaient l'appel. Déjà M. Farochon, auteur des statues de la *Loi* et de la *Justice* qui décorent la façade du Palais de Justice, avait offert en 1845 aux promoteurs un plan de monument ; MM. Legendre-Héral et Walcher apportèrent, de leur côté, deux nouveaux modèles qui figurent au musée (2). L'élan était donné, il devait aboutir huit ans plus tard, en 1860, à l'érection de la belle statue de M. Eug. Guillaume sur le square de la gare.

En 1844, et même en 1853, on ne songeait guère à ce jardin de la gare pour y installer le monument de Colbert ; la place de l'Hôtel de Ville fut la première désignée, mais elle manquait d'ampleur, et les partisans de la tradition historique proposaient la création d'une place spéciale à proximité du quartier Cérès, le quartier natal du puissant ministre. Il en est parmi eux qui ne se consolent pas de l'exil qu'il subit loin de l'Esplanade, placé qu'il est entre deux boulevards modernes et dans la direction d'un voyageur au départ (3). On a sacrifié certainement

(1) *Remensiana*, 1845, p. 347.

(2) *Catalogue du Musée*, 1881, p. 332.

(3) « Nous ne parlons pas de la statue de Colbert que recèle ce nouveau jardin des Hespérides et dont les promeneurs ne peuvent approcher. Une place devait être disposée pour la recevoir à l'extrémité de la rue qu'a illustrée la naissance du grand ministre, au milieu du quartier habité de temps immémorial par sa famille : l'économie seule en a disposé autrement. » (*Les artistes rémois*, par Ch. Loriquet, dans les *Travaux de l'Académie de Reims*, t. XXXVIII, p. 179, note.)

Digitized by Google

aux embellissements contemporains l'idée première, qui était de placer Colbert chez lui, au centre des affaires et du négoce, dont ses aïeux prirent leur part, à deux pas de l'austère demeure où pendit pour enseigne le *Long Vestu*. Mais, répondent les progressistes, Colbert personnifie l'essor du commerce et de l'industrie française, leur développement indéfini ; il ne peut prendre en pitié les chemins de fer que son génie eût acceptés avec enthousiasme. Au seuil de la gare, il salue au départ les colons qui vont peupler nos colonies, et il accueille les étrangers à leur arrivée dans sa ville natale. Nous n'y contredirons pas, réservant aux sages de l'avenir la décision du litige, et supposant toutefois que l'adage *Melior est conditio possidentis* fera maintenir longtemps encore le bronze dans les promenades. Nous sommes convaincu, d'ailleurs, qu'un jour l'esplanade Cérès verra s'élever la statue d'un autre Rémois dans son cadre, qui devient de plus en plus élégant. Qu'il nous suffise de décrire le monument et de rappeler comment on parvint, non sans peine, à rendre cet hommage public à l'un des bienfaiteurs de la France.

La statue de Colbert le représente debout, dans l'attitude de l'activité, en costume de ministre, le manteau de l'ordre du Saint-Esprit rejeté sur l'épaule, la main droite appuyée sur une tablette couverte de papiers et garnie d'un tapis aux armes de France, la gauche soutenant un portefeuille. Il semble se rendre au conseil du roi, pour y dicter les articles des grandes ordonnances de la marine ou du commerce. La coiffure et les traits du visage sont ceux des estampes de Nanteuil ; le statuaire moderne a si fidèlement modelé son héros que l'on dit maintenant le Colbert de M. Guillaume. C'est le plus bel

Digitized by Google

éloge que nous puissions en faire (1). Mais rien ne remplacera, pour les admirateurs de Colbert, sa statue en marbre blanc, agenouillée sur son tombeau à Saint-Eustache de Paris, œuvre admirable de Coysevox, d'après les dessins de Charles Lebrun.

Le bronze de Reims est exhaussé sur un piédestal très sobre mais gracieux dans ses lignes. Il se compose d'une base en marbre blanc élevée sur plusieurs marches, et d'un socle dont les quatre faces, aussi en marbre blanc, sont décorées au sommet de gaudrons et offrent au centre de grands cartouches inscrits dans un cercle bordé de perles. Ces cartouches reçoivent les inscriptions gravées sur des plaques de marbre rouge. On lit sur le devant :

J. BAPTISTE
COLBERT
NÉ A REIMS
EN MDCIX

Nous arrêtons ici l'épigraphiste officiel en flagrant délit d'erreur, et d'erreur si grossière, que nous devons l'attribuer à une bévue de l'ouvrier. Mais d'aussi choquantes fautes doivent être corrigées sur l'heure, et c'est un quart de siècle après qu'il faut en réclamer la trop tardive suppression ! Colbert est né, non pas en 1609, mais en 1619. L'erreur fut cependant signalée de suite au marbrier par un Rémois, M. Henri Menu, aujourd'hui libraire à Paris, qui depuis lors ne cessa de protester

(1) L'œuvre est signée sur le socle, à gauche : *E. Guillaume, 1858.* Né en 1822, cet illustre statuaire a été directeur de l'École des Beaux-Arts de 1864 à 1879. Il est un des plus féconds parmi nos artistes contemporains. (*Dict. des artistes*, par Auvray, t. I, p. 725).

Digitized by Google

contre cette attribution fautive. Cette mention peut nous valoir la risée des visiteurs et nous appelons de tous nos vœux la rectification indispensable au point de vue de l'histoire comme au point de vue de l'enseignement populaire (1).

Né la veille sans doute, Colbert fut baptisé le 29 août en l'église Saint-Hilaire, comme en fait foi l'acte dont la teneur suit : « Le mesme jour, Jehan, fils de Nicolas Colbert et de Marie Pussot ; parin, Mre Charles Colbert, conseillier au siege presidial de Rheims ; marine, Marie Bachelier, vefve de feu Mre Jehan Colbert. » D'après ce texte, pourquoi aussi n'avoir pas écrit le prénom *Jean*, en toutes lettres, au lieu de réserver à la désignation du patron *Baptiste* la place presque entière? Il faudrait écrire *Jean-Bapte* ou *J.-B.*, bien plutôt que *J. Baptiste*. Enfin, le nom de *Reims* devrait être rétabli avec son orthographe véritable, aujourd'hui universellement reprise, car si l'on préférait *Rheims*, il faudrait également donner *Jehan* dans sa forme ancienne. Les inscriptions, à moins d'être archaïques en principe, doivent être conformes au langage contemporain.

On lit au revers une simple date, celle-là exacte :

ÉRIGÉE
EN
MDCCCLX

Sur les côtés sont dessinées en creux les armoiries de

(1) Depuis l'impression de ces lignes, nous avons appris que l'Administration municipale actuelle se préoccupait de corriger la méprise commise en 1860, et que dès lors toute critique deviendrait prochainement inutile. Ce sera un service de plus rendu par nos édiles à la cause de nos monuments historiques.

Digitized by Google

Reims et celles de Colbert, la couleuvre, *coluber*, que devrait accompagner la devise : *Servat et abstinet.*

L'architecte du monument est M. Ballu père, alors architecte de la ville de Paris (1) ; il avait projeté de mettre aux angles du piédestal quatre petits génies assis, reliés par des guirlandes, lisant ou écrivant, afin d'associer à Colbert les personnifications des beaux-arts, de la marine, des finances et des bâtiments. Nous préférons la simplicité qui fut adoptée, sans doute par raison d'économie : l'allégorie plaît de moins en moins aux esprits positifs de notre époque, et la figure de Colbert suffit à elle seule, car son nom, après deux siècles,

Est jeune encore de gloire et d'immortalité.

Nous n'en voulons pour preuve que le concours apporté par la France entière à l'initiative prise par les Rémois. L'appel de l'Académie avait été formulé en 1853, comme nous le disions plus haut, et compris d'abord par l'Administration municipale, à laquelle la Société remettait la suite du projet avec sa souscription (2). Les circonstances devenaient de plus en plus favorables, et le Gouvernement se montra très bienveillant aux premières démarches tentées par le maire de Reims. Dès 1855, le ministre des finances, M. Magne, avait accepté la présidence honoraire du comité. Après un temps d'arrêt, sort ordinaire des affaires menées administrativement,

(1) *Ballu* (Théodore), élève de Lebas, né à Paris en 1817, a achevé l'église Sainte-Clotilde et bâti la Trinité et Saint-Ambroise.

(2) Lettre du 29 janvier 1853, écrite par M. Landouzy, président, au maire de Reims, en le priant de prendre l'initiative d'une souscription publique. (*Dossier du Monument de Colbert*, à la Mairie.) C'est à cette source que nous avons puisé tous les renseignements qui suivent, sur les indications de M. Raïssac, secrétaire en chef.

Digitized by Google

un nouveau comité se forma à Paris en 1857, sous la présidence du ministre d'État, M. Achille Fould, avec le concours des ministres des finances et de la marine, des directeurs des musées, du préfet de la Marne, du maire et de l'archevêque de Reims. Une sous-commission fonctionna à Reims pour organiser la souscription locale, mais en réalité ce fut le maire, M. Werlé, qui remplit les fonctions de président et de trésorier. Il s'en acquitta avec la haute capacité que tous lui reconnaissent, et l'entreprise aboutit après trois années de nouveaux efforts.

La question artistique fut réglée en premier lieu. Un concours s'ouvrit en 1856, et l'on vit y prendre part MM. Lequesne, Perraud et Bonnassieux, mais le choix se porta sur M. Guillaume. Une somme de 1,000 fr. fut allouée à chacun des trois concurrents non agréés, et le statuaire désigné put sans retard accomplir son œuvre, dont le prix d'exécution, bronze compris, resta fixé à 40,000 fr. Il en fit opérer la fonte à ses risques dans les ateliers de la maison Eck et Durand de Paris, où la ville en prit possession en 1860. De concert avec M. Guillaume, le piédestal fut exécuté par la maison Fontenelle, sur les dessins de M. Ballu, et coûta, y compris les marbres, une somme supérieure à celle de la statue. Ce fut l'État qui donna les marbres, dont la valeur est portée à 11,000 fr. ; il fallut plus de 30,000 fr. pour solder les frais de maçonnerie, de fouilles et terrassements, le gros œuvre, les échafaudages, la pose de la statue et les honoraires de l'architecte (1). Les travaux entrepris à

(1) Ces honoraires montèrent à 2,500 fr. La Compagnie des Chemins de Fer de l'Est accorda le transport gratuit du bronze et des marbres. (*Lettre du 20 septembre 1860.*)

Digitized by Google

Reims furent surveillés par MM. Brunette et Deperthes (1).

Voici, au surplus, le bilan dressé en 1862, lors de l'apurement définitif des comptes, tant en recettes qu'en dépenses :

I. — Résumé des Dépenses.

Indemnités des concours.....	3,000f	»
Exécution de la statue.....	40,000	»
Frais de modèle.....	1,225	30
Piédestal (y compris la valeur des marbres)	41,472	68
Timbres et mandats.....	42	85
Total	85,740f	83

Pour faire face à cette dépense, la souscription inaugurée à Reims fut loin de suffire : l'État sous diverses formes, le département, la ville, les chambres de commerce des autres villes, les fonctionnaires de la marine, des colonies et des finances vinrent s'inscrire pour les trois quarts de la somme. On peut en juger par ce second tableau, dont nous donnons les éléments principaux à titre de souvenir de gratitude envers les souscripteurs.

(1) Ajoutons que M. Brunette dut opérer, en 1865, des réparations assez importantes au piédestal, qui coûtèrent à la ville une dépense accessoire de 3,000 fr. Le cordon sculpté à la base du socle n'existe plus sur tout le pourtour. La dépense totale approcha donc bien près de 90,000 fr., et l'on épargna encore les frais d'une grille de protection qui eût été indispensable en tout autre endroit.

Digitized by Google

II. — Résumé des Recettes.

Souscription des habitants de Reims....	20,024f	47
Ville de Reims	28,933	35
Villes de Châlons et de Vitry-le-François.	450	»
Conseil général de la Marne.....	4,000	»
Quinze chambres de commerce de France.	2,185	»
Ministère de la marine, de l'Algérie et des colonies.....	4,358	71
Ministère des finances, receveurs généraux, etc.....	6,536	»
Subvention de l'État, valeur des marbres.	11,000	»
Subvention de l'État, en espèces.....	5,000	»
	82,487f	53
Intérêts des sommes encaissées.....	3,253	30
Total égal	85,740f	83

En décomposant ces sommes, on trouve plusieurs renseignements instructifs. La souscription ouverte à Reims le 31 janvier 1857 avait atteint à peu près son chiffre de 20,000 fr. au 25 octobre suivant, et rien au delà ne fut tenté. Les divers quartiers avaient été visités à domicile par trente-deux commissaires, dont les plus zélés furent MM. Saubinet, Midoc, Paupe, Camu, Pr. de Muizon, Robillard, Fleury, Laignier aîné, Lecomte, de Brunet, Givelet-Marguet, Gérard, Homo, Ed. Bertherand, Max. Sutaine, Carteret, Lecointre, J. Mennesson, Lochet, Maille-Leblanc, Ch. Benoist, Ed. Lucas, Ch. Charbonneaux, Ch. Martin, Massé, Rouget-Liénard, Ch. Loriquet, et Fr. Henriot. Le Conseil général et deux

Digitized by Google

villes du département s'associèrent généreusement à l'entreprise. C'était là tout le contingent local (1).

Il fallut d'urgence s'adresser au dehors. Dès le 1er octobre 1856, le ministre de la marine, l'amiral Hamelin, avait adressé une circulaire à tous les corps de son département. Le ministre de l'Algérie et des colonies agit de même, et son appel fut entendu au loin : la Guadeloupe seule envoya 528 fr. 60. Les fonctionnaires des Finances, à tous les degrés de l'échelle, apportèrent aussi leur offrande. Quinze Chambres de commerce répondirent à l'invitation, celles de Paris et du Havre par un don de 500 fr. chacune, les autres par des largesses proportionnées à leurs ressources (2). Enfin l'État intervint à deux reprises, et mit à l'œuvre les services officiels des Beaux-Arts.

Le décret autorisant l'érection avait été rendu le 16 novembre 1857. Au mois d'octobre 1860 les travaux étaient terminés, sauf la gravure des inscriptions, qui ne fut exécutée qu'en 1862. Aucune cérémonie ne vint sanctionner le résultat de tant d'efforts. La proposition d'un poëme sur Colbert, l'annonce d'une cantate, c'est tout ce que contient le dossier au sujet des fêtes de l'inauguration. L'Académie seule, l'inspiratrice du projet, se trouve avoir payé la dette de Reims dans sa séance publique du 30 juillet 1857, où le rapporteur, M. Piéton, prononça l'éloge du grand ministre en pré-

(1) Voici les plus hautes souscriptions : l'Académie, 2,000 fr. ; la Société des Déchets, 1,000 fr. ; le cardinal Gousset, 1,000 fr. ; M. Werlé, 1,000 fr. ; M. Haudos, 500 fr. ; le Tribunal civil, 300 fr. ; la Chambre des Notaires, 200 fr., etc.

(2) Paris, Le Havre, Metz, Bayonne, Toulouse, Nancy, Carcassonne, Morlaix, Brest, Arras, Cherbourg, Orléans, Besançon, Gray et Abbeville.

Digitized by Google

sentant les poésies des lauréats du concours ouvert en son honneur (1).

§ 12. — Monument du cardinal Gousset, par Bonnassieux, dans l'église Saint-Thomas, 1872.

Le long épiscopat de ce prélat (1840-1866), ses vertus et ses services lui méritaient un monument de gratitude de la part de ses diocésains, et en particulier de la part des Rémois qu'il avait constamment et sincèrement affectionnés. Un sentiment populaire et universel correspondit à ce désir, exprimé lors de la cérémonie des funérailles et de l'inhumation dans l'église Saint-Thomas, le 29 décembre 1866. Un comité de souscription se composa presque spontanément, sous la présidence de M. Werlé, maire de Reims, et comprit dans son sein les éléments les plus divers, également dévoués à la mémoire du cardinal. Les listes furent présentées dans les différents quartiers, dans les établissements publics et les ateliers ; on en répandit aussi dans les villes et les campagnes voisines. On recueillit ainsi assez rapidement une somme de 29,383 fr. 50, provenant des dons de 12,216 souscripteurs. Leurs noms sont inscrits sur des registres déposés dans la chapelle funéraire, en face du monument inauguré en 1872 (2).

(1) *Travaux de l'Académie de Reims*, 1857, t. XXVI, p. 523 et 531.

(2) *Inauguration du monument élevé à la mémoire de S. É. Mgr le cardinal Gousset... le 14 mai 1872, dans l'église Saint-Thomas de Reims* (par M. l'abbé Sevestre), Reims, 1872, p. 36 à 40, avec le texte de l'épitaphe.

Digitized by Google

On fit du produit de cette souscription un emploi sage et intelligent. Dès l'abord, on décida l'érection sur la tombe d'une statue en marbre blanc, et l'on s'adressa à l'habile ciseau d'un éminent artiste, M. Bonnassieux (1), qui représenta le prélat à genoux, en prières, dans son costume de cardinal. Cette œuvre sévère et vraiment religieuse repose sur un socle carré en granit, que rehausse une marche en marbre noir de Givet. On voit en avant l'écu de ses armes, ses titres, et les dates de sa vie :

THOMAS-GOUSSET, CARDINAL,
ARCHEVÊQUE DE REIMS,
NÉ LE 1^er^ MAI 1792,
MORT LE 22 DÉCEMBRE 1866.

En arrière, à la muraille, sont fixées les tables également en marbre blanc, sur lesquelles se lisent les inscriptions composées par le commandeur J.-B. de Rossi ; ce célèbre érudit avait été chargé par M. l'abbé Sevestre de rédiger l'épitaphe du 99^e^ archevêque de Reims. Elle débute à la façon antique :

THOMÆ GOUSSET
PRESB. CARD. S. E. R. ARCHIEPISC. REMEN.
CIVITAS REMORUM
ANTISTITI SANCTISSIMO, PATRI BENEFICENTISSIMO.

Le texte qui se déroule ensuite est très concis, très

(1) *Bonnassieux* (Jean-Marie), né en 1810, grand prix de Rome en 1836, membre de l'Institut, auteur des statues de Jeanne Hachette, du P. Lacordaire, de N.-D. de France, de M^gr^ Darboy, archevêque de Paris, etc. Il a signé son œuvre de Reims : *Bonnassieux, Paris, 1871.*

Digitized by Google

exact et très frappant dans sa simplicité. Il fut rédigé par le commandeur de Rossi, en sa qualité d'ami du cardinal, ce qui explique pourquoi le clergé rémois ne participa point à sa rédaction.

Voici maintenant les chiffres de la dépense totale :

La statue a été soldée (prix convenu avec l'artiste).....	20,000f »
Les socles en pierre noire de Givet et en granit gris de Kersanton, la grille.....	4,766 35
Les tables en marbre, la décoration de la chapelle, etc	4,617 15
TOTAL	29,383 50

Pour donner au monument l'espace suffisant, la ville fit agrandir à ses frais le transept de cette église, qui avait été commencée en 1848, sur l'initiative et aux frais du cardinal. Un concours unanime se manifesta donc dans le tribut de reconnaissance et de vénération payé par les Rémois à la mémoire de leur archevêque (1).

§ 13. — La tombe de l'abbé Miroy au cimetière du Nord, par René de Saint-Marceaux, 1872.

Un frémissement de douleur et d'indignation saisit tous les esprits le 12 février 1871, à l'annonce de l'exécution militaire de M. l'abbé Miroy, curé de Cuchery (Marne) (2).

(1) *Bulletin du Diocèse de Reims*, t. VI, 1873, p. 498.

(2) *Les Allemands à Reims*, par V. Diancourt, Reims, 2e édition, 1884, p. 133.

Digitized by Google

Les troupes prussiennes ayant occupé Reims encore plus d'une année après ce tragique évènement, la tombe de la victime ne reçut qu'en 1873 le témoignage d'expiation et les regrets de nos concitoyens. Un mouvement patriotique s'étant emparé de tous les cœurs, une souscription groupa les offrandes des personnes de toute catégorie et de toute opinion (1). Un enfant de Reims, M. René de Saint-Marceaux, se chargea de traduire le sentiment général, et il y réussit en n'empruntant le secours de l'art que pour rendre cette scène dans sa navrante réalité (2). Cependant, il n'exécuta point une œuvre réaliste, mais un tableau touchant et vrai, très expressif au sens le plus élevé du mot, chrétien et patriotique.

La victime, revêtue de sa soutane, gît étendue sur le sol, inanimée, la tête contre terre, mais le visage tourné vers la gauche est débarrassé du linge qui lui bandait les yeux. L'expression est calme, empreinte de la majesté de la mort ; on y lit le pardon suprême et l'abandon à Dieu. Cette statue en bronze, de grandeur naturelle, repose sur une tombe en marbre gris, haute de 0^{m} 75 avec le socle qui la supporte. En avant et en arrière, on a gravé une croix inscrite dans un cercle. On lit ces mots sur la face la plus large :

(1) *Le drame de Cuchery, derniers moments de l'abbé Miroy, son monument*, par Vidal, avec planches lithogr., Reims, 1873.

(2) *Saint-Marceaux* (René de Paul de), né à Reims en 1845, statuaire, élève de Jouffroy, reçut la 2^{e} médaille au Salon de 1872, pour cette œuvre qu'il accomplit avec le plus grand désintéressement. Les œuvres qu'il créa ensuite sont connues de tous, et exposées la plupart sous leur forme originale au Musée de Reims, comme des témoignages de l'affectueuse gratitude de l'artiste envers sa ville natale.

Digitized by Google

A L'ABBÉ MIROY
CURÉ DE CUCHERY
FUSILLÉ A REIMS PAR LES PRUSSIENS
LE XII FÉVRIER 1871
PENDANT L'ARMISTICE QUI PRÉCÉDA LA PAIX.
SOUSCRIPTION PUBLIQUE.

Un rideau de verdure entoure ce mausolée, qui est placé au détour d'une allée, et très accessible au visiteur. Il fut inauguré le 24 mai 1873, en présence des autorités civiles et militaires, bénit par M. l'abbé Tourneur, vicaire général, puis accepté au nom de la ville dans une éloquente allocution du maire, M. Diancourt (1). Ainsi sera perpétuée pour les générations à venir la mémoire d'un fait lamentable, l'un des plus lugubres épisodes de l'invasion de 1871.

§ 14. — Statues de J.-B. de La Salle, 1888.

Bien qu'elles n'aient pas été l'objet d'une souscription générale et qu'elles ne se trouvent pas sur nos places publiques, nous devons signaler les trois statues récemment érigées à Reims au bienheureux J.-B. de La Salle. La première, modelée par M. H. Bulteau, fut placée en 1881, par les soins de M. l'abbé Lamorlette, curé de Saint-Maurice, dans l'une des niches du porche intérieur de cette église, en même temps que celle de Nicolas Roland, fondateur des Filles de l'Enfant-Jésus.

(1) *Journaux de Reims* du 25 mai 1873. — *Bulletin du Diocèse*, t. VI, p. 245.

Digitized by Google

Les deux autres statues du fondateur des Frères des écoles chrétiennes ont été inaugurées en 1888, dans les deux maisons que cet Institut possède à Reims. Ce sont des réductions du groupe de Falguière, inauguré sur l'une des places de Rouen le 2 juin 1875. Le célèbre instituteur des enfants pauvres est représenté debout, la main droite tendue, la gauche appuyée sur l'épaule d'un écolier debout, lisant dans un livre et écoutant la leçon du maître; un second enfant, assis de l'autre côté, étudie également sous les auspices du bienheureux.

La statue du Pensionnat de la rue de Venise est en fonte bronzée; elle repose sur un piédestal assez élevé, du dessin de M. Edmond Lamy, orné des armoiries de la famille de La Salle : *d'azur à 3 chevrons brisés d'or, posés 2 et 1,* avec la devise : *Indivisa manent,* et de l'emblème de l'Institut des Frères, *d'azur à l'étoile d'or,* avec la devise : *Signum fidei.* La dépense totale, évaluée de 3 à 4,000 fr., a été couverte par les anciens élèves de la maison, ainsi qu'il en est fait mention au bas avec la date de 1888.

La statue de l'école primaire libre de la rue de Contray, plus haute que la précédente bien que du même modèle, est en bronze rouge. Elle a coûté, nous a-t-on dit, de 8 à 10,000 fr., pose comprise. On lit sur le socle à droite : *Peaucelle-Coquet, statuaire à Paris.* Un piédestal en pierre peu élevé supporte la statue; il est garni d'une plaque de marbre, sur laquelle est gravée cette inscription :

Digitized by Google

AU BIENHEUREUX
JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
CHANOINE DE REIMS
FONDATEUR DE L'INSTITUT DES FRÈRES
DES ÉCOLES CHRÉTIENNES,
LE COMTE A. WERLÉ
EN MÉMOIRE DE SON PÈRE
1888.

Ed. Lamy, Archte.

Ces monuments, outre leur valeur intrinsèque, ont leur intérêt historique dans nos murs (1).

§ 15. — Statues et bustes dans les monuments et les collections de Reims.

Déjà nous avons eu l'occasion de signaler, en dehors des statues commémoratives proprement dites, plusieurs œuvres de sculpture remarquables conservées dans nos édifices ou nos galeries particulières. Il ne sera pas hors de propos de récapituler ici ces diverses figures historiques ou allégoriques, puisqu'elles sont l'ornement et l'honneur de notre ville. La liste que nous en dressons sera loin d'être complète, mais elle offrira du moins un premier essai de classification générale de nos œuvres

(1) M. Werlé père avait été l'un des fondateurs des écoles libres, ce qui explique le don généreux de son fils dans la cour de cet établissement. (Voir sur l'inauguration de ces groupes le *Monde illustré* du 30 juin 1888, p. 432; le *Courrier de la Champagne* du 22 juin 1888, et le *Bulletin du Diocèse de Reims* du 23 juin suivant.)

Digitized by Google

d'art, sous la forme la plus facile à consulter, celle de l'ordre alphabétique par noms de personnages ou de sujets. En voici la série :

Amour (l'), par Moreau-Vauthier, 1874, statue en bronze, Musée.

André (saint), statue en pierre de la fin du XVI^e^ siècle, attribuée à Pierre Jacques, église Saint-André.

Arioste (l'), buste en albâtre, Musée.

Arlequin, par R. de Saint-Marceaux, 1879, maquette en plâtre offerte par l'auteur au Musée, et statue en marbre dans la galerie de M^me^ V^e^ Pommery.

Arnaud (Ant.), buste à piédouche en plâtre, moderne, au Musée.

Aubert (l'abbé), par Wendling père, 1870, buste en marbre blanc sur sa tombe dans l'église Saint-Remi.

Brissart-Binet, par S. Masson, 1843, statuette en plâtre, Musée.

Césars (Les), huit bustes en pierre du XVI^e^ siècle, Musée.

Colbert, par Victor Huguenin, 1837, buste en plâtre, Musée.

Colbert, par Walcher, 1844, statuette en plâtre bronzé, don de l'auteur, Musée.

Colbert, par Legendre-Héral, 1844, statuette en terre cuite, don de l'auteur, Musée.

Comédie (la), par L. Pillet, 1873, buste en pierre à la façade du Théâtre.

Cupidon, par G. Gautier, 1776, statuette en marbre blanc, legs Buirette, 1866, Musée.

Danse (la), par L. Pillet, 1873, buste en pierre à la façade du Théâtre.

Dante (le), buste en albâtre, Musée.

Digitized by Google

Dante (le), par R. de Saint-Marceaux, 1868, statue assise, en marbre, Musée.

Dauphinot (M. Simon), ancien maire de Reims, par Léon Pillet, 1869, buste en marbre, dans sa galerie.

Deroziers (M.), par Riondet, statuette en plâtre, Musée.

Diane, par Mme la duchesse d'Uzès, 1887, statue en marbre, dans la galerie de M. le comte A. Werlé.

Drouet d'Erlon, par Th. Coinchon, 1844, buste en plâtre au Musée, buste en bronze au Cimetière du Nord.

Faune assis et jouant, par Ch. Veeck, statue en ciment durci, près du jardin école, dans les Promenades.

Fermeté (la), par E. Farochon, 1852, statue en pierre, tenant un flambeau, s'appuyant sur la Table de la Loi, dans une niche de la façade du Palais de Justice.

Geneviève (sainte), statue en pierre, à la façade de l'église Sainte-Geneviève, 1883.

Génie gardant le Secret de la Tombe, par R. de Saint-Marceaux, 1879, statue en plâtre, don de l'auteur, Musée.

Geoffroy de Villeneuve (E.-L.), ancien représentant de l'Aisne, par Détrey, 1840, statuette en plâtre, Musée.

Gerson, par Joseph Felon, maquette en terre cuite de la statue de la Sorbonne, don de l'auteur, 1882, Musée.

Godinot, par H.-N. Cousinet, novembre 1748, buste à piédouche en terre cuite, Musée.

Gousset (le cardinal), par I. Troschel, Rome, 1851, buste en marbre, dans la bibliothèque de l'Archevêché.

Hédoin de Pons-Ludon, par Rève, buste en terre cuite, Musée ; buste en bronze, Cimetière du Nord.

Henrot (le Dr Alex.) par Delaplanche, buste en bronze, au Cimetière du Sud.

Houzeau-Muiron (M.), ancien député de Reims, par V. Huguenin, 1836, buste en plâtre, Musée.

Digitized by Google

Intégrité (l'), par E. Farochon, 1846, statue en pierre, la main sur la conscience, tenant la règle, symbole de la droiture, foulant au pied un vase rempli d'or, dans une niche de la façade du Palais de Justice.

Jean-Baptiste (saint), par J. La France, 1873, statue en plâtre, Musée.

Jeanne d'Arc, par Navlet, 1885, statue en pierre, cour de l'Archevêché.

Landriot (Mgr), par Vetelet, 1866, buste moulé par Del Bagioni, dans la bibliothèque de l'Archevêché.

Langénieux (le cardinal), par F. Gilbert, 1878, buste en marbre dans la bibliothèque de l'Archevêché.

Lecouvreur (Adrienne), par Ernest de Thierry, statuette en plâtre, don de l'auteur, 1845, Musée.

Levavasseur (Fr.), peintre mort en 1867, buste en pierre au Cimetière du Nord.

Libergier, par H. Wendling, statuette, concours de l'Académie de Reims, 1888.

Libergier, par E. Bertozzi, 1850, statuette en plâtre, Musée.

Linguet, par Pigalle, buste à piédouche en terre cuite bronzée, don de M. Dérodé-Géruzez, 1837, Musée.

Louis (saint), par Navlet, 1885, statue en pierre, cour de l'Archevêché.

Louis XVIII, par Ach. Valois, 1817, buste en plâtre, Musée.

Maquart (J.-J.), par S. Masson, 1842, buste en terre cuite, Musée.

Métastase, buste en albâtre, Musée.

Minerve, statue colossale, la déesse debout, ornée du collier formé de serpents enroulés, et coiffée d'un casque, au fond de la salle des pas perdus du Palais de Justice.

Digitized by Google

Molière, par E. Caudron, le personnage assis, statue en plâtre, posée dans le vestibule du Théâtre, vers 1872.

Musique (la), par L. Pillet, 1873, buste en pierre à la façade du Théâtre.

Napoléon I^er^, par Bosio, buste en plâtre, Musée.

Nil (le), attribué à Pierre Jacques, statuette en terre cuite, Musée.

Orphée, par Eug. Aizelin, 1876, statue en marbre, grand escalier de l'Hôtel de Ville.

Orsel (Victor), par Alp. Périn, 1855, buste en bronze, Musée.

Paul (saint), attribué à L. Simart, statuette en bois doré, Musée.

Pierre (saint), attribué à Pierre Jacques, statuette en albâtre, Musée.

Rogier (J.-Fr.), par L.-S. Adam l'aîné, 1757, buste à piédouche en terre cuite, Musée.

Rohan (Armand-Jules de), archevêque de Reims, buste en marbre de l'époque, sur une riche console aussi en marbre, dans la bibliothèque de l'Archevêché, 1722.

Roland (Nicolas), par H. Bulteau, 1881, statue en terre cuite à l'église Saint-Maurice.

Salle (J.-B. de La), par H. Bulteau, 1881, statue en terre cuite à l'église Saint-Maurice.

Saint-Marceaux (M. de), ancien maire de Reims, par V. Huguenin, 1836, buste en plâtre, Musée.

Saint-Paul (le maréchal de), portrait présumé, buste en marbre du XVI^e^ ou XVII^e^ siècle, Musée.

Sébastien (saint), par Chavalliaud, 1882, statue en plâtre, Musée (1).

(1) Chavalliaud (Léon), sculpteur né à Reims en 1858, élève de Jouffroy et de Roubaud jeune, est aussi l'auteur des deux cariatides de la façade intérieure de la cour de l'Hôtel de Ville.

Digitized by Google

Sommeil (le), par J. Franceschi, 1874, statue en plâtre, Musée.

Tasse (le), buste en albâtre, Musée.

Tobie, par Chavalliaud, 2e second grand prix de Rome, 1886, statue en plâtre, Musée.

Tragédie (la), par L. Pillet, 1873, buste en pierre à la façade du Théâtre.

Vigne (la), par R. de Saint-Marceaux, 1888, statue en bronze, Thiébaut frères, fondeurs, Musée.

Nous devons ajouter enfin que le Musée possède une série de divinités antiques, originales ou moulée, que nos églises contiennent beaucoup de statues dont nous n'avons pas parlé et que les galeries particulières de MM. J. Warnier, Irroy, Werlé, Ad. Dauphinot, Th. Petitjean, V. Diancourt, de MMmes Pommery et Gerbault, etc..., abondent en bronzes d'art des maîtres les plus célèbres. Les magasins de Reims exposent de belles réductions, notamment celle du Colbert de M. Guillaume, dont M. Henri Bailly est ici le dépositaire. Les statues de la cathédrale moulées par M. Bertozzi, et les figures ciselées par M. Wéry-Mennesson, sont également dignes de l'attention des artistes.

Digitized by Google

ÉPILOGUE

La statue de Jeanne d'Arc, par Paul Dubois, à dresser sur la place du Parvis Notre-Dame, 1888.

Quinze années s'écoulèrent sans que l'on songeât à doter Reims d'un nouveau monument. Cependant, au dehors, un nom glorieux dans l'histoire de France se répétait de proche en proche comme une invitation à l'honorer aussi sur le principal théâtre de sa grandeur. Jeanne d'Arc dont la patrie se souvient à toutes les heures d'angoisse ou d'espérance, Jeanne d'Arc que Paris, Orléans, Compiègne, Neufchâteau et Rouen célébraient à l'envi par des statues et des fêtes, Jeanne d'Arc restait comme étrangère à la ville qu'elle avait tant aimée, après l'avoir sauvée du joug anglais. Reims néanmoins n'avait pas perdu la mémoire de sa libératrice et il suffit d'un discours prononcé en séance publique de l'Académie, au mois de juillet 1885, pour éveiller dans toutes les âmes le généreux dessein de rappeler dignement le souvenir de son passage en érigeant sa statue au seuil de Notre-Dame.

Il fallut mieux encore qu'un discours pour donner corps à l'entreprise et permettre d'ouvrir une souscription : il fallut la perspective d'acquérir un chef-

Digitized by Google

d'œuvre de Paul Dubois. Grâce aux relations de M. Ernest Irroy avec l'éminent statuaire, grâce aux démarches de M. Diancourt, sénateur de la Marne, et à l'obligeant concours de plusieurs amis communs, cette bonne fortune nous échut et garantit la réussite de la tentative projetée. Au mois de février 1888, la statue équestre, fruit de l'inspiration de l'artiste et de ses longues études, était assez avancée pour qu'on pût s'en assurer la prochaine prise de possession. Un comité de direction et un comité de patronage s'organisèrent sans délai. Une somme de 100,000 fr. fut jugée indispensable pour la statue, et il faut prévoir une somme de 50,000 fr. pour construire le piédestal et faire face aux frais accessoires. De nombreuses listes furent distribuées à Reims, au commencement de mars, avant tout parcours à domicile, et à la fin de juin, en quatre mois, elles atteignaient le chiffre de 80,000 fr. L'élan est donc général : il s'accentue même d'une façon remarquable comme générosité au sein des familles moins favorisées de la fortune. Les artisans apportent leur obole ; la garnison entière a souscrit sur l'appel de son brave général ; les corps constitués, les sociétés financières, les grandes maisons de commerce, les associations mutuelles et de bienfaisance, tous ces ressorts d'une population laborieuse et intelligente apporteront tour à tour leur offrande en vue de l'entreprise commune.

La région voisine, la Champagne, sera d'abord priée de s'associer à nos efforts ; la Lorraine n'y sera point insensible ; on s'adressera ensuite aux grandes villes de France, aux conseils généraux, aux sociétés savantes, aux personnages officiels, aux descendants des anciennes familles, aux gardiens de la tradition, aux hommes de progrès et de science, à la presse enfin, dont la voix

Digitized by Google

puissante doit nous seconder du début à la fin sans distinction d'autre parti que celui de la France.

Un décret du 13 avril 1888 vient d'autoriser la souscription et l'érection de la statue sur la place du Parvis. Les pouvoirs publics ont accueilli avec faveur les efforts désintéressés et sincèrement patriotiques qui ont présidé à la formation des Comités.

Une œuvre qui se fait un devoir de mettre à sa tête quatre présidents d'honneur, le cardinal-archevêque de Reims, le maire de Reims, le préfet de la Marne et le général commandant la division, représente les forces vives d'un pays. En dehors de tout conflit, au-dessus de toutes dissensions, elle remplira sa tâche au nom du patriotisme français, sur le terrain le plus large, le plus chevaleresque, le plus digne de Jeanne d'Arc.

Reims, le 1er Juillet 1888.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Pages

AVANT-PROPOS.

Les statues commémoratives de Reims, leur caractère, leurs rapports entre elles..... 323

ÉPOQUE GALLO-ROMAINE. — MOYEN AGE ET RENAISSANCE.

§ 1. — Statues de Charlemagne, de Pépin le Bref et de saint Louis, à Notre-Dame..... 327
§ 3. — Effigie de Libergier, à Notre-Dame..... 329
§ 2. — Statues des Musiciens, rue de Tambour..... 330
§ 4. — Statues des Pairs de France à Saint-Remi, par Pierre Jacques..... 332

XVII^e ET XVIII^e SIÈCLE.

§ 5. — Le dieu Mars, de la porte de Mars (1624)..... 333
§ 6. — Statue de Louis XIII, à l'Hôtel de Ville, par Nicolas Jacques (1636)..... 334
§ 7. — Bustes de Fr. Rogier, Godinot et Linguet, au Musée de Reims..... 336
§ 8. — Le monument de la place Royale, par Pigalle (1765), sa destruction partielle (1792), et son rétablissement par Cartellier (1818)..... 337

XIX^e SIÈCLE.

§ 9. — Le monument de Godinot (1843)..... 347
§ 10. — La statue de Drouet d'Erlon, par L. Rochet (1845).. 351
§ 11. — La statue de Colbert, par E. Guillaume (1858).... 355

Digitized by Google

§ 12. — Le monument du cardinal Gousset, par Bonnassieux (1871) 365
§ 13. — La tombe de l'abbé Miroy, par R. de Saint-Marceaux (1872) 367
§ 14. — Les statues de J.-B. de La Salle, d'après Falguière (1888) 366
§ 15. — Statues et bustes, au Musée et dans les collections particulières 371

ÉPILOGUE

La statue de Jeanne d'Arc, par Paul Dubois, à dresser sur la place du Parvis Notre-Dame 377

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME

SÉANCE PUBLIQUE

Pages

Discours d'ouverture prononcé par M. le Dr LEMOINE, président annuel..... 1

Compte rendu des Travaux de l'année 1886-87, par M. Henri JADART, secrétaire général..... 13

Rapport sur le Concours d'Histoire et d'Archéologie, par M. l'abbé GILLET, membre titulaire..... 32

Rapport sur le Concours de Poésie, par M. P. DOUCE, membre titulaire..... 40

Concours de l'année 1886, Prix et Médailles..... 49

Programme des Concours ouverts pour les années 1888 et 1889 51

Tableau général des Membres composant l'Académie au 1er décembre 1887..... 55

Liste des ouvrages adressés à l'Académie de Reims pendant l'année 1886-87..... 73

SCIENCES

Théorie élémentaire du Cerf-volant, par M. E. BERTINET, membre titulaire..... 77

Digitized by Google

ARCHÉOLOGIE RÉMOISE

Autel de saint Barthélemy, dit ensuite des Apôtres, en la cathédrale de Reims, et le célèbre sculpteur Pierre Jacques, par M. l'abbé Ch. Cerf, membre titulaire..... 143

BEAUX-ARTS

Les Monuments d'Athènes, conférences faites à l'Académie par M. Alph. Gosset, membre titulaire..... 157

HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE

Les Impôts royaux à Orthez, en 1536, par M. Durant des Aulnois, membre titulaire..... 187

Les Thèses de l'ancienne Faculté de médecine de Reims, par M. le Dr O. Guelliot, membre titulaire..... 197

Les anciennes Croix de chemins, de carrefours et de cimetières dans le pays rémois et les Ardennes, par M. H. Jadart, membre titulaire..... 265

Les Statues de Reims en 1888, par M. H. Jadart, membre titulaire... 323

Digitized by Google

TABLE DES GRAVURES

	Pages
Le Cerf-volant (figures)	110
Le Cerf-volant (figures)	142
Plan de l'Acropole montrant la position de ses monuments, leurs dimensions respectives	168
Vue septentrionale de l'Acropole restaurée	170
En-tête de Thèses, aux armes de la Faculté de médecine	196
Croix du XII^e siècle, à Brimont (Marne)	275
Croix gothique du XVI^e siècle, à Rethel (Ardennes)	293
Croix du XVI^e siècle, sur un fût du XIII^e siècle, à Trigny (Marne)	301
Croix en fer, dans le style du XVIII^e siècle, à Villers-devant-le-Thour (Ardennes)	307
Croix en bois du XVIII^e siècle, provenant de l'église Saint-Nicaise de Reims	310
Croix du cimetière de Cuchery (Marne), avec main bénissant au revers	314

6184 — Imprimerie coopérative de Reims (N. Monce, dir.), rue Pluche, 24.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 03881 4904

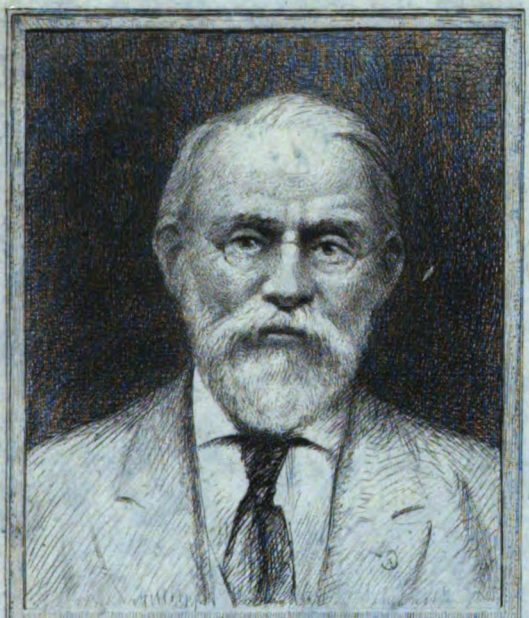

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY
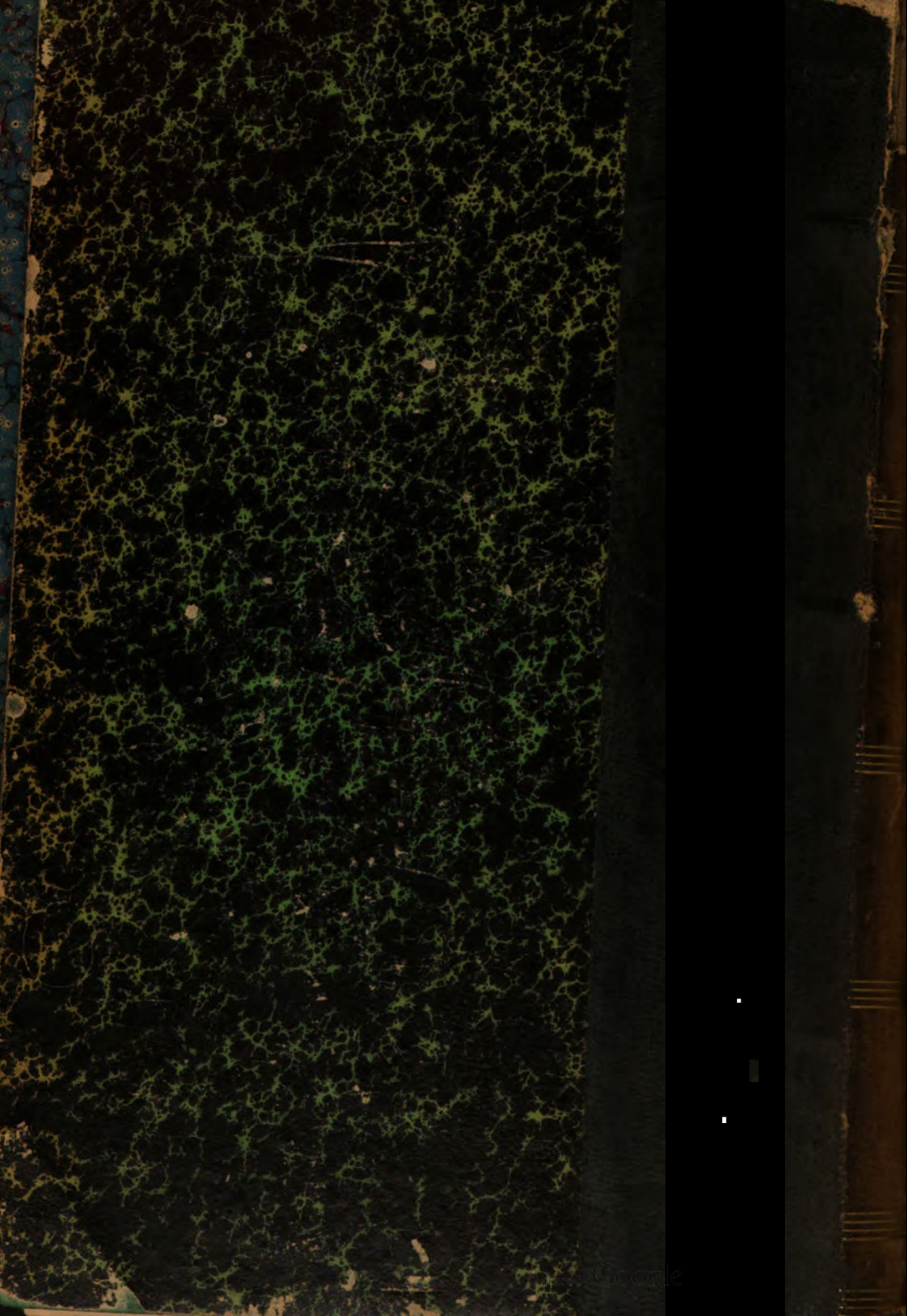
Digitized by Google